
UC-NRLF
$B 321 027


UNIVERSITY OF CALIFORNIA
JAMES·K·MOFFITT·FUND
No.
Let there be light!



BIBLIOTHÈQUE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RÉSUMÉ HISTORIQUE

PAR

H. CARNOT

Sénateur, membre de l'Institut

NOUVELLE ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1883

LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

AUTRES OUVRAGES

SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Jules Barni. HISTOIRE DES IDÉES MORALES ET POLITIQUES EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE. 2 vol. in-18, chaque volume. 3 50

Carlyle. HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Traduit de l'anglais. 3 vol. in-18, chaque volume. 3 50

Eug. Despois. LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE. Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention. 1 vol. in-18. 2e édit. (*Sous presse.*)

Mme E. Duvergier de Hauranne. HISTOIRE POPULAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 vol. in-18. 3e édit. 3 50

Paul Gaffarel. LA DÉFENSE NATIONALE EN 1792. 1 vol. in-18. 1 »

Paul Janet. PHILOSOPHIE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 vol. in-18. 2 50

H. de Sybel. HISTOIRE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Traduit de l'allemand par Mlle Dosquet. 3 vol. in-8°. 21 »

Chaque volume séparément. 7 »

Coulommiers. — Imprimerie PAUL BRODARD et Cie.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RÉSUMÉ HISTORIQUE

PAR

H. CARNOT

Sénateur, membre de l'Institut.

NOUVELLE ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1883

INTRODUCTION

La Révolution française, préparée dès longtemps par le progrès des esprits, a reçu sa formule de notre première assemblée nationale. La Constituante a proclamé, dans sa fameuse *déclaration des droits*, les principes sur lesquels repose notre État social ; elle en a commencé le développement dans ses beaux travaux législatifs. C'est donc avec justice que l'on date ces principes de l'année de leur éclosion, 1789. La seconde assemblée nationale, connue sous le nom de Législative, obligée de guerroyer incessamment avec la royauté, et tout entière à ce duel politique, a dû laisser moins de créations après elle.

Jusqu'au 22 septembre 1792, notre pays s'est appelé une *monarchie ;* à dater de ce jour, où la

Convention se réunit, il prend le titre de *république*. Ce ne sont pas seulement les noms qui changent alors, l'action change aussi. Le passé engage une lutte désespérée contre l'avenir qui l'envahit. L'Europe du moyen âge se rue sur la France pour arrêter sa marche. En France même, les vieux intérêts s'insurgent contre les intérêts nouveaux. Au dehors, au dedans, la Révolution est contrainte de se faire soldat; elle rassemble ses forces; elle les exalte au prix des convulsions les plus douloureuses; elle les organise sous une discipline de fer et triomphe partout. Puis, dès qu'il lui est possible de reprendre haleine, elle s'empresse de désarmer et de suspendre la dictature, pour se donner une constitution régulière; mais, troublée encore par tant d'ébranlements, elle n'y réussit qu'à demi sous le Directoire. Le Consulat tend au même but par une plus grande concentration du pouvoir; le Consulat est une autre dictature, une dictature républicaine cependant, puisqu'elle est temporaire, jusqu'au jour où la fatigue du peuple, qui n'a pas eu le temps de s'attacher par l'éducation à ses institutions nouvelles, permet à un ambitieux de tout confisquer à son profit.

Sous le Consulat, le dogme égalitaire domine encore. Mais quand le pouvoir, d'électif qu'il était, devient héréditaire, ce dogme est frappé

de paralysie en ce qui touche la plus haute magistrature de l'État. Le privilège de la naissance est rétabli et avec lui le droit divin. La souveraineté du peuple n'est plus qu'un mot.

Notre tâche finit là.

Ce n'est pas que le développement des idées de 89 soit arrêté : il se poursuivra, tantôt rapide, tantôt lent, quelquefois imperceptible, au travers des différentes formes gouvernementales que subira la France; ces idées se feront servir souvent par leurs adversaires eux-mêmes.

A chaque travailleur son œuvre : la Constituante déblaye le sol pour y fonder les principes de démocratie et de liberté; elle accomplit la révolution. La Convention, qui a reçu ce précieux dépôt, le défend avec une héroïque fureur. L'une a créé, pour ainsi dire, la France nouvelle, l'autre l'a conservée. Il nous est donc permis de désigner les deux grandes phases de notre histoire révolutionnaire par ces mots : période de création, période de défense et de conservation.

Ce sont bien les mêmes idées qui animent les hommes, c'est bien le même drapeau qu'ils se passent de main en main; l'histoire ne les séparera pas. Et déjà notre instinct national, devançant le jugement de l'histoire, oublie peu à peu leurs dissensions funestes pour reconnaître l'unité de tendance qui commande tout dans la Révolution.

Qu'on veuille bien nous pardonner de nous citer nous-même, puisque nous avons déjà développé ailleurs cette pensée :

« Interrogez l'esprit populaire : vous verrez que la lutte des partis, qui presque seule a fixé l'attention de nos historiens dramatistes, n'est pas ce qui l'a frappé le plus, lui. Etranger à cette mêlée des passions et des ambitions personnelles, la Révolution lui apparaît dans ses faits généraux : l'affranchissement du travail, l'abolition des privilèges, la division de la propriété, la défense du sol national; sous tous ces mots une seule chose : la liberté.

« Quand nous nous plaçons avec lui à ce noble point de vue, les révolutionnaires de toutes les dates semblent réconciliés : constitutionnels, girondins, montagnards. Au lieu d'épouser leurs vieilles disputes, nous aimons à étudier leur œuvre collective, dont le caractère est si profondément marqué, qu'en dépit de toutes les réactions jalouses de le dénaturer, les Français sont restés, malgré l'Empire et la Restauration, le peuple le plus démocratique de l'Europe. Alors les architectes successifs de ce grand édifice, ces hommes que les circonstances ont faits ennemis, forment à nos yeux un cortège unique : ils nous apparaissent comme ces personnages des bas-reliefs antiques, marchant à la suite les

uns des autres, la face tournée du même côté.

« La Constituante, la Législative, la Convention, autant d'étapes, autant de relais disposés sur la route du progrès. Mirabeau et Sieyès, Condorcet, Brissot, Robespierre, autant de conducteurs plus ou moins habiles, plus ou moins dangereux. Chacun d'eux fait faire au char quelques tours de roue; il en est qui tombent et que la roue écrase. Le char avance à travers mille obstacles; il renverse ici celui qui a voulu l'arrêter, là celui qui l'avait bien dirigé la veille, mais qui le dirige mal aujourd'hui; il avance toujours.

« Retournez-vous pour mesurer le chemin parcouru : comparez la France de l'ancien régime à la France sortant des bras de la Révolution, ses lois, ses mœurs; versez des larmes sur les victimes d'une aveugle résistance; glorifiez les martyrs du progrès; vouez une part de reconnaissance à tous les hommes qui ont coopéré, ne fût-ce qu'un jour, à ce grand travail, vous qui jouissez de ses fruits. »

(*Mémoires sur Carnot*, par son fils, tome Ier.)

MARS 1883

En relisant ce petit livre, écrit dans les dernières années de l'Empire, et réimprimé plusieurs fois, je vois qu'il peut l'être encore sans aucun changement essentiel. J'ai la satisfaction de penser que mes jugements sur les hommes et sur les événements de la Révolution française n'étaient pas influencés alors par la tristesse et par l'irritation qui suivent une défaite; et qu'ils ne le sont pas aujourd'hui par l'enivrement du succès : la réflexion n'a fait que les affermir.

Des publications intéressantes ont éclairé certains détails de l'histoire : elles n'en ont point changé la moralité.

Jugeons la Révolution sur son idéal, non point sur les hommes appelés à marcher vers cet idéal en triomphant de résistances excessives, qui les ont eux-mêmes entraînés aux excès; ces hommes ne furent ni des anges ni des démons, comme on les a peints trop souvent; ils ne furent ni des colosses ni des nains. Beaucoup d'entre eux,

dans un temps ordinaire, se seraient sans doute élevés au dessus de la foule; des circonstances démesurées les ont démesurément grandis; elles ont surtout créé chez eux des caractères : le fer devient acier par la forge.

L'idéal de la Révolution resplendit dans les œuvres de nos philosophes et de nos publicistes; il resplendit dans l'*Encyclopédie*, qui fut le résumé des aspirations du temps; et l'*Encyclopédie* elle-même est résumée dans la ***Déclaration des droits***.

La période comprise entre 1789 et les premiers jours de ce siècle fut douloureuse, comme le sont toutes les crises sociales et politiques. De telles crises atteignent la minorité puissante et riche en diminuant ses privilèges et ses jouissances; elles atteignent plus encore la majorité pauvre, dont elles anéantissent immédiatement les ressources en suspendant le travail qui la fait vivre.

Pourtant les classes nombreuses n'ont pas un moment cessé d'acclamer la Révolution. C'est donc que le pressentiment d'un avenir meilleur les aidait à supporter le mal présent. Un certain nombre de privilégiés aussi l'ont acceptée; quelques-uns avec enthousiasme, renonçant spontanément à leurs avantages : l'injustice blesse les hommes généreux, même lorsqu'elle s'exerce à leur profit.

Quant aux descendants de ceux-là, encadrés

désormais dans la société nouvelle, ils s'y trouvent à l'aise.

Nous avons bien eu le spectacle des Epiménides réveillés par le coup de tonnerre de 1870, qui, sans se douter des changements accomplis pendant leur sommeil, ont essayé de renouer le fil de l'histoire au point où ils le croyaient rompu en 89 : maladie d'anachronisme qui ne pouvait être épidémique. Nous assisterons peut-être encore à des tressaillements du passé : ils n'arrêteront pas la marche régulière des choses, pas plus que n'y parviendront les folies barbares des impatients; ceux-ci, les malheureux, accroissent eux-mêmes le trouble dont ils souffrent.

Maintenant que la France a choisi sa forme définitive de gouvernement, le progrès se continuera sans secousses par l'action alternative des mœurs et des lois, se perfectionnant mutuellement.

Mais la Révolution française n'est pas française seulement : on n'insistera jamais trop sur son caractère d'universalité, qui a frappé tous les esprits supérieurs :

« C'est le plus grand pas fait pour l'affranchissement total du genre humain », a dit l'Anglais Fox.

« C'est le premier chapitre de la Révolution nationale, » a dit l'Américain Jefferson; et Jeffer-

son a ajouté : « Tout homme a deux patries, celle où il est né et la France. »

« Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle époque de l'histoire du monde, » a dit l'Allemand Gœthe.

L'ultramontain de Maistre qualifie la Révolution de satanique; le libéral de Tocqueville y voit quelque chose de providentiel; et il fait remarquer qu'elle a procédé à la manière des révolutions religieuses, ne se renfermant ni dans les limites d'un territoire, ni dans les intérêts d'un peuple, considérant l'homme en général, indépendamment du pays et du temps.

Tel fut en effet le premier acte de ce grand drame qui eut la France pour théâtre. L'Assemblée constituante, pénétrée du sentiment philanthropique, proclama les principes généraux sur lesquels repose la société moderne; elle les formula dans des lois qui font notre admiration.

Mais quand la nation se vit obligée de tenir tête à une coalition des monarchies européennes, acharnées à détruire son ouvrage, l'assemblée qu'elle avait élue pour la représenter dut faire appel surtout au sentiment patriotique; et celui-ci, par un suprême effort, sauva le berceau de la liberté.

Ce fut le travail de la Convention. Elle aussi a beaucoup créé, beaucoup organisé, mais selon les données de la Constituante : on pourrait dire que

les conventionnels ont fait la révolution politique pour défendre la révolution sociale accomplie par leurs prédécesseurs.

Ces deux œuvres successives se complètent l'une l'autre; nous avons essayé pourtant de les distinguer par une division historique nouvelle qui nous paraît devoir être maintenue dans ce résumé.

La Révolution a fondé solidement l'unité nationale, dès longtemps cherchée dans des intérêts divers : par les rois dans celui de leur pouvoir, par les parlements dans celui de leur influence, par le clergé dans celui de l'Eglise. Elle a fondé aussi l'indépendance individuelle, dont les progrès de la raison publique, éclairée par les philosophes, avaient fait comprendre le besoin ; c'est ce que Victor Cousin a très heureusement exprimé dans ces paroles :

« Quand le travail fut terminé, il se trouva que la puissance nationale était centuplée, et que l'individu était émancipé. — La plus puissante unité, et en même temps une liberté immense, tel est le principe, telle est la fin de la Révolution française. »

Le publiciste allemand Oelsner avait pu dire avant lui :

« La réformation de Luther a moins atteint l'ensemble des relations sociales que ne l'a fait la Révolution française. »

Et pourtant notre nation n'est point révolutionnaire : dès que les causes de son agitation ont cessé, elle s'éloigne des hommes qui voudraient la prolonger; elle s'empresse de rentrer dans l'ordre et de se remettre à l'ouvrage, même quand les conditions de cet ordre ne satisfont qu'à demi ses aspirations de réforme. Elle va vite aux réparations. Elle a hâte d'améliorer et d'embellir le séjour qui lui est assigné sur ce globe, comme si elle avait toujours devant les yeux cette prophétie qui date de vingt siècles :

« Il semble qu'une providence tutélaire éleva ces chaînes de montagnes, rapprocha ces mers, traça et dirigea le cours de tant de fleuves, pour faire un jour de la Gaule le lieu le plus florissant de la terre. » (Strabon.)

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

PÉRIODE DE CRÉATION

CHAPITRE PREMIER

AVANT-COUREURS DE LA TEMPÊTE. — L'ANCIEN RÉGIME ET LES PROPHÉTIES DE LA RÉVOLUTION

Le règne de Louis XIV, après avoir jeté sur la France des splendeurs chèrement payées, s'était terminé tristement au milieu de revers militaires et d'humiliations diplomatiques. Il avait laissé la nation dépeuplée, fatiguée, appauvrie, le crédit privé perdu comme le crédit public, les terres en friche, les maisons en ruines, une population agitée par les émeutes de la faim. Le roi lui-même, aussi malheureux dans sa famille que dans son gouvernement, avait vu la mort faucher autour de lui trois générations en moins d'un an; et le sceptre qu'il venait de faire peser si longtemps sur le peuple français, tomba entre des mains auxquelles un jouet eût mieux convenu, celles d'un enfant de cinq ans.

Il fallait un tuteur à cette minorité : ce fut Philippe, duc d'Orléans. La régence! Ce mot a passé dans notre langue avec une signification honteuse. La régence acheva de dépouiller le pays en cherchant à rétablir la fortune publique par des expédients financiers et des manœuvres d'agiotage. La diplomatie devint une intrigue, et la galanterie majestueuse de Louis XIV fit place à un libertinage effronté : « Pauvre royaume! par qui es-tu gouverné? » s'écria le régent lui-même, un jour qu'il n'était pas ivre.

Louis XV atteint sa majorité, et avec lui la monarchie descend encore d'un degré. « C'est la régence, moins l'esprit, » dit un historien. Les courtisanes règnent; elles font la guerre et la paix; elles distribuent les emplois et les faveurs; leurs magistrats déshonorent la robe, leurs généraux se font battre, leurs financiers se gorgent d'or aux frais de l'État banqueroutier et du peuple ruiné.

Cette décadence de la monarchie n'était qu'un symptôme de la décadence d'une société tout entière, au milieu de laquelle se formait déjà celle qui devait la remplacer. Aux privilèges de la naissance et à la foi volontairement aveugle allaient succéder la liberté d'examen et les droits de la valeur personnelle. Les progrès accomplis par l'esprit humain depuis plusieurs siècles avaient préparé cet avènement; il était proche, chacun le pressentait, et beaucoup de voix s'élevaient pour le signaler d'avance.

Les grands événements qui doivent renouveler la société sont toujours l'objet de semblables prédictions, dans lesquelles on aime à voir du merveilleux. Rien de plus naturel cependant : ces grands événements ne s'accomplissent que lorsqu'ils sont nécessités par une situation dont presque tout le monde souffre. Presque tout le monde alors désire et prévoit une crise, et le sentiment général s'exprime par l'organe de quel-

ques-uns. C'est ainsi qu'à l'approche des tremblements de terre, certaines créatures éprouvent une angoisse extraordinaire, et leur agitation prophétique ne s'explique pour le grand nombre qu'après l'accident. Nous allons recueillir quelques-unes des prophéties qui annoncèrent la révolution française; non pas, comme on le pense bien, pour donner un aliment à la crédulité, mais pour montrer une fois de plus que cette révolution, loin de venir inopinément, était dès longtemps appelée par les uns, redoutée par les autres, en idée chez tout le monde.

L'idée engendre le fait : cela est d'une telle évidence que l'on pourrait presque déterminer, dans l'œuvre de 1789, la part de chacun des grands penseurs de l'époque précédente. L'influence de deux d'entre eux surtout s'y révèle d'une manière triomphante; rien n'est plus vrai que le refrain ironique de cette chanson populaire qui dit de la révolution française : *C'est la faute de Voltaire, c'est la faute de Rousseau :* leurs écrits avaient été un évangile familier pour la génération qui l'accomplit.

Mais ces deux hommes n'ont pas seulement provoqué, ils ont aussi pronostiqué la transformation que leur philosophie portait dans ses flancs. « Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution, » écrivait Voltaire en 1764, « la lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont heureux : ils verront bien des choses. » — Et Rousseau, deux ans auparavant : « Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. » Puis vient ce commentaire : « Je tiens pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore longtemps à durer; » et Rousseau conseillait aux nobles de faire apprendre un métier à leurs enfants par mesure de précaution. —

« Dansez, messieurs, dansez; vous ferez bientôt une culbute universelle, » leur criait le père de Mirabeau; mais, dans la bouche de ce vieil aristocrate, c'était un cri d'alarme et de détresse. — Quant au roi Louis XV, qui entrevoyait la même perspective à travers son égoïsme grossier, il se contentait de répéter : « Pourvu que cela dure autant que nous! » et la Pompadour ajoutait; « Après nous le déluge. »

Bien des témoignages analogues avaient précédé ceux-là : « La France ne vit plus que par miracle, disait Fénelon; c'est une vieille machine délabrée qui va encore par l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc. » Puis, adressant cet avis aux rois eux-mêmes : « Il viendra une révolution violente, qui, au lieu de modérer simplement l'autorité excessive des souverains, l'abattra sans ressource. »

On pourrait remonter beaucoup plus haut que Fénelon. Le président de Selve, ambassadeur de François Ier, proposait déjà une sainte-alliance des rois contre les peuples pour préserver l'Europe d'un dérangement général. — « La révolution est certaine en cet État-ci; il croule par ses fondements, » disait le marquis d'Argenson, un ministre de la guerre. — Et Mme de Châteauroux, une maîtresse de roi : « Il y aura un grand bouleversement si on n'y apporte remède. »

Et Mme de Tencin, dont le salon réunissait la société la plus éclairée de Paris : « A moins que Dieu n'y mette visiblement la main, il est physiquement impossible que l'État ne culbute. »

Et Mlle Aïssé, jeune fille plus occupée de son amour que de la politique : « Tout ce qui arrive dans cette monarchie annonce bien sa destruction. » — La moins curieuse de ces prophéties n'est pas celle du chevalier de Folard, le célèbre ingénieur : « Les

puissances de l'Europe ont de bien mauvaises lorgnettes pour ne pas apercevoir l'orage qui les menace. »

Hommes d'État, hommes d'Église, hommes de science, femmes du monde, tous vivaient donc depuis longtemps sous l'empire des mêmes pressentiments.

Et quel esprit sensé n'aurait pas, en effet, prévu la chute d'une société telle que nous la peignent les contemporains?

« La culture des terres est presque abandonnée; les villes et les campagnes se dépeuplent; la France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions; les magistrats sont avilis..... » « C'est une résolution prise de fermer les yeux pour ne pas voir notre état et d'ouvrir la main pour prendre toujours. »

Fénelon parlait ainsi, un siècle avant la révolution. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, emploie presque les mêmes termes : « Le royaume est devenu un hôpital de mourants et de désespérés, à qui on prend tout chaque année en pleine paix. » Et il finit par s'écrier : « Tout bien à faire est impossible. » « Profonde comme la mer, et comme l'enfer toujours béante, » dit une chanson bretonne en parlant de la bourse du roi.

Bossuet, du haut de la chaire, laissait tomber des paroles également douloureuses et accusatrices : « Quand je considère les calamités qui nous environnent, la pauvreté, la désolation, le désespoir de tant de familles ruinées, il me semble que de toutes parts s'élève un cri de misère qui devrait nous fendre le cœur. »

« C'est pitié de voir comme le peuple meurt de faim ! » s'écriait déjà Henri IV. Il est vrai qu'on était au milieu des guerres civiles. Mais ces guerres avaient cessé quand Richelieu disait que le peuple était *mangé jusqu'aux os*. — Au commencement du XVIIIe siècle,

Vauban affirmait que, sur dix Français, neuf manquaient de pain ou étaient fort gênés. — Bois-Guillebert assurait que *la plus grande partie* était dans l'indigence; et il ajoutait : « La France a aujourd'hui la gangrène. »

La *Dîme royale* et le *Détail de la France* furent confisqués et mis au pilon ; Vauban et Bois-Guillebert terminèrent leur vie en disgrâce, comme Fénelon, dont le *Télémaque*, classé parmi les *mauvais livres*, ne put pas être publié sous le règne de Louis XIV; et comme Racine, qui, lui aussi, avait essayé de soulever le voile sinistre, dans un écrit remis à Mme de Maintenon.

Rapprochez de ces témoignages la correspondance où Mme de Sévigné raconte d'un ton léger les horreurs dont elle est spectatrice en Bretagne; les *Mémoires* du paysan Jamerai Duval, tableau naïf et déchirant des misères de la Champagne, tracé par un homme qui en a ressenti le poids; — et le rapport de cet intendant général de la Normandie, de la riche Normandie, qui montre « les grands chemins couverts de mendiants chassés de chez eux par la faim et la nudité ». — Et celui d'un gouverneur du Dauphiné : « La plus grande partie des habitants n'ont vécu pendant l'hiver que de racines et de glands; et présentement (au mois de mai) on les voit manger l'herbe des prés et l'écorce des arbres. » — Consultez les mémoires adressés au duc de Bourgogne, sur sa demande, par les intendants des provinces, et dont l'analyse remplit huit volumes. — Consultez les révélations du ministre d'Argenson sur le Maine, l'Angoumois, la Touraine, le haut Poitou, le Périgord, l'Orléanais, le Berry, et formez-vous une idée de la détresse qui accablait partout les classes laborieuses : « Il est positif qu'il est mort plus de Français de misère depuis deux ans que n'en ont tué toutes les guerres de Louis XIV. »

« Ce m'est une chose toujours nouvelle, de contempler avec quelle férocité les hommes traitent d'autres hommes, » s'écrie un célèbre moraliste (La Bruyère); puis il burine ce portrait du paysan français, qui glace d'épouvante :

« On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans les campagnes, noirs, livides et tout brûlés de soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine; et en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. Ils épargnent aux autres hommes la peine de labourer, de semer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer du pain qu'ils ont semé. »

Cette dernière phrase, échappée au cœur généreux de l'écrivain, est une amère censure des institutions sociales elles-mêmes. Telle ne devait pas être pourtant l'intention de La Bruyère, précepteur des princes de Condé et pourvu d'une charge de trésorier de France. Il croyait ne censurer que les pratiques et les mœurs de son temps.

Voyons donc quelles étaient ces pratiques. Vauban les a décrites, Vauban, un gentilhomme démocrate dans le meilleur sens du mot : « Les peuples sont exposés aux mangeries des traitants, à la taille arbitraire, aux aides et aux douanes, aux friponneries des gabelles et à une foule d'autres droits onéreux, qui donnent lieu à des vexations infinies exercées à tort et à travers sur le tiers et le quart, lesquelles ont mis une infinité de gens à l'hôpital et sur le pavé, et en partie dépeuplé le royaume. »

Les voici décrites aussi par le comte de Boulainvilliers, un aristocrate celui-là, qui ne blâme la monar-

chie absolue que parce qu'elle empiète sur les privilèges des grands seigneurs : « Le peuple apprit par une expérience douloureuse que ces nouveaux magistrats (les intendants du roi) devaient être les instruments immédiats de sa misère, que les vies, les biens des familles, tout serait à leur disposition ; maîtres des enfants jusqu'à les enrôler par force, maîtres des biens jusqu'à ôter la subsistance, maîtres de la vie jusqu'à la prison, au gibet et à la roue. »

Voyons maintenant quelles étaient les mœurs. Saint-Simon, peignant la cour du grand roi, raconte tant d'abominations que le lecteur n'y croirait pas si l'écrit était d'une autre date ou d'une autre plume. Ces crimes, commis sur le théâtre le plus en évidence, et faisant à peine sensation, nous permettent de supposer ce qui se passait au fond des provinces et dans le mystère des nobles manoirs. Mais nous ne sommes pas réduits aux suppositions : les tyrannies exercées par les seigneurs sur le peuple des campagnes étaient poussées si loin qu'en août 1665 une cour de justice extraordinaire dût tenir ses assises en Auvergne, pour en finir avec ces hobereaux qui prolongeaient trop longtemps les us du moyen âge.

Le récit de ces assises, nommées *les grands jours*, nous est parvenu, écrit par un futur évêque (Fléchier). Les joyeusetés scandaleuses ou sanglantes s'y entremêlent avec des forfaits si odieux, que le rang des coupables ne put pas les protéger contre la vindicte des lois.

« Il semble que le ciel soit indigné de tout ce qui se passe, écrit M. de Birague en 1710; peut-être qu'à la fin Dieu y mettra la main. »

1710 : le règne de Louis XIV touche à son terme. Pense-t-on que l'état de la France va s'améliorer pendant les orgies de la régence et les turpitudes de Louis XV? Écoutons :

« Pauvres paysans, pauvre royaume, pauvre roi! » disait Quesnay, le fameux économiste, logé dans un entresol du château de Versailles, comme médecin de Sa Majesté, qui l'appelait *son penseur.*

« Depuis quelque temps, la Grève ne désemplit pas, » écrivait Bachaumont dans son *Journal*, peu d'années avant la révolution.

A la veille même de l'explosion, un voyageur anglais, Arthur Young, visitant notre pays, compare sa détresse à celle de l'Irlande, et s'étonne de la patience du peuple français. « Ah! s'écrie-t-il, si pour un jour j'étais le législateur de la France, comme je ferais sauter les grands seigneurs. » Vraiment, le comité de salut public ne fut pas mal avisé quand, pour justifier la révolution, il réimprima le livre d'Arthur Young à 40 000 exemplaires et le fit distribuer dans toutes les communes.

Mais on peut suspecter l'opinion d'un étranger. Cherchons ailleurs. Écoutons le comte de Guibert, un personnage officiel : « Les peuples vivent dans un tel état de malaise et d'anxiété que, s'ils avaient la force de briser les liens qui les attachent à leurs gouvernements, ils se donneraient d'autres lois et d'autres administrateurs. »

« Il faut refondre la cloche, » s'écrie le cardinal de Bernis après une série de lamentations sur la décadence du pays.

Et pourquoi n'écouterions-nous pas le régent de France lui-même? « Si j'étais sujet, dit-il, je me révolterais. »

C'est, en effet, une cause de surprise que la durée d'un pareil état de choses pour ceux qui l'étudient avec un peu de soin et un peu de cœur.

« Le peuple sur lequel vous régnez a donné des preuves non équivoques de sa patience; c'est un peuple martyr, à qui la vie semble n'avoir été laissée que

pour le faire souffrir plus longtemps. » Tel est le langage du cardinal La Fare, chargé de haranguer Louis XVI le 5 mai 1789, à l'ouverture des états généraux. Et celui-là n'était pas un révolutionnaire : il s'opposa à toutes les réformes.

C'est qu'on supporte bien longtemps un poids héréditaire, parce qu'on ne croit pas à la possibilité de s'en dégager. Mais, dès que cette possibilité apparaît comme un trait de lumière, on la saisit avec passion, souvent avec frénésie. Pourtant, si l'on énumère les griefs accumulés, les abus enracinés, maux présumés sans remède, on est presque étonné qu'il n'ait pas fallu des efforts plus terribles encore pour renverser tant d'obstacles, et verser plus de sang pour laver celui que les siècles passés avaient répandu sur notre sol.

Nous venons de faire plusieurs pages de citations. Nous ne les avons pas multipliées par besoin de récrimination contre un régime fini, et qui n'a certes pas été sans gloire pour la France; mais afin que nos lecteurs, en comparant cette ancienne société avec celle où nous vivons, quels que soient encore ses défauts, puissent apprécier et bénir les bienfaits de la révolution. Au lieu de quelques pages nous en écririons cent, nous en écririons mille sans épuiser les sources; et nous arriverions au seuil même de la révolution avec un effrayant dossier de témoignages sur sa nécessité, avec de cruelles excuses pour sa violence.

« On n'a point observé les troubles civils en penseur, dit Mme de Staël, quand on ne sait pas que la réaction est égale à l'action. Les fureurs des révoltes donnent la mesure des vices des institutions; et ce n'est pas au gouvernement qu'on veut avoir, mais à celui qu'on a eu longtemps, qu'il faut s'en prendre de l'état moral d'une nation. On dit aujourd'hui que les Français sont pervertis par la révolution.

Et d'où venaient donc les penchants désordonnés qui se sont si violemment développés dans les premières années de cette révolution, si ce n'est de cent ans de superstition et d'arbitaire? Il n'est point de période comparable aux quatorze mois de la Terreur, ajoute-t-elle; que faut-il en conclure? Qu'aucun peuple n'avait été aussi malheureux depuis cent ans que le peuple français. » (*Considérations sur la Révolution française*.)

CHAPITRE II

LE PROGRÈS PAR LE DESPOTISME ET LE PROGRÈS PAR LA LIBERTÉ

Les souffrances matérielles d'un peuple ne suffisent pas pour expliquer ses agitations : ce sont les blessures de l'âme qui saignent le plus. Ici encore, l'emportement de la révolte nous donne la mesure de la compression éprouvée. Si la France rejeta son passé en masse, si elle démolit pêle-mêle ses traditions religieuses et politiques, si elle voulut effacer jusqu'aux noms de baptême, renouveler jusqu'à ceux des mois et des jours; c'est que l'ancien régime avait mérité toutes ces antipathies en opprimant les intelligences, en outrageant la dignité humaine.

Quel spectacle offrait-il, en effet, cet ancien régime, au moment où la raison publique se souleva contre lui?

Dans l'ordre religieux, l'intolérance, les persécutions, les exils, les bûchers même : celui du malheureux Labarre, un enfant, condamné pour avoir manqué de respect aux images du culte, date de 1766, et il n'est pas le dernier; — dans l'ordre politique, une absence de libertés qui autorisait le jurisconsulte anglais Blackstone à mettre au même rang la France

et la Turquie; — dans l'ordre moral, l'exemple pestilentiel de la Cour et des hautes classes, qui arrachait à d'Alembert ce cri d'indignation : « La France ressemble à une vipère : tout en est bon, hors la tête; » et à M. de Guibert ce cri de découragement : « Lorsque la corruption a fait de tels ravages, il est presque impossible d'espérer une régénération ; » — dans l'exercice de la justice, la prodigalité de la peine de mort, avec ses gradations de tortures et ses variétés de formes, selon le rang des condamnés, les mutilations, la marque au fer rouge, les cachots, le secret des procédures, la réversibilité des peines sur les familles par la confiscation et par l'infamie ; — enfin, dans l'ordre civil, des inégalités sociales de toute nature, les humiliations de la personne et les servitudes de la terre.

C'est là qu'il faut chercher les causes de la révolution, plus encore que dans les misères dont nous venons d'entendre la litanie.

Elle s'est faite pour conquérir la liberté, bien plus que pour gagner des améliorations matérielles. Une preuve, c'est ce fait, qu'au moment où elle éclata, grâce aux progrès de la marine française, une période de prospérité, du moins en ce qui regardait le commerce extérieur, venait de s'écouler. Une autre preuve, c'est que la régénération nationale trouva ses principaux artisans dans la classe bourgeoise, celle qu'atteignaient le moins les fléaux de la pauvreté et de la dépravation.

La bourgeoisie, jugée au point de vue économique, se compose d'hommes qui vivent en partie de leur travail actuel, en partie sur le produit amassé de travaux antérieurs. Cette classe moyenne se recrute incessamment par l'accession des prolétaires intelligents et prévoyants. Elle était, avant la révolution, beaucoup moins considérable qu'aujourd'hui; cependant,

depuis longtemps déjà, elle remplissait toutes les carrières industrielles et la plupart des carrières libérales. C'était bien réellement, comme on la nommait, le *tiers état;* et lorsque Sieyès, dans un pamphlet fameux, proclama que le tiers état était la nation, il traduisit en une formule nette et simple la pensée de tout le monde. Préservée de l'extrême misère qui abrutit, et des dangereuses séductions de l'oisiveté, la bourgeoisie est disposée à considérer les maux de la société sous leur côté moral : c'est chez elle que le despotisme de Louis XIV avait laissé le plus de ressentiments et que les vices de Louis XV inspiraient le plus de mépris.

Le rôle joué par la bourgeoisie dans la révolution n'était pas nouveau pour elle : l'histoire le constate.

Aux états généraux de 1356, on l'avait vue demander une égale répartition d'impôts; en 1413, elle avait contraint révolutionnairement Charles VI à décréter des mesures pour protéger l'habitant des campagnes contre les abus de la force; aux états de 1560, elle réclama la suppression des péages à l'intérieur et des douanes aux frontières; l'année suivante, à Pontoise, elle fit poser en principe le droit de l'Etat sur les propriétés du clergé; aux états de 1614, les derniers tenus en France, le tiers parla en faveur de l'indépendance religieuse; il proposa « la liberté du commerce, trafic et manufactures; » demanda l'abolition de la taille, impôt accablant; demanda aussi l'abolition de la vénalité des charges, dont la bourgeoisie profitait à peu près seule : « C'est pour le peuple que nous travaillons, dit un de ses orateurs, Jean Savaron, c'est contre nos intérêts que nous combattons. »

« Les marchands eux-mêmes étaient infectés de l'amour du bien public, qu'ils estimaient plus que leur avantage particulier, » dit Mme de Motteville, amie de la régente Anne d'Autriche.

Voilà les états de service de la bourgeoisie. On n'a rien obtenu et on n'obtiendra rien sans le concert de ses efforts et de ceux du peuple (pour nous servir de l'expression consacrée par l'usage), c'est-à-dire sans l'union de la démocratie émancipée déjà par le travail, avec celle que le travail émancipe chaque jour.

L'aristocratie fournit aussi des chefs à la révolution. C'est dans les salons aristocratiques que s'aiguisa l'épée destinée à tuer la noblesse. C'est à la cour des monarques absolus que se réfugiaient les écrivains persécutés pour des livres qui devaient renverser les trônes. Reconnaissons ici l'irrésistible puissance du juste et du vrai, qui domine les intelligences à leur insu, qui commande en dépit des intérêts. Depuis longtemps la classe privilégiée n'avait plus foi dans l'équité de ses privilèges quand la classe déshéritée se révolta contre eux. Le progrès ne s'effectuerait pas sans des conversions sincères, sans de courageuses défections : les Gracques étaient des gentilshommes comme Lafayette et Mirabeau.

Bien des gens se figurent que Louis XVI, par des actes de répression, aurait pu arrêter ce mouvement. On n'arrête pas la pensée d'un siècle.

Il vint un moment, sans doute, où ceux qui avaient ouvert les portes à la démocratie, effrayés de son irruption, tâchèrent de les refermer : beaucoup de prétendus philosophes commencèrent à renier leurs principes quand le peuple commença à les réaliser.

Mais, au temps dont nous parlons, tout le monde rêvait de progrès : sur presque tous les trônes de l'Europe, ou à côté des trônes, comme ministres et conseillers, siégeaient des hommes plus ou moins gagnés aux idées modernes et qui travaillaient à les faire pénétrer dans le gouvernement des Etats.

Toutefois, on ne concevait guère alors les réformes que comme un octroi du souverain. On ne supposait

pas qu'elles pussent devenir le prix d'un effort accompli par les peuples eux-mêmes. Jean-Jacques Rousseau fait la théorie de ce *despotisme bienfaisant*, quand il veut « forcer l'homme d'être libre ».

Il est vrai que les peuples, courbés sous le joug de l'ignorance et des préjugés, mettaient plus souvent obstacle aux réformes qu'ils ne les favorisaient. L'empereur d'Allemagne, Joseph II, un prince philosophe, ayant tenté d'introduire dans ses Etats une partie des innovations que notre Assemblée constituante réalisa plus tard, rencontra les résistances les plus obstinées. Autant en arriva au roi d'Espagne, Charles III, lorsqu'il voulut débarrasser les Espagnols du jésuitisme : « Ils sont comme des enfants qui pleurent quand on les nettoie ! » s'écriait-il.

C'est que ces princes, au lieu d'associer les nations à leurs entreprises réformatrices, voulurent agir sans elles, selon la formule si connue : tout pour le peuple et rien par le peuple.

Le peuple ne s'attache solidement et cordialement qu'aux progrès dont il est lui-même le principal auteur, parce que le travail qu'il fait pour accomplir ces progrès l'élève en force et en moralité. Ceux qu'il doit aux despotes civilisateurs s'incarnent rarement en lui. Ce sont des vêtements mal ajustés à sa taille, qui le gênent au moindre mouvement.

Le progrès n'a que deux voies sûres : l'éducation générale ou les révolutions.

L'éducation générale est lente, mais elle va au but sans déviation et sans retour : une minorité intelligente convertit à ses idées la majorité.

Les révolutions sont une marche douloureuse, intermittente, sujette à l'erreur et aux réactions; mais prompte, qui dévore le temps et l'espace : c'est l'action des majorités passionnées.

Quand le suffrage universel sera éclairé et librement

pratiqué, peut-être donnera-t-il au progrès le même élan que les révolutions, sans occasionner les mêmes troubles et les mêmes souffrances.

Peu de temps avant la révolution, des tentatives de réformes avaient été faites en France ; mais, entreprises dans un sentiment philanthropique plutôt que dans l'esprit de la liberté générale, elles avaient échoué malgré la confiance que méritaient leurs promoteurs, Turgot et Malesherbes.

Ces deux honnêtes gens avaient été appelés au ministère par Louis XVI, qui venait de succéder à son grand-père, de honteuse mémoire. La régularité des mœurs du nouveau roi promettait un règne très différent; aussi son avénement fut-il salué par de grandes espérances. Louis XVI n'avait jamais connu les passions fougueuses de la jeunesse, jamais non plus ses généreuses aspirations. C'était une nature vulgaire, impuissante, qu'une éducation étroite et bigote avait asservie aux préjugés de caste et aux directions cléricales. Il était donc fort hostile aux idées de la philosophie moderne et à toute prétention de liberté politique ; mais un fond de charité le rendait sensible aux misères de ses semblables, et le disposait à accueillir volontiers les mesures d'amélioration matérielle.

Il eut le bon esprit de choisir deux conseillers que l'opinion lui désignait : Turgot, recommandé par sa belle intendance de la province de Limousin, Malesherbes, par de nobles remontrances sur le régime de contributions imposé au pauvre peuple.

Turgot avait conçu un plan politique vaste et hardi. C'était une hiérarchie de municipalités électives, dans les villages, dans les villes, dans les arrondissements, dans les provinces, chacun de ces centres nommant des députés au centre immédiatement supérieur ; et les assemblées provinciales composant enfin, par leurs représentants, la municipalité générale du royaume.

Ce système, en faisant subir une transformation à la monarchie, aurait pu la consolider pour quelque temps; mais Turgot jugea nécessaire de préparer d'abord le terrain par des lois économiques, et cet ajournement ne fut peut-être pas étranger à son insuccès. Turgot appartenait à l'école du despotisme bienfaisant dont nous avons parlé : homme de cœur autant que d'intelligence, tout en proclamant le roi *législateur absolu*, il voulait donner à son édifice un conseil d'instruction nationale, afin de créer un peuple de citoyens éclairés sur leurs devoirs. Mais, apôtre fervent de la liberté personnelle, qui est toujours un fruit de l'éducation, le ministre réformateur semble n'avoir pas assez compris que cette éducation même ne saurait se développer sans la liberté politique.

Il établit d'abord le libre commerce des grains, et plus tard celui des vins, dans tout l'intérieur du royaume. Des droits de douane, et même des prohibitions absolues, avaient existé de province à province, d'où, au grand préjudice de la production et de la consommation, des inégalités de prix excessives. Il abolit la corvée pour le transport des convois militaires, puis la corvée pour les *chemins du roi*, en la remplaçant par des taxes sur les propriétés foncières. La gabelle allait être attaquée, impôt doublement odieux parce qu'il faisait payer le sel dix fois sa valeur, et parce qu'il prescrivait ce que chacun devait en acheter, besoin ou non. Les résultats de la gestion de Turgot furent tels qu'au bout de deux ans un excédent de recette s'était produit, et que l'on commençait à rembourser l'arriéré. La prospérité générale avait fait baisser l'intérêt de l'argent jusqu'à quatre pour cent.

Il supprima les jurandes, maîtrises et corps d'état, en prononçant cette belle parole : « elles introduisaient l'inégalité dans la propriété la plus sacrée de toutes : le droit de travailler. »

Saint Louis avait mis les arts et métiers en confréries, organisation nécessaire alors pour réprimer beaucoup de désordres, pour régulariser le travail et soustraire les artisans aux exactions féodales. Mais les corporations ouvrières introduisirent une servitude de nouvelle espèce ; elles constituèrent des monopoles héréditaires nuisibles au progrès de l'industrie; ouvrant ou fermant leurs rangs à volonté et faisant commerce de la maîtrise, elles exerçaient dans leur sein de véritables tyrannies, en même temps qu'elles pratiquaient l'intolérance au dehors : chacun était étroitement parqué dans son métier, avec défense, sous les peines les plus graves (la mort même et l'emprisonnement de la famille), d'aller tenter meilleure fortune à l'étranger. L'abolition des corporations fut donc un bienfait. Désormais, chaque citoyen se trouva libre d'entreprendre toute espèce d'industrie.

Le caractère moral de l'administration de Turgot ne fut pas moins marqué que ses tendances généreuses en économie politique : liberté des cultes, demandée au roi, malheureusement sans succès; inviolabilité du secret des lettres, consacrée par un arrêt du conseil; licenciement de la haute police des salons; suppression des pots de vin que les fermiers des contributions apportaient aux ministres pour obtenir le renouvellement de leur bail; n'oublions pas l'exemption de tous droits d'entrée pour les livres venant de l'étranger.

Ces mesures ne touchaient pas directement aux intérêts des classes privilégiées, qui les laissèrent passer sans réclamation. Mais d'autres étaient annoncées : une réforme de la maison civile du roi, l'établissement d'une proportionnalité équitable dans les charges publiques, la conversion des droits féodaux du domaine royal en redevance annuelle, un exemple qui deviendrait certainement obligatoire pour les seigneurs.. Turgot faisait même circuler un écrit où le rachat des droits

féodaux était formellement proposé, laissant d'ailleurs la critique s'exercer très librement au sujet des vieilles institutions.

Grand émoi dans le monde qui vivait des abus. Le parlement de Paris refusa l'enregistrement des édits rendus à l'instigation de Turgot. Voici comment les choses se passaient : toute ordonnance royale devait être portée au parlement pour être inscrite sur ses registres; s'il ne l'approuvait pas, son président se rendait auprès du roi pour présenter des remontrances, c'est-à-dire des observations respectueuses. Quand le roi insistait, le parlement avait deux partis à prendre : céder, ce qu'il faisait ordinairement, ou résister; alors Sa Majesté tenait un lit de justice et faisait enregistrer la loi d'autorité. La plupart du temps on transigeait afin d'éviter ce scandale.

Cette fois, le roi dut user de son pouvoir pour briser la résistance du parlement. Une conspiration se forma aussitôt dans son entourage contre le ministre économe qui refusait de fournir aux prodigalités de la cour; et comme ce même ministre avait demandé la validation des mariages protestants, le clergé catholique se joignit à ses ennemis. On employa des armes honteuses : pamphlets anonymes et lettres supposées; et Louis XVI céda. Turgot fut brutalement congédié, aux applaudissements des salons aristocratiques, mais au regret du peuple, qui, malgré les perturbations et les souffrances inséparables de toute réforme, et sans se rendre compte de la portée de celle que Turgot avait entreprise, comprenait vaguement qu'il perdait un ami; à la vive douleur de Voltaire, qui avait surnommé Turgot le *père du peuple*, et qui s'écria en apprenant sa disgrâce : « Je suis atterré; ce coup de foudre m'est tombé sur la cervelle et sur le cœur. »

Nous devons reconnaître dans Turgot une des hautes intelligences philosophiques de notre pays, l'un

des précurseurs de la révolution, qui réalisa un grand nombre de ses idées; il fut son plus hardi théoricien peut-être, car nul autre n'a rompu plus nettement avec les traditions. Voici ce qu'on lit dans son mémoire sur les municipalités : « Les droits des hommes réunis en société ne sont point fondés sur leur histoire, mais sur leur nature. »

Turgot, dans sa noble impatience des réformes, partageait l'erreur de son temps sur le moyen de les effectuer : « Donnez-moi cinq années de despotisme, disait-il, et la France sera libre. »

Louis XVI lui-même eut conscience de cette erreur. « Turgot est trop entier dans le bien qu'il croit faire, écrivait-il à Malesherbes; le despotisme n'est bon à rien, dût-il forcer un grand peuple à être heureux. » Les réformes de Turgot eurent le sort de toutes les réformes octroyées : elles disparurent avec leur auteur. Les peuples, comme les individus, sont soumis à une belle loi de justice : ils ne doivent jouir que des biens qu'ils ont mérités par leurs labeurs.

Après la chute de ce ministre homme de bien, la corvée fut rétablie : on y ramena les paysans par le bâton. L'édit qui avait affranchi l'exercice des professions industrielles fut révoqué; il fallut que, plus tard, (en 1791) l'Assemblée nationale reprît l'œuvre pour la rendre définitive. Le crédit public s'affaissa; un emprunt destiné à convertir la dette ne se remplit pas, et le gouvernement chercha d'ignobles ressources dans l'institution d'une *loterie royale*.

Tout allait de mal en pis. On eut recours à un homme qui avait acquis dans la finance fortune et renommée, mais étranger et protestant : pour qu'on passât là-dessus, les embarras devaient être jugés bien grands. Necker était un administrateur habile; ceux qui croyaient qu'un État peut se guérir de toutes ses infirmités par des artifices financiers coururent au

devant de lui; une hausse considérable des effets publics salua son arrivée, et il put emprunter à des conditions avantageuses. Il améliora les services, centralisa la comptabilité du trésor, enraya les gaspillages et entreprit de réduire le nombre des offices et des charges, qui s'étaient scandaleusement multipliés sous les derniers règnes. Quelqu'un a essayé de les compter; il y a renoncé, en les évaluant approximativement à plus de trois cent mille. Louis XIV seul en avait établi quarante mille : « à peine le roi a-t-il créé une charge que Dieu crée un sot pour l'acheter, » disait le contrôleur général Pontchartrain. — On les vendait à des spéculateurs en gros, pour ceux-ci les revendre en détail; l'industrie en souffrait particulièrement : elle ne pouvait rien faire sans être contrôlée, mesurée, pesée, tarifée, et surtout rançonnée par les gens du roi.

Quant aux impôts, pris à bail par des entrepreneurs financiers, ceux-ci les percevaient durement, recevant *tout,* et rendant au roi *quelque chose,* dit Montesquieu.

Necker fit de grands efforts pour mettre de l'ordre dans son département. Mais ce qui suffirait pour lui mériter la reconnaissance nationale, c'est son fameux *compte rendu* des recettes et dépenses, premier exemple de publicité dans les affaires de l'État.

Il réalisa aussi une portion du plan politique de Turgot, en organisant quelques *assemblées provinciales,* chargées de la gérance des intérêts locaux. Ces assemblées devaient relâcher les ressorts du pouvoir que la monarchie avait tendus jusqu'à les user. La tentative échoua, parce que les aspirations universelles avaient déjà beaucoup plus de portée : il s'agissait désormais à la fois d'une émancipation sociale et d'une réforme politique.

Les projets de Necker, comme ceux de Turgot, alarmèrent tout ce qui profitait du mystère et du désor-

dre. Necker, d'ailleurs, économe des deniers publics, ne les prodiguait pas aux courtisans : s'il remplissait les coffres de l'État, il ne les ouvrait qu'à bon escient. La ligue qui avait renversé son illustre prédécesseur se reforma contre lui; il succomba et sa chute fut également suivie d'une réaction : non seulement ses améliorations projetées furent abandonnées, mais on revint sur plusieurs de celles qu'il avait accomplies.

En vain la philosophie a reconnu l'égalité naturelle des hommes, les privilégiés, qui font écho à ces idées dans leurs salons, en repoussent obstinément l'application; le ministre de la guerre ferme aux roturiers l'accès des grades dans l'armée, et Louis XVI décide qu'il n'accordera aucun bénéfice dans l'Église à d'autres qu'à des nobles.

En vain cette philosophie a proclamé la fraternité des races, un arrêt du conseil encourage la traite des noirs par une prime d'argent. — C'est ce moment d'essor de la pensée que le clergé choisit pour réclamer des mesures contre les *abus de l'art d'écrire;* le parlement condamne l'*histoire philosophique des deux Indes* de Raynal, la Sorbonne dénonce les *époques de la nature* de Buffon. — Quand la tolérance épanouit les âmes, l'assemblée du clergé demande des persécutions contre les protestants; et les évêques menacent le roi lui-même de la colère céleste, parce qu'un édit vient d'attribuer la qualité de citoyens aux non-catholiques. — Enfin, quand la raison humaine revendique les droits du peuple, le prélat officiant au sacre de Louis XVI supprime pour la première fois la question que, suivant une antique formule, il devait adresser à l'assistance : « Acceptez-vous ce prince pour votre roi? »

Mais, plus fort que ces résistances, un courant entraînait les esprits vers les idées de justice et de liberté : un éclatant exemple en fut donné.

Les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, opprimées par la métropole, s'étaient soulevées; et tandis qu'un héros guerrier, Washington, défendait par les armes le drapeau des nouveaux *États-Unis,* un héros philosophe, Franklin, venait réclamer pour eux l'appui de la France. Il se présenta chez l'homme qui personnifiait le mieux les sentiments de notre peuple, chez Voltaire, en le priant de bénir son petit-fils : « Dieu et la liberté ! » s'écria le grand vieillard, posant sa main sur la tête de l'enfant. C'était une adoption, au nom de la France, de la jeune nation qui devait nous précéder dans la carrière des libertés politiques.

L'opinion se prononça hautement : elle détermina d'abord un groupe chevaleresque, appartenant aux classes aristocratiques, à entreprendre, malgré les défenses du roi, une expédition en faveur des insurgés; et La Fayette commença l'illustration de son nom en se mettant à la tête de cette généreuse croisade. Bientôt les succès des Américains, et la pression exercée par le sentiment général, obligèrent le cabinet de Versailles à reconnaître la nouvelle république, à lui donner son appui et à conclure avec elle un traité de commerce et d'alliance défensive. On eut beaucoup de peine à décider le roi, qui résista longtemps, le dernier de tous; et l'éloignement bien connu de la reine pour cette cause contribua beaucoup à lui aliéner les esprits. « Après Dieu, c'est à la France que le peuple américain doit sa délivrance, » dit un de nos historiens (Henri Martin).

La France fut récompensée de sa bonne action : l'admirable déclaration d'indépendance des Etats-Unis, dans laquelle il était impossible de ne pas reconnaître l'influence directe de nos publicistes, l'exemple de ce peuple créateur de sa liberté, le séjour à Paris du républicain Franklin, objet de la vénération universelle, tout cela réagit sur la France d'une manière

décisive. Les gentilshommes qui se prononcèrent tout d'abord en faveur de la révolution, Noailles, Montmorency, Lameth; les généraux qui commandèrent nos premières armées révolutionnaires, Custine, Rochambeau, Biron, Jourdan, avaient fait la campagne d'Amérique; noble échange d'hommes et d'idées, qui établit entre les deux peuples une heureuse solidarité.

Il était visible que le divorce, toujours plus prononcé, de l'opinion et du gouvernement, devait amener la perte de celui-ci; il la hâta par ses fautes.

Lorsque Turgot et Necker projetaient leurs réformes, elles auraient pu, sinon conjurer l'orage, du moins le retarder. Mais ceux qui avaient renversé ces deux ministres continuaient à rendre tout progrès impossible, et par conséquent la révolution inévitable. — A cette époque même (1777), Joseph II, qui venait de visiter la France, écrivit à sa sœur, la reine Marie Antoinette : « Cela ne pourra pas aller, et la révolution sera cruelle, si vous ne la préparez. » Personne n'entendait faire de sacrifice : les parlements, qui trouvaient de grands mots pour plaindre les douleurs du peuple, ne trouvaient aucun acte pour le soulager; ils s'opposaient opiniâtrément à l'égale répartition des impôts et à l'établissement des assemblées provinciales.

La gestion des finances, qui embrassait alors presque toute l'administration du royaume, fut confiée successivement à plusieurs mains inhabiles. Enfin la cour crut avoir découvert l'homme qu'il lui fallait : Calonne promit de satisfaire tout le monde sans éveiller l'esprit de réforme, et de tenir les caisses pleines par le seul jeu du crédit. Il affectait tant d'assurance qu'il fascina les courtisans, plus légers encore que lui. En effet, Calonne paya les dettes des princes et fournit à toutes les prodigalités habituelles; il les encouragea même, fit acheter Saint-Cloud par la reine,

et acheter par le roi pour 70 millions de domaines appartenant à des seigneurs obérés, qui se trouvèrent ainsi hors de gêne. Il fit pleuvoir les dons et les pensions. Mais s'il remplit ponctuellement cette partie de son programme, l'autre fut manquée : le nouveau sauveur ne s'était procuré de l'argent que par des emprunts onéreux et en engageant les biens de la couronne, mesures qui devaient compléter le désordre des finances.

A bout de ressources, Calonne fut obligé de déclarer son embarras ; et il revint, comme expédient de salut, aux projets de réforme : « Il faut, dit-il à Louis XVI dans un mémoire secret, reprendre en sous-œuvre l'édifice entier pour en prévenir la ruine. » C'était avouer ce que les idées des philosophes n'avaient pu persuader aux hommes de gouvernement : la nécessité de faire un choix entre le sacrifice des privilèges et celui de l'Etat lui-même.

Les plans du nouveau ministre furent assez heureusement formés de toutes pièces, d'après ceux de ses devanciers; mais comment les faire sanctionner par un corps politique qui leur donnât autorité suffisante? Les parlements, sous l'influence de l'esprit de corps, étaient toujours disposés à contrecarrer l'administration. Calonne imagina de convoquer les *notables*, ce qui n'avait pas eu lieu depuis un siècle et demi (1626). L'assemblée des notables était un conseil extraordinaire, choisi parmi les personnages les plus importants du royaume, appelés à donner leur avis, un simple avis, sur les questions qu'on jugeait à propos de leur soumettre.

L'Assemblée, réunie le 22 février 1787, et dont la session dura trois mois, se composait des princes du sang, des maréchaux de France, de nobles et de prélats, de magistrats et de quelques officiers municipaux, en tout 144 membres, dont six ou sept seule-

ment représentaient le tiers état. Calonne y exposa ses idées, déclarant que l'unique moyen de restaurer les finances était la suppression des abus. « Des privilèges seront sacrifiés, dit-il, *la justice le veut*, le besoin l'exige. » Langage peu propre à toucher ceux qui profitaient de ces privilèges. Ils repoussèrent les projets comme mal combinés, mais au fond parce qu'ils soulevaient la question brûlante : l'égale répartition des impôts. Calonne fut vaincu, et le roi l'abandonna, comme il avait abandonné Turgot et Necker. Un homme d'esprit, Chamfort, a dit de lui : « On l'a laissé tranquille quand il a mis le feu, et on l'a puni quand il a sonné le tocsin. »

Les plans de Calonne, moins grands et moins populaires que ceux des deux ministres réformateurs, survécurent pourtant à sa chute, grâce aux progrès qu'avait faits l'esprit public, déjà très en avant de pareilles innovations; si bien que le remplaçant de Calonne, quoique poussé au ministère par l'influence de la reine, plus hostile encore que le roi aux idées nouvelles, sentit la nécessité de céder à l'opinion. C'était Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, homme d'esprit dans les salons, sans solidité et sans moralité, au souvenir duquel se rattache, selon Chamfort, la 56e banqueroute faite par la monarchie depuis Henri IV. Les notables, satisfaits d'avoir renversé Calonne, et séduits par des promesses d'économie, se montrèrent de meilleure composition avec son successeur. Mais celui-ci trouva dans le parlement la même résistance qui avait fait échouer toutes les réformes sérieuses. Cette fois pourtant, le parlement eut l'habileté d'enregistrer sans obstacle plusieurs mesures favorables à la liberté et aux pauvres, comme l'établissement des assemblées provinciales et le règlement sur le commerce des blés; et il porta son refus sur un impôt condamné par l'opinion, l'impôt du timbre. Ce jeu lui

valut une popularité; sa querelle avec la cour prit un caractère national, surtout quand il en vint à déclarer « qu'à la nation seule, représentée par les *états généraux*, appartenait le droit d'octroyer au roi les subsides nécessaires. » Ainsi, cette magistrature orgueilleuse, dans un jour d'opposition, venait reconnaître son incompétence politique.

Au fond, personne ne contestait que l'impôt dût être voté par les états généraux, délégués de ceux qui le payaient; mais, en leur absence, on le faisait voter *provisoirement* par le parlement, et ce provisoire s'éternisait : les états généraux n'avaient pas été assemblés depuis l'année de la majorité de Louis XIII (1614).

La chambre des comptes et la cour des aides suivirent l'exemple du parlement, et proclamèrent l'urgence des états généraux en refusant l'enregistrement des édits proposés.

On exila le parlement de Paris pour le punir de sa hardiesse. Aussitôt, les parlements de province firent entendre d'énergiques protestations, auxquelles adhérèrent les tribunaux inférieurs, et même des corps étrangers à la magistrature, comme l'Université. La cour alarmée négocia : elle rappela les exilés et obtint d'eux, par transaction, l'enregistrement, sous une forme modifiée, de quelques mesures financières qu'ils avaient repoussées.

Mais cela était loin de suffire aux insatiables besoins du Trésor. On résolut d'avoir recours à de nouveaux emprunts, et d'en arracher la sanction en usant à la fois d'autorité et de surprise.

Le 18 novembre au soir, le premier président du parlement reçut l'ordre de convoquer les conseillers en séance royale pour le lendemain à huit heures du matin. Un grand nombre ne purent s'y rendre; mais on avait eu soin d'avertir ceux dont le consentement

était assuré. Le roi ouvrit la séance par un discours sévère : il déclara « qu'à lui seul appartenait la puissance souveraine, à lui seul le pouvoir législatif, *sans dépendance et sans partage*, à lui seul le droit de convoquer les *états généraux;* qu'il n'avait besoin d'aucun pouvoir extraordinaire pour l'administration du royaume; qu'il ne voyait dans les représentants des trois ordres qu'*un conseil plus étendu*, et qu'il serait toujours l'*arbitre de leurs représentations et de leurs doléances.* »

Toutefois, le roi promettait de convoquer les états généraux avant 1792.

Ensuite, on présenta les nouveaux édits d'emprunt. Comme le président se disposait à compter les suffrages, Louis XVI, après avoir échangé quelques paroles avec son ministre, s'écria : « J'ordonne que mon édit soit enregistré. » Et le duc d'Orléans ayant balbutié le mot d'*illégalité;* « c'est légal, puisque je le veux, » dit le maître, imbu de la vieille maxime monarchique : *si veut le Roy, si veut la loy.* Le parlement protesta qu'il ne prendrait aucune part à la transcription de l'édit sur ses registres.

Les résistances continuèrent. La cour résolut d'en finir par un coup d'État : elle fit enlever de leurs sièges et transférer dans des prisons lointaines deux des opposants les plus hardis, MM. d'Éprémesnil et Goislard. Puis, dans un lit de justice tenu à Versailles le 8 mai 1788, le roi déclara tous les parlements en vacances et leur interdit de se réunir; il leur ôta le privilége de vérifier et d'enregistrer les édits, pour en investir une *cour plénière*, composée des princes et des pairs, des grands officiers de sa maison et d'autres personnages considérables. L'administration de la justice fut réformée par une série d'ordonnances, qui contenaient des mesures utiles, mais insuffisantes pour les exigences croissantes de l'opinion.

L'impuissance de la monarchie absolue était devenue évidente. L'agitation se propageait en Normandie, en Bretagne, dans le Béarn, dans le Dauphiné. Le parlement de Rennes nota d'infamie les juges qui procéderaient en vertu des ordonnances royales du 8 mai. Dans le Dauphiné, les citoyens se réunirent en assemblée provinciale, noblesse, clergé et tiers état, sans distinction d'ordres, et le dernier ayant à lui seul autant de membres que les deux autres : initiative à noter parce qu'elle précéda d'un an un grand acte de la Constituante. La cour voulut dissoudre cette réunion par la force; mais le maréchal de Vaux, gouverneur de la province, qui voyait les choses de plus près, écrivit qu'il était trop tard. Les citoyens assemblés menacèrent formellement du refus de l'impôt. « Le roi, déclarèrent-ils, n'a plus rien à attendre du Dauphiné, ni du reste de la France, s'il ne veut pas convoquer les états généraux. »

Il est à remarquer que la révolution a trouvé ses premiers appuis dans les provinces qui jouissaient d'une certaine indépendance : on y avait fait, sur un théâtre restreint, l'apprentissage de la liberté.

Quant aux états généraux de l'ancienne monarchie, ils n'avaient pas été une grande gêne pour les rois. Ceux-ci, au contraire, s'en étaient maintes fois servi pour obtenir de la nation ce qu'ils désiraient, sauf à écarter ce commode agent responsable dès qu'ils cessaient d'en avoir besoin. Et pourtant ce nom d'états généraux semblait posséder une vertu mystérieuse : il contenait la notion de la souveraineté populaire. Aussi Louis XIV la repoussait-il instinctivement, et Louis XV disait : « Si j'avais un frère qui ouvrît l'avis de réunir les états généraux, je le sacrifierais dans les vingt-quatre heures à la durée de la monarchie. » Toutes les fois que de grands embarras se sont produits en France, le vœu des états généraux a re-

tenti comme un cri de salut. Sans remonter à Philippe le Bel, appelant à son aide les délégués du peuple pour résister aux prétentions de Boniface VIII, qui voulait étendre sa suprématie pastorale sur le temporel; c'est l'évangélique Fénelon qui désire les états généraux pour secourir le pays en détresse; c'est le philanthrope Vauban; c'est aussi l'aristocrate Saint-Simon et le féodal Boulainvilliers; c'est La Rochefoucauld le frondeur.

Car on les a réclamés dans toutes sortes d'intérêts et dans toutes sortes d'espérances. Quand le duc d'Orléans et le duc du Maine se disputaient la régence, des deux côtés on invoquait les états généraux, comme représentant la nation, seule arbitre dans une cause nationale. Un peu plus tard, quand le Régent, après avoir ouvert les écluses de l'agiotage, vit monter le flot de la banqueroute, il songea, dit-on, à tout livrer aux états généraux; mais son ministre, le cardinal Dubois, lui conseilla de les *éviter :* « Il faut, dit-il, éloigner l'idée que le roi tient de ses sujets tout ce qu'il est et tout ce qu'il possède. » Enfin, aux approches de la révolution, c'est le républicain Mably, le royaliste Malesherbes, le parlementaire d'Éprémesnil; c'est le clergé lui-même, lorsqu'on lui demande de payer sa part des subsides, qui répètent en chœur ce mot : les états généraux! Ils les appellent sans trop savoir ce qui en sortira, comme, dans les cas désespérés, on emploie un remède dont on ne connaît pas l'effet.

Mais qu'apparaît-il de là, si ce n'est qu'au-dessus de tous les pouvoirs politiques chacun reconnaît plus ou moins clairement qu'il existe un tribunal en dernier ressort, le peuple souverain? Beaucoup de voix isolées avaient invoqué ce juge suprême; elles étaient demeurées sans écho, jusqu'au jour où la France s'éveilla et répéta le même appel de sa grande voix.

Jusqu'alors, le gouvernement royal aurait pu se

mettre à la tête des réformes et les opérer d'accord avec la nation; jusqu'alors même, on avait compté sur lui, et le cri de *vive le roi* se confondait avec celui de *vive la liberté :* maintenant l'heure des réformes est passée; l'heure de la révolution a sonné.

Les états généraux furent convoqués le 8 août 1788 pour le 1er mai de l'année suivante. « La grande vague » disait Necker.

CHAPITRE III

LES PRINCIPES DE 1789 ÉCRITS DANS LES CAHIERS DES ÉTATS

La convocation des états généraux avait été une victoire de l'opinion publique sur le roi, sur la cour et sur les parlements eux-mêmes, qui l'avaient demandée dans un accès de dépit.

L'opinion publique remporta une autre victoire, en faisant rappeler Necker au ministère des finances. Il y fut reçu comme un homme imposé; et Necker répondit à la faveur dont il était l'objet par de sages mesures, qui rendirent au crédit une certaine fermeté et procurèrent des ressources indispensables, en attendant les états généraux. « Ah! s'écria-t-il, que ne m'a-t-on donné ces quinze mois! A présent, c'est trop tard. » Trop tard! mot répété bien des fois.

Une question capitale préoccupait les esprits. L'ancienne société française était divisée en trois ordres : le clergé (le clergé catholique, s'entend, les autres religions ne comptaient pas), la noblesse et le tiers état; dans leurs assemblées représentatives, chacun d'eux formait un corps à part; de sorte que, s'il y avait entre eux opposition d'intérêts, les ordres privilégiés, se réunissant deux contre un, annulaient le troisième. On demanda

pour celui-ci, le plus nombreux incomparablement, d'abord qu'il nommât seul autant de députés que les deux autres ensemble; puis que le vote eût lieu par tête et non par ordre. Mais cela ne faisait point l'affaire des privilégiés, dont cette balance numérique devait détruire la prépondérance; et le parlement trahit ses véritables visées en insistant pour que les états généraux fussent composés et constitués *selon la forme observée en 1614*, la seule légale, disait-il, puisqu'elle avait été la dernière. S'il était remonté plus haut dans ses recherches historiques, il aurait trouvé qu'à l'assemblée de 1355, le tiers comptait un nombre de représentants égal à celui des deux autres ordres réunis.

Les annales de nos états généraux et celles de nos états provinciaux offrent, à cet égard, une telle bigarrure, qu'il est impossible d'en déduire un système.

Au fond, ces contestations cachaient une espérance coupable, celle de congédier l'assemblée dès qu'on en aurait obtenu de l'argent.

La France s'agita sous l'influence de cette question : le doublement du tiers état, question qui contenait en effet la révolution toute entière.

Ce fut alors qu'un inconnu, l'abbé Sieyès, fit paraître une brochure sous ce titre : « *Qu'est-ce que le tiers état?* — Tout », répondait l'auteur. « — Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? — Rien. — Que demande-t-il? — A devenir quelque chose. »

Cette brochure eut une action immense sur l'opinion. Déjà, avant Sieyès, un autre écrivain, connu, lui, par des œuvres marquées au coin du génie, Mirabeau, avait dit à propos du tiers état dans l'assemblée future : « Je soutiens, chose incroyable sans doute, que l'ordre qui forme presque entièrement la nation est au moins la moitié de la nation. »

Tous deux, d'ailleurs, ne faisaient que répéter Jean-Jacques Rousseau : « C'est le peuple qui compose le

genre humain; ce qui n'est pas peuple est si peu de chose que ce n'est pas la peine de le compter. » Nos révolutionnaires sont bien les fils des philosophes.

Necker inclinait pour le doublement, qu'il avait proposé dans ses plans d'assemblées provinciales. Mais il n'osa pas faire prendre au roi l'initiative d'une mesure qui lui aurait valu beaucoup de popularité.

Il rappela les notables pour les consulter sur la composition et la forme des états généraux, comme s'il eût été douteux que les privilégiés s'opposeraient à tout ce qui devait diminuer leur importance.

La très grande majorité des notables se prononça, en effet, pour le maintien des anciens usages. Mais l'opinion contraire fut si forte que, quinze jours après, Necker décidait le roi à trancher la question dans le sens de la double représentation. Il eut soin d'annoncer en même temps la suppression des lettres de cachet, la liberté de la presse et le retour périodique des états généraux, « tâchant ainsi de dérober aux députés futurs le bien qu'ils voulaient faire, afin d'accaparer l'amour du peuple pour le roi. » C'est la fille même de Necker, Mme de Staël, qui révèle sa pensée.

Le nombre des députés fut donc fixé à 1 200, dont 600 pour le tiers état et 300 pour chacun des autres ordres. Mais cette concession n'avait aucune importance si l'on persistait à les faire voter séparément et par ordres.

Le règlement électoral publié à cette occasion ressuscita les bailliages et sénéchaussées, vieilles circonscriptions féodales et judiciaires, qui avaient servi à la formation des états généraux de 1614, mais qui étaient devenues caduques et sans signification par suite de nouvelles divisions territoriales et d'annexions. Il en résulta de grandes irrégularités.

Chacun des trois ordres avait son mode particulier de composition.

Etaient, de droit, électeurs du clergé, les archevêques et évêques, et tout ecclésiastique possédant bénéfice; les simples curés et les communautés séculières et régulières votaient par délégués.

Etait de droit électeur de la noblesse tout gentilhomme âgé de vingt-cinq ans : égalité entre les gentilshommes.

Quant au tiers état, les bourgeois et les paysans âgés de vingt-cinq ans, inscrits au rôle des contributions, qui le composaient, devaient se réunir en assemblées primaires et préparatoires, pour se réduire par des scrutins successifs, au maximun de deux cents électeurs dans chaque bailliage.

Ainsi, pour le tiers état et pour le bas clergé le vote à deux degrés, pour les autres le vote direct; pour tous le scrutin de liste.

Lorsque les trois corps électoraux s'étaient constitués, ils tenaient ensemble une réunion solennelle, ordinairement dans la plus grande église; après quoi, chacun d'eux se retirait dans son local particulier, à moins qu'ils ne se trouvassent d'accord pour procéder à l'élection en commun.

L'élection faite, une *assemblée générale des trois états* avait lieu sous la présidence du bailli ou du sénéchal, pour la proclamation des noms des députés; et ceux-ci prêtaient serment à leurs commettants de remplir avec zèle et probité le mandat qui leur était confié.

On votait à haute voix dans les assemblées primaires et préparatoires; l'élection définitive se faisait au scrutin secret.

Toutes ces assemblées avaient été invitées à faire connaître leurs vœux ; chacune d'elles délibéra le cahier qui devait les contenir, avant de procéder à l'élection; de sorte que, dans ces communications, les candidats purent se faire apprécier par leur caractère per-

sonnel et par leurs talents, comme par leurs idées. Beaucoup de candidats, en effet, tinrent la plume pour la rédaction des cahiers.

Les élections ne s'accomplirent pas partout en même temps : les bailliages furent convoqués les uns après les autres. Cela dura trois mois. L'élection de Paris fut la dernière.

Il y eut beaucoup d'agitation dans les assemblées de la noblesse et du clergé, parce qu'il s'y trouvait des partisans et des adversaires des réformes, Les réunions du tiers état se distinguèrent par le calme et la dignité, parce que, dans son sein, il y avait accord sur le but. La classe moyenne dirigea généralement les élections.

Les cahiers, écrits par les commissaires délégués des assemblées, et approuvés par environ six millions d'électeurs, peuvent être considérés comme l'expression des volontés de la France en 1789. La France a dressé là le programme de sa révolution ; et si nous comparons ce qu'elle demandait alors avec ce qu'elle a réalisé, nous voyons que la révolution, loin de dépasser ce programme, nous a laissé le soin de le compléter sur bien des points. Quand elle a usé de violence, c'était pour vaincre des résistances insensées. Mais elle est demeurée fidèle aux principes des cahiers, et presque toutes ses batailles politiques se sont livrées sur ce terrain.

Voici ce qui nous apparaît de ces cahiers :

Ceux des assemblées primaires offrent beaucoup de confusion ; ils contiennent le plus souvent des pétitions d'intérêt local ou l'exposé de griefs particuliers à l'industrie du groupe qui les émet. Dans les réunions de délégués, la pensée se généralise et s'élève, et l'on voit dominer la revendication des intérêts de tous.

Les cahiers de la noblesse, ainsi que ceux du tiers état, débutent ordinairement par des manifestations

de principes. Viennent ensuite les affaires de l'ordre, et quelquefois celles de la localité.

Presque tous les cahiers du clergé mettent en première ligne « le bien du clergé et de la religion. » La question des propriétés et des prérogatives ecclésiastiques y occupe beaucoup de place [1]. Plusieurs cependant sont empreints du généreux enthousiasme qui est un caractère de l'époque.

Ceux du tiers état ne respirent que la joie de la délivrance et les plus naïves espérances d'avenir.

La majorité des trois ordres demande une déclaration des droits.

Sur la question de liberté, tout le monde semble d'accord ; sur celle d'égalité, le langage varie. La cause du peuple trouve quelques chaleureux soutiens dans les assemblées du clergé où dominent les simples curés, recrutés presque tous dans les familles de la démocratie. Quand les deux ordres privilégiés entrent en lutte, ce qui n'est pas rare, leur rivalité s'exprime très vivement : le clergé condamne les droits féodaux et les privilèges de naissance ; la noblesse attaque la dîme et les couvents; elle propose l'abolition des corporations religieuses et la vente de leurs biens; elle demande la suppression politique du clergé et la répartition de ses membres entre les deux autres ordres.

Universellement on s'élève contre les influences administratives ; on dénonce le despotisme ministériel s'exerçant par les intendants ou *commissaires départis* ; on se préoccupe de l'indépendance des députés : il doit leur être interdit de recevoir pour eux ou pour leurs

1. Il faut dire avec regret que les derniers serfs émancipés en France furent des serfs du clergé, ceux des chanoines de Saint-Claude, en Franche-Comté. Quiconque habitait un an et un jour les terres de l'abbaye perdait sa liberté. Cet usage féodal, en partie aboli sur les réclamations de Voltaire, ne le fut complètement qu'en 1789.

proches aucune faveur de la cour. Les électeurs n'entendent leur confier qu'un mandat temporaire, fixé constitutionnellement, et qui ne puisse être ni abrégé ni prolongé au gré du pouvoir exécutif. L'inviolabilité des députés est unanimement réclamée, l'exécration des coups d'état unanimement prononcée.

La vieille division des bailliages et sénéchaussées ne rencontre guère que du blâme. Plusieurs provinces revendiquent leur autonomie, fondée sur l'histoire; mais ce sentiment est dominé par celui de l'*unité nationale.* Pour rendre témoignage à cet égard, quelques assemblées émettent le vœu que, dans la salle des états généraux, les députés se placent pêle-mêle, sans distinction d'origine. On proclame le principe que les députés sont les représentants de toute la nation.

Passons rapidement en revue chacune des trois séries dont se composent les cahiers.

Le clergé voudrait que la religion romaine restât seule en possession du culte public; il demande que l'éducation soit exclusivement confiée à des communautés religieuses, et que nul professeur ne soit admis dans l'Université s'il n'a donné des preuves de son dévouement à la foi catholique. Il demande le maintien de la censure sur tous les ouvrages de librairie, et qu'un comité ecclésiastique soit chargé de dénoncer au ministère public les livres opposés à l'Eglise.

Presque toutes ses assemblées constatent le relâchement de la discipline ecclésiastique et la nécessité d'une réforme; presque toutes réclament des conciles nationaux et des synodes provinciaux; presque toutes voudraient que les dignités du sacerdoce ne fussent plus l'apanage exclusif de la noblesse; presque toutes aussi renoncent aux exemptions pécuniaires dont jouissait l'ordre clérical. Les assemblées où les curés sont en majorité souhaitent l'abolition du concordat, le rétablissement des libres élections ecclésiastiques, et la li-

mitation de l'autorité des évêques. L'influence du clergé inférieur se fait sentir dans un grand nombre de cahiers, qui, sauf les questions de tolérance et d'enseignement, sont d'accord avec ceux de la démocratie; ils le sont surtout en ce qui concerne la charité publique.

La noblesse, comme le clergé, admet l'égalité de l'impôt consenti par les mandataires de ceux qui doivent le payer : le sentiment d'équité triomphe des intérêts. Mais la noblesse entend conserver ses droits féodaux et rejette l'idée de leur rachat; elle tient aux justices seigneuriales, au droit de chasse exclusif dans les fiefs; elle tient aux honneurs et distinctions attachées à sa caste et refuse aux roturiers les grades militaires. La majorité se prononce contre la réunion des trois ordres en une seule assemblée et contre le vote par tête. A cet égard le clergé est divisé, le tiers est unanime. Sur les principes nouveaux de la société civile, l'accord semble complet entre le tiers et la noblesse.

La devise du tiers est déjà celle de la révolution : *liberté*, *égalité*, *fraternité*, et le nom d'*assemblée nationale* est très nettement articulé dans ses cahiers. Il établit les principes suivants :

Tout pouvoir émane du peuple; une déclaration des droits doit précéder tout autre vote. Les états généraux se réuniront de plein droit et sans convocation à des époques déterminées. L'élection aura lieu par *localités* et non par corporations. Certains cahiers demandent le vote direct, d'autres le vote à deux degrés. Le pouvoir exécutif ne devra jamais intervenir dans les assemblées électorales. Les députés seront inviolables, les ministres responsables. — Les états poseront les bases d'une constitution pour le royaume. — Les troupes ne pourront jamais, sans crime de rébellion, être employées contre la constitution et les assemblées nationales.

Les cahiers du tiers, souvent aussi ceux des ordres privilégiés, réclament la liberté de conscience, la liberté de la presse, quelques-uns avec l'épithète *indéfinie;* celle du commerce et de l'industrie, avec des mesures protectrices à l'égard de l'étranger; ils réclament la liberté individuelle, l'abolition des lettres de cachet et des prisons d'Etat, des défenseurs pour les prévenus, une indemnité pour les accusés reconnus innocents, la suppression des tribunaux exceptionnels, la publicité des débats, le jugement par jurés, l'inviolabilité de la propriété, le respect des correspondances privées.

Ils revendiquent l'égalité des citoyens devant la loi, l'égale admissibilité de tous aux fonctions et aux dignités de l'Etat, le partage égal des héritages entre les enfants, l'abolition du droit d'aînesse et des substitutions; ils entendent effacer complètement les traces de la féodalité et du servage. Ils demandent que tout privilège cesse en matière d'impôts, et plusieurs émettent l'opinion qu'il n'y ait que deux impôts, l'un sur le fonds et l'autre sur le revenu mobilier. Tous désirent une refonte du code criminel, un code de commerce, des tribunaux de conciliation, la gratuité de la justice, l'uniformité de la législation, celle des poids et mesures; et à côté de ces vœux d'unité nationale vient se placer le vœu très formel aussi de constituer des assemblées provinciales et municipales, ce qu'on appellerait aujourd'hui la décentralisation.

Les sentiments d'humanité occupent une grande place dans les cahiers. On y propose un adoucissement général des peines : le supplice capital, appliqué dans cent quinze cas différents, ne serait réservé que pour l'incendie, l'assassinat, l'empoisonnement et le viol. La confiscation serait supprimée et nulle tache ne rejaillirait sur les familles des condamnés. Les erreurs et les iniquités qui avaient récemment souillé le temple de la justice fournissaient des arguments terri-

bles aux réformateurs de la loi. Tout le monde sait combien Voltaire avait déployé de courage et de sensibilité dans la défense des Calas, des Sirven, des Labarre; Malesherbes avait fait traduire en français le beau livre de Beccaria sur *les délits et les peines;* un président au parlement de Bordeaux, Dupaty, et des avocats célèbres, comme Elie de Beaumont et Servan, avaient uni leurs voix à celles des philosophes. Ne négligeons pas une occasion de citer les noms qui méritent la reconnaissance publique.

Plusieurs cahiers expriment aussi le souhait que le gouvernement prépare la suppression de l'esclavage colonial.

Beaucoup s'élèvent contre la loterie et les maisons de jeu; beaucoup se prononcent pour l'établissement d'une éducation nationale : on voudrait des collèges dans les villes importantes et des écoles gratuites dans chaque paroisse; beaucoup demandent qu'un enseignement de la morale et du droit public soit fondé, et que toutes les chaires soient données au concours; beaucoup demandent des hospices dans les campagnes, des bureaux et des ateliers de charité, du travail aux valides, des secours aux infirmes, des emprunts faciles pour les laboureurs et pour les artisans.

Qu'on ne nous reproche pas cette longue énumération : le tableau qu'elle présente est, par contraste, celui de la situation dont la France voulait sortir : il la fait bien comprendre. L'unanimité des cahiers sur presque tous les points importants atteste l'unité de la nation : c'est bien le même sang qui anime ce grand corps, malgré la diversité des vaisseaux de circulation.

Tous ces vœux sont exposés dans un langage plein de modération et qui témoigne d'un grand sentiment de justice et de force. Le tiers état semble très désireux de se maintenir en bon accord avec la noblesse et le clergé; et, tout en proclamant sous diverses formes

la doctrine de l'égalité, il ne propose pas l'abolition des ordres (un seul cahier contient cette notion : c'est celui de Rennes). Nulle part ne se témoignent d'hostilité contre la monarchie, ni de malveillance pour la personne du roi ; partout, au contraire, on le remercie d'avoir appelé les Français à la liberté. Le peuple a l'œil sur son but ; mais il espère l'atteindre par des réformes. C'est après bien des déceptions qu'il cherchera une issue dans les voies révolutionnaires.

Les principes de 89, tels qu'ils sont épars dans les cahiers, tels que nous les trouvons mieux coordonnés dans la *Déclaration des droits*, peuvent se résumer ainsi :

La souveraineté de la nation.

L'égalité devant la loi, conséquence de l'égalité des droits.

La liberté individuelle et la garantie de la propriété.

L'élection, base de toute autorité.

Le libre suffrage pour l'universalité des citoyens.

La responsabilité des dépositaires du pouvoir.

L'intervention desgouvernés dans le gouvernement, et le contrôle des dépenses publiques par les représentants du peuple.

L'indépendance des opinions religieuses et politiques, et la libre communication des pensées par la parole, par l'écriture et par la presse.

Nul doute que la charité chrétienne ne soit au fond de tout cela. Cependant, le christianisme s'était accommodé des inégalités sociales ; il n'avait pas même rendu l'esclavage impossible ; il n'avait pas eu pour conséquence la liberté religieuse et la liberté politique.

L'évangile nouveau renferme donc quelque chose de plus. Peut-être que de la fusion des Latins avec les Gaulois se dégagera un progrès moral, dont on aperçoit le germe dans les antiques monuments de notre histoire plus que dans ceux d'aucun autre peuple. Dès

aujourd'hui, toutes les constitutions, républicaines ou monarchiques, même les chartes d'origine réactionnaire, portent plus ou moins profondément la marque des principes de 89. Ces principes régiront désormais toute société politique; aucun législateur ne pourra se dispenser de les inscrire au frontispice de son code, et aucun homme d'État ne pourra leur être infidèle sans commettre un crime et sans courir à sa perte.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

CHAPITRE IV

LES ÉTATS GÉNÉRAUX ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — SÉANCE DU JEU DE PAUME. — PRISE ET DESTRUCTION DE LA BASTILLE.

Les Américains ont donné un beau spectacle au monde en publiant leur *Déclaration d'indépendance*, acte de naissance d'une grande société libre, rédigé par un groupe de sages, le 4 juillet 1776, date immortelle.

Le spectacle que la France vient de nous offrir n'est pas moins beau; il l'est peut-être plus encore: un peuple entier, réuni dans ses comices, condamne à périr ses vieilles institutions, et trace avec calme et liberté les lignes fondamentales de celles qui doivent leur succéder.

La spontanéité de la nation fut grande, plus qu'on ne le croit généralement. Quand une idée s'empare d'un peuple, elle le vivifie avec la rapidité du sang dans les veines du corps humain. Beaucoup de provinces se mirent en action sans attendre le signal de la capitale : des gardes urbaines se formèrent, des magistratures locales s'improvisèrent; et, comme si un instinct supérieur eût fait comprendre à tout le monde qu'entre la chute de l'ancien régime et l'intronisation

du régime nouveau, la France allait se trouver dépourvue de gouvernement, les assemblées d'élection organisèrent dans beaucoup de localités des commissions intermédiaires, qui demeurèrent en fonction après le départ des députés aux états généraux, et qui furent à peu près les seules autorités en matière de police et de travaux publics pendant la période de transition. Les administrations anciennes abdiquèrent d'elles-mêmes entre leurs mains : il semble que ceux qui s'en allaient fussent d'accord avec ceux qui venaient. Pendant que l'Assemblée discutait les théories à Versailles, la nation commençait à les mettre en pratique.

Tout cela se fit avec une intelligence des nécessités de la situation que l'on ne saurait trop admirer; et pourtant *à la française*, c'est-à-dire avec entrain et enthousiasme. Un écrivain du temps compare la passion joyeuse et attendrie de ces premiers jours à la *folie de la croix* qui s'empara du vieux monde à l'origine du christianisme.

Les états généraux s'ouvrirent au vibrement de cet enthousiasme le 5 mai 1789, « jour de naissance de la révolution », dit l'historien allemand Dahlmann. La veille, la population de Paris s'était transportée en masse à Versailles; et c'est à travers ses rangs que l'Assemblée se rendit à l'église de Notre-Dame, puis à Saint-Louis, pour y entendre la messe du Saint-Esprit. Le tiers état, revêtu des petits manteaux de soie noire qu'imposait l'étiquette, fut salué par de bruyantes acclamations; mais un morne silence accueillit messieurs de la noblesse, l'épée au côté, ornés de panaches, de dorures et de dentelles, et les hauts dignitaires de l'Église, affectant par leur marche à distance et par le luxe de leur costume de ne pas se confondre avec les humbles soutanes. A la présentation des trois ordres chez le roi, on avait ouvert les deux battants de

la porte aux membres du clergé et de la noblesse, un battant seulement aux membres du tiers.

Le roi inaugura les états par des paroles très convenables et empreintes d'une certaine sensibilité. Quelques plaintes seulement y sont exprimées sur « le désir exagéré des innovations qui s'est emparé des esprits. » Son garde des sceaux, M. de Barentin, ne dit que des lieux communs. Quant à M. Necker, directeur général des finances, il fit un discours très étendu et très substantiel, mais tout spécial. Comme pour écarter la pensée d'une grande mission réformatrice, les trois harangues ne roulèrent que sur le vide du trésor et sur les moyens de le remplir; pas un mot de la Constitution. Ce silence trahissait l'intention de la cour : se servir des états généraux pour faire plier et contribuer les ordres privilégiés, et réduire l'Assemblée au rôle d'une machine financière. Mais, au lieu des communes d'autrefois, parlant au monarque humblement à genoux, il y avait là des hommes qui sentaient la force et la dignité de leur mandat.

L'Assemblée se composait d'environ douze cents membres; 1193 selon le *Moniteur*.

Les curés de villes et de villages formaient les deux tiers de l'ordre du clergé; un tiers seulement appartenait au clergé supérieur : 40 évêques ou archevêques, 35 abbés ou chanoines.

Presque tous les députés de la noblesse étaient des gentilshommes d'épée; la magistrature parlementaire n'en avait fourni que 28.

Dans le tiers état figuraient plus de deux cent cinquante avocats, notaires, hommes de loi; soixante magistrats des cours inférieures; environ deux cents cultivateurs, négociants et rentiers; 18 maires ou consuls de villes; 16 médecins; deux ecclésiastiques, dont Sieyès; onze nobles, et parmi eux Mirabeau (tous deux Provençaux). Ce dernier, exclu de l'Assemblée de sa

caste, avait été l'objet d'une double élection populaire, à Aix et à Marseille.

Lorsqu'on procéda à la vérification des pouvoirs, des dissidences éclatèrent : la majorité dans la noblesse et dans le clergé tenait à ce que chacun des trois ordres ratifiât séparément les pouvoirs de ses membres. Le tiers état et une minorité dans chacun des autres ordres, très faible chez la noblesse, très considérable chez le clergé à cause de la présence des curés, demandaient que l'on se réunît pour un examen en commun. La décision de cette question préliminaire allait entraîner, chacun le sentait, celle du vote par tête ou par ordre. Des conférences eurent lieu entre commissaires délégués; on s'observait de part et d'autre avec défiance. La cour manœuvrait pour empêcher la réunion ; elle semblait même résolue à s'y opposer par la force, car elle environnait de troupes Paris et Versailles. Necker tâchait d'amener une conciliation; il représenta au roi que des soldats français ne marcheraient point contre les Etats généraux. La cour, au lieu de se rendre à ses conseils, ne mit à profit que son avertissement, et fit venir des régiments suisses et allemands dont elle se croyait sûre.

Cependant le temps s'écoulait. L'Assemblée, objet de tant d'espérances, demeurait dans une funeste inaction. La disette étendait ses souffrances ; des bandes affamées parcouraient la campagne et y semaient la terreur. La bourgeoisie de beaucoup de villes et de villages s'organisait militairement; Paris était dans un état d'exaltation extrême; chaque parti rejetait sur les autres la responsabilité des troubles. Cette tension pénible dura près d'un mois.

Pour en finir, les Communes (c'est le nom par lequel se désignaient les députés du tiers état) décidèrent, sur la proposition de Sieyès, qu'elles adresseraient au clergé et à la noblesse une dernière invitation de véri-

fier les pouvoirs en assemblée générale, et qu'ensuite elles passeraient outre, en donnant défaut contre les *non comparants*.

Ceci avait lieu le 10 juin; l'appel commença le 12, à sept heures du soir. Personne des deux premiers ordres ne se présenta. La vérification continua le lendemain. Ce jour-là, trois membres du clergé du Poitou, trois curés, vinrent déposer leurs pouvoirs sur le bureau et prendre séance, aux applaudissements de l'assemblée. Le lendemain, six autres ecclésiastiques les imitèrent, parmi lesquels Grégoire, curé d'Embermesnil en Lorraine, chrétien sincère et républicain ardent, qui voyait dans l'évangile le code de la démocratie. Leur exemple fut suivi.

Le 15, la vérification des pouvoirs étant terminée, Sieyès proposa aux Communes de prendre cette qualification un peu verbeuse : *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française.* — Mirabeau proposa celle de *Représentants du peuple français*, qui a justement prévalu plus tard. Mais le mot de *peuple* était alors mal défini et mal compris, comme désignant seulement une partie de la nation qui n'était ni la noblesse ni le clergé. On ne l'accueillit point. — Enfin une expression qui avait paru dans les cahiers et qui courait parmi les électeurs, jaillit d'une bouche à peu près inconnue (celle du député Legrand). Sieyès s'en empara, et les Communes, adoptant sa formule, déclarèrent se constituer en *Assemblée nationale*. Cette résolution, toutefois, ne fut pas improvisée; elle fut prise solennellement, le 17 juin, après trois jours de délibération. Gardons cette date; c'est celle d'un acte décisif pour la révolution.

Paris en eut le sentiment et se livra à la joie.

Quelques jours plus tard, l'ordre du clergé tint une conférence dans laquelle, malgré les efforts de plu-

sieurs membres de l'épiscopat, une majorité se prononça pour la vérification des pouvoirs en commun. Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler qu'aux états de 1355-1357, tenus pendant la captivité du roi Jean, le clergé inférieur avait donné un pareil exemple : il unit ses efforts à ceux du tiers, qui appuyait les réformes d'Etienne Marcel, tandis que les nobles demeurèrent obstinément à l'écart.

Le samedi 20 juin, comme on s'attendait à voir la pluralité des ecclésiastiques se fondre dans l'Assemblée nationale, le public s'y porta en foule pour les applaudir. Mais des hérauts d'armes parcouraient déjà les rues, en proclamant que toute réunion serait suspendue jusqu'au lundi suivant, le roi ayant résolu de tenir ce jour-là une séance solennelle. Des soldats placés à la porte de la salle en refusèrent l'entrée au président et aux secrétaires des Communes, sous prétexte de préparatifs à faire.

Cet acte de violence, ou tout au moins d'inconvenance, monta les têtes et inspira aux députés une grande résolution : ils se transportèrent en masse dans la salle du *Jeu de paume*, au vieux Versailles, et là, entre des murs nus, sans sièges, sans bureau, les représentants de la France nouvelle, entourant leur président Bailly, tendant vers lui leurs bras, jurèrent *de ne jamais se séparer et de s'assembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la Constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements solides.*

La foule avait accompagné l'Assemblée à ce temple de la démocratie, « agrandi par la majesté qu'il contenait, » suivant une belle expression de Bailly ; des militaires, gagnés par l'enthousiasme universel, s'étaient détachés pour former une garde aux représentants de la nation.

Le serment fut écrit et reçut les signatures de tous

les députés, un seul excepté, fort obscur après comme avant, nommé Martin (d'Auch) ; et l'Assemblée, aussi grande par son respect pour la liberté des opinions d'autrui que par son énergie à proclamer la sienne, laissa inscrire cette opposition unique sur le procès-verbal de la séance. Qui ne connaît cette admirable scène par le tableau de David?

La séance royale annoncée fut renvoyée du lundi 22 au mardi 23. L'Assemblée, toujours privée de sa salle, privée aussi de celle du jeu de paume, où le comte d'Artois avait insolemment déclaré qu'il voulait jouer, se réunit le lundi dans l'église Saint-Louis, où la majorité du clergé, au nombre de 149 membres, vint faire acte de présence et apporter ses pouvoirs pour la vérification en commun. Quelques députés de la noblesse se séparèrent également de leur ordre.

Le mardi 23, jour fixé pour la séance royale, les portes de la salle des États s'ouvrirent à dix heures; mais on n'y laissa pénétrer les représentants des Communes que quand les deux autres ordres eurent été placés; et ils durent attendre ce moment sous une pluie battante. Les avenues étaient occupées par des soldats armés. La foule, irritée au lieu d'être terrifiée par cet appareil militaire, et ressentant profondément l'avanie faite aux députés, garda devant le roi un silence expressif.

On avait cru frapper les imaginations en déployant pour cette séance une grande solennité. Le langage du trône fut impératif, comme celui des lits de justice où les rois morigénaient leurs parlements. Une déclaration lue par le garde des sceaux cassa comme « illégales et inconstitutionnelles » les résolutions prises par les députés du tiers état, ordonna « que la distinction des trois ordres fût conservée en son entier », et leur permit seulement de se réunir *cette fois* pour des affaires générales, pourvu qu'il ne fût touché en rien

aux droits *utiles* ou *honorifiques* appartenant aux classes prévilégiées, bien moins encore aux droits de la royauté. Puis Sa Majesté daigna faire connaître *les bienfaits qu'elle accordait à ses peuples;* et parmi ces bienfaits n'étaient mentionnées ni la Constitution ni aucune des libertés demandées. Le roi annonçait seulement l'intention de sanctionner les sacrifices que le clergé et la noblesse voudraient bien consentir sur leurs immunités pécuniaires. Quant à l'institution de l'armée, Louis XVI déclarait de la manière la plus expresse qu'il voulait *la conserver dans son entier et sans la moindre atteinte*. Si les états généraux m'abandonnent *dans une si belle entreprise*, ajoutait-il, *je ferai seul le bien de mes peuples, seul je me considérerai comme leur véritable représentant.* Puis il ordonnait aux députés de se séparer à l'instant et de se rendre dans leurs chambres respectives pour y reprendre leurs séances.

Le roi sortit, suivi de presque toute la noblesse et de presque tout le haut clergé. Les autres députés restèrent à leurs bancs, silencieux. Ce spectacle frappa de respect les ouvriers envoyés pour démeubler la salle. Arriva le grand-maître des cérémonies, M. de Brezé : « Messieurs, dit-il, vous avez entendu les ordres du roi. » — « La nation assemblée ne peut recevoir d'ordres, » répond le président Bailly. — Mirabeau se lève avec impétuosité : « Oui, monsieur, s'écrie-t-il, nous avons entendu les intentions qu'on suggère au roi. Mais vous ne sauriez être son organe auprès de l'Assemblée nationale, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler. Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes [1]. »

1. Le fils du marquis de Dreux-Brezé a rectifié ainsi l'apos-

Le grand-maître des cérémonies se retire. « Messieurs, dit simplement Sieyès, vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. Délibérons. »

Et l'on délibère. L'Assemblée déclare qu'elle persiste dans ses prédédents arrêtés; elle proclame inviolable la personne de ses membres, et coupable de crime capital quiconque oserait attenter à leur liberté.

Grâce à l'énergie et au sang-froid des députés, le coup d'état avait échoué.

Le lendemain, la majorité du clergé se rendit dans le sein de l'Assemblée. Le surlendemain, ce fut la minorité de la noblesse, au nombre de 47 membres, parmi lesquels le duc d'Orléans; enfin le 27 juin les deux ordres dissidents vinrent siéger dans la salle commune, cette fois sur l'invitation du roi lui-même; mais la noblesse, pour montrer qu'elle faisait un acte de simple condescendance, affecta de se tenir debout et de ne prendre aucune part aux délibérations.

C'est Necker qui avait donné le conseil de la réunion, conseil prudent, adopté trop tard. Ce ministre n'avait pas assisté à la séance royale, dont il prévoyait le fâcheux effet; et son absence, en le signalant comme opposant, l'avait élevé dans l'opinion. La cour se servait de son nom, avec l'arrière-pensée de se débarrasser de sa personne, dès qu'elle se sentirait assez de force pour faire plier l'Assemblée, la transférer dans une ville de province ou la dissoudre. Des régiments étrangers bloquaient déjà Paris et Versailles, et une batterie de canons était logée dans les écuries de la reine, vis-à-vis de la salle des Etats.

En vain les députés demandèrent le renvoi de ces troupes. En vain retentit la parole éloquente de Mira-

trophe de Mirabeau : « Nous sommes assemblés par la volonté nationale, nous ne sortirons que par la force. »

La première version a une forme théâtrale qui ne messied pas à Mirabeau. Mais la seconde a le même sens.

beau : « Ont-ils prévu, les conseillers de ces mesures, les suites qu'elles entraînent pour la sécurité du trône? Ont-ils étudié dans l'histoire de tous les peuples comment les révolutions ont commencé? Ont-ils observé par quel enchaînement funeste de circonstances les esprits les plus sages se sont jetés hors des limites de la modération, et par quelle impulsion terrible un peuple enivré se précipite vers des excès dont la première idée l'eût fait frémir? » — En vain, une députation de l'Assemblée alla présenter au roi une adresse aussi respectueuse que ferme dans son langage constitutionnel : « Jugez, Sire, de l'étendue du danger par les alarmes qui nous amènent devant vous. De grandes révolutions ont eu des causes bien moins éclatantes; plus d'une entreprise fatale aux nations et aux rois s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable. Ne croyez pas ceux qui vous parlent légèrement de la nation, et qui ne savent vous la représenter que selon leurs vues, tantôt insolente, rebelle, séditieuse ; tantôt soumise, docile au joug, prompte à courber la tête pour le recevoir. Ces deux tableaux sont également infidèles. Toujours prêts à vous obéir, Sire, parce que vous commandez au nom des lois, notre fidélité est sans bornes comme sans atteinte. Prêts à résister à tous les commandements arbitraires de ceux qui abusent de votre nom, parce qu'ils sont ennemis des lois, notre fidélité même nous ordonne cette résistance, et nous nous honorerons toujours de mériter les reproches que notre fermeté nous attire. » — Le roi répondit ironiquement que les troupes étaient là pour protéger les délibérations de l'Assemblée; mais que, si leur présence lui causait de l'ombrage, elle pouvait transporter ses séances à Noyon ou à Soissons, auquel cas lui-même irait habiter Compiègne pour demeurer en communication avec elle.

Les conspirateurs se croyant enfin sûrs de la vic-

toire, Necker reçut, le 11 juillet, l'ordre de quitter la France sur-le-champ, et en même temps la recommandation, presque la prière, de cacher son départ à tout le monde : audace doublée de couardise et de maladresse. On n'avait pas à craindre de la part de Necker une forte résistance; mais c'était la grande popularité du jour : elle importunait.

On allait la faire grandir de cent coudées.

Cet acte fut regardé comme le signal des hostilités; il provoqua dans Paris un véritable soulèvement.

Depuis la séance du 23 juin la capitale était dans une situation impossible à décrire : les subsistances manquaient; on se battait à la porte des boulangers; la misère des campagnes voisines, inondées de soldats, faisait refluer dans la ville une multitude de malheureux qui augmentaient la pénurie générale par leur présence. Aucune autorité, si ce n'est celle dont l'assemblée des électeurs s'était emparée spontanément. On se groupait autour de ce pouvoir révolutionnaire, qui commençait à se faire une armée parmi les Gardes françaises, troupe d'élite, recrutée à Paris, résidant à Paris, aimée des parisiens et disposée à fraterniser avec eux.

Une crise était imminente.

Le 12 juillet, le jardin du Palais-Royal se remplit de monde, grande est l'effervescence. Un jeune homme monte sur une table et harangue la foule; il raconte l'exil de Necker, peint l'attitude menaçante des troupes royales et s'écrie que c'est le signal d'une Saint-Barthélemy des patriotes. Ce jeune homme est un ancien lauréat de Louis-le-Grand, devenu l'oracle du quartier latin, pamphlétaire républicain quand personne ne parlait encore de république. Nous retrouverons plus tard le nom de Camille Desmoulins : sa courte carrière s'est écoulée entre ce début héroïque et la tragédie de l'échafaud. Il arrache une feuille d'arbre pour

s'en improviser une cocarde, brandit une épée, crie aux armes et entraîne tout le monde sur ses pas. On promène le buste du ministre disgracié, couvert d'un crêpe noir, et celui du duc d'Orléans, signalé par son adhésion aux Communes.

C'est un dimanche : les rues, les places, les promenades sont encombrées; on se trouve en face du régiment Royal-allemand (régiment qui, bientôt après, devait passer à l'ennemi avec armes et bagages); la jeunesse raille ces soldats étrangers, elle leur jette des pierres; ils ripostent à coups de fusil; les gardes françaises veulent protéger les parisiens; l'un de ces gardes est tué, ses camarades le vengent. Aux Tuileries, les dragons du prince de Lambesc chargent la foule et la bousculent. Le prince de Lambesc est un Autrichien, parent de la reine, nouveau motif d'irritation. Au milieu de cette bagarre, les électeurs se rendent à l'hôtel de ville; ils établissent un *comité permanent*, origine de la fameuse *Commune de Paris*, puis une milice composée de 48 000 citoyens, auxquels on donne pour signe distinctif une cocarde aux couleurs de la ville, bleue et rouge; ce sera le premier noyau de la Garde nationale; les soldats aux Gardes françaises se feront ses instructeurs. Le peuple arrête un convoi de farines destiné au Champ de Mars, où trois régiments sont campés; il découvre un bateau chargé de poudre pour Versailles. Mais les armes manquent. M. de Flesselles, prévôt des marchands, s'efforce de dérouter ceux qui lui en demandent, en les poussant à la recherche de dépôts qui n'existent pas; chaque déconvenue accroît le mécontentement.

Les bruits qui circulent ne sont pas de nature à le calmer : on assure que, dans la nuit du 14 au 15, les principaux députés doivent être arrêtés à domicile, ainsi qu'un grand nombre d'électeurs; que le roi se transportera à l'Assemblée nationale pour la dissou-

dre; que les barrières de Paris seront bloquées, et la ville mise sous le feu des batteries de Montmartre. Depuis plusieurs jours, on a vu entrer des munitions à la Bastille; le gouverneur de cette fameuse prison d'état, M. de Launay, répare ses ponts-levis, pratique de nouvelles meurtrières et fait saillir ses canons à travers les crénaux des tours. On a remarqué aussi que le gouverneur de l'hôtel des Invalides, M. de Sombreuil, range ses troupes sous les armes derrière les fossés. Deux masses populaires se portent, l'une vers la Bastille et l'autre vers les Invalides. Cette dernière, arrivée devant l'hôtel, fait une sommation menaçante, accompagnée d'un commencement d'escalade; et le gouverneur, peu sûr du dévouement des Invalides, qui voient de l'autre côté de la grille leurs parents et leurs amis, fait ouvrir cette grille. Les assaillants pénètrent partout, trouvent 28 000 fusils et vingt pièces d'artillerie.

L'autre rassemblement s'est approché de la Bastille. Des parlementaires invitent le gouverneur à retirer ses canons et demande des armes; on leur répond par une décharge foudroyante. Le peuple indigné commence alors une attaque furieuse, qui dure cinq heures et coûte la vie à une centaine de citoyens, sans compter autant de blessés. Enfin, les assiégeants réussissent à placer une batterie devant le pont-levis, qui ne tarde pas à s'abaisser. La foule envahit les cours, ivre de vengeance; elle verse pourtant peu de sang : les Suisses même sont épargnés. Mais on brise les portes des cachots, on délivre les prisonniers; on parcourt avec curiosité ces voûtes lugubres, on lit les touchantes inscriptions tracées sur les murailles par les victimes du despotisme. Cette terrible journée, à certains moments, eut l'air d'une fête : les blessés étaient portés en triomphe; on semait leurs brancards de fleurs; on les ornait de rubans.

De tristes scènes devaient pourtant la terminer. Le

gouverneur, prisonnier à son tour, marchait conduit par une escorte vers l'Hôtel de ville. Pendant le trajet, des forcenés s'emparent de lui, le massacrent et mettent sa tête au bout d'une pique. On trouve dans sa poche un billet de M. de Flesselles, contenant ces mots : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses. Tenez bien jusqu'au soir et vous aurez du renfort. » — C'est l'arrêt de mort du dernier prévôt des marchands.

La semaine suivante, sur les ruines de la forteresse dont les sombres remparts et les donjons à cinq étages révélaient la destination en attristant le quartier, on établit un bal public, annoncé par cette inscription : *Ici l'on danse*. Des ouvriers industrieux vendaient de petits modèles de la Bastille, en bois ou en pierres de ses démolitions. La Fayette envoya à Washington la clef de sa première porte. Les murailles de la Bastille n'avaient pas été démolies par des travailleurs salariés, mais par la population elle-même, hommes, femmes et enfants, obéissant au vœu exprimé dans un grand nombre de Cahiers.

Tandis que ces événements s'accomplissaient à Paris, que se passait-il à Versailles?

Le 9 juillet, l'Assemblée nationale écoutait un travail de Mounier sur la constitution, qui posait les bases d'un gouvernement représentif. Le 11, elle écoutait un projet de déclaration des droits, proposé par La Fayette, qui établissait le principe de la souveraineté du peuple et contenait le germe des principales libertés politiques : deux œuvres remarquables, qui avaient le tort de se produire dans un moment où les méditations devaient faire place à l'action.

Le 12 était un dimanche.

Le 13 se passa en agitations. On envoya au roi une députation pour lui demander le renvoi des troupes, seul moyen de rétablir la tranquillité dans Paris, et

d'arrêter le sang qui coulait déjà. Louis XVI répondit sèchement qu'il ne changerait pas ses dispositions; et la reine, et la duchesse de Polignac son amie, et les princes allèrent visiter les hussards de Nassau, casernés dans l'Orangerie, leur firent distribuer du vin et les comblèrent de flatteries et de cadeaux. Le projet de coup d'État tenait toujours pour la nuit suivante.

Cette nuit, la séance ne fut pas levée, l'Assemblée connaissant les intentions de la cour. Cependant elle affecta de s'occuper de choses étrangères : elle régla le mode de formation du comité de constitution et nomma au scrutin les membres de ce comité.

A chaque instant, arrivaient des nouvelles alarmantes. Quatre députations successives allèrent solliciter du roi l'éloignement des troupes, sans obtenir de réponse satisfaisante. La cinquième était sur le point de partir. « Dites-lui bien, s'écria Mirabeau, dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents; dites-lui que, toute la nuit, ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale; dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy. »

Enfin le triomphe du peuple parisien ne fut plus douteux. « C'est donc une révolte? » dit Louis XVI au duc de Liancourt. — « Sire, c'est une révolution. » — Et Louis XVI se décida à se rendre lui-même dans le sein de l'Assemblée [1]. Des applaudissements accueil-

1. Il ne paraît cependant pas avoir compris la portée des paroles de son ami, car on lit sur un *Journal* écrit de sa main, à la date du 14 juillet, ce mot : *Rien*.

lirent son entrée. « Attendez que le roi nous ait fait connaître ses bonnes intentions, dit Mirabeau; le silence des peuples est la leçon des rois. »

Mais quand Louis XVI eut déclaré qu'il avait ordonné la retraite des troupes, et surtout lorsqu'ayant pour la première fois prononcé le nom d'*Assemblée nationale*, il eut dit ces simples paroles : « Je me fie à vous ! » des transports éclatèrent : on raconte qu'un député de Besançon, nommé Leblanc, mourut de joie subitement. Tout le monde semblait croire que la révolution allait marcher paisiblement par l'accord du peuple et du roi. Ce dernier fut reconduit jusqu'au château par les députés à pied, et cent d'entre eux partirent aussitôt pour annoncer à la capitale l'heureuse nouvelle de cette réconciliation.

Ils furent les bienvenus. Bailly, président de l'Assemblée, fut proclamé maire de Paris, et La Fayette, son vice-président, commandant de la *milice parisienne*, pour laquelle il proposa le nom de *Garde nationale*, qui généralisait la pensée de l'armement civique. L'Assemblée demanda le rappel de Necker, auquel le roi consentit.

Sur le vœu exprimé par la ville de Paris, le roi consentit aussi à y paraître de sa personne; mais ce ne fut qu'après deux jours d'hésitation passés au milieu de ses détestables conseillers, et déjà la défiance était revenue. Une femme exprima le sentiment des Parisiens en disant à Louis XVI : « Ah ! Sire, êtes-vous bien sincère ? Ne vont-ils pas encore vous faire changer ? »

On le reçut pourtant avec de grands témoignages d'allégresse. Bailly, en le complimentant à la barrière, lui dit : « Henri IV avait reconquis son peuple; ici le peuple a reconquis son roi. » Ces paroles exprimaient les sentiments de la foule, qui croyait avoir arraché Louis XVI aux influences contre-révolutionnaires. A

l'Hôtel de ville, il décora son chapeau des emblèmes tricolores; car, sur la proposition de La Fayette, l'ancienne couleur royale avait été ajoutée aux deux autres. « Cette cocarde fera le tour du monde, » avait promis le général patriote.

La joie et l'attendrissement étaient universels.

Pas à la cour cependant : le même jour, le comte d'Artois partait pour l'étranger, ainsi que les familles de Condé, de Conti et de Polignac. L'émigration commençait, inexcusable celle-là, car les émigrés ne fuyaient pas devant un danger; ils obéissaient à leur haine pour les réformes.

Il semble que la destruction d'une prison patricienne, habitée par des seigneurs plus fréquemment que par le menu peuple, dût être un événement local, peu de nature à émouvoir au loin. Tout au contraire : aucun fait de notre révolution n'eut un retentissement plus général que la chute de la Bastille: c'était un symbole de la tyrannie qui disparaissait. « C'est le plus grand événement du monde, » s'écria Fox. L'Europe entière chanta un *Te Deum*. Les poètes composèrent des odes sur la victoire du 14 juillet, Alfieri en Italie, Ebeling en Allemagne; l'université de Cambridge en fit le sujet d'un prix à ses élèves. Il y eut en Angleterre des réjouissances publiques. Et même dans les rues de Saint-Pétersbourg (c'est un ambassadeur français qui le raconte) on s'embrassait en disant : « La Bastille est prise! » Les peuples ont de ces intuitions qui révèlent la solidarité de leurs destinées.

Les débuts de la Révolution française furent salués par un enthousiasme universel; tous les opprimés tressaillirent; des adresses de félicitation arrivèrent en foule; les philosophes Kant et Fichte, le savant Priestley, Fox, l'homme d'État, unirent leurs voix pour bénir les efforts de ce peuple, « qui faisait à ses risques et périls les affaires du genre humain. » — De

toutes parts on accourait en France pour « respirer un air libre, vivre chez la première nation du monde, et admirer de près les glorieux événements qui s'accomplissaient dans son sein. » C'est Thomas Payne (qui deviendra, quoique étranger, membre de notre Convention nationale); c'est Huskisson, le futur ministre du commerce anglais; c'est l'Écossais Mackintosh, le Péruvien Miranda, le Danois Baggesen; ce sont les Allemands Foerster, Campe, Oelsner, Anacharsis Clootz, Schlabrendorf, et tant d'autres.

Et la France a conscience de sa mission; les membres de nos assemblées nationales sentent qu'ils forment un concile européen : « Vous êtes appelés à recommencer l'histoire, » écrit l'un d'entre eux. — « Élevons-nous à l'ambition de servir d'exemple aux nations, » dit un autre. — « La révolution n'est pas seulement pour la France; nous en sommes comptables envers l'humanité, » s'écrie un troisième.

CHAPITRE V

DE LA PRISE DE LA BASTILLE A LA FÉDÉRATION

« Voici le jour audacieux de la diète française : ceux qui l'attendaient tressaillent jusque dans la moelle des os; lève-toi, soleil nouveau, soleil bienfaisant qu'à peine nous osions rêver! »

C'est dans ces termes que l'Allemagne, par la voix de Klopstock, le chantre du *Messie*, avait salué nos *États généraux*. En France retentissaient des cris de joie, d'espoir, de confiance; tous les yeux étaient tendus vers les élus de la nation; quiconque nourrissait une pensée de bien public se hâtait d'en faire hommage à l'Assemblée; quiconque se croyait lésé par une injustice lui portait naïvement sa plainte.

Mais du désir à l'impatience, la transition est prompte, et de l'impatience à l'action elle n'est pas plus lente; aussi ne faut-il pas s'étonner des troubles qui éclatèrent. Plusieurs provinces se soulevèrent même avant les nouvelles de la capitale; on prit les armes; on courut aux châteaux; on y brûla les archives féodales et quelquefois les châteaux eux-mêmes.

Quelquefois aussi l'œuvre commencée par l'exaltation des esprits fut continuée par le brigandage; on protesta contre la gabelle et contre les douanes inté-

rieures par l'incendie des barrières et par la contrebande de vive force. Les souffrances prolongées de la disette imprimèrent à ce mouvement un caractère de violence et de vengeance : on pilla des convois de farine; les fermes où l'on soupçonnait des accaparements de grains furent attaquées et ravagées. A Paris, deux hommes que le peuple depuis longtemps désignait parmi les auteurs de ses maux, furent victimes de sa colère : Foulon, ancien fournisseur des armées, enrichi dans le monopole des blés, et son gendre Berthier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris, tous deux associés actifs du fameux *pacte de famine*. Ils furent impitoyablement égorgés.

Dans le gouvernement, dans l'Assemblée, les uns voulaient employer, pour mettre terme aux désordres, une répression énergique; d'autres songeaient à une grande satisfaction populaire. C'est le plus généreux de ces sentiments qui inspira les députés. Deux membres de la haute noblesse s'en firent les organes, le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon : le 4 août, dans une séance du soir, ils montent à la tribune, déclarant que les crimes commis doivent être attribués aux misères du peuple, et qu'avant de faire des décrets pour arrêter l'insurrection, il faut en faire pour rendre le peuple heureux. Ils proposent en conséquence l'égale répartition des impôts, la faculté de rachat de tous les droits féodaux, l'abolition sans rachat des corvées seigneuriales, des privilèges de mainmorte et de toutes les servitudes personnelles.

Un député de la Basse-Bretagne, en habit de paysan, leur succède, M. Leguen de Kerengal; il fait un sombre tableau du régime féodal : « Qu'on nous apporte ici, dit-il, ces titres qui outragent l'humanité et la pudeur, et nous les brûlerons nous-mêmes sur l'autel de la patrie. » — Le marquis de Foucault provoque des sacrifices analogues de la part des gentilshommes

dont la fortune s'alimente des faveurs de la cour.

Alors commence une scène inouïe : les orateurs assiègent la tribune, et chacun d'eux vient soulever un coin du voile, dénoncer une oppression, une iniquité, un scandale; le procès de l'ancien régime est fait publiquement par les témoins de ses abus ou par ceux qui en jouissaient et qui déclarent ne vouloir plus en jouir. Une lutte de générosité s'engage : l'un renonce à la justice seigneuriale, l'autre au droit de chasse et de pêche; un autre abandonne jusqu'à son privilège d'entretenir une garenne ou un colombier.

Comme personne ne demandait plus la parole, Chapelier, qui présidait la séance, se tourna vers le clergé. « Aucun de ces messieurs n'ayant eu la faculté de se faire entendre, dit-il, je me reprocherais de clore cette intéressante discussion avant qu'ils aient exprimé leurs sentiments. »

Cette malicieuse observation mettait le clergé en demeure d'imiter la libéralité de la noblesse. Quelques évêques parlèrent en effet, mais des droits seigneuriaux beaucoup plus que des immunités ecclésiastiques. De pauvres curés offrirent le sacrifice de leur modeste casuel, que l'Assemblée refusa au nom de la nation; elle supprima les dîmes, « offrande volontaire de la piété des fidèles, » disait l'archevêque d'Aix; mais le duc de La Rochefoucauld ajoutait : « sur laquelle il existe maintenant quarante mille procès dans le royaume. »

Des officiers de justice, se faisant fort de l'assentiment de leurs collègues, déclarèrent renoncer aux privilèges de leurs charges : l'Assemblée abolit la vénalité des offices, et rendit la justice gratuite.

Les provinces et les villes vinrent à leur tour, par l'organe de leurs représentants, faire abandon des franchises ou privilèges dont elles jouissaient. Usages locaux, bigarrures consacrées par le temps ou par les

intérêts personnels, tout s'évanouit. Une nuit suffit pour balayer les injustices accumulées pendant plusieurs siècles. Chacun apporta son offrande, sans discussion, sans regret. On résolut en principe l'abolition du régime féodal et le droit commun pour tous les Français.

Des écrivains contre-révolutionnaires n'ont pas eu honte d'appeler ce magnifique élan de bons sentiments : « une orgie législative, une bacchanale d'insensés et d'ivrognes. »

Ce qui se passa les jours suivants leur donne un démenti : la première animation dissipée, ceux qui n'avaient point partagé l'entraînement général, comptant sur certains retours d'égoïsme, s'efforcèrent de soulever mille difficultés. La suppression des dîmes trouva surtout des contradicteurs (parmi lesquels nous voyons figurer Sieyès, redevenu abbé ce jour-là). Cependant, après qu'on eut discuté ce qui avait été acclamé, un vote solennel vint consacrer les abdications de la nuit du 4 août. L'attitude des populations dans toute la France avait fait certainement de ces sacrifices une nécessité. Mais ils n'eussent même pas été un mauvais calcul : substituer le règne du droit à celui du privilège, c'était consolider la propriété entre les mains du propriétaire, accroître sa valeur et développer ses conditions de production.

Quand tout fut consommé, l'Assemblée décida qu'une médaille serait frappée en mémoire de ce grand acte, qu'un *Te Deum* serait chanté dans les églises, et que Louis XVI serait proclamé le *Restaurateur de la liberté française.*

Honneur peu mérité, puisque Louis XVI écrivait à l'archevêque d'Arles : « Je ne me livre pas à l'enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais qui ne fait que glisser sur mon âme. — Je ne consentirai jamais à dépouiller mon clergé, ma noblesse. — Je

ne donnerai point ma sanction à des décrets qui les dépouilleraient. » Il les sanctionna pourtant, mais après de longues résistances ; il les sanctionna le 21 septembre seulement, lorsque Paris s'agitait, sur la nouvelle que les amis du roi voulaient l'enlever et le conduire au camp de M. de Bouillé, l'un des chefs de la contre-révolution, pour y commencer la guerre civile.

Le 1er octobre suivant, un banquet fut donné dans la salle de l'Opéra du château de Versailles par les Gardes du corps aux officiers du régiment de Flandre, à ceux des Cent-Suisses et à d'autres militaires. On y porta des toasts à la famille royale, pas à la nation; au dessert, Louis XVI et Marie-Antoinette, celle-ci tenant son enfant sur ses bras, entrèrent dans la salle et firent le tour des tables; l'orchestre joua et l'on répéta en chœur l'air : « *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne!* » Des cocardes blanches furent distribuées par les dames de la cour aux convives, qui foulèrent aux pieds les couleurs nationales; le festin devint une orgie, et le lendemain, la reine, remettant des drapeaux aux gardes nationaux de Versailles, déclara « qu'elle avait été enchantée de cette journée ».

Le récit de ce festin, pendant qu'ils étaient, eux, en proie à la disette, exaspéra les Parisiens. Les femmes souffrent surtout des détresses de la famille : elles prirent l'initiative d'un mouvement qui précipita la population vers la résidence du roi : « nous manquons de pain, disaient-elles, allons chercher le boulanger. »

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que cette scène fût sans précédents : sous le règne de Louis XIV, le 3 mars 1709, en temps de famine, on vit les femmes de la halle prendre le chemin de Versailles, afin d'aller demander au roi, du pain pour elles et pour leurs enfants. On les arrêta au pont de Sèvres et on les refoula par la force.

Le 5 octobre 1789 au matin, la place de Grève se couvre d'une foule immense, criant : « Du pain! du pain et des armes! »

Cette foule, presque entièrement composée de femmes, se dirige sur Versailles, malgré la pluie et la boue; elle y arrive excédée de fatigue et de besoin. On se rend d'abord à l'Assemblée; une députation, conduite par un homme devenu peu de temps après tristement célèbre, l'huissier Maillard, est admise à la barre et présente ses requêtes : « Du pain et la punition de ceux qui ont insulté la cocarde nationale. » Le président, Mounier, se place lui-même en tête de la députation et se rend auprès du roi; il lui expose la situation de Paris; il demande en même temps aux ministres, au nom de l'Assemblée, l'acceptation pure et simple de la Déclaration des droits, votée depuis plusieurs jours. Louis XVI apaise les femmes par quelques bonnes paroles et par une distribution de pain. Quant à la réclamation de l'Assemblée, il continue de l'éluder et ne se décide à envoyer sa signature qu'à dix heures du soir, sur l'annonce d'un danger croissant.

Vers minuit, en effet, Versailles est inondé par un nouveau flot de Parisiens, beaucoup plus considérable que le premier. La Fayette, les voyant décidés à partir, s'était mis à leur tête, *la corde au cou,* selon l'expression de Burke; et, par son ascendant, il avait réussi, durant toute la marche, à maintenir l'ordre dans cette multitude très mélangée. En arrivant à Versailles, il les disperse dans la ville; mais quelques meneurs profitent du bruit accrédité, et bien fondé d'ailleurs, que la famille royale cherche à s'enfuir, pour entraîner une bande de furieux; ils envahissent le château, et jusqu'aux appartements de la reine, qui n'a que le temps de se réfugier dans ceux du roi. Des gardes veulent s'opposer à l'irruption; ils sont massa-

crés. Une troupe bouillonnante remplit la cour et appelle : « Le roi! » Le roi paraît au balcon, il est acclamé. « La reine! » Elle hésite. La Fayette, au risque de compromettre sa popularité avec sa vie, conduit sur le balcon Marie-Antoinette et ses enfants, et baise respectueusement la main de la reine; puis il va chercher un de ces gardes du corps dont on demande la tête avec rage et l'embrasse devant la foule, qui l'admire, qui l'applaudit, qui s'émeut, et qui crie : « Vive le général! vive la reine! vivent les gardes du corps! »

« Le roi à Paris! » tel est le vœu répété par toutes les bouches. La procession se remet en marche, escortant la voiture de la famille royale, et suivie par des chariots de grains et de farines. « Nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron, criaient les femmes, nous ne manquerons plus de pain. » Ce n'était une moquerie qu'à moitié : le régime monarchique avait accoutumé les esprits à voir dans le monarque une providence sociale.

Louis XVI, avec hésitation d'abord, puis se résignant, promet de transférer sa résidence dans la capitale, et l'Assemblée se déclare inséparable de la personne du roi.

Désormais les Parisiens sauront que le premier mouvement de Louis XVI est une résistance; mais que les démonstrations bruyantes le font céder : il se drape volontiers dans le rôle de victime. Ses concessions n'inspireront plus ni reconnaissance ni confiance. Cependant deux années vont se passer sans agitations politiques, deux années de labeurs législatifs.

Les députés, à Versailles, avaient siégé dans la salle des *Menus plaisirs*, qui servait de dépôt aux décorations du théâtre. A Paris, ils s'installèrent (le 19 octobre 1789) dans le manège des Tuileries, situé sur l'emplacement de la rue de Rivoli, au point où elle rencontre

la rue Castiglione. Un garde-meuble et une écurie furent les berceaux de la révolution : le christianisme n'avait-il pas eu le sien dans une étable?

La discussion de la Déclaration des droits avait commencé le 18 août; celle de la Constitution, entamée le 28 à Versailles, fut continuée à Paris. Avant de montrer l'ensemble de l'œuvre, nous nous arrêterons sur quelques-unes des grandes résolutions qui occupèrent l'assemblée, l'*Assemblée constituante*, c'est désormais son titre. Louis XVI seul, pendant assez longtemps, affecta de lui conserver le nom d'*Etats généraux*.

Les parias de la société moderne, les esclaves et les juifs, se recommandaient les premiers à des législateurs animés de sentiments d'humanité. Pour changer leur condition, il fallait vaincre des préjugés profondément enracinés.

Les colonies ayant été déclarées partie intégrante de l'Empire français, une députation de leurs habitants nègres et sang-mêlés vint, au nom du principe d'égalité, demander que les hommes de couleur, nés libres ou affranchis, fussent admis comme les blancs à l'exercice des droits de citoyens. Leur pétition trouva de chauds défenseurs dans l'Assemblée, où siégeaient plusieurs membres de la *Société des amis des noirs*, fondée en France par les soins de Brissot. Cette société, d'accord avec celle de Londres, voulait amener peu à peu les esclaves à comprendre et à pratiquer la liberté, et ne réclamait pas encore pour eux un affranchissement immédiat. Elle demandait seulement l'assimilation politique et civile des hommes libres de toutes couleurs et de toutes races. Grégoire lui-même, le fervent apôtre des nègres, se fit l'interprète de cette prudence, lorsqu'il annonça aux nouveaux émancipés le succès de ses efforts, auxquels s'étaient associés ceux de Mirabeau, Tracy, la Rochefoucauld, etc. « Un jour, leur dit-

il, le soleil n'éclairera parmi vous que des hommes libres; ses rayons ne tomberont plus sur des fers et des esclaves. L'Assemblée nationale n'a point encore associé ces derniers à votre sort, parce que les droits du citoyen, concédés brusquement à ceux qui n'en connaissent pas les devoirs, seraient peut-être pour eux un présent funeste. Mais n'oubliez pas que, comme vous, ils naissent et demeurent libres et égaux. » Cette dernière phrase contenait une leçon aux mulâtres, qui n'avaient parlé que pour eux.

L'Assemblée, en votant une mesure commandée par la justice et la logique, l'avait entourée de grandes réserves, pour ne pas froisser trop vivement les préjugés créoles. Et pourtant quand son décret arriva aux colons, ceux-ci y opposèrent une résistance acharnée, brûlèrent Grégoire en effigie, et menacèrent de rompre leurs liens avec la France. Ils parvinrent à rendre illusoire l'application du décret, fermèrent aux mulâtres l'accès de toutes les assemblées locales, et leur interdirent même de porter la cocarde nationale. Les réclamations des mulâtres furent repoussées et punies, quelques soulèvements réprimés; et, comme pour bien montrer qu'il s'agissait d'une question de castes, plusieurs blancs, arrêtés parmi les insurgés, furent suppliciés sur un autre échafaud que les hommes de couleur. La lutte s'envenima; des deux côtés on appela à l'aide les esclaves, qui se battirent pour l'une et pour l'autre cause. Amenés imprudemment sur le champ de bataille, ils y apprirent à connaître leurs forces, et bientôt éclata une terrible insurrection, dans laquelle s'engloutit Saint Domingue. C'est le 23 août 1791 qu'eut lieu cet événement; or, l'abolition de l'esclavage ne fut prononcée qu'en février 1794 par la Convention. Il importe de rappeler ces dates, afin de détruire une erreur que les ennemis de la révolution se plaisent à entretenir chez ceux qui les ignorent. Les trou-

bles de nos colonies ne furent point provoqués par l'affranchissement des esclaves, postérieur de deux ans et demi, mais par la résistance des blancs à une loi d'égalité, qui supprimait simplement la *noblesse de la peau*, suivant l'heureuse expression de Grégoire.

Ce fut Grégoire aussi qui éleva le premier la parole en faveur des juifs, ce peuple dont l'histoire est écrite en lettres de sang dans les archives de presque tous les autres. L'adoucissement général des mœurs avait peu à peu rendu leur condition moins intolérable; mais la réprobation pesait toujours sur eux. Avant 1789 ils étaient encore soumis en France à des lois de restriction, sinon de persécution, qui les séparaient de la société. Ils payaient un droit d'habitation et de tolérance, aboli seulement en juillet 1790. Grégoire fit un tableau des vexations qu'ils subissaient, particulièrement en Alsace, et il obtint, non sans peine, pour les juifs, l'émancipation civile.

L'Assemblée ne négligea aucun des deshérités de la nature ou de la fortune.

Dans l'ancien monde féodal, la jouissance des privilèges était accompagnée de certaines obligations : sans parler des immenses donations faites au clergé pour lui rendre possible l'exercice de la charité chrétienne, le seigneur devait assistance aux pauvres de ses domaines. Peu à peu, les devoirs s'étant relâchés, quoique les privilèges restassent debout, la royauté fut forcée de créer des institutions charitables, très insuffisantes d'ailleurs, pour cicatriser l'affreuse plaie du paupérisme. Les dépôts de mendicité, fondés en 1767, sous le nom significatif de *renfermeries*, dans l'espace de 22 ans (jusqu'en 1789) reçurent 230,000 indigents, dont il périt un cinquième (46,000), et ils coûtèrent vingt-neuf millions sept cent mille livres, « résultat horrible de dépense et de mortalité », dit un ministre de

la restauration (M. Lainé). La situation déplorable des hôpitaux de Paris fut révélée dans les rapports de Bailly et de Tenon à l'*Académie des sciences* (1785) et par ceux de La Rochefoucauld-Liancourt à l'*Assemblée nationale.* « Il faut voir ces horreurs pour s'en convaincre, » telles sont leurs expressions. Ces misères devaient encore s'accroître temporairement par le fait de la liberté industrielle, qui allait livrer les ouvriers aux hasards de la concurrence. Les corporations avaient eu ce bon côté qu'elles offraient à ceux qui en faisaient partie (à ceux-là seulement) un appui en cas de chômage ou de revers. L'assistance mutuelle et libre n'était pas née.

L'Assemblée nationale eut le pressentiment de cette crise : la veille même du jour où elle allait faire table rase du passé, le 3 août 1789, l'un de ses membres, Malouet, proposa la création de *bureaux de secours et de travail;* et l'Assemblée, « pénétrée, dit-elle, de cette éternelle vérité que le soin de veiller à la subsistance du pauvre n'est pas un devoir moins sacré que celui de veiller à la conservation de la prospérité du riche », institua un *comité d'extinction de la mendicité,* chargé d'une enquête générale sur le paupérisme. Les travaux de ce comité ont eu assez d'importance pour trouver un historien spécial (M. Martin Doisy, en 1849).

Plus tard la Législative (16 mars 1792) et la Convention sur un rapport de Barère (1794), décidèrent que la distribution des secours aurait lieu à domicile; ce fut l'origine de nos bureaux de bienfaisance.

Les enfants abandonnés, les sourds-muets, les aveugles, les aliénés fixèrent successivement l'attention de nos assemblées politiques.

Les prisons étaient jadis un simple lieu de séquestration pour les gens présumés dangereux, ou du moins gênants, ainsi que pour les accusés qui atten-

daient leur sort. C'est seulement en 1791, que la privation de la liberté devint une punition graduée sur le délit; mais la Constituante avait déjà fait subir une réforme aux maisons de détention, en établissant leur unité, conséquence de la suppression des justices patrimoniales et ecclésiastiques.

Quant à l'éducation publique, dont nos révolutionnaires se sont occupés avec tant d'activité, elle fut, à la Constituante, le sujet d'un rapport de Talleyrand; on lui en conteste la rédaction; mais il est souvent mentionné et mérite de l'être.

L'ancien régime donnait des soins à l'enseignement classique : en 1789, les différentes universités comptaient 562 collèges, qui réunissaient 72,747 élèves. Mais l'enseignement du peuple, considéré comme un devoir de charité, et, comme tel, confié au clergé, était fort négligé, ce qui avait plusieurs fois excité des plaintes dans les assemblées d'états généraux. L'institut des frères des écoles chrétiennes n'était pas même une création du clergé : il avait été fondé, au contraire, pour suppléer à son insuffisance, par les efforts d'un chanoine de Reims, J.-B. de La Salle, lequel ne devait pas être bien vu de ses supérieurs, puisqu'il fut interdit, peu de jours avant sa mort, par l'archevêque de Rouen. Ces écoles, d'ailleurs, bien qu'existant depuis plus d'un siècle, ne donnaient l'instruction qu'à trente mille enfants, pas la moitié de la population des collèges.

« Ce qui me consterne, ce qui confond la pensée, c'est l'ignorance effroyable de ce peuple, » écrit le voyageur Arthur Young, qui parcourait la France à la veille de sa révolution (1788); et il ajoutait un peu plus tard : « personne ne saurait douter que cette affreuse ignorance de la part du peuple ne provienne de l'ancien gouvernement ».

Tout était donc à faire de ce côté-là. La Constituante

commença l'œuvre, sans pouvoir l'achever, non plus que les assemblées suivantes : le temps leur manqua. Le projet de loi, rapporté par Talleyrand, ne put pas même être voté.

La liberté est la base de ce projet : tout Français a le droit d'enseigner. — L'instruction doit être universelle, donnée à tout le monde et à tous les âges. L'éducation des femmes y tient une place considérable. — Le plan proposé embrasse tous les degrés de l'enseignement. Il est systématiquement calqué sur les divisions politiques de la France : le premier degré, l'école élémentaire, correspond aux assemblées primaires; le second, le collège, correspond à celles de district; le troisième à celles de département (celui-ci est professionnel et comprend les écoles de théologie, de droit, de médecine et d'art militaire); le quatrième enfin s'étend au pays entier : ce n'est rien moins que l'Institut national, réunion d'hommes d'élite appartenant à toutes les branches de la science, des lettres et des arts, foyer central d'où rayonnent les lumières du progrès sur le domaine entier de la raison, du goût et de l'imagination. A l'Institut se rattachent les établissements littéraires et scientifiques, les musées, les bibliothèques, les laboratoires. C'est le couronnement de l'éducation publique.

L'instruction élémentaire est commune et gratuite.

Cette courte analyse suffit pour montrer dans quel esprit de généralité le nouveau plan était conçu. D'autres plans furent développés plus tard devant nos assemblées nationales : tous se distinguent par le même caractère.

Les changements introduits dans la situation du clergé ont donné lieu à de vives plaintes, qui ne se taisent pas encore. On avait posé ce principe, que le clergé est simple usufruitier des donations déposées entre ses mains pour en être fait emploi dans l'intérêt

général. En conséquence, l'Etat usant de son droit, les biens ecclésiastiques furent mis, par un décret, « à la disposition de la nation, à charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres, ainsi qu'au soulagement des pauvres ».

Dans l'ancienne société, ces soins divers, et celui de l'éducation du peuple, étaient confiés au clergé, qui avait reçu, pour remplir sa mission, de grandes richesses foncières et qui percevait un impôt considérable, la dîme. Dans la société nouvelle, l'Etat prenant les obligations à sa charge, fit une autre répartition des ressources : il n'attribua plus au clergé que le service religieux, et il assura ce service par un traitement fixe aux ecclésiastiques. De plus, la loi ayant cessé d'admettre la contrainte des vœux perpétuels, on assigna aux personnes qui persistaient volontairement dans la vie monastique une pension proportionnée à la richesse de la congrégation dont elles avaient fait partie. Celles qui préféraient quitter le cloître devaient recevoir des moyens d'existence au dehors. Il était impossible de garder plus de ménagements dans une transformation devenue nécessaire sous l'empire des nouvelles institutions nationales. On peut ajouter que cette transformation ne se fit pas à des conditions désavantageuses pour le clergé, puisqu'un budget de 134 millions lui fut garanti. C'était moins, à la vérité, que l'ancien, évalué à 150 millions dans un rapport de Talleyrand; mais aussi toutes les dépenses étrangères aux besoins du culte passaient à la charge de l'Etat.

En établissant le principe du salaire des cultes, protestant et israélite aussi bien que catholique, on abolissait toute religion d'Etat. L'Etat, proclamant que ces cultes, qui sont la négation les uns des autres, sont égaux à ses yeux, déclarait qu'il n'avait pas le droit d'apprécier leurs dogmes; en ôtant toute valeur légale

aux vœux religieux, il cessait de se faire le bras de l'Eglise. L'édifice du moyen âge, qui reposait sur la subordination de l'Etat à l'Eglise romaine, était atteint dans ses fondements.

C'est l'acte le plus décisif de la révolution française.

Plus tard, l'Assemblée réduisit le nombre des évêchés, mit leurs diocèses en harmonie avec les circonscriptions administratives, et enfin, appliquant au clergé le principe électif, établi pour toutes les fonctions publiques, décida que les évêques et les curés seraient choisis par le peuple, comme les administrateurs et les magistrats. Le roi ajourna sa sanction à ce décret pour en référer au pape, qui ajourna aussi sa réponse, encourageant secrètement la résistance de Louis XVI et donnant à celle des évêques le temps de s'organiser. Ces résistances redoublèrent à l'occasion du serment civique.

Un mot sur ce serment qui a suggéré tant d'erreurs et de récriminations. Ce n'était pas un engagement spécial aux ecclésiastiques; c'était l'engagement exigé de tous les fonctionnaires, un serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi; mais il contenait la reconnaissance des lois sur le clergé, lois qui déplaisaient au clergé. Les prêtres en majorité se soumirent néanmoins à la formalité du serment, comme ne touchant au dogme en nulle façon; d'autres le refusèrent comme une atteinte à la foi catholique et au pouvoir du pape. De là les appellations d'*assermentés* et d'*insermentés*. De là des déchirements dans le sein de la nation et dans le sein des familles. Les prêtres constitutionnels furent mis en possession des églises paroissiales; mais, conformément au décret de l'Assemblée, ces églises demeurèrent ouvertes aux réfractaires pour y dire la messe, et les nouveaux titulaires partagèrent l'usage des ornements sacerdotaux avec ceux qui les traitaient d'intrus, d'usurpateurs et de schismatiques. Les

dissidents d'ailleurs ne perdaient que la qualité de pasteurs officiels : ils avaient toute liberté d'exercer leur ministère dans des locaux particuliers, et ils conservaient leurs pensions. C'est donc sans raison qu'ils crièrent au martyre et qu'on les crut sur parole.

Une séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, voilà ce que demandent aujourd'hui les partisans de la liberté des cultes. Cette séparation eût été sans doute prématurée en 89; ce qui le prouve, c'est que réalisée cinq ans plus tard (en l'an III), elle donna au clergé catholique le moyen de regagner son influence. L'Assemblée constituante, d'ailleurs, ne l'eût pas acceptée, puisque la proposition de proclamer le catholicisme religion de la France n'y fut rejetée qu'après une vive discussion. La simple tolérance était déjà un progrès si grand, que nous devons comprendre les obstacles devant lesquels tout le monde s'arrêta, depuis Mirabeau jusqu'à Robespierre.

Le premier, cependant, avait exprimé les principes de la liberté religieuse en si beaux termes, que nous ne pouvons nous empêcher de les citer : « Il ne peut y avoir de national, dans un empire, que les institutions établies pour produire des effets politiques; et la religion n'étant que la correspondance de la pensée et de la spiritualité de l'homme avec la pensée divine, avec l'esprit universel, il s'ensuit qu'elle ne peut prendre sous ce rapport aucune forme civile ou légale. Le christianisme, principalement, s'exclut, par son essence, de tout sytème de législation locale. Dieu n'a pas créé ce flambeau pour prêter des formes et des couleurs à l'organisation sociale des Français; mais il l'a posé au milieu de l'univers pour être un point de ralliement et le centre d'unité du genre humain. Que ne nous blâme-t-on aussi de n'avoir pas déclaré que le soleil est l'*astre de la nation*, que nul autre ne sera reconnu devant la loi, pour régler la succession des nuits et des jours? »

Le parti moyen que prit l'Assemblée, dans un sentiment de justice et de conciliation, amena pourtant les situations les plus fausses. Il y eut en France deux clergés, l'un qui se disait catholique, malgré le désaveu du pape; un autre qui, par ses agressions et sa turbulence, obligea les révolutionnaires de manquer aux principes de tolérance qu'ils proclamaient, et de mettre leurs actes en contradiction avec leurs lois.

L'Assemblée, en déclarant nationales les propriétés du clergé, avait imposé au Trésor public la charge d'acquitter ses dettes, interêts et capital. Toutefois, ces propriétés ne pouvaient devenir une ressource pour l'Etat qu'à la condition d'en tirer parti. On imagina d'en faire l'hypothèque d'un papier de circulation : ce fut l'origine des *assignats*, dont on fit une première émission de 400 millions. Le gage valait plus que les titres qui le représentaient, par conséquent la mesure financière était parfaitement loyale; elle devait faciliter les ventes, diviser la propriété, la démocratiser : c'était donc aussi une mesure politique excellente. Elle réussit. Mais son succès et des besoins croissants provoquèrent bientôt, de la part de l'Assemblée, une nouvelle émission de papier, double de la première et à cours forcé, devant laquelle recula le ministre des finances Necker. Les gouvernements postérieurs se trouvèrent engagés par cet exemple dans une voie périlleuse, inévitable peut-être.

Mais c'est surtout au point de vue social qu'il convient d'apprécier la vente des domaines ecclésiastiques, suivie plus tard de celle des domaines seigneuriaux. Ces ventes accomplirent une transformation dans le régime de la propriété.

La noblesse, le clergé séculier et les couvents immobilisaient entre leurs mains une masse énorme de biens, qui se trouvèrent rendus à la circulation : première et considérable réforme.

Avant la Révolution, malgré les mille entraves imposées à l'industrie, le roturier des villes pouvait acquérir des capitaux par son travail. Le roturier des campagnes était beaucoup plus gêné par les privilèges de la propriété foncière : rarement il arrivait à la posséder; il n'exploitait guère que la terre féodale ou cléricale. En 89, la France était encore divisée en soixante-dix mille fiefs et arrière-fiefs. Cependant quelques progrès avaient été faits, puisque l'on estime que la bourgeoisie possédait déjà deux septièmes du territoire. Trois septièmes appartenaient à la noblesse, presque la moitié de la France, un septième aux princes apanagistes, et un septième au clergé. Toutes ces dernières parties, exemptes des redevances et servitudes qui pesaient sur le lot du tiers état, étaient fort mal mises en valeur par des mains mercenaires.

Pour que l'agriculture prît un développement sérieux, il fallait que la terre passât au cultivateur lui-même. C'est ce qui arriva assez rapidement. Dès le mois d'août 1791, moyennant des facilités de payement accordées aux acquéreurs, il avait été adjugé des biens nationaux pour la valeur d'un milliard sur les quatre milliards auxquels étaient estimées les possessions du clergé seul. Les nouveaux propriétaires firent aisément leur apprentissage, rien ne demeura en souffrance, et les propriétés furent mieux administrées qu'elles ne l'avaient été.

L'abolition du droit d'aînesse et la loi sur les successions complétèrent ces bienfaits. Mirabeau ne vécut pas assez longtemps pour voir résoudre cette grande question; mais son opinion, qu'il avait écrite et dont la lecture posthume à l'Assemblée exerça une influence décisive, contient des idées trop frappantes pour être passées sous silence :

« Vous avez commencé par détruire la féodalité; vous la poursuivez aujourd'hui dans ses effets; vous

allez comprendre dans vos réformes ces lois injustes que nos coutumes ont introduites dans les successions. Mais ce ne sont pas seulement nos lois, ce sont nos esprits et nos habitudes qui sont tachés des principes et des vices de la féodalité. Vous devez donc aussi porter vos regards sur les dispositions purement volontaires qui en sont l'effet.

« Voici la question fondamentale qui se présente : la loi doit-elle admettre chez nous la libre disposition des biens en ligne directe? c'est-à-dire un père ou une mère, un aïeul ou une aïeule doivent-ils avoir le droit de disposer à leur gré de leur fortune, par contrat ou par testament, et d'établir ainsi l'inégalité dans la possession des biens domestiques?

« Ce n'est pas de la nature, c'est de la société que le citoyen tient le droit de disposer de ses propriétés pour le temps où il n'est plus. La propriété est assujettie, comme les autres avantages dont la société est l'arbitre, à des lois, à des conditions. Il ne s'agit que de savoir si ce que le législateur peut, il le doit faire; s'il doit refuser au citoyen qui a des enfants la faculté de choisir entre eux des héritiers privilégiés.

« Les lois romaines l'accordent, et c'est un grand argument pour plusieurs juristes. Mais peut-être est-il temps qu'après avoir été subjugués par l'autorité des lois romaines, nous les soumettions elles-mêmes à l'autorité de notre raison. Peut-être est-il temps que nous rejetions des lois où la servitude filiale découlait de l'esclavage, autorisé par ces lois mêmes. Peut-être est-il temps que les Français ne soient pas plus les écoliers de Rome ancienne que de Rome moderne; qu'ils aient des lois civiles faites pour eux, comme ils ont des lois politiques qui leur sont propres.

« Je ne sais comment il serait possible de concilier la nouvelle Constitution française, où tout est ramené au grand et admirable principe de l'égalité politique,

avec une loi qui permettrait à un père, à une mère, d'oublier, à l'égard de leurs enfants, ces principes sacrés d'égalité naturelle, avec une loi qui favoriserait des distinctions que tout réprouve, et accroîtrait ainsi dans la société les disproportions résultant de la diversité des talents et de l'industrie, au lieu de les corriger par l'égale division des biens domestiques.

« Dans notre précédent gouvernement, une multitude de victimes étaient sacrifiées par la barbarie des lois féodales ou par l'orgueil paternel à la décoration d'un premier-né. Alors, les ordres religieux, les bénéfices, les couvents, les places de faveur appelaient les rebutés des familles. Voilà deux maux, dont l'un servait en quelque sorte de remède à l'autre. Aujourd'hui, grâce à la sagesse courageuse de cette Assemblée, ces lieux de refuge sont fermés. Mais aussi il ne faut plus d'opprimés qui les réclament. Si, d'un côté, les spéculations de l'intérêt ne peuvent plus souiller nos autels, que, de l'autre, des enfants réprouvés par leurs propres pères n'aient pas à regretter ces ressources justement proscrites.

« Toute l'éducation d'une famille tend naturellement à se régler sur le sort qui attend les enfants dans le partage des biens domestiques. L'inégalité de ce partage appelle l'inégalité des soins paternels, celle même des sentiments et de la tendresse. Mais tandis que le fils privilégié, qui fait plus particulièrement l'espoir et l'orgueil de ses parents, reçoit une éducation plus recherchée, lui, de son côté, sentant que son sort est fait dans le monde, et qu'il s'agit bien moins pour lui d'être que de paraître, de se rendre utile que de jouir, profite, comme on peut le croire, des soins qu'on lui donne. Quant au reste de la famille, voué en quelque sorte à l'obscurité, son éducation se ressent de la destinée qu'on lui prépare. C'est ainsi que tout se corrompt sous l'influence des mauvaises lois. »

La Constituante entreprit un grand travail d'unification nationale. Les provinces de l'ancienne France, successivement agrégées par des conquêtes ou des traités, l'avaient été à des conditions diverses, qui les régissaient encore au moment de la Révolution. Ainsi, par exemple, les dernières provinces réunies, la Bretagne, la Bourgogne, le Languedoc, possédaient des assemblées délibérantes, formées par les gens des trois états, et pour cela on les nommait *pays d'états;* encore ces assemblées variaient-elles dans leur mode de composition et dans leurs attributions. Quant aux *pays d'élection,* leur nom était emprunté à une juridiction royale formée, dans le principe, de membres choisis par le peuple; mais, à l'heure dont il s'agit, c'est là qu'il y avait le moins d'élections dans le sens que nous donnons à ce mot : les intendants y régnaient d'une manière absolue. « Le royaume de France est gouverné par trente intendants, » disait le fameux Law, qui s'y connaissait, étant contrôleur général.

Comment donc ces tout-puissants intendants, comment les parlements, ces corps illustres qui avaient jeté tant d'éclat et rendu tant de services, purent-ils être supprimés par de simples décrets, sans résistances, sans réclamations, presque sans bruit? C'est que tout cela était usé, vieilli, mort dans l'opinion générale.

Chaque province avait ses lois, son administration, ses impôts, ses poids et mesures, aussi bien que ses mœurs, son langage et ses traditions; chacune d'elles formait une personnalité; et de leur ensemble résultait moins une nation qu'une fédération monarchique, au sommet, et monarchique à l'excès. « Les provinces de la France, écrivait Mirabeau plusieurs années avant la révolution, sont dans un état de diversité, nous dirons presque d'inimitié, au moins égal à celui qui subsiste entre les petits états de l'Allemagne. » Cette

bigarrure a frappé des étrangers même. Le célèbre poète danois Holberg, qui voyageait en France vers la fin du XVIIIe siècle, s'exprime ainsi : « En arrivant à Lyon, il me semblait entrer dans un monde nouveau, tant les habitants de cette ville diffèrent de ceux du nord de la France par la langue, les mœurs et la manière de vivre. »

La Révolution a effacé tout cela.

L'Assemblée constituante procéda à une nouvelle division du territoire, division presque géométrique : les trente-deux provinces, fort inégales en étendue, furent converties en quatre-vingt-six départements, c'est-à-dire en autant d'unités administratives, judiciaires, financières, et religieuses aussi, car le nombre des diocèses, beaucoup plus considérable autrefois, fut ramené à celui des départements. Cette division n'avait pour but ni d'accroître le pouvoir gouvernemental, déjà si grand sous l'ancien régime, ni d'affaiblir l'élément municipal, mais d'amener la population à l'homogénéité. C'était une mesure de haute politique : elle ne put s'effectuer sans briser certaines affinités naturelles, sans contrarier certaines convenances géographiques, mais la France lui doit en partie son unité nationale.

Chaque département fut divisé en plusieurs arrondissements, nommés alors districts, et chaque district en municipalités. Le conseil général du département, formé de trente-six membres, élus comme les députés par les assemblées primaires, choisissait dans son sein un *directoire exécutif*, composé de huit membres, permanent, et chargé de l'administration. Le directoire du district avait également son conseil, et la municipalité avait le sien : partout le contrôle à côté du pouvoir exécutif, et partout l'élection.

La puissance politique fait défaut dans cet excellent plan d'organisation. On le sentit quand les événements

se pressèrent; et les nécessités de la situation firent naître une concentration du pouvoir plus énergique que régulière, qui triompha d'immenses obstacles. Toutefois, les administrations locales, même alors, furent peu gênées dans leurs actes. Pouvait-il en être autrement avec une presse libre et des réunions libres? La liberté et l'unité, qui sont loin de s'exclure, caractérisent véritablement l'esprit de la Révolution.

L'unité de l'organisation judiciaire répondit à celle de l'administration. Les parlements abolis, les juridictions seigneuriales et ecclésiastiques abolies, on créa trois ordres de tribunaux, correspondant à trois divisions territoriales : un tribunal de paix au canton, un tribunal civil au district, un tribunal criminel et d'appel au département; et au-dessus de tout, au centre de l'Etat, un tribunal de cassation veillant à l'observation régulière de la loi. Pour surcroît de garanties, la magistrature était formée par élection, et toutes les causes criminelles soumises au jury, institution jusque-là inconnue en France.

Les lois de la vieille monarchie n'offraient aucun ensemble. Dans le Midi régnait le droit commun; au Nord, des traditions originaires des anciens habitants, ou apportées par les conquérants barbares, étaient la seule règle. De là les distinctions de *droit écrit* et de *droit coutumier*. Mais le premier était fréquemment modifié dans ses applications par des usages locaux; et, quant à l'autre, il variait tellement, que l'on ne comptait pas moins de soixante coutumes générales, sans parler de trois cents coutumes observées seulement dans certaines villes ou même dans certains villages. Plusieurs rois de France, Charlemagne et saint Louis surtout, avaient fait des tentatives pour mettre de l'ordre dans ce chaos. Il était réservé à la Révolution d'y réussir. La Constituante jeta les bases

de la législation nouvelle, établie par les assemblées suivantes et codifiée enfin sous le Consulat.

Les attributions ministérielles n'étaient pas moins confuses : le ministre de la maison du roi avait dans les siennes la justice et les. cultes; le contrôleur général des finances avait les hôpitaux et les prisons, ainsi que les mines et les ponts et chaussées. L'administration civile des provinces était répartie au hasard entre divers ministères : à celui de la guerre, le Dauphiné, la Franche-Comté, l'Alsace et le Roussillon; à celui des affaires étrangères, la Normandie, la Champagne, la Guyenne. Au fond ce n'était pas une division de travail, mais un partage d'influences et de bénéfices. Ces attributions furent régularisées par l'Assemblée constituante.

C'est à elle aussi qu'appartient l'honneur d'avoir posé en principe l'uniformité des poids et mesures, à laquelle Turgot avait déjà sérieusement songé. Mais c'est la Convention qui organisa le système métrique, dont nous sommes en possession aujourd'hui.

Ces réformes, et une foule d'autres moins importantes, que nous ne pouvons pas même énumérer ici, s'accomplirent sans lutte, favorisées par le roi lui-même et par les grands, aussi longtemps qu'ils purent leur attribuer une simple portée économique. Mais à l'apparition des idées de liberté, d'émancipation populaire, la vieille France regimba. Pourtant cette vieille France, qui possédait dans l'Assemblée ses représentants les plus éminents par leur situation, eut pour principaux défenseurs deux hommes nouveaux, qui n'appartenaient ni l'un ni l'autre aux premiers rangs des ordres privilégiés, l'abbé Maury et le capitaine Cazalès. Une pareille dérogation n'était-elle pas déjà un triomphe du sentiment démocratique? quant à l'opposition de la noblesse, elle se manifestait surtout dans les minimes circonstances, suscitant volon-

tiers des embarras à l'Assemblée et s'abstenant de voter sur les grandes questions législatives, gardant une attitude muette, ironique et dédaigneuse.

Les discussions qui ont porté si haut la célébrité de la Constituante eurent donc lieu, presque exclusivement, entre des députés attachés à la cause de la Révolution, bien qu'appartenant à des nuances d'opinion très diverses. C'étaient Mounier, Malouet, Duport, Barnave, Chapelier, Lameth, Thouret, Grégoire, Camus, Robespierre; ce dernier se faisait remarquer déjà, sinon par un talent de tribune, du moins par un caractère accentué et des maximes tranchantes. Puis deux personnages, solitaires dans leur orgueil et qui pourtant dominaient tout, l'un par sa renommée de penseur, Sieyès, l'autre par son incomparable puissance oratoire, Mirabeau.

« Mirabeau a été vraiment l'homme de la Révolution, » dit La Harpe, et ce jugement est affirmé par l'immense cri de douleur que sa mort arracha à la France, ainsi que par la résolution que prit l'Assemblée nationale, à l'occasion de cette mort, d'ériger l'ancienne basilique de Sainte-Geneviève en un panthéon des grands hommes.

En révolte, dès l'enfance, contre un joug de famille écrasant, Mirabeau avait puisé dans sa lutte la haine du despotisme plutôt que l'amour du peuple. Il fut le promoteur le plus ardent des droits personnels, définissant la liberté dans ces termes absolus : « l'inviolabilité de chaque individu », comme si la nation, dans son ensemble, n'avait rien à revendiquer. Les éminentes facultés de Mirabeau, les immenses services qu'il rendit à la cause de la Révolution, le classent au rang des hommes les plus illustres. Mais le titre de grand citoyen exige davantage : on ne le mérite que par l'exemple des vertus publiques et privées. Mirabeau était l'esclave de ses passions; il s'abaissa jusqu'à faire

subventionner ses désordres. Pourtant, rendons-lui cette justice, qu'il n'aliéna pas son indépendance d'esprit. Ses violences contre la cour avaient été des accès de tempérament plutôt que des actes d'hostilité politique. Royaliste constitutionnel, rien de plus, il ne se montra pas autrement dans ses conseils au roi : « Ce serait une entreprise au-dessus des forces humaines, lui dit-il, que de vouloir rétablir la monarchie sur les antiques bases que la Révolution a détruites; une contre-révolution serait aussi impolitique et dangereuse que criminelle. » Mais cette merveilleuse intelligence, si mal soutenue par le sens moral, imaginait un système de roueries pour détruire l'influence de l'Assemblée, et pour tromper le peuple en lui donnant quelques améliorations matérielles au lieu d'institutions politiques.

Mirabeau a inspiré de l'enthousiasme et de l'admiration à ses concitoyens; il n'a jamais joui de la confiance publique; et c'est un honneur pour la nation d'avoir su faire cette différence. Aussi a-t-il échoué dans le rôle d'intermédiaire qu'il s'était assigné entre le trône et la liberté : rôle qui tenta aussi La Fayette, bien difficile, sans doute, puisqu'il ne réussit ni aux talents du premier, ni à l'honnêteté du second.

Les théories républicaines menaçaient virtuellement la monarchie dans un avenir plus ou moins prochain; mais, pour le moment, personne ne mettait en question le pouvoir royal : on en discutait les conditions. Le parti qui aurait volontiers rendu ces conditions favorables au trône et reconstitué une aristocratie sur des bases nouvelles, le parti de l'école anglaise, représenté par Mounier, Lally-Tolendal, Clermont-Tonnerre, le ministre Necker, etc., fut vaincu dans un débat ouvert sur l'organisation du Corps législatif, dont il demandait le partage en deux chambres, et dont l'Assemblée vota l'unité. Les membres de ce

parti, désespérant de faire prévaloir leurs idées, rentrèrent dans le silence ou quittèrent la vie publique. Mais Louis XVI n'aurait pas accepté plus sincèrement leur constitution qu'il n'accepta celle de 1791 : un roi d'ancienne dynastie regarde toute limitation de son pouvoir comme une usurpation.

Ainsi disparurent de la scène un certain nombre des hommes politiques qui, après avoir sincèrement coopéré à la Révolution, voyant leur idéal dépassé, s'efforçaient d'en enrayer la marche. Quant à ceux qui dès le principe auraient voulu la faire échouer, ils ne lâchèrent pas prise. Seulement ils ne comptèrent plus, pour atteindre leur but, que sur les pièges et les conspirations.

C'est eux qui encouragèrent chez le roi des résistances imprudentes; c'est eux qui le déterminèrent à nouer des relations secrètes avec les puissances étrangères; c'est eux qui, pour entraver l'achèvement de la Constitution, essayèrent de persuader à l'Assemblée qu'elle devait se dissoudre et demander de nouveaux pouvoirs à la nation; c'est eux qui formaient à Paris des complots pour enlever le roi et pour égorger les principaux membres de l'Assemblée; c'est eux qui entretenaient dans les départements les rébellions du fanatisme religieux et politique. Tous les moyens leur semblaient bons pour souffler la discorde : un gentilhomme breton développa publiquement, en 89, l'idée de soulever ce qu'il appelait le *bas tiers* contre le *haut tiers*.

La popularité du roi, presque entièrement détruite, avait pourtant des retours chaque fois que lui-même se rapprochait du peuple. Le 4 février 1790, il eut la bonne pensée de se rendre à l'Assemblée et d'y faire une protestation de dévouement aux institutions nouvelles. Il y fut reçu avec un enthousiasme qui se communiqua à toute la France. On proposa de célébrer la

conquête de la liberté par une fête à laquelle assisteraient des députations de toutes les Gardes nationales et de tous les corps de l'armée.

Déjà, dans les campagnes et dans beaucoup de villes, on s'était fédéré pour la défense de la Révolution; dans quelques provinces aussi, puis plusieurs provinces entre elles. Cette fois, il s'agit d'une fédération de la France entière. De tous les points de la patrie on part, les routes se couvrent de pèlerins, recevant une hospitalité fraternelle d'étape en étape; on s'est donné rendez-vous à Paris, dans la capitale de la Révolution, le 14 juillet, jour anniversaire de la chute de la Bastille.

Et Paris s'est mis dans sa grande toilette pour recevoir ses hôtes. Paris possède un immense salon en plein air, qu'il nomme le Champ de Mars. Pour en faire un amphithéâtre où quatre cent mille spectateurs puissent se placer et voir la cérémonie, il faut déblayer le milieu de l'esplanade et relever la terre en talus tout autour. Ce ne sont pas des ouvriers soldés qui peuvent faire ce gigantesque travail. Ce seront les Parisiens eux-mêmes : ils y vont en foule; chaque jour soixante mille terrassiers volontaires remuent la pelle, portent la hotte et roulent la brouette; les femmes et les enfants s'en mêlent, les vieillards et les écoliers, les habits et les blouses, les robes de soie, d'indienne et de bure, des familles entières; les artisans de nos fines industries se hâtent de terminer leur journée pour consacrer une heure à l'œuvre patriotique.

Les préparatifs de la fête sont déjà une fête : on y chante en chœur, on y danse, on y cause amicalement. — Enfin le grand jour arrive : le roi, l'Assemblée, les fonctionnaires, toute l'assistance prêtent un serment civique sur l'autel de la patrie; pas le moindre trouble, pas le moindre accident, allégresse indicible.

A Londres, à Dublin, à Hambourg, en Hollande, fut également célébré l'anniversaire du 14 juillet; on porta des *toasts* à l'extinction des haines nationales; la Fédération française devenait la Fédération européenne.

Quel beau jour!

CHAPITRE VI

DE LA FÉDÉRATION A LA FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Cette éclaircie ne fut pas de longue durée : elle ne pouvait plaire aux hommes qui regardaient la Révolution comme un accident, ou qui maudissaient en elle le renversement de leurs droits légitimes ; ils n'acceptaient pas plus pour alliés ceux qui voulaient borner là le progrès démocratique que ceux qui entendaient le poursuivre : une marche en arrière pouvait seule les contenter.

La lutte redoubla donc d'acharnement.

Journaux et pamphlets pullulèrent du côté des révolutionnaires : le *Point du jour*, commencé par Barère à l'ouverture des états généraux, le *Courrier de Provence* par Mirabeau, le *Courrier de Brabant* par Camille Desmoulins, l'*Ami du peuple* et l'*Orateur du peuple* par Marat et Fréron, les *Révolutions de Paris*, le plus répandu de tous les journaux, par Loustalot : (il s'en imprima jusqu'à 200 000 exemplaires).

Du côté des royalistes, l'*Ami du roi* par l'abbé Royou, l'*Apocalypse*, les *Actes des Apôtres*, le *Journal des Halles*.

Les écrits de ce parti, qui surpassaient en cynisme

injurieux ceux des révolutionnaires, étaient largement subventionnés par la liste civile; c'est ce que nous apprennent les aveux de deux ministres, Montmorin et Bertrand de Molleville. Ce dernier énumère également ce que coûtèrent à la cassette royale les premières piques et les premiers hurlements des sections et des tribunes; car il s'agissait de dégoûter la Révolution d'elle-même.

Les clubs aussi se multiplièrent et servirent d'aiguillon à l'Assemblée. Beaucoup de ses membres les fréquentaient, du moins ceux de l'opinion avancée, et ils se tenaient ainsi en utile communication avec le sentiment national. Les questions s'y débattaient et arrivaient déjà préparées à la discussion parlementaire. Quelques-uns de ces clubs avaient un but spécial, comme la liberté de la presse, l'abolition du droit d'aînesse, etc.; d'autres embrassaient tout le champ de la politique. La *Société des amis de la Constitution*, fondée à Versailles sous le nom de *Club breton* par des députés de la Bretagne, et qui emprunta celui de *Club des Jacobins* au local où elle vint siéger à Paris, engendra dans les départements une foule de succursales. Simple locataire dans l'église de l'ancien couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, elle y tenait ses séances sous des voûtes tristes et pauvres, au milieu de vieux tombeaux. C'est là que retentirent des paroles souvent transformées en actes dans les rues de Paris. A mesure que les partis se divisèrent à la Constituante, ils se divisèrent aussi chez les Jacobins : les royalistes constitutionnels allèrent fonder un nouveau cercle, la *Société de 1789*, dans un très beau local, celui des anciens moines feuillants, qui communiquait directement par des couloirs à la salle de l'Assemblée; le simple nom de *club des Feuillants* remplaça bientôt l'autre. Mais les départements demeurèrent affiliés aux Jacobins, où la domination passa aux

hommes les plus actifs, les plus ambitieux, et surtout au plus actif, au plus ambitieux, à Robespierre. A mesure que la vie quittait l'Assemblée, elle refluait aux sociétés populaires, et de préférence aux plus ardentes; vers la fin, beaucoup de Feuillants étaient rentrés à leur bercail primitif des Jacobins.

A l'Assemblée même, les querelles se traduisirent par un langage véhément et par quelques duels entre députés. On s'y groupait en deux camps, désignés par la place qu'ils occupaient à l'égard du fauteuil présidentiel, le côté droit, le côté gauche; cette division se fit dans toute la France, et les mêmes noms ont toujours servi depuis à distinguer deux opinions : celle des adversaires de la Révolution et celle de ses partisans.

Pourtant les idées tout à fait rétrogrades n'osaient guère se produire au sein de l'Assemblée : Duval d'Eprémesnil, ce parlementaire qui avait pris, quelques années auparavant, une attitude si frondeuse, ayant un jour proposé naïvement de retourner à l'ancien régime, ceux-là mêmes qui, au fond du cœur, peut-être, ne le désapprouvaient pas, l'accueillirent avec des éclats de rire. C'était la boutade d'un *enfant terrible*. Les anciens parlementaires, après avoir les premiers fait appel aux États généraux, voyant se constituer une magistrature régulière, produit de l'élection, se jetèrent avec violence dans la voie rétrograde. Ils protestèrent, non seulement contre la dissolution des parlements, mais contre « tous les actes d'une *prétendue assemblée*, qui abusait de ses pouvoirs et violait les propriétés de tous genres ». Quelques-unes de ces protestations furent rendues publiques, d'autres tenues secrètes; celle du parlement de Paris demeura entre les mains du président de Rosambo, chez lequel on la trouva en 1793.

Dans l'armée, la dispute régnait entre les officiers,

la plupart gentilshommes, fort irrités contre les réformes, et les soldats, presque tous très dévoués au nouveau régime, peu disposés à supporter des traitements sévères ou humiliants. De là beaucoup de scènes d'insubordination. La plus fameuse et la plus triste est celle qui éclata à Nancy, au mois d'août 1790. Les soldats suisses du régiment de Chateauvieux, croyant avoir à se plaindre de la gestion de leurs intérêts, demandèrent une reddition de comptes qui fut repoussée avec dureté. Ils se révoltèrent et furent cruellement réprimés, vingt-sept pendus, quarante et un condamnés aux galères. Emotion et irritation profonde dans toute la France.

Le décret qui supprimait les titres, les armoiries et les livrées, bien que proposé par des députés de la haute noblesse, avait soulevé plus de mécontentements batailleurs que l'abolition même des privilèges féodaux, dont il était la conséquence : les vanités sont plus irritables encore que les intérêts.

Mais le clergé surtout se montra hostile à l'ordre nouveau. Les curés, suscités par leurs évêques, dont ils colportaient les paroles et les mandements incendiaires, allaient accusant l'Assemblée de vouloir détruire la religion; ils damnaient les acquéreurs des biens de l'Eglise et leur postérité, discréditaient les assignats au nom du Ciel, et prêchaient le refus de l'impôt. Le confessionnal devenait un foyer de conspiration et la chaire une tribune d'insurrection. C'est l'Eglise qui déclara la guerre à la Révolution; et, pour ne laisser aucun doute à cet égard, quand ses efforts et ceux de la noblesse réussirent à soulever nos provinces de l'Ouest, l'armée contre-révolutionnaire prit le nom caractéristique de *catholique et royale*.

Les agents des princes et de l'émigration sillonnaient le midi de la France; ils y déterminèrent la formation d'une armée soi-disant fédérale, qui établit son quar-

tier général au château de Jalès, dans l'Ardèche; les nouveaux croisés portaient au chapeau le signe des confréries méridionales, et reconnaissaient pour chef un abbé. On parlait déjà hautement de marcher sur Nîmes, et, afin d'attirer les Lyonnais dans le mouvement, on promettait de faire de leur ville la capitale du royaume restauré, destituant Paris d'un titre dont son zèle révolutionnaire l'avait rendu indigne.

A Paris, certaines menées des royalistes firent croire au peuple que l'on organisait à Vincennes une nouvelle Bastille pour les prisonniers politiques. La foule s'y porta et ne vit rien qui justifiât ses craintes. Mais au retour elle apprit qu'un grand nombre d'émigrés rentrés et de gentilshommes , mandés des provinces depuis plusieurs jours, étaient réunis aux Tuileries, où ils avaient été secrètement introduits. La Garde nationale y courut, trouva en effet les appartements remplis de gens déguisés et armés, et les chassa rudement du palais. Ces gens prétendirent qu'ils étaient venus pour défendre la personne du roi menacé : c'était plutôt pour protéger son évasion. On les appela les *chevaliers du poignard*.

L'évasion était à l'ordre du jour aux Tuileries. Les royalistes comprenaient fort bien que la monarchie de Louis XIV, tombée en quittant Versailles, était prisonnière à Paris. Mais ils s'imaginaient faussement que le roi la retrouverait dès qu'il aurait franchi les barrières de la ville rebelle. Il s'agissait, selon eux, de le conduire jusqu'à la frontière, afin que de là, s'appuyant sur l'étranger, il pût dicter ses volontés et rentrer en maître dans son royaume.

Louis XVI ne se faisait aucune illusion sur les moyens qui seraient nécessaires pour rétablir son pouvoir, et sur la contrainte qu'il faudrait imposer à la nation. « L'esprit du peuple est détestable : il ne veut plus de roi, » écrivait-il au comte Alphonse de Durfort

son envoyé secret auprès de l'empereur d'Allemagne.

Dès le mois d'octobre 1790, le baron de Breteuil, muni de pleins pouvoirs pour traiter avec la cour de Vienne, avait obtenu de celle-ci la promesse d'intervenir, à une condition qui se trouvait presque réalisée : « un commencement de guerre civile ». — « S'il faut brûler Paris, disait-il, on brûlera Paris, et l'on décimera ses habitants : aux grands maux les grands remèdes. » — Louis XVI avait pris soin de mettre d'avance sa conscience en repos, en adressant à son cousin le roi d'Espagne une protestation contre tous les décrets qu'il pourrait signer officiellement. On semblait se résigner « pour endormir l'Assemblée ». Ce mot est dans la correspondance du roi de Suède avec M. de Bouillé. La mort de Mirabeau précipita les résolutions de la cour, qui avait compté sur son ascendant pour arrêter le courant révolutionnaire.

La ville de Montmédy, petite place forte à deux lieues du territoire autrichien, fut choisie pour séjour du roi pendant cette expédition. M. de Bouillé, qui commandait en Lorraine, avait échelonné des corps de cavalerie sur la route que le fugitif devait parcourir. Le roi de Suède, Gustave III, attendait à Spa des nouvelles de l'évasion.

Le 20 juin, vers minuit, Louis XVI quitta Paris dans une grande berline avec sa famille, tout le monde déguisé. Son départ ne fut connu que le lendemain matin à huit heures. L'Assemblée se réunit aussitôt, manda les ministres, leur prescrivit de continuer l'exercice de leurs fonctions, et déclara que les décrets qu'elle rendrait auraient force de loi, quoique dépourvus de la sanction royale. Elle fit venir l'intendant de la liste civile, entre les mains duquel son maître avait laissé un mémoire explicatif rédigé en termes assez arrogants. Le roi désavouait tout ce qu'il avait fait, révoquait sa signature sur les actes souscrits par lui, s'in-

dignait des restrictions mises à son pouvoir, et se plaignait, avec peu de dignité, du mauvais état de ses appartements aux Tuileries et de la modicité d'une liste civile de vingt-cinq millions, chiffre qu'on lui avait permis de fixer lui-même.

Cette lecture n'émut point l'Assemblée, qui envoya le manuscrit royal au comité de constitution, et reprit tranquillement son ordre du jour, après avoir commandé les mesures nécessaires à la sûreté publique. Elle témoigna de son respect des principes en refusant de prendre connaissance d'une lettre personnelle adressée par le roi à son intendant, et d'une autre lettre trouvée par le peuple dans les appartements de la reine. Ordre fut donné de poursuivre les fugitifs, bien qu'on les crût déjà hors d'atteinte, quand la nouvelle arriva de leur arrestation.

Ils avaient été reconnus à Sainte-Menehould, pendant que la voiture changeait de chevaux; et le fils du maître de poste, nommé Drouet, les avait devancés au relai suivant, à Varennes, pour prévenir la municipalité.

Louis XVI essaya d'abord de faire prendre le change aux personnes qui voulaient l'arrêter, mais inutilement. Il compta un moment sur les soldats envoyés par M. de Bouillé, et que M. de Bouillé avait choisis; mais les soldats abandonnèrent leurs chefs : il ne se vit entouré que de gardes nationaux à l'attitude menaçante. Sa voiture fut donc retournée et reprit la route de Paris, accompagnée par les flots d'une population courroucée. A Châlons, on rencontra des commissaires de l'Assemblée chargés de protéger le voyage de la famille royale. Les Parisiens accueillirent le roi par un silence sévère.

Interrogé solennellement sur les motifs de sa fuite, il l'expliqua par des subterfuges misérables : il avait, dit-il, l'intention de veiller à la frontière sur les menées

de l'étranger; il avait le désir de mieux connaître l'opinion publique, et de prouver à la France et à l'Europe qu'il était libre, afin de donner à la sanction des lois toute l'importance nécessaire. Puis il ajouta que la volonté générale devenant manifeste à ses yeux, il n'hésiterait plus à s'y conformer.

Cette évasion à l'ennemi et cette tentative avortée au milieu de circonstances presque grotesques, cette reprise de possession du trône aux conditions mêmes contre lesquelles il venait de protester, achevèrent de déconsidérer Louis XVI et d'irriter le sentiment général. D'ailleurs, durant l'absence de la royauté, les affaires de l'Etat s'étaient expédiées comme de coutume, la tranquillité avait régné; après un premier mouvement d'émotion, tout le monde s'était rallié autour de l'Assemblée, et les autorités locales, à son exemple, avaient pris des résolutions aussi fermes que sages : on vit combien il était facile de se passer de cette providence gouvernementale; partout on effaca le nom du roi et l'on brisa ses effigies. L'idée de la république entra dans les esprits : elle eût peut-être à ce moment rencontré moins d'obstacles qu'elle n'en rencontra plus tard. « Tous les regards se portaient sur la salle de l'Assemblée, écrit un journaliste du temps : notre roi est là-dedans, disait-on; Louis XVI peut aller où il voudra. »

Cette dictature de quelques jours maintint religieusement toutes les lois du pays, et le calme des représentants de la nation, dans une épreuve qui semblait périlleuse, fit grande sensation en Europe.

Les hommes politiques n'avaient pas désiré l'arrestation de Louis XVI : son retour devait les embarrasser plus que ne l'eût fait son absence. A la frontière, au milieu des ennemis déclarés de la Révolution, il était un danger sans doute; mais à Paris, à la tête des conspirateurs, était-il moins à craindre? Point de sécurité

pour un pays où le chef du pouvoir exécutif est dans un état permanent de conspiration contre les institutions.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'indécision générale qui suivit le retour de Varennes, indécision chez le parti le plus prononcé comme chez le plus réservé. On affecta de présenter la fuite du roi comme un enlèvement, malgré ses propres déclarations; on proclama inviolable celui qu'on gardait prisonnier à vue, et l'on fit peser sur Bouillé et sur les serviteurs secondaires toute la culpabilité.

Mais d'autres impressions régnaient chez la masse populaire : elle s'indignait d'avoir été trompée. L'esprit de ruse, qui se révélait en Louis XVI, lui aliéna les cœurs au point de rendre bientôt intolérables les rapports du roi et de la nation. Le peuple a horreur de la fausseté. Et puis, si l'Assemblée ne faisait que rire des fanfaronnades de M. de Bouillé, menaçant de « ne pas laisser pierre sur pierre dans Paris s'il tombait un cheveu de la tête du roi », le peuple, lui, ne riait pas de se voir traiter d'*anthropophage,* digne du *mépris de l'univers*, et de s'entendre promettre la colère de *tous les rois*. Le mot de déchéance, articulé par la presse et dans les clubs, circulait de bouche en bouche. L'Assemblée se borna à « suspendre l'exercice du pouvoir exécutif dans les mains de Louis XVI jusqu'à son acceptation de la Constitution ».

Il y eut alors dans Paris une explosion de colère. La foule se rendit au Champ de Mars pour y signer, sur l'autel de la Patrie, immense échafaudage demeuré debout après la fête de la Fédération, une pétition pour inviter l'Assemblée à revenir sur son décret, et à proclamer l'abdication de Louis XVI comme une conséquence de sa fuite. Cette pétition fut couverte de signatures. La foule était considérable et bruyante, mais composée principalement de promeneurs avec

leurs familles : c'était un dimanche, jour de désœuvrement. L'Assemblée cependant et la municipalité, trompées sans doute sur le caractère de la réunion, firent battre la générale et arborer aux fenêtres de l'Hôtel de ville le drapeau rouge, le drapeau de la loi martiale. La Garde nationale et la troupe soldée se portèrent au Champ de Mars et y prirent position. Tout à coup, une volée de pierres part du sein d'un groupe, où s'étaient mêlés sans doute quelques-uns de ces vauriens que leurs instincts turbulents ou cupides amènent dans tous les attroupements. La Garde nationale tire en l'air et à poudre pour les effrayer; elle les effraye en effet, sans tuer ni blesser personne. Mais, un moment après, la troupe soldée fait une décharge sur la multitude inoffensive qui garnit les degrés de l'autel; ils sont inondés de sang. Ni Bailly, maire de Paris, ni Lafayette, commandant de la Garde nationale, n'avaient ordonné le feu. Lafayette au contraire avait poussé son cheval devant la gueule des canons. Cet affreux malheur fut-il le résultat d'un malentendu ou d'un crime? Voulait-on frapper les imaginations? voulait-on renouveler la tragédie de Nancy, comme le dit un témoin oculaire, et compromettre l'armée avec le peuple? Jamais ces mystères ne sont complètement éclaircis. Ce qui est certain, c'est que les royalistes ne dissimulaient pas leur désir de voir éclater un conflit où s'évanouirait la popularité du parti intermédiaire ou constitutionnel, et que ce vœu fut cruellement exaucé; car le souvenir du 17 juillet 1791 conduisit Bailly à l'échafaud et Lafayette à l'exil.

Avant cette journée funeste, il régnait déjà dans l'Assemblée beaucoup de lassitude, beaucoup d'ennui; le public aussi y prenait moins d'intérêt, et ses séances étaient délaissées. La vie avait passé dans les clubs et dans la presse. Les démolisseurs des deux extrêmes

6.

s'efforçaient à l'envi de discréditer la représentation nationale dans l'opinion. On fit circuler un livre injurieux, intitulé : *Rendez-nous nos dix-huit francs* : c'était le chiffre de l'indemnité quotidienne allouée aux députés; ignobles attaques imitées à une époque plus voisine de nous : on trompe toujours le peuple par les mêmes moyens.

Dès ce moment, il n'y eut plus que confusion : les intrigues se croisèrent, des alliances inattendues se nouèrent et se dénouèrent.

Les meneurs réactionnaires tentèrent un dernier effort, qui réussit en partie, grâce à la terreur jetée par le massacre du Champ de Mars, et grâce à la désunion des esprits : la Constitution devait être soumise à une revision générale, afin de mettre plus d'ordre dans ses articles et de donner une meilleure forme à sa rédaction; un groupe de députés, les uns royalistes constitutionnels, d'autres royalistes purs, voulurent profiter de la circonstance pour y introduire des modifications profondes, toutes favorables au pouvoir monarchique. L'opposition énergique de quelques députés d'une part, et de l'autre les exigences des champions de l'ancien régime firent échouer ce complot parlementaire. Cependant la loi fondamentale ne sortit pas de cette épreuve sans une notable atténuation de ses dispositions démocratiques.

L'acte constitutionnel, terminé le 3 septembre, reçut, dix jours après, la ratification du roi, accompagnée d'une réserve significative : « Je consens que l'expérience seule en demeure juge. » Cette décision avait été prise à la suite de grandes hésitations et de conférences dans lesquelles le diplomate autrichien Kaunitz, par prudence, Malesherbes, l'ami de Louis XVI, par dévouement, et Barnave et d'autres constitutionnels, par conviction, avaient été d'accord pour conseiller l'acceptation. *Je me suis décidé à rester à Paris*, dit

le roi à la députation de l'Assemblée. Puis, dans sa correspondance avec ses frères, qui avaient plus adroitement que lui gagné la frontière, il protestait contre sa propre adhésion, et les princes publiaient à l'étranger sa protestation.

Cependant de grandes fêtes eurent lieu, où la joie nationale fut expansive et sincère. Encore une fois on croyait la révolution terminée.

L'Assemblée se hâta d'abandonner la scène politique qu'elle avait glorieusement remplie pendant deux ans, mais où son rôle était fini. Triste couchant après une si belle aurore!

CHAPITRE VII

LES ŒUVRES ET LES HOMMES DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Lorsque les électeurs de 1789 rédigèrent leurs cahiers, ils n'avaient pas résolu de changer le gouvernement de la France et ses conditions sociales; mais de corriger les abus d'une ancienne constitution, si peu fixée, d'ailleurs, que son existence même est une hypothèse historique. Lorsque les députés aux Etats généraux se formèrent en Assemblée nationale, ils ne se proposaient pas non plus de renverser la monarchie, mais de la rajeunir.

Les uns et les autres, pourtant, agissaient sous l'empire de doctrines philosophiques qui devaient conduire à ces résultats, tant la vérité exerce sa puissance sur les esprits, même quand ils ne la voient pas encore clairement.

Les institutions fondées par notre première diète nationale furent naturellement une sorte de transaction entre les débris de la société qui allait disparaître et les éléments à peine groupés de la société nouvelle. On ne doit pas s'étonner d'y voir se côtoyer des principes opposés, le droit divin représenté par l'hérédité du pouvoir royal, et la souveraineté du peuple repré-

sentée par l'élection de toutes les autres magistratures. A chaque degré de l'échelle politique, le législateur établit une dualité analogue, ce qui donna un caractère provisoire à beaucoup de ses actes, tandis qu'il invoquait des maximes d'éternelle justice.

Entreprise avec un sincère enthousiasme et à la lueur de magnifiques espérances, la Constitution de 91 fut achevée au sein des divisions et des découragements. Altérée dans certains détails par les reviseurs, sans que pourtant ceux-ci fussent parvenus à y faire dominer leur intention rétrograde, elle ne satisfit pleinement personne. Mais l'incohérence qu'on est en droit de lui reprocher ne l'empêche pas d'être un beau monument législatif. En voici le sommaire :

Sur une base monarchique s'élève tout un système de précautions contre le pouvoir exécutif, système dicté par la défiance qu'inspiraient Louis XVI et son entourage. On sent que les rédacteurs de la loi avaient les yeux tournés vers un passé dont ils craignaient le retour, autant que vers l'avenir qu'ils appelaient de leurs vœux.

« Le pouvoir exécutif réside exclusivement dans la main du roi, » dit la Constitution; mais il ne règne que par la loi; c'est au nom de la loi seule qu'il peut exiger l'obéissance.

Le choix de ses ministres lui appartient; toutefois, il ne peut les prendre ni dans l'Assemblée nationale, ni dans le Tribunal de cassation, les deux premiers corps de l'État.

Il nomme les agents diplomatiques; — il confère les plus hauts grades de l'armée et une partie des autres, en se conformant aux lois de l'avancement; — dans l'ordre judiciaire, il désigne les commissaires auprès des tribunaux, chargés seulement de requérir l'observation des lois et de faire exécuter les arrêts; les fonctions de juge et d'accusateur public sont

électives et temporaires; — à l'égard des administrateurs locaux, également élus par le peuple, le roi ne peut que prononcer leur suspension dans les cas graves, à charge d'en instruire le Corps législatif, qui a le droit de lever cette suspension, de la confirmer, ou d'envoyer les prévaricateurs aux tribunaux criminels.

L'Assemblée législative se réunit sans convocation, chaque année, et termine sa session quand il lui plaît. Le roi peut aussi la convoquer s'il juge que l'intérêt de l'État l'exige; mais il ne lui appartient pas de la dissoudre. Elle se renouvelle de droit tous les deux ans.

Le roi ne peut refuser son consentement aux décrets, ou du moins son refus n'est que suspensif. Si trois législatures successives persistent dans la même pensée, la sanction devient obligatoire.

Les cas où le roi est censé abdiquer sont prévus à l'avance : s'il ne prête pas serment à la Constitution ou s'il rétracte ce serment; — s'il se met à la tête d'une armée pour en diriger la force contre la nation, ou s'il ne s'oppose pas formellement à une telle entreprise; — s'il s'éloigne du royaume et n'y rentre pas sur l'invitation du Corps législatif.

L'élection fonctionne de la manière suivante : aux assemblées primaires sont admis tous les *citoyens actifs*, appellation donnée aux hommes de vingt-cinq ans, qui payent une contribution directe égale à la valeur de trois journées de travail. (Un décret permit aux autorités locales de fixer le prix de la journée à moins de vingt sous.) — Les assemblées primaires choisissent un électeur à raison de cent citoyens actifs, et ces électeurs élus nomment, au scrutin de liste, les députés. Les électeurs du second degré doivent posséder un revenu équivalent à 200 journées de travail. Les éligibles ne sont assujettis à aucune condition, si ce n'est de figurer parmi les citoyens actifs.

Les républicains avaient demandé le suffrage universel : leur vœu se trouva presque réalisé, puisque le droit de voter s'étendait à trois ou quatre millions de citoyens. Toutefois, il faut reconnaître qu'en établissant une classification parmi les Français, l'Assemblée manquait au dogme d'égalité qu'elle avait proclamé, et qu'elle laissait la porte ouverte aux lois restrictives qui, jusqu'en 1848, ont fait du droit électoral un privilège plus ou moins élargi.

Le Corps législatif a pour fonction de proposer et décréter les lois; il fixe les contributions, règle et surveille l'emploi des revenus publics; il statue sur le mode de recrutement de l'armée et sur le nombre de soldats et d'officiers qui doivent la composer; il met en accusation, s'il y a lieu, les ministres et les agents principaux du pouvoir exécutif; il établit par des lois les distinctions honorifiques, purement personnelles, consacrées à la récompense des citoyens, et il décerne seul les honneurs publics à la mémoire des grands hommes; il décide de la paix et de la guerre, ratifie les traités de paix, d'alliance et de commerce.

La Constitution n'est point immuable; mais sa revision ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un vote réitéré par trois législatures.

En tête de la Constitution figure la fameuse *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, ainsi placée « pour qu'elle soit constamment présente à tous les citoyens, et que leurs réclamations, fondées sur des principes incontestables, tournent toujours au maintien de la loi et au bonheur de tous ».

Grégoire avait proposé d'y joindre une *déclaration des devoirs*, et c'était raison : quand l'homme vient réclamer un droit, il faut que la société puisse lui demander : Quels devoirs remplis-tu envers moi?

Quand on songe aux circonstances où ce grand acte s'est produit, on ne doit pas s'étonner de le voir débu-

ter par un anathème contre le passé : il avait été lu, dans son ébauche primitive, par Lafayette, le 11 juillet 1789, trois jours avant le siège de la Bastille, et envoyé au roi le 1er octobre, le jour où les gardes du corps, réunis dans un banquet factieux, insultaient aux symboles de la France nouvelle. L'Assemblée avait proclamé les droits du peuple à l'heure où l'on affectait de les nier avec audace.

Au reste, les déclarations et les décrets de la Constituante sont le résumé des vœux exposés dans les cahiers ; et ces vœux étaient eux-mêmes un écho de la philosophie du XVIIIe siècle, qui avait fait l'éducation du peuple français.

C'est donc aux nobles inspirations de cette philosophie qu'il faut rendre hommage de tout : c'est à elle que nous devons une nouvelle théorie pénale et la réforme des prisons qui en fut la conséquence : le condamné cessant d'être regardé comme un maudit, la prison devait cesser d'être un atelier de torture pour devenir un établissement de correction ; — c'est à elle que nous devons l'émancipation des juifs et l'affranchissement des hommes de couleur, puisqu'elle avait remplacé un dogme de fraternité mystique par une proclamation de réelle égalité ; — c'est elle qui dicta les efforts de la Révolution pour constituer l'enseignement populaire, désormais érigé en devoir social, de simple charité qu'il était, et particulièrement les revendications de notre première assemblée en faveur de l'éducation des femmes.

On a trop répété que nos assemblées révolutionnaires ont changé en France la forme politique, sans toucher aux conditions sociales. C'est une grande erreur.

Pour ne parler que de la Constituante :

Quand elle abolissait les prérogatives de la naissance dans l'Etat comme dans la famille, quand elle décrétait l'égalité des citoyens devant la loi et celle des

enfants devant l'héritage, est-ce que l'Assemblée constituante ne changeait point la condition des personnes?

Quand elle supprimait les droits seigneuriaux, les exemptions d'impôts, quand elle décidait que les charges et emplois honorifiques ou lucratifs ne seraient plus un privilège héréditaire, est-ce que l'Assemblée constituante ne changeait pas les conditions de la propriété?

Quand elle mettait la liberté des industries et du commerce à la place des monopoles, des corporations et des jurandes, est-ce qu'elle ne changeait pas les conditions du travail?

Gardons-nous de ne voir qu'une révolution politique dans ce qui fut en même temps, et très effectivement, une réforme sociale. On pourrait dire avec vérité que celle-ci a été la plus radicale, puisqu'aucune réaction n'a eu de prise sur elle, tandis que nous avons vu succomber et renaître beaucoup de nos libertés politiques.

Sous l'ancien régime lui-même, malgré toutes ses entraves, le développement social s'accomplissait peu à peu, car il n'y a pas d'heures entièrement perdues pour le progrès. La propriété s'était divisée, les charges fiscales étaient devenues plus équitables; le tiers état avait même réalisé une évolution très importante: il pratiquait le partage des biens paternels et maternels entre les enfants, et la communauté des acquêts entre époux, plus libre à cet égard que ne l'était la noblesse. Mais bien des années sans doute se seraient écoulées avant que la France entière eût achevé une phase de développement que son émancipation politique lui fit parcourir en un jour.

« Jamais grande révolution n'a coûté moins de sang, moins de larmes. » Voilà ce qu'un royaliste put avouer en 1791. Si les belles espérances que contenaient ces paroles furent déçues, cherchons-en la cause dans une folle résistance à l'application de principes que chacun d'abord semblait accepter; cher-

chons-la surtout dans la désastreuse intervention de l'étranger, intervention d'autant plus coupable que l'Assemblée constituante avait solennellement renoncé, au nom du peuple français, à toute guerre entreprise dans un esprit de conquête. Cette promesse, respectée par la République victorieuse, contenait le germe de la paix et de l'alliance entre les nations, qui sera le couronnement de tous leurs progrès.

Après avoir caractérisé l'œuvre, il nous est impossible de ne point parler de ses auteurs, de ne pas citer au moins quelques-uns des noms que notre plume n'a pas encore rencontrés. Chacun se demande avec intérêt ce que devinrent les hommes qui avaient commencé la Révolution.

Mirabeau, qu'il faut toujours nommer le premier, était mort jeune et dans sa gloire : heureux peut-être; car on a quelque peine à se figurer le rôle qui lui serait échu plus tard.

De Noailles, de Montmorency, deux grands seigneurs qui, après avoir fait la campagne d'Amérique, avaient souvent pris d'importantes initiatives au début de la Révolution, survécurent à ses catastrophes. Le dernier a fait tristement amende honorable des principes de sa jeunesse.

Talleyrand ne s'est pas borné à une seule abjuration. Cet homme ne saurait inspirer de sympathie aux âmes droites. Cependant la loyauté de l'histoire oblige de rattacher son nom aux premiers travaux de l'Assemblée constituante sur l'instruction publique, et au décret qui mit la nation en possession des biens ecclésiastiques.

La Rochefoucauld-Liancourt, dévoué par affection personnelle au roi et par philanthropie au peuple, est resté fidèle à ce double sentiment.

Lafayette et Bailly, dépassés par l'opinion démocratique, donnèrent loyalement leurs démissions, l'un de

maire de Paris, l'autre de chef de la Garde nationale.

Beauharnais et Biron, devenus généraux de la République, périrent l'un et l'autre, victimes, on l'assure, des vengeances de la caste qu'ils avaient quittée.

Lepéletier de Saint-Fargeau, un autre noble, républicain, fut assassiné par un garde du roi.

Barnave, Chapelier, Duport, Mounier, Lally-Tolendal, Malouet, étaient faits pour briller sous une monarchie représentative. Les deux premiers furent emportés par la tempête révolutionnaire; le troisième s'éteignit dans un exil obscur; les survivants n'ont point démenti leur passé.

Volney, Garat, de Tracy, demeurèrent également ce qu'ils avaient été, penseurs hardis, acteurs réservés. Il leur fut donné de traverser plusieurs régimes sans abjurer un amour de la liberté puisé dans l'étude de la philosophie, des sciences et des lettres.

Thouret devint président et Barère membre du nouveau Tribunal de cassation.

Robespierre, en sortant de l'Assemblée constituante, alla trôner aux Jacobins; Pétion remplaça Bailly dans les fonctions de maire de Paris : la cour fit voter pour lui ses adhérents, voulant à tout prix écarter Lafayette de cette position influente, où le portaient les électeurs d'opinion plus tempérée; Grégoire prit possession de l'évêché de Blois, auquel il avait été appelé par l'élection populaire; Sieyès se laissa volontairement oublier pour reparaître plus tard.

A peu d'exceptions près, ces hommes de nuances diverses sont restés chacun dans sa ligne : ils avaient la foi. A côté d'eux siégeaient des citoyens moins illustres, laborieux, éclairés, bien intentionnés, dont les votes sages déterminaient souvent la majorité.

Il serait injuste de ne pas mentionner aussi deux orateurs qui furent, à la Constituante, des champions opiniâtres, courageux, souvent brillants, du vieux ré-

gime; Cazalès, le rival de Barnave, Maury, le rival de Mirabeau. Maury mettait de l'orgueil dans le choix de ses adversaires; c'est lui qui appelait Jean-Jacques Rousseau, avec une ironie clairvoyante : « le citoyen perturbateur de Genève. »

Nous ne retrouverons aucun des noms de la Constituante à l'Assemblée qui lui succéda immédiatement : la Constituante en avait fermé l'entrée à ses membres. Cet acte de désintéressement, provoqué par Robespierre, qui voulait placer son levier en dehors, fut voté à la presque unanimité et avec acclamation. Les tribunes publiques restèrent muettes et hésitantes : on sentait que l'abdication de ces législateurs, qui venaient de faire leurs preuves en pleine lumière, livrait l'avenir du pays au hasard des instincts révolutionnaires. Mais, d'un autre côté, les derniers mois qui venaient de s'écouler avaient si peu satisfait les amis ardents du progrès, que le hasard leur inspirait plus d'espoir qu'une tradition épuisée ou dévoyée.

L'Assemblée constituante tint sa séance de clôture le 30 septembre 1791; l'Assemblée législative tint sa séance d'ouverture le 1er octobre, sans un jour de lacune parlementaire.

« De tous les points de l'empire, le vœu de nos concitoyens vous députe au congrès national, leur dit Grégoire au nom des *amis de la Constitution*. Il est temps que les fondateurs de la France nouvelle remettent en vos mains les rênes du pouvoir qui commençaient à flotter dans les leurs. Quelques-uns d'entre nous couraient encore dans la carrière; mais un grand nombre s'y traînaient, et des chutes fréquentes ont annoncé leur épuisement, constaté leur impéritie ou signalé leur corruption. La liberté, inquiète et meurtrie, vous tend les bras; vingt-cinq millions d'hommes ont les yeux fixés sur vous; ils espèrent que vous consoliderez notre ouvrage. Salut à nos successeurs! »

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

CHAPITRE VIII

CARACTÈRE DE L'ASSEMBLÉE. — SA PHYSIONOMIE. PREMIERS DÉMÊLÉS AVEC LA COUR

La Législative fut une transition entre la grande assemblée qui venait de terminer sa mission révolutionnaire, et la Convention nationale, chargée d'armer la France pour défendre son ouvrage. Elle servit à démontrer l'insuffisance de la constitution et l'incompatibilité d'une royauté dynastique avec le principe nouveau de la souveraineté du peuple.

Au début de l'Assemblée constituante, le parti démocratique, l'extrême gauche, comptait pour si peu, qu'un jour Mirabeau lui cria d'un ton dédaigneux : « Silence aux trente voix ! » Mais son accroissement fut rapide, sous le rayonnement de l'opinion publique : c'est lui qui empêcha la revision de devenir une contre-révolution.

A l'Assemblée législative, ce même parti, au lieu d'être une poignée d'hommes, composait la majorité. La pensée réactionnaire n'y était même plus représentée, du moins ouvertement : au côté droit siégeaient des

amis de la monarchie tempérée, acclamant les principes de 1789, et se donnant le nom de constitutionnels ; au côté gauche avait surgi un parti nouveau, sincèrement républicain dans ses aspirations, bien qu'il copiât un peu son républicanisme sur les livres classiques; plein d'ardeur, de courage, de talent et aussi d'orgueil théâtral, le parti girondin, baptisé d'après l'origine de ses membres les plus éminents; mais qui se recruta dans les députations de plusieurs départements. L'Assemblée offrait donc des divisions analogues à celles de la Constituante : mais une évolution complète s'était opérée dans le sens démocratique.

Le centre était peuplé de conservateurs, comme il l'est dans toutes les assemblées, conservateurs de ce qui existe, sans passions politiques ni principes arrêtés; les uns, hommes estimables, courageux même, et très capables d'être des *utilités* de premier ordre; d'autres, le grand nombre, accessibles à toutes les influences, surtout à celle de la peur, moutons la veille, tigres le lendemain, prêts à s'agenouiller devant le vainqueur et à déchirer le vaincu.

Les électeurs, dans un sentiment de défiance très motivée, avaient repoussé systématiquement quiconque appartenait aux anciennes castes privilégiées; d'autres part, les membres de la Constituante s'étant interdit toute candidature, la France avait dû chercher dans son sein une seconde génération de législateurs et d'orateurs démocrates. Elle la trouva, et l'on ne saurait trop admirer la fécondité de cette terre, à peine échauffée par le soleil de la liberté.

L'Assemblée législative comptait dans ses rangs une foule de gens de loi : sur 750 membres, environ 400. C'était presque la seule profession où l'on touchât alors aux affaires publiques. Le reste se composait de savants, d'hommes de lettres et d'officiers d'un grade modeste : c'étaient Vergniaud, Guadet, Gen-

sonné, avocats estimés; Lamourette et Claude Fauchet, ecclésiastiques, évêques constitutionnels de leurs départements; Prieur (de la Côte-d'Or) et les deux frères Carnot, capitaines du génie distingués dans leurs corps; Isnard et Ducos, négociants honorables, tous connus par leur zèle pour les idées nouvelles. Mais, excepté l'académicien Condorcet et le publiciste Brissot, peu d'entre eux avaient eu l'occasion de paraître sur un grand théâtre.

Au côté droit figuraient également des hommes bien notés, mais aucune renommée éminente; les principaux étaient : Mathieu Dumas, qui avait fait la guerre d'Amérique, Stanislas Girardin, élève de J.-J. Rousseau, Ramond le naturaliste, Pastoret, Vaublanc. C'est, de toutes nos assemblées, celle où l'on a compté le plus de jeunes gens : la moyenne y était de vingt-six ans.

La Constituante n'avait eu besoin de recourir à aucune mesure coërcitive pour faire triompher des maximes écrites dans tous les livres et dans toutes les consciences; mais il fallait bien prévoir que l'application de ces maximes blesserait des intérêts nombreux et qu'alors éclaterait l'opposition. Il fallait prévoir surtout un conflit avec l'étranger : quatre-vingt-neuf avait trouvé l'Europe constituée d'après le traité de Westphalie, où les rois étaient intervenus comme propriétaires de leurs États. Poser ce nouveau principe, que toute souveraineté réside dans la nation, le poser devant l'Europe, c'était déchirer sa charte fondamentale, c'était déclarer la guerre aux vieilles monarchies, une guerre rationnelle, qui ne pouvait manquer de se traduire en coups de canon.

Cependant la grande Assemblée n'avait pris aucune précaution contre ces éventualités; elle laissait d'immenses dangers à ses successeurs.

Et ceux-ci ne connaissaient pas le terrain sur lequel ils allaient marcher, et ne se connaissaient pas entre

eux. En présence d'un pouvoir exécutif qui faisait cause commune avec les ennemis de la Révolution, ils avaient pour toute arme une Constitution à l'essai, pleine de lacunes et de dissonances.

Cette Constitution répondait imparfaitement au sentiment révolutionnaire et aux nécessités de la situation, mais elle reposait sur des bases libérales : témoin les répugnances de la cour, des anciens privilégiés et de l'Europe monarchique. Lorsqu'elle fut notifiée aux cabinets étrangers, revêtue de l'adhésion royale, quelques-uns gardèrent le silence, d'autres firent des réponses évasives ou se bornèrent à des accusés de réception; Gustave de Suède osa dire qu'il ne regardait pas Louis XVI comme libre de sa volonté; l'Espagne en fit autant. Louis XVI, en effet, démentait dans sa correspondance particulière ses déclarations officielles. Nous avons dit ce qu'était la Constitution : un acte de défiance; chacun de ses articles semblait une personnalité dirigée contre le roi. Permis donc à lui de ne pas l'aimer; mais ce qui n'est jamais permis, c'est l'hypocrisie et le mensonge.

La majorité de l'Assemblée législative, dans la conscience de son mandat, accepta l'héritage qui lui était attribué; et, résolue à mettre sincèrement en pratique la Constitution, elle s'efforça d'abord de la relever dans l'opinion, en entourant le serment qu'elle devait lui prêter d'un appareil quasi religieux : une députation solennelle escorta l'archiviste Camus, portant le nouveau livre de la loi. Les journaux royalistes tournèrent en ridicule cette cérémonie.

Les premiers rapports des députés avec la cour accusèrent un dissentiment profond, une totale incompatibilité d'humeur : affectation de dédain d'une part, de l'autre orgueil froissé. Louis XVI fit faire antichambre à la députation qui venait lui annoncer la constitution légale de l'Assemblée; l'Assemblée ré-

pondit à son impolitesse par un décret qui supprimait les titres de *sire* et de *majesté*. Mais, après un acte aussi marqué, elle regretta sa vivacité et rapporta son décret. Louis XVI, venant faire l'ouverture de la session, fut bien accueilli.

Cependant, lorsqu'il s'assit pour parler, les députés s'étant assis également pour l'entendre, son orgueil fut vivement froissé : « Madame, dit-il à la reine en rentrant, vous avez été témoin de mon humiliation. »

A ces premières escarmouches, qui avaient rendu le face à face pénible, succédèrent des conflits plus sérieux. La rupture devint complète et sans retour quand on ne put douter du but que se proposaient les émigrés, ni des intelligences de la cour avec eux : « rendre au royaume son antique et immuable constitution, » disait un manifeste des princes. Sur notre frontière, sur la terre qu'ils appelaient la *France extérieure,* à Coblentz, se formaient des rassemblements du caractère le plus hostile, ayant des magasins d'armes et faisant des exercices militaires. Ces rassemblements se composaient principalement de gentilshommes, d'officiers déserteurs et de jeunes prêtres transformés en soldats. On entretenait des relations avec les départements, on y lançait des émissaires pour provoquer à l'émigration, devenue une mode parmi la noblesse; on envoyait des quenouilles aux traînards pour leur faire honte, et l'on promettait d'anoblir les roturiers qui prendraient part à la croisade monarchique Pis que cela : on suscitait l'étranger contre la patrie, on lui indiquait les points les plus favorables à l'invasion. Châtier à tout prix un peuple rebelle, tel était le mot d'ordre.

L'Assemblée, par un décret, somma le chef des émigrés, *Monsieur*, comte de Provence, frère du roi (celui qui plus tard fut roi lui-même sous le nom de Louis XVIII), de rentrer en France dans le délai de

deux mois, faute de quoi il perdrait son droit à la régence. Louis XVI ratifia ce vote et écrivit ostensiblement à ses frères pour les exhorter au retour ; ceux-ci déclarèrent sur un ton d'ironie qu'ils le regardaient comme en captivité morale et physique, et qu'ils n'obéiraient pas à son invitation. Quant à la notification de l'Assemblée, ils y répondirent par une injurieuse parodie. Louis XVI leur avait fait dire de se garder d'erreur, de « ne pas croire qu'il préférait le joug de scélérats infâmes au secours de ses proches parents et de ses serviteurs fidèles. »

N'oublions pas cependant, pour compléter le tableau, que ces serviteurs fidèles, qui recevaient les subventions secrètes de la liste civile, et contractaient des emprunts au nom du roi de France, ménageaient peu sa personne royale : ses faiblesses étaient de leur part l'objet de sarcasmes très insolents, et ils méditaient de lui enlever le pouvoir pour le mettre aux mains de la reine.

La discorde, d'ailleurs, régnait dans le camp des émigrés : ceux de la première fournée affectaient un grand dédain pour les nouveaux venus, et de la haine pour ceux qui avaient pris une part quelconque aux réformes constitutionnelles. Outre ces catégories hostiles, la haute et la petite noblesse d'une part, de l'autre les gens de robe et les gens d'épée, vivaient mal ensemble. Ils ne s'accordaient que sur un point : détester la France nouvelle. « C'est la cour de Versailles devenue ambulante, » écrivait Dumouriez. Les listes générales de l'émigration se sont élevées jusqu'à 150 000 noms ; mais le chiffre réel semble avoir été d'environ 80 000, sur lesquels il faut compter 36 000 gens d'Église.

Beaucoup de prêtres qui avaient refusé le serment civique étaient restés à l'intérieur pour y exercer une influence nuisible au régime nouveau. Ils y organi-

saient une résistance systématique aux ordres de l'Assemblée. Des instructions saisies chez plusieurs d'entre eux portaient défense de dire la messe dans les églises constitutionnelles; elles contenaient la recommandation d'inscrire sur des registres secrets les baptêmes, mariages et sépultures des vrais catholiques seulement, toute union contractée par le ministère des assermentés devant être réputée nulle, et les enfants qui en naîtraient voués à la malédiction divine. Une terreur sourde était ainsi exercée sur les consciences timides, et troublait les familles.

Passant de la haine religieuse à la haine politique, les réfractaires inspiraient la désobéissance aux institutions nouvelles; d'accord avec les agents de l'émigration, ils fomentaient la guerre civile. C'est dans les départements de l'Ouest et du Midi que leur action s'exerçait surtout. Après s'être plaint de persécutions imaginaires, ils provoquèrent la Révolution avec une opiniâtreté tellement irritante que les persécutions vinrent

Cette fois pourtant, l'Assemblée se borna à imposer le serment à tous les ecclésiastiques. Les récalcitrants devaient être privés de leurs pensions, et, s'ils ne cessaient d'agiter le pays, on pourrait les éloigner administrativement de leurs domiciles; même les détenir au besoin. Le roi refusa de sanctionner ce décret.

L'Assemblée avait invité Louis XVI à faire des remontrances énergiques aux princes allemands sur le territoire desquels se préparaient des agressions contre la France. Après quinze jours de silence, le roi vint lui-même déclarer qu'il avait réclamé l'intervention de l'empereur d'Allemagne auprès de ces membres du corps germanique, et qu'il proposerait la guerre si sa démarche demeurait sans résultat. Des protestations expressives de sincérité et de dévouement à la Constitution terminèrent sa harangue : « Je

sens profondément, s'écria-t-il, qu'il est beau d'être roi d'un peuple libre. »

Annonce ayant été faite ensuite, par le ministre de la guerre, que cent cinquante mille hommes allaient être réunis vers le Rhin, trois armées sous les ordres du général Lafayette et des maréchaux Luckner et Rochambeau, l'Assemblée vota un supplément de vingt millions pour préparatifs de guerre.

Mais ces démonstrations ne changèrent rien à l'attitude hostile des émigrés. Le même ministre (c'était Louis de Narbonne, appuyé des Girondins) vint un jour révéler que dix-neuf cents officiers avaient passé à l'étranger; son collègue de la marine, Bertrand de Molleville, plus intime avec la cour, dissimulait les nombreuses désertions de l'armée navale, où dominait la noblesse.

Les émigrés s'enrégimentaient sous les ordres du prince de Condé; le vicomte de Mirabeau, frère du grand orateur, avait formé un corps de six cents hommes, l'*Armée des noirs;* on faisait des tentatives de séduction auprès des commandants de nos places frontières; les Français signalés par leurs opinions révolutionnaires étaient maltraités, et les couleurs nationales insultées.

L'Assemblée perdit enfin patience : le roi et les siens ne furent plus seulement à ses yeux des adversaires d'opinion, ce furent des ennemis de la patrie; elle profita de ce que la Constitution n'avait pas assujetti à la sanction royale les décrets de mise en accusation, pour lancer un décret de cette espèce contre les frères de Louis XVI, contre le prince de Condé, le vicomte de Mirabeau et quelques autres personnages; Monsieur fut déclaré déchu de son droit à la régence, le séquestre fut mis sur les biens des transfuges, et la perception de leurs revenus dut être faite au profit de l'Etat, à titre d'indemnité de guerre. Le roi, cette fois, n'osa pas faire opposition.

CHAPITRE IX

LA QUESTION DE LA GUERRE. — DÉBUT DES HOSTILITÉS

Louis XVI, dans son discours à l'ouverture de l'Assemblée, le 7 octobre, avait prodigué les assurances de paix, comme s'il eût ignoré l'existence d'une coalition formée contre la France, sur les sollicitations de ses frères, et en présence même du comte d'Artois. Le 27 août, au château de Pilnitz, près de Dresde, l'empereur Léopold et le roi Guillaume avaient signé une déclaration portant : « Que la cause du roi de France était d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe, et que ceux-ci emploieraient les moyens le plus efficaces pour le mettre en état d'affermir les bases d'un gouvernement monarchique convenable aux droits des trônes et au bien-être de la nation française. »

Des articles secrets du traité réservaient aux parties contractantes le droit de disposer à leur gré de la Pologne, qui, elle aussi, venait de faire sa révolution (1791); comme si cette sœur de la France devait toujours être agitée des mêmes émotions et frappée des mêmes coups. La complicité du crime commis envers elle a servi de lien entre les puissances coalisées contre nous, et c'est dans ce mauvais germe que s'est développée plus tard la Sainte-Alliance.

Les menaces de la coalition n'avaient pas été suivies d'effet immédiat, la prudence ayant parlé plus haut que la colère; mais ce ne pouvait être qu'un ajournement : outre les griefs communs à tous les trônes de droit divin contre la Révolution, chaque puissance avait des motifs particuliers pour désirer la guerre : la maison d'Autriche et les Bourbons d'Espagne étaient jaloux de délivrer et de venger leur royale parenté; l'Angleterre avait un premier ministre chez lequel s'incarnait la vieille haine nationale, ravivée encore par les événements d'Amérique; la Russie et la Prusse ne demandaient qu'à troubler l'occident de l'Europe pour achever de dévorer la Pologne; Gustave de Suède, le plus désintéressé et le plus ardent de tous, dans un sentiment de solidarité monarchique, et reconnaissant envers la cour de Versailles qui avait aidé son coup d'Etat, était impatient de former une « ligue du nord » contre la Révolution : fier d'avoir su briser les institutions de son pays pour y fonder son despotisme, il disait qu'avec une charge de cavalerie on aurait dispersé les factieux qui assiégeaient la Bastille. Madrid, Stockholm et Pétersbourg retiraient leurs ambassadeurs; les petits princes allemands, protecteurs des émigrés, étaient à leur tour protégés par les généraux de l'Empereur.

La France devait-elle attendre une agression qui choisirait son moment? préviendrait-elle cette agression par un de ces mouvements rapides dans lesquels se montre presque toujours si puissant un peuple en révolution? Cette question agitait tout le pays, débattue à l'Assemblée, dans la presse, dans les sociétés populaires, et particulièrement au club des Jacobins.

Ce fut un grand spectacle, un spectacle qui rappelle l'antiquité, celui de ce peuple discutant sur ses plus solennels intérêts.

La division qui se fit alors dans les esprits offre

une singularité : les Girondins soutinrent la nécessité d'une guerre offensive ; les Jacobins s'y opposèrent. Ceux-ci ne manquaient de foi, certainement, ni dans la force des idées nouvelles, ni dans les ressources de la France; mais, en présence d'un pouvoir exécutif qu'ils jugeaient capable des plus odieuses trahisons, la défiance les dominait. Robespierre s'en fit l'interprète : « Ce n'est pas, disait-il, la guerre d'une nation contre d'autres nations, ni d'un roi contre d'autres rois, c'est la guerre de tous les ennemis de la Constitution française contre la Révolution française. »

Brissot fut l'organe principal de l'opinion adverse : la guerre, selon lui, était indispensable pour détruire le foyer de conspiration entretenu sur nos frontières, et pour décourager les ennemis du dedans · « Un peuple qui a conquis la liberté après dix siècles d'esclavage a besoin de la guerre pour consolider sa révolution. »

« Le mal est à Coblentz, » disait Brissot. « Le mal est aux Tuileries, » répondait Robespierre. Ces mots résument leur dialogue.

Les Jacobins s'inquiétaient de voir les armées aux mains du roi; les Girondins espéraient en avoir la direction par le ministre Narbonne; car, pas plus que leurs rivaux, ils ne se fiaient à la cour; et l'un des arguments qu'ils faisaient valoir en faveur de la guerre agressive, c'est que la cour n'en voulait pas, bien qu'elle en fît le semblant. La vérité, c'est qu'à la cour on était fort partagé : ceux qui méditaient des trahisons et qui appelaient le rétablissement de l'ancienne monarchie à tout prix, même sur une France en ruines, ne redoutaient pas un embrasement général; d'autres, les royalistes constitutionnels, comptaient sur des succès militaires dans une guerre partielle, pour accroître l'importance de l'armée, et

donner par elle, au gouvernement, un moyen de contenir l'exigence de tous les partis.

La question de la guerre revint plusieurs fois à l'Assemblée, malgré les protestations du roi contre toute délibération sur ce sujet sans une proposition formelle de sa part. La Constitution, en effet, lui donnait le droit de diriger seul les négociations politiques.

L'opinion des Girondins dominait dans l'Assemblée; ils soutenaient vivement Narbonne, dont la popularité grandissait, et que le roi destitua dans un moment d'humeur. Ce coup lui réussit mal; l'irritation et les défiances s'accrurent et l'on entendit Vergniaud jeter ces menaçantes paroles de la tribune : « Je vois d'ici les fenêtres du palais où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine les moyens de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage, après nous avoir fait passer par tous les désordres de l'anarchie et par toutes les fureurs de la guerre civile. » Puis, rendant son agression cruellement personnelle contre la reine : « La terreur et l'épouvante sont souvent sorties, dans les temps antiques et au nom du despotisme, de ce palais fameux. Qu'elles y rentrent aujourd'hui, au nom de la loi! Que tous ceux qui l'habitent sachent que le roi seul est inviolable; que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une tête, convaincue d'être criminelle, qui puisse échapper à son glaive. »

Louis XVI, pour conjurer l'orage, fut obligé de prendre un ministère entier de la main des Girondins : « des hommes accrédités par leurs opinions populaires. » Il les annonça dans ces termes à l'Assemblée. C'était, aux affaires étrangères, le général Dumouriez, vif, hardi, souple, ingénieux, plein de ressources, mais surtout dans l'intrigue; de moralité relâchée, de convictions peu sérieuses, coiffant le bonnet rouge au club des Jacobins, embrassant Robespierre, entrete-

nant des relations avec les Girondins, sans préjudice de celles qu'il conservait personnellement avec M. de Laporte, intendant de la liste civile. La reine, dès les premiers jours, lui déclara nettement que ni elle ni le roi ne voulaient de la Constitution, et il s'accommoda de cette situation compliquée. — C'était, aux contributions publiques, le Genevois Clavière, auteur d'écrits estimés sur les finances, intègre, intelligent et courageux. — C'était, à l'intérieur, Roland, ou plutôt le ménage Roland, car la femme était ministre autant que le mari, et les affaires n'en allaient pas plus mal; Roland, ancien inspecteur du commerce et des manufactures, collaborateur de l'Encyclopédie, esprit sage et froid, riche de savoir et d'expérience, puritain d'intérieur, puritain d'habitudes; Mme Roland, jeune, belle, républicaine enthousiaste, qui à douze ans pleurait de n'être pas née Spartiate; reine pourtant, reine de la Gironde, dit Michelet, l'âme de ce noble groupe auquel appartenait son mari. — Quant au portefeuille de la guerre, Dumouriez ne pouvant en tenir deux, l'avait laissé entre des mains qu'il dirigeait à son gré : de Grave en était titulaire.

La mort de l'empereur d'Allemagne, tué par ses débauches, et celle du roi de Suède, tué par ses nobles, dont il avait réduit l'influence, ces deux morts à quinze jours d'intervalle ne changèrent rien à la situation extérieure : la disparition de Gustave enlevait aux coalisés leur champion le plus ardent; elle « faisait du vide dans le Nord, » disaient les émigrés; mais, en revanche, le temporisateur, l'apathique Léopold était remplacé par son neveu François II : plus de jeunesse et moins de modération. Ce nouveau souverain débuta par diriger 40 000 hommes vers les Pays-Bas, 20 000 sur le Rhin, en adressant au gouvernement français une note très hautaine, par laquelle il le sommait de rendre au pape le comtat d'Avignon qu'un

décret de la Constituante avait annexé à notre territoire, aux princes allemands des possessions qu'ils réclamaient en Alsace, et, en termes plus ou moins précis, le renversement de la nouvelle Constitution.

L'Assemblée accueillit cette communication par un cri de guerre, et le conseil des ministres opina pour une résolution énergique. Louis XVI, après beaucoup d'hésitations, se rendit à l'Assemblée : « Je viens, dit-il d'une voix émue, aux termes de la Constitution, proposer la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême, » (François n'était pas encore empereur.)

Le soir, séance très animée; quelques royalistes constitutionnels, Becquey, Jaucourt, Mathieu Dumas s'opposèrent à la proposition du roi; elle fut appuyée par les révolutionnaires de toutes nuances.

« Il faut, s'écria Merlin de Thionville, déclarer la guerre aux rois et la paix aux nations. »

« Vous allez décréter la mort de plusieurs milliers d'hommes, il est vrai; mais vous allez décréter peut-être la liberté du monde entier, » dit Mailhe.

Le décret passa à l'unanimité moins sept voix. Rédigé par Gensonné, il proclame que « la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa constitution, *de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance. »

Et Condorcet écrivit sur-le-champ un exposé de motifs, où il démontrait avec une grande puissance de raison que l'Assemblée était obligée de répondre à des provocations intolérables.

De son côté, Louis XVI rédigea une protestation contre la guerre qu'il venait de provoquer, et la déposa dans une armoire de fer, forgée par lui-même, où il cachait ses papiers secrets (circonstance révélée

par Mme Campan, femme de chambre de la reine); puis il adressa à ses alliés de l'étranger les conseils suivants : proclamer très haut qu'ils ne font pas la guerre à la France, mais à une faction antisociale, afin de séparer les Jacobins du reste de la nation; notifier énergiquement à l'Assemblée, aux corps administratifs, aux municipalités, aux ministres aussi, qu'on les rendra personnellement et individuellement responsables, dans leurs corps et biens, de tous attentats commis sur la famille royale; déclarer, en passant la frontière, que les coalisés ne veulent traiter qu'avec le roi. On voit ici le thème du trop fameux manifeste de Brunswick. Quant aux émigrés français, Louis XVI les priait de s'abstenir, afin de ne pas faire perdre à la guerre le caractère de guerre étrangère; et il leur promettait en retour de veiller sur leurs intérêts quand le temps serait venu. Tel est le résumé des instructions données au Genevois Mallet du Pan, secrètement accrédité auprès des souverains étrangers. Ceux-ci approuvèrent lesdites instructions : c'est ce que nous apprend Bertrand de Molleville, un confident indiscret du royalisme.

La déclaration de guerre fut accueillie en France par une joie presque universelle : on se sentait soulagé d'une pesante équivoque.

Mais la campagne débuta malheureusement. Conformément au plan de Dumouriez, qui consistait dans une invasion rapide de la Belgique, deux généraux de l'armée de Rochambeau, Biron, sortant de Valenciennes, et Dillon, sortant de Lille, se dirigent l'un vers Mons, l'autre vers Tournay. A la rencontre de l'ennemi, leurs soldats se débandent, la cavalerie de Dillon pousse les cris de : *trahison! sauve qui peut!* se précipite au milieu de l'infanterie et met le désordre dans ses rangs; tous rentrent pêle-mêle dans Lille, entraînant le général, qu'ils accusent de les avoir

conduits dans un guet-apens; Dillon est massacré.

Cette honteuse panique, qui paralysa les mouvements de Lafayette, inspira à l'ennemi le mépris de nos soldats, aux royalistes des espérances encourageantes; aux yeux des Jacobins, c'était la confirmation de leurs défiances. Il fallut, pour nous relever dans l'opinion de nos adversaires et à nos propres yeux, les succès militaires que nous aurons bientôt le bonheur de raconter.

CHAPITRE X

LES PARTIS ET LA COUR. — LE 20 JUIN. LA PATRIE EN DANGER

Nous avons signalé la grandeur du débat, si nouveau dans nos habitudes politiques, qui s'éleva au sujet de la déclaration de guerre. Ce débat donna aux partis l'occasion de se dessiner.

Brissot et Robespierre furent les principaux organes des opinions opposées.

Brissot n'était pas l'homme le plus éminent de son parti : Vergniaud comme orateur, Condorcet comme penseur, le primaient incontestablement; mais il avait une grande activité, un zèle de sectaire; il savait manier tous les sujets avec une singulière dextérité; il joua un rôle important sous la Constituante, sans en être membre, et devint sous la Législative une véritable puissance. Son nom servit à désigner tout un parti politique (les Brissotins). « A mesure que je l'ai connu davantage, je l'ai mieux estimé, » dit à son honneur Mme Roland. Grégoire lui accorde un témoignage analogue. Enfin Brissot fut un des premiers en France qui parlèrent de république.

Pétion, son compatriote et son ami, était mieux avoué comme le représentant des Girondins, et devait

cette distinction à sa renommée de probité : c'est la vertu que le peuple estime le plus. Sans talents de premier ordre, Pétion avait parfaitement compris la situation. « Alliance de la bourgeoisie et du peuple, » telle était sa formule. « Réunis, ils ont fait la Révolution, disait-il, leur réunion seule peut la conserver. » Son influence personnelle était si grande, qu'une lettre dans laquelle il blâmait le bonnet rouge, comme pouvant devenir un signe de division entre les citoyens, ayant été lue à une séance des Jacobins, suffit pour faire rentrer tous les bonnets rouges dans les poches, à commencer par celui du président. Robespierre fut tellement frappé de ce fait, qu'il provoqua aussitôt une condamnation formelle de tout emblème autre que la cocarde tricolore.

C'est la discussion sur la guerre qui fonda la notoriété et la puissance de Robespierre, bien qu'il luttât alors contre le courant national. Les haines et les enthousiasmes dont il était l'objet témoignent que dès lors il avait su prendre dans l'opinion une place considérable. Robespierre déploya dans cette occasion des facultés oratoires très supérieures à celles qu'il avait montrées à l'Assemblée constituante. Ce n'est pas que son débit étudié, sententieux et maussade, fût propre à séduire les esprits; il les étonnait plutôt par le contraste de cette forme glaciale avec l'âpre passion qu'elle recouvrait; mais il les dominait aussi par une dogmatique tranchante, qui, trop souvent, dissimulait la médiocrité de sa pensée. L'étrangeté d'une profession de foi religieuse, lancée au milieu du scepticisme girondin, contribua à lui gagner les âmes disposées au mysticisme, et les femmes, sur lesquelles il exerça toujours un remarquable ascendant. D'ailleurs, les mauvais côtés de son caractère s'accusaient déjà : envieux et orgueilleux, défiant, sans cesse attaquant et dénonçant, il en voulait aux hommes tarés, parce

que lui-même était honnête, et il en voulait aux réputations honnêtes, parce qu'elles contrebalançaient la sienne. « Peureux à faire pitié, » dit Mme Roland, en souvenir de l'air effaré qu'elle lui avait vu dans quelques situations dangereuses, attisant volontiers le feu sans risquer de s'y brûler. Pourtant un genre de courage ne lui manquait pas : il se montra inébranlable devant la réprobation, devant la calomnie. Voilà le Robespierre que nous reverrons dans tout le cours de la Révolution. Le portrait physique répond au portrait moral : visage pâle et anguleux, attitude nerveuse et raide, costume étroit et correct.

Une autre popularité s'était établie par des moyens bien différents. Danton aussi trahissait son âme par sa figure et ses manières : de grosses lèvres impudentes, mais qui pouvaient sourire; un œil ouvert par l'audace, sans manquer toutefois d'un certain épanouissement de bienveillanee; un front sillonné, des traits heurtés; véhément dans l'intrigue comme dans l'action, cet homme était une tempête vivante; tout chez lui était mouvement, passion, énergie, turbulence, improvisation; peu de savoir acquis, pas d'élévation philosophique, pas d'idées profondes ni lointaines; mais des vues pratiques, précises, dévisageant les personnes et les choses; pas d'écrits, pas de discours, mais des explosions oratoires; révolutionnaire réaliste, monceau de vices et de sentiments généreux. Danton, l'orateur du club des Cordeliers, dont Camille Desmoulins était l'écrivain, possédait toutes les qualités qui plaisent aux masses, les entraînent et les subjuguent.

Un troisième personnage avait sur le populaire presque autant de pouvoir que ceux dont nous venons de parler, parfois davantage : c'était Marat, le journaliste, l'*Ami du peuple*. Nul ne fut moins taillé en chef de parti. Aussi ne l'était-il pas : son action s'exer-

çait isolément, par une sorte de fascination due à l'excès même de sa violence. On le représente dévoré par la passion du bien public; la passion la plus louable, quand elle est poussée jusqu'au délire, dégénère en aberrations odieuses; elle allume des bûchers et dresse des échafauds. Il est difficile, d'ailleurs, de rattacher Marat à aucune école politique : il n'est ni royaliste, ni républicain; son idée fixe est une dictature sanguinaire : excentricité, monstruosité! sujet d'étude peut-être pour l'histoire naturelle, mais dans l'histoire politique, accident.

A l'époque que nous racontons, ces trois hommes suivaient la même voie et semblaient alliés; on les baptisa bientôt du nom de triumvirs.

Les Girondins, dans le principe, votaient avec les Jacobins toutes les fois que la Révolution se trouvait en cause; bon moyen de conserver assez d'influence pour la tempérer. Mais ils se laissèrent aller à des sentiments de rivalité; ils voulurent former un parti distinct, prendre une attitude intermédiaire, que ne permettent pas les temps d'agitation. De ce moment on put prévoir que la direction du mouvement ne tarderait pas à leur échapper pour passer entre des mains plus entreprenantes.

La marche rapide de la Révolution avait décontenancé plusieurs des hommes qui s'étaient d'abord distingués par leur initiative, et qui maintenant, alarmés, résistaient. Les Feuillants, monarchistes constitutionnels, faisaient cause commune avec les anciens privilégiés, de sorte que le *côté du roi*, d'abord composé de cent membres à peine, s'éleva successivement à plus de deux cent cinquante.

L'historien pourrait appliquer aux partis de cette époque des dénominations introduites plus tard dans le langage parlementaire : les Jacobins formaient la gauche, les Girondins le centre gauche, les Feuillants

le centre droit. Quant à la droite proprement dite, muette à l'Assemblée, c'est par la cour qu'elle était représentée. Ces partis inventaient des noms pour se désigner ou pour désigner leurs adversaires : les Girondins se décernaient le titre de *patriotes*, et traitaient les Jacobins d'*enragés* ou de *factieux*, en même temps qu'ils appelaient *modérés* les Feuillants; ceux-ci qualifiaient d'*anarchistes*, et les Jacobins qualifiaient d'*intrigants* tout ce qui n'était pas eux.

Chacun avait ses clubs. L'action des sociétés populaires fut immense au début de la Révolution. Sans ce mélange des hommes, sans la chaleur développée par leur contact, sans l'électricité de la parole, les principes des philosophes et des publicistes seraient restés le patrimoine de lecteurs isolés. Chaque parti avait aussi ses journaux et ses journalistes : au premier rang, l'*Ami du peuple* et l'*Ami du roi*, Marat et l'abbé Royou, deux énergumènes en sens opposés; les *Révolutions de Paris*, feuille rédigée par Prudhomme, les *Annales patriotiques* de Carra, le *Patriote français* de Brissot, le *Courrier* de Gorsas, le *Défenseur de la Constitution* par Robespierre, représentaient des nuances diverses de l'opinion révolutionnaire.

Et, comme d'usage, les luttes les plus vives s'établissaient entre les nuances les moins radicalement séparées. Les Feuillants avaient beau se rapprocher des royalistes, ils en étaient plus détestés que les Girondins et les Jacobins eux-mêmes; de leur côté les Jacobins combattaient plus ardemment les Girondins que les royalistes. Leur antagonisme se manifestait en toute occasion : les révolutionnaires célèbrent-ils une fête en l'honneur des soldats de Châteauvieux, condamnés aux galères pour insubordination? aussitôt les conservateurs en organisent une pour les funérailles de Simonneau, maire d'Etampes, massacré pendant une émeute occasionnée par la cherté des grains :

Fête de la loi, disent-ils par opposition à celle de Châteauvieux, que l'on avait nommée : *Fête de la liberté.*

Quant à la cour, elle manœuvrait au sein de cette mêlée. Elle entretenait à grands frais (10 000 fr. par jour, dit M. Thiers) un *Club national*, composé d'hommes déterminés, ayant des armes cachées dans le lieu de leurs séances; elle payait des motionnaires aux Jacobins, des claqueurs dans les tribunes de l'Assemblée; sa tactique était d'accroître les irritations et de fatiguer la France du régime représentatif, pour lui faire regretter l'ancienne monarchie. Louis XVI suivait cette ligne, en ayant soin *de ne pas se mettre en prise*, c'était son expression habituelle. Il affectait même de porter dans sa poche le livre de la Constitution, cherchant à tromper tout le monde, ses ministres les premiers : « S'il n'est pas un honnête homme, disait Roland, c'est le plus grand coquin du royaume : on ne dissimule pas comme cela. » Les natures qui manquent d'énergie manquent ordinairement de sincérité.

Malesherbes, en sage ami, lui conseillait une abdication. La reine, plus forte et plus passionnée, ne pouvait contenir et cacher son antipathie pour la Révolution; elle ne voulait rien devoir qu'à la coalition, et pressait ses chefs d'agir activement, ne se faisant d'ailleurs aucun scrupule de trahir à l'ennemi les plans de nos généraux. « La meilleure manière de nous servir est de nous tomber sur le corps, » écrivait-elle au ministre de son frère l'empereur d'Allemagne.

Depuis longtemps, les journaux dénonçaient au public, et Gensonné dénonça le 23 mai à l'Assemblée, l'existence d'un *comité autrichien*, sorte de conseil occulte, auquel on attribuait le projet d'enlever la famille royale et de faire massacrer l'Assemblée.

Autre cause d'inquiétude permanente : l'ancienne

maison du roi avait été remplacée par une *garde constitutionnelle;* mais le nom seul était changé. Cette cohorte, recrutée de jeunes royalistes fanatiques et de spadassins propres à tous les coups de main, parut à l'Assemblée une menace pour les libertés publiques; elle en vota le licenciement, et Louis XVI, sur les instances de Dumouriez, signa le décret; mais le licenciement ne fut qu'apparent : les prétoriens continuèrent à toucher leur solde. Servan, qui avait remplacé de Grave au ministère de la guerre, fervent Girondin, résolut de déjouer les intentions hostiles de la cour : il fit décider par l'Assemblée la formation d'un camp de vingt mille fédérés pour protéger la représentation nationale et Paris.

Quelques jours auparavant, l'Assemblée, à laquelle arrivaient sans cesse des rapports alarmants sur les menées factieuses des prêtres réfractaires, avait pris contre eux une mesure sévère : sur la dénonciation de vingt citoyens actifs et sur l'avis conforme du directoire du district, l'administration départementale pouvait prononcer leur exil du canton dans les vingt-quatre heures, le bannissement hors du département en trois jours, et la déportation hors du royaume dans un mois.

Le roi ajourna, sous divers prétextes, sa sanction à ces deux décrets, résolu d'avance à les repousser. Quand il fit connaître ce refus au conseil des ministres, une scène très vive éclata, et Roland adressa à Louis XVI une lettre énergique, où se trouvent ces mots : « Bientôt le peuple contristé croira apercevoir dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs. »

Cette lettre fut un événement : elle jetait une lumière profonde sur ce que l'œil du pays ne faisait qu'entrevoir. Louis XVI congédia brutalement les trois ministres girondins, et l'Assemblée lui répondit aussitôt en déclarant qu'ils emportaient les regrets de la nation.

« Délivrez-moi de ces trois factieux, » avait dit le roi à un autre de ses ministres, à Dumouriez; et Dumouriez s'était séparé de ses collègues sous condition que les décrets seraient sanctionnés; mais, trois jours plus tard, le roi refusant de tenir parole, il fut obligé de déposer également son portefeuille, ce qui rétablit sa popularité compromise.

Quelques hommes obscurs, empruntés au parti des Feuillants, composèrent le ministère nouveau; parti démonétisé, Louis XVI ne l'ignorait pas. Mais il ne songeait qu'à gagner du temps. Le roi, d'ailleurs, était tombé dans un anéantissement moral qui dura plusieurs jours, et dont il ne sortit que galvanisé par son entourage.

Tout contribuait à redoubler l'agitation des esprits : la surabondance du papier-monnaie et la rareté du numéraire, qui rendaient les transactions difficiles et favorisaient les manœuvres d'agiotage; une disette plus apparente que réelle et des bruits d'accaparement; des émeutes locales, suscitées par le clergé réfractaire et par les agents de l'émigration.

Sur ces entrefaites, le 16 juin, le général Lafayette, de son camp retranché de Maubeuge, écrivit à l'Assemblée une lettre dans laquelle il exprimait sa satisfaction du renvoi des ministres girondins, accusant hautement de tous les désordres la *faction jacobite*. Il invitait les députés à remplacer le règne des clubs par celui de la loi, à faire respecter le pouvoir royal et à porter leur attention sur les besoins de l'armée, protectrice de la patrie.

Cette missive, conçue en termes impératifs, enhardit les réactionnaires; elle souleva, du côté opposé, une tempête d'indignation. « Il est impossible qu'un pareil écrit soit de M. de Lafayette, s'écria Guadet; l'émule de Washington ne voudrait pas imiter le langage tenu par Cromwell, quand la liberté était perdue en Angleterre. »

Le lendemain, comme pour jeter un défi à l'Assemblée, le nouveau ministère vint lui signifier le *veto* du roi sur les décrets relatifs aux prêtres agitateurs et au camp des fédérés.

Le peuple de Paris se chargea de répondre à la lettre et au *veto*.

Le 20 juin, anniversaire de la séance du Jeu de paume, dès le matin, la foule s'ébranle pour célébrer une fête commémorative de ce grand acte et planter un arbre de la liberté. Sur des bannières et sur des banderoles flottantes sont écrits ces mots : *La Constitution ou la mort.* Santerre, riche brasseur au faubourg Saint-Antoine, commandant de bataillon dans la Garde nationale, se met à la tête du mouvement. La procession, qui se multiplie en route, arrive aux portes de l'Assemblée, demandant à défiler devant elle. La loi s'oppose aux rassemblements de pétitionnaires armés; mais cette loi, souvent enfreinte sous la Constituante, et de son aveu, comment la faire observer aujourd'hui, sans risquer des scènes sanglantes, comme celle du Champ de Mars? Telles sont les observations de Vergniaud, et il réclame les honneurs de la séance pour les citoyens qui se présentent. Dangereux précédent! Accueillie cette fois par la complaisance des Girondins, la foule tumultueuse retrouvera le même chemin au 9 mars et au 31 mai de l'année suivante. Les pétitionnaires sont admis; ils donnent lecture d'une adresse fort audacieuse dans son langage, où, tout en protestant de leur respect pour la Constitution, ils se plaignent du désaccord qui existe entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée, de l'inaction dans laquelle on laisse les armées; ils sollicitent des mesures rigoureuses contre les ennemis de la Révolution, et proclament le droit de *résistance à l'oppression*.

La Législative siégeait encore dans la salle du ma-

nège, improvisée pour la Constituante à son arrivée à Paris.

Le palais des Tuileries n'est pas loin. L'attroupement se dirige de ce côté; mais sa marche est ralentie par celle du char qui porte l'arbre de la liberté, un grand peuplier amené du faubourg et destiné à être dressé devant le palais. Comme personne ne peut avancer ni reculer, ceux qui entourent l'arbre s'amusent à le planter au lieu même où ils se trouvent, dans l'ancien jardin potager des capucins, attenant au manège.

Cependant la tête de la file gagne du terrain; le palais des Tuileries est envahi sans résistance; une multitude, plus curieuse qu'hostile, parcourt les salons sans se douter qu'elle commet une violation de domicile. On arrive en désordre à la porte du roi; on en brise les panneaux. Le roi appelle à lui quelques gardes nationaux qui l'environnent; il se place sur un siège élevé dans l'embrasure d'une fenêtre et fait ouvrir la porte par un huissier. La salle se remplit aussitôt d'hommes, de femmes et même d'enfants, agglomération étrange d'allure et de costume : plusieurs sont armés, qui d'une pique, d'une hache ou d'un vieux sabre, qui d'une baïonnette ou d'une pointe de fer emmanchée au bout d'un bâton; une pièce de canon, montée à bras, apparaît au milieu de tout ce monde. Beaucoup aussi ne portent que des fleurs ou des rameaux verts. Hurlements, reproches, menaces; mais des cris de joie et de surprise plutôt que de colère. On dit au roi : « Rappelez les ministres patriotes! Sanctionnez les décrets! » Quelqu'un lui présente un bonnet rouge, et il le met sur sa tête : grands applaudissements. On lui passe une bouteille, il boit *à la nation* : applaudissements nouveaux. Sa fermeté d'ailleurs ne se dément pas; il ne fait aucune concession.

La foule se dispersa seulement à l'arrivée du maire de Paris, Pétion, et des députés envoyés pour protéger

la personne de Louis XVI. L'attroupement durait depuis le matin, et l'occupation du château depuis deux heures. Cette tardive intervention de l'Assemblée et de la municipalité, toutes deux dominées par les Girondins, a permis qu'on attribuât à ceux-ci l'intention de peser sur le roi, pour obtenir la rentrée de leurs amis au ministère, et la sanction des décrets refusés. Peut-être songeaient-ils à un changement plus complet de gouvernement. Mais l'histoire raconte tant de scènes analogues qui s'expliquent par le seul entraînement des masses populaires, que l'on peut se passer de cette interprétation.

Quoi qu'il en soit, Pétion étant allé le lendemain aux Tuileries pour rassurer le roi sur la tranquillité de Paris, fut reçu par lui très brutalement, insulté même par les gens du château; et le Directoire du département, dévoué à la cause royaliste, le suspendit de ses fonctions de maire, en même temps que Manuel, procureur syndic de la commune, comme complices de l'émeute. Mais ce fut un échec de plus pour la Cour : l'Assemblée réintégra les deux magistrats.

Lafayette, au bruit de ces événements, quitte son armée, vient à Paris seul, et se rend à l'Assemblée. Admis à la barre, il se dit l'interprète autorisé de ses soldats. « Au nom de tous les Français qui aiment leur pays, sa liberté, son repos et les lois qu'il s'est données, » il demande « que les instigateurs des violences commises le 20 juin aux Tuileries soient punis comme criminels de lèse-nation; » il demande la destruction « d'une secte qui envahit la souveraineté et tyrannise les citoyens. Les débats publics, dit-il, ne laissent aucun doute sur l'atrocité des projets de ceux qui la dirigent. »

Ces mots prononcés, le général traverse la salle, suivi par des applaudissements.

Tout à coup, Guadet se lève, et s'exprimant avec une éloquente ironie :

« Au moment où la présence de M. de Lafayette à Paris m'a été annoncée, une idée bien consolante est venue s'offrir à moi : ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs; ainsi les Autrichiens sont vaincus. Cette illusion n'a pas duré longtemps : nos ennemis sont toujours les mêmes, notre situation extérieure n'a pas changé; et cependant M. de Lafayette est à Paris ! Quels puissants motifs l'y amènent ? Nos troubles intérieurs ? Craint-il donc que l'Assemblée nationale n'ait pas assez de prévoyance pour les réprimer ? Il se constitue l'organe de son armée et des honnêtes gens. Ces honnêtes gens, où sont-ils ? Cette armée, comment a-t-elle pu délibérer sans violer la Constitution ? »

Puis il signale le danger d'attribuer aux généraux le droit de pétition.

Lafayette, mû par un sentiment chevaleresque, dont la cour ne lui savait aucun gré, posait un précédent fatal, bien contraire aux maximes de sa vie : l'intervention du militaire dans la politique.

La cour repoussait tout appui des constitutionnels, de peur qu'ils n'en demandassent la récompense en libertés publiques. Lafayette surtout était tenu en aversion par la reine. Nous avons vu celle-ci lui préférer Pétion comme maire de Paris. Cette fois encore, Lafayette ayant préparé une revue des gardes nationaux, qu'il se proposait de haranguer, elle en fit avertir Pétion, afin qu'il donnât contre-ordre : « mieux vaut périr, dit-elle, que d'être sauvés par Lafayette et les constitutionnels. »

Le général tenta vainement de réunir autour de lui des volontaires pour faire un petit coup d'État contre les Jacobins : au premier appel, cent personnes, au second trente. Retourné tristement à son camp, il écrivit à l'Assemblée une nouvelle lettre dans le même esprit que l'autre, sans plus de résultat; le soir même

de son départ, on avait brûlé au Palais-Royal un mannequin à son image.

Lafayette, en quittant son armée, n'avait négligé aucune précaution nécessaire à sa sûreté. Mais, pendant son absence, ses lieutenants étaient demeurés dans une attitude expectante, laissant arriver par Coblentz quatre-vingt mille Prussiens, qui n'étaient que l'avant-garde de la coalition européenne. Luckner fit retraite sur Lille et Valenciennes. On cria à la trahison. L'Assemblée, pour briser les instruments dont la contre-révolution aurait pu se servir, décréta le licenciement des états-majors de la Garde nationale de Paris et des autres grandes villes.

C'était le 2 juillet; le 3, Vergniaud prit la parole, et son discours fut un événement, en même temps qu'un modèle d'éloquence politique. Il exposait les dangers de la France et suppliait l'Assemblée de les prévenir par son énergie. Si les soldats de la coalition mettent en péril notre indépendance, disait-il, ce n'est pas que nous manquions de forces à leur opposer; c'est que l'emploi de ces forces est remis à des mains qui ne savent ou ne veulent pas en user dans l'intérêt national. L'orateur dénonçait le renvoi des ministres populaires au moment où l'accord de tous les pouvoirs était indispensable, et il menaçait les nouveaux conseillers de la couronne d'une terrible responsabilité, s'ils persistaient à refuser les décrets de salut proposés par l'Assemblée.

« Mais ce n'est pas tout de jeter les ministres dans l'abîme que leur incurie ou leur malveillance aurait creusé, s'écrie l'orateur; je veux déchirer le bandeau que l'intrigue et l'adulation ont mis sur les yeux du roi, et lui montrer le terme où ses perfides amis s'efforcent de le conduire.

« C'est *au nom du roi* que les princes français ont tenté de soulever contre nous toutes les cours de l'Eu-

rope; c'est pour *venger la dignité du roi* que s'est conclu le traité de Pilnitz; c'est pour *défendre le roi, venir au secours du roi*, que le souverain de la Bohême et de la Hongrie nous fait la guerre, et que les émigrés sollicitent des emplois dans son armée. Tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, c'est *le nom seul du roi* qui en est le prétexte ou la cause.

« Or, je lis dans la Constitution : « Si le roi se met à la tête d'une armée et en dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose pas par un acte formel à une telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué la royauté. »

« Qu'est-ce qu'un acte formel d'opposition? La raison me dit que c'est une résistance proportionnée au danger. — Si, dans la guerre actuelle, cent mille Autrichiens marchaient vers la Flandre, cent mille Prussiens vers l'Alsace, et si le roi ne leur opposait que dix ou vingt mille hommes, aurait-il fait l'*acte formel* dont parle la Constitution ? — Si le roi, instruit des mouvements de l'armée prussienne, n'en donnait aucune connaissance à l'Assemblée nationale; si le roi disposait avec lenteur les préparatifs de défense, refusait la formation d'un camp de réserve jugé nécessaire pour arrêter les progrès de l'ennemi; si le roi laissait le commandement d'une armée à un général suspect, et refusait des renforts à celui qui mérite la confiance de la nation, remplirait-il son devoir constitutionnel ?»

A ces suppositions frappantes l'orateur en ajoute une nouvelle :

« Et maintenant si le roi, pour toute justification, répondait : j'étais dans mon droit, je ne l'ai point dépassé : la Constitution m'attribue le choix des ministres, la formation et le mouvement des armées, la sanction des décrets législatifs; il n'est émané de moi aucun acte que la Constitution condamne; il n'est donc pas permis de douter de ma fidélité pour elle;

« Si le roi parlait de son amour pour la Constitution avec une ironie aussi insultante, les Français ne seraient-ils pas en droit de lui répondre :

« O roi, qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérite ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des serments comme on amuse les enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver; pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations ? Etait-ce nous défendre que d'opposer à l'étranger des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite ? Etait-ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation du ministère ? La Constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine ? vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte ? vous donna-t-elle le droit de sanction, une liste civile et tant de grandes prérogatives, pour perdre constitutionnellement la Constitution et l'empire ? Non, non l'homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu toucher, vous ne recueillerez point le fruit de votre parjure. Vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi ! »

Bien que le mot de déchéance ne fût pas prononcé dans ce discours, l'allusion était assez claire. Cependant Vergniaud proposa seulement un message au roi, pour l'inviter à prendre les mesures commandées par les circonstances.

Il proposa surtout de déclarer *la patrie en danger.* Grave résolution, dont les conséquences légales devaient être la permanence des conseils de département, de district et de commune, celle des fonction-

naires publics, des gardes nationales, de tous les citoyens en état de porter les armes.

L'Assemblée la discuta dans ses comités et en séance générale. Il ne fallait pas qu'elle parût un cri de détresse, mais un appel réfléchi au sentiment patriotique.

Le 11 juillet, au milieu d'un silence profond, le président Aubert Dubayet, debout, d'un accent solennel, que relevait encore sa noble et martiale figure, prononça cette formule : *Citoyens! la patrie est en danger.*

Le 22, la même annonce fut faite à la population de Paris, avec un grand appareil : le canon fut tiré d'heure en heure; des officiers municipaux, escortés par des détachements de garde nationale, de cavalerie et d'artillerie, parcoururent la ville, précédés d'huissiers porteurs de bannières et d'une musique qui exécutait les airs nationaux; ces cortèges s'arrêtaient de distance en distance et la lecture était répétée : cérémonie sévère, qui avait pour but de peindre la gravité de la situation sans jeter dans les âmes le trouble et l'effroi. Sur les places publiques s'élevaient des amphithéâtres pour les bureaux d'enrôlement. Il se présenta environ dix mille volontaires à Paris. Des applaudissements chaleureux saluaient les nouveaux engagés. Bientôt les routes furent couvertes de jeunes gens des provinces, partant pour la croisade patriotique, le sac sur le dos et vêtus encore des habits de leurs professions diverses. Ils marchaient en chantant un hymne national, composé à l'armée du Rhin par un officier du génie, nommé Rouget de l'Isle, et qui déjà courait toute la France; cet hymne portait le nom de *Marseillaise,* parce que les fédérés de Marseille l'avaient adopté pendant leur voyage vers Paris. L'enthousiasme de ce moment fut sérieux et profond.

« Français, les nations vous contemplent, dit l'Assemblée dans sa proclamation; étonnez-les par le ma-

jestueux déploiement de vos forces et d'un grand caractère. Union, respect pour les lois, courage inébranlable. Bientôt la victoire vous couronnera; et les peuples qu'on arme aujourd'hui contre votre Constitution ambitionneront de s'unir à vous par les liens de la fraternité. »

Cela rappelle l'antique :

« Partez, enfants des Grecs, partez; délivrez la patrie. Il s'agit de vos fils, de vos femmes, de nos dieux, des tombeaux de nos ancêtres. Il s'agit de combattre aujourd'hui pour ces objets sacrés. »

(ESCHYLE. *Les Perses.*)

CHAPITRE XI

PROJETS EN FAVEUR DE LOUIS XVI. — LE MANIFESTE DE BRUNSWICK. — LE 10 AOUT

Le comité militaire de l'Assemblée déploya une grande activité pour mettre le pays en défense. Dès le mois de novembre précédent, pour combler les vides faits dans l'armée par l'émigration, sur un rapport d'Albitte, on avait admis les gardes nationaux de tous les départements à concourir aux grades; Carnot l'aîné avait proposé de remplacer les officiers déserteurs par des sergents; le même député fit décréter, au mois de juin, la distribution de 300 000 fusils aux gardes nationales des frontières; puis la fabrication de 200 000 piques pour suppléer aux armes à feu qui manquaient; son frère, Carnot-Feulins, fit porter l'effectif à 450 000 hommes. On mit en état les places fortes, et l'on rendit un décret qui interdisait toute capitulation avant une brèche praticable et un assaut; les commandants militaires, dont on se défiait, ne devaient même, en pareil cas, entrer en pourparlers qu'avec le consentement des autorités civiles.

Ceux qui connaissaient bien la situation la jugeaient infiniment périlleuse. Le ministre Narbonne avait toujours exagéré nos forces; son successeur, Servan,

n'évalue pas celles qui protégeaient nos frontières à plus de 93 000 hommes, tandis que l'ennemi en comptait au delà du double.

Paris accueillait par des fêtes les fédérés de la province; il en offrit une aux Bretons, le 26 juillet, sur l'emplacement de la Bastille. Les Marseillais arrivèrent le 30. Ils ne s'étaient pas mis en marche seulement pour combattre les ennemis étrangers : ils venaient, sur l'appel des démocrates parisiens, pour prêter main-forte à la Révolution. « C'était la portion la plus exaltée d'une ville où les passions sont ardentes, » dit un historien, leur compatriote (M. Thiers). Mais, bien loin d'être, comme on a feint de le croire, des échappés du bagne, « c'étaient pour la plupart des hommes d'élite et des militaires expérimentés. » Ce témoignage leur est donné par quelqu'un qui les avait coudoyés à l'assaut des Tuileries, l'honorable M. Moreau de Jonnès [1]. Leur nombre a d'ailleurs été fort exagéré : il ne s'élevait pas à plus de cinq cents. Les démocrates leur donnèrent un banquet aux Champs-Élysées; mais, le même jour et au même lieu, les royalistes fêtaient les gardes nationaux de la section des filles Saint-Thomas, où leur opinion dominait. Un conflit éclata entre les deux groupes, et le sang coula.

Les esprits étaient alors fort agités par les accusations lancées contre Lafayette à la tribune de l'Assemblée législative, à celle des Jacobins et dans les journaux. Après son malencontreux voyage à Paris, le général s'était mis en rapport avec Luckner pour délivrer le roi de l'oppression à laquelle il le disait livré. Ses lettres et les aveux de Luckner ne laissent aucun doute sur ce projet, qui se trouve, d'ailleurs, développé dans un écrit de Lally-Tolendal :

1. *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat.*

« Le roi rétabli dans tout son pouvoir légal ;

« Une large et nécessaire extension de ses prérogatives sacrées ;

« Une véritable monarchie, un véritable monarque, une véritable liberté ;

« La Constitution révisée, abolie en partie, en partie améliorée et rétablie sur une meilleure base ;

« L'ancienne noblesse rétablie dans ses anciens privilèges, non pas politiques, mais civils, dépendants de l'opinion, comme titres, armes, livrées, etc. ».

Mais ce plan de contre-révolution faisait encore, aux yeux de la cour, trop de réserves en faveur de la liberté. « Le meilleur conseil à donner à M. de Lafayette, dit le roi, est de servir toujours d'épouvantail aux factieux, en remplissant bien son métier de général. Par là, il s'assurera de plus en plus la confiance de son armée, et pourra s'en servir comme il voudra au besoin. »

Louis XVI n'éprouvait donc pas de répugnance pour un coup d'état militaire ; il n'y faisait que cette objection : « La manière me paraît impraticable. » Son entourage et lui n'avaient de confiance que dans l'invasion étrangère. Mais ce secours n'était pas sans péril : « J'ai l'imagination frappée de la rage qui va s'emparer de toutes ces têtes perdues à la première ville qui va nous être prise, » disait Lally-Tolendal ; inquiétude trop bien fondée, car la prise de Longwy donna le signal des massacres de septembre.

De toutes parts était demandée la mise en jugement de Lafayette. Les Girondins se prononçaient vivement contre lui. Quelques-uns d'entre eux, cependant, en prévision d'une lutte qui semblait ne pouvoir se terminer que par le triomphe de l'un des partis extrêmes, tentèrent, dit-on, un compromis avec la royauté. Ils conseillèrent à Louis XVI de faire cesser par son influence les hostilités des souverains étrangers, d'ôter

à Lafayette, dépopularisé, le commandement de l'armée, de choisir un ministère patriote, et de regagner, s'il était possible, la confiance publique, en déclarant qu'il n'accepterait aucune augmentation de son pouvoir sans le libre et formel consentement de la nation. Le 26 juillet, Guadet donna lecture d'un projet d'adresse au roi, rédigé par Condorcet, dans lequel étaient exposés en termes sévères les dangers de sa conduite et les justes défiances qu'elle inspirait. On l'invitait, « pour sauver la patrie et sa couronne avec elle, » à rentrer sincèrement dans les voies de la Constitution. Ces avis, venant d'un parti dont les tendances républicaines n'étaient un mystère pour personne, furent, et devaient être, aussi mal accueillis que ceux de Lafayette. Le roi les repoussa durement. Quant aux patriotes ardents, ils repoussèrent aussi le projet de Condorcet, parce qu'ils ne croyaient pas à la sincérité du roi, et que tout arrangement avec lui leur semblait contenir un piège.

La tentative des Girondins révèle leurs inquiétudes sur le dénouement de la crise qui se préparait. Souvent, dans le courant de juillet, raconte Mme Roland, nous causions avec Servan et Barbaroux, et voyant les affaires empirer par la perfidie de la cour et la marche menaçante des étrangers, nous cherchions où pourrait se réfugier la liberté. Barbaroux conseillait la Provence, son pays, dont il peignait l'esprit comme excellent. « Mais, ajoutait-il, j'espère que les Marseillais qui arrivent réussiront, d'accord avec les Parisiens, à réduire la cour, et que la République sortira de là. » Des plans de soulèvement populaire se débattaient dans les conciliabules ; mais les grands meneurs y faisaient défaut : Girondins et Jacobins, tous semblaient se réserver. Robespierre ne parut point à une réunion du comité insurrectionnel, tenu dans sa propre maison. Danton lui-même, l'audacieux Danton, après

avoir prêché aux Cordeliers, de sa voix puissante, n'y retourna plus, ne se montra nulle part; il hésita finalement aussi, et s'abstint de tout rôle actif. Ce sont des inconnus qui prirent la tête du mouvement; le peuple agit comme par un effort désespéré, pour sortir d'une situation devenue intolérable, pour s'affranchir d'un pouvoir par lequel il se croyait trahi. Ses bandes désordonnées assiégèrent témérairement des troupes aguerries, bien armées et bien retranchées dans une sorte de forteresse : la réflexion eût suggéré plus de prudence, et n'eût peut-être pas réussi.

Les chances, en effet, paraissaient être du côté de la cour. « Loin de craindre une attaque, dit le marquis de Ferrières, elle espérait en profiter pour se rendre maîtresse de Paris. » L'Assemblée n'augurait pas autrement de l'issue du combat; ce qui le témoigne, c'est sa décision dans l'affaire Lafayette : 406 voix contre 224 repoussèrent la mise en accusation du général, qui venait de faire une manifestation si éclatante en faveur de la royauté.

La cour puisa dans ce vote significatif de nouvelles espérances. Elle comptait d'ailleurs sur cinquante mille hommes armés et douze pièces d'artillerie; mais nous verrons combien elle se faisait illusion sur les dévouements.

Une cause d'exaspération plus vive que toutes les autres précipita la catastrophe. Le duc de Brunswick, généralissime de la coalition étrangère, en mettant le pied sur le sol français, lança un manifeste célèbre, qui porte son nom, bien qu'un autre en eût été le rédacteur et que lui-même le déclarât déplorable. On a attribué ce factum à diverses personnes; quelques-uns ont cru y reconnaître la main de Calonne, l'ancien ministre des finances. Quoi qu'il en soit, comme les documents fournis par Mallet-Dupan, le missionnaire de Louis XVI, ont servi de base à ce manifeste, les

journaux ne se trompaient guère en disant qu'il venait des Tuileries.

Quoi qu'il en soit aussi, l'auteur de cette pièce connaissait bien peu le tempérament de la nation française.

Après un exposé des griefs de Leurs Majestés d'Autriche et de Prusse contre la France, accusée par elles d'avoir supprimé les droits des princes allemands en Alsace et en Lorraine, d'avoir troublé l'ordre et renversé un gouvernement légitime, le chef des armées combinées annonce aux Français qu'il est chargé de leur rendre le bonheur et la paix, et que, s'ils osent se défendre, « ils seront punis suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. »

« La ville de Paris et tous ses habitants, sans distinction, seront tenus de se soumettre sur-le-champ au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains; Leurs Majestés impériale et royale rendent personnellement responsables de tous les événements, sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra; déclarant, en outre, leurs dites Majestés, sur leur foi et parole d'empereur et roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés le roi, la reine et la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à

une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités. »

Daté du 25 juillet, ce document fut imprimé dès le 28 par les journaux royalistes, qui semblaient ainsi s'en rendre hautement solidaires. La correspondance du père Lanfant, confesseur de Louis XVI, nous apprend, en effet, qu'on l'admirait beaucoup dans le monde où il vivait; on approuvait surtout *l'article qui concerne Paris*, et lorsqu'on parlait des soldats de la coalition, c'était en disant : *nos armées*.

Cependant la France se souleva d'indignation à la lecture de cet injurieux défi. Quant aux menaces, nul ne pouvait douter qu'elles fussent sérieuses, puisque la petite ville de Sierck, ayant résisté à l'avant-garde prussienne, avait été livrée à une exécution militaire.

L'opinion se prononçait avec une vivacité croissante contre Louis XVI, complice de toutes ces attaques. Sa déchéance du trône était réclamée dans les pétitions, dans les groupes de fédérés, dans les feuilles politiques, dans les clubs. Les 48 sections de Paris (une exceptée) résolurent d'en porter le vœu à l'Assemblée.

« Jamais peut-être, dit un historien, unanimité pareille ne se rencontra dans une grande population et dans une affaire difficile et dangereuse. » Une de ces sections (la section Mauconseil) alla jusqu'à déclarer qu'elle ne reconnaissait plus Louis XVI pour roi des Français.

Le conseil de la commune de Paris ne respectait pas davantage la hiérarchie des autorités : il envoyait directement des commissaires au camp de Soissons, sous prétexte de surveiller, dans l'intérêt des familles, le traitement fait aux volontaires nationaux. Des administrations locales prenaient les mêmes allures d'indépendance, et s'érigeaient en pouvoirs publics. Un conseil général (celui du Calvados), ne tenant aucun

compte du veto royal, mettait à exécution les mesures proposées contre les prêtres réfractaires et perturbateurs, en modifiant même ces mesures selon sa convenance. Un autre, celui des Bouches-du-Rhône, arrêtait le versement des fonds dans les caisses de l'Etat, pour les appliquer à solder les volontaires. Cependant il est impossible de ne pas reconnaître, au milieu de tant d'actes irréguliers, une communauté de sentiment et de but qui atteste l'unité de l'impulsion révolutionnaire.

Les sections de Paris avaient chargé Pétion de présenter la demande de déchéance. Cette demande, en passant par la bouche du maire de la capitale, prenait un caractère très-grave. Pétion s'acquitta de sa mission le 3 août. Ce jour même, Louis XVI dénonçait enfin à l'Assemblée le manifeste de Brunswick, connu déjà de tout le monde depuis cinq jours; et il accompagnait son message officiel de protestations d'attachement à la Constitution, qui étaient accueillies par des murmures ironiques.

L'Assemblée fixa au 9 août suivant, séance du soir, la discussion sur la déchéance. Une section du faubourg Saint-Antoine déclara, sans être improuvée par les autres, que si justice n'était pas faite au peuple à onze heures, à minuit le tocsin sonnerait.

L'Assemblée, cependant, crut devoir ajourner sa décision, en se fondant sur ce que la volonté du peuple ne lui semblait pas encore assez manifeste. Ce fut le signal de l'explosion.

Au milieu de la nuit, nuit claire et belle, les sections s'assemblent; elles nomment chacune trois commissaires chargés de pleins pouvoirs pour *sauver la patrie* : pas de formule plus précise. Ceux-ci, au nombre de quatre-vingt-deux (aucun des chefs en renom, ni Robespierre, ni Danton, ni Marat), se rendent isolément et sans armes à l'Hôtel de Ville; ils y pénè-

trent et s'installent dans une pièce voisine de celle où siège le conseil légal de la commune; puis, au son du tocsin, ils se montrent, se font reconnaître, exhibent leurs pouvoirs et s'emparent des fauteuils laissés vacants par le conseil destitué : coup de théâtre unique en son genre. Maîtres de la position, ils commencent par désorganiser la défense des Tuileries, en appelant à l'Hôtel de Ville le commandant de la garde nationale, le marquis de Mandat. C'était un des six chefs de légion qui commandaient à tour de rôle. Mandat croit obéir à l'ancienne municipalité et se trouve en présence de la commune insurrectionnelle; on lui montre un ordre donné par lui de dissiper, *en l'attaquant par derrière,* la colonne populaire dirigée vers le château. Mandat est envoyé en prison. Mais le bruit de sa trahison s'est répandu : on le tue sur les marches de l'Hôtel de Ville.

Sa mort ne fut pas connue immédiatement aux Tuileries. On s'y croyait toujours protégé par les dispositions militaires qu'il avait dû prendre. Le château et ses alentours étaient occupés, dit-on (car les relations sur ce point varient beaucoup), par trois régiments suisses, auxquels se mêlaient, sous le même habit rouge, l'ancienne maison du roi, conservée et soldée malgré les décrets de l'Assemblée, par un millier à peu près de gentilshommes dévoués et par plusieurs bataillons de gardes nationaux.

Au point du jour, le roi descend pour passer en revue sa garnison assemblée. Mais les serviteurs de la cour se livrent à des démonstrations contre-révolutionnaires, qui provoquent les huées des soldats citoyens. Aux cris de *vive le roi,* ceux-ci répondent *vive la nation;* ils sortent en grand nombre et vont se joindre à l'insurrection; le roi remonte dans ses appartements très décontenancé. Bientôt arrivent les premières colonnes populaires, les plus impétueuses,

armées de piques, de broches et de toutes sortes d'outils de fer. Les gros bataillons sont mieux organisés; ils ont des fusils, mais peu de munitions, tandis que chaque Suisse est porteur de quarante cartouches. A l'approche du peuple, la plupart des gardes nationaux restés aux Tuileries déclarent qu'ils ne tireront pas sur leurs frères; les canonniers jettent poudre et boulets sur le pavé.

Vers huit heures du matin, tout le monde était debout. L'insurrection n'avait pas pour seuls éléments, comme on l'a dit, la population des faubourgs : elle avait gagné Paris entier; tous les quartiers et toutes les classes y figuraient. Mais ses éléments les plus redoutables étaient les cinq cents Marseillais, les trois cents Bretons, des fédérés parisiens et un certain nombre d'anciens gardes françaises.

Le Conseil du département, accompagné de son procureur syndic (Rœderer), vient exposer au roi l'imminence du danger auquel l'exposerait un assaut, et l'engage à mettre sa personne en sûreté auprès de l'Assemblée nationale. Refus de la reine avec un geste indigné. Le roi hésite aussi; mais le bruit redouble, la foule s'accroît : il se décide et part, laissant ses défenseurs irrités d'un tel abandon. La famille royale traverse à pied le jardin et la terrasse des Feuillants, et pénètre dans la salle de l'Assemblée, qui l'accueille en silence. Le roi, cependant, trouve une noble parole : « Je suis venu ici, dit-il, pour éviter un grand crime. Je me croirai toujours en sûreté au milieu des représentants de la nation. — Sire, répond le président (c'était Vergniaud), vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée. Ses membres ont juré de mourir en soutenant le droit du peuple et des autorités constituées. » On fait entrer Louis XVI et les siens dans une tribune placée derrière le fauteuil du président.

Au départ du roi, bien que les abords des Tuileries

fussent bloqués, les hostilités n'avaient pas commencé. Il était déjà loin, lorsque trois ou quatre cents hommes, sans armes à feu, pénétrèrent dans le vestibule du château. Les Suisses, rangés par étages sur les marches du grand escalier, tirent sur cette masse compacte et l'écrasent.

Mais les vengeurs accourent, les fédérés et les faubourgs, une forêt de baïonnettes. Les cours sont envahies, le palais est près de l'être; les Suisses mettent leur honneur à ne cesser le feu que sur un ordre du roi; et cet ordre n'arrive qu'après deux heures d'une fusillade entendue de l'Assemblée. Ils se retirent alors par le jardin, en faisant face plusieurs fois à ceux qui les poursuivent. Ils se débandent seulement à la hauteur du grand bassin; les uns sont tués en se défendant, d'autres sauvés par une hospitalité courageuse; ceux qui se réfugient dans l'enceinte de l'Assemblée y trouvent un asile assuré. Les dames de la reine, prisonnières, menacées d'abord, sont épargnées et protégées.

Le roi vient d'assister, de sa loge, à l'agonie de la royauté. On a beau *suspendre* seulement le pouvoir exécutif et s occuper de l'éducation du Dauphin, comme pour écarter la pensée d'un détrônement définitif, personne ne se trompe sur la véritable portée de l'acte accompli : la monarchie est mortellement frappée par un coup qui d'abord ne semblait pas lui être adressé.

Voilà ce que dit un acteur du 10 août : « Cette bataille, la plus meurtrière de toutes celles de la Révolution livrées sur la place publique, ne fut pas une agression dirigée contre la couronne, contre la monarchie constitutionnelle, contre le roi Louis XVI lui-même; ce fut un effort suprême de la population parisienne et des fédérés, de la bourgeoisie et du peuple, pour sauver le pays et la Révolution d'une oligarchie

qui pactisait avec l'étranger, et qui allait nous faire éprouver le sort de la Pologne. » (Moreau de Jonnès.)

Le même écrivain raconte que, pendant la fusillade, un garde national, riche boulanger, tout en jouant sa partie à ses côtés, lui disait : « C'est un grand péché que de tuer ainsi des chrétiens ; mais ceux-là du moins n'ouvriront pas la porte aux Autrichiens. » Ce mot jette d'avance une lumière sur les sombres journées de septembre, dont nous serons obligé de parler tout à l'heure.

Le roi et sa famille ne quittèrent l'Assemblée que pour habiter une prison. Ce fut d'abord l'hôtel du ministre de la justice qu'on leur assigna comme résidence, avec 500 000 livres pour entretien ; puis, par des raisons de sûreté, le donjon du Temple, reste de l'ancienne demeure des Templiers (rasé depuis cette époque).

On décida, dans la même séance, que les décrets auxquels le roi avait refusé sa sanction auraient néanmoins force de loi ; que des commissaires seraient envoyés aux armées pour faire connaître aux défenseurs de la patrie les changements survenus dans l'ordre politique, et recevoir leur nouveau serment ; et qu'un ministère serait choisi par l'Assemblée elle même, hors de son sein. Roland, Servan, Clavière reparurent ; Danton s'imposa comme un tribun que le peuple voulait voir dans le gouvernement ; il reçut le ministère de la justice. « J'entre au pouvoir par la brèche des Tuileries, » dit-il.

Les commissaires désignés pour se rendre auprès de l'armée du Rhin, Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or) et Coustard, réussirent dans leur mission : les généraux Biron et Custine, chefs de cette armée, reconnurent le pouvoir de l'Assemblée. Lafayette, au contraire, fit arrêter Kersaint, Antonelle et Péraldy, envoyés auprès de lui, et protesta contre la révolution

du 10 août. Il tenta d'organiser contre elle une résistance, en s'appuyant sur les autorités municipales et départementales du pays qu'il occupait. Mais au lieu du cri de *vive Lafayette*, auquel il était accoutumé, ses soldats l'accueillirent par celui de *vive l'Assemblée nationale*. Décrété d'accusation, il passa la frontière, non pour se joindre aux émigrés, mais pour gagner la Hollande, et de là les Etats-Unis. Les Autrichiens, comme s'ils avaient voulu mettre sa renommée de patriote hors de tout soupçon, s'emparèrent de lui et le traînèrent de cachots en cachots jusqu'à l'époque où la République française, devenue assez calme pour rendre justice, réclama en lui une des premières gloires de la liberté.

L'Assemblée législative ne s'était pas cru le droit de statuer définitivement sur la monarchie et sur le sort du monarque : le même décret qui suspendait l'autorité dans les mains de Louis XVI invitait le peuple à déléguer tous ses pouvoirs à une Convention nationale chargée de le juger. La future Assemblée devait être, comme la précédente, le produit d'une élection à deux degrés, et toujours faite au scrutin de liste; mais, afin de rendre le suffrage universel, on abolit la distinction de citoyen actif et non actif, qui avait soulevé tant de réclamations : tout Français put voter à vingt et un ans, être élu à vingt-cinq. Les assemblées primaires furent convoquées pour le 26 août.

A dater du 10 août, le mouvement révolutionnaire domine, entraîne, efface tout. Un des derniers actes de la Législative doit pourtant être mentionné : c'est celui qui conféra les droits de citoyens français à d'illustres étrangers, comme une récompense des services rendus par eux à la cause de la liberté universelle. Sur cette liste d'honneur brillent les noms de Washington et Kosciuszko, les héros de l'indépendance en Amérique et en Pologne; ceux de Wilberforce

et Clarckson, apôtres philanthropes de l'abolition de l'esclavage; ceux de Klopstock et Schiller, les poètes nationaux de l'Allemagne; ceux du savant Priestley, du publiciste Thomas Payne, du jurisconsulte Bentham, d'Anacharsis Clootz, l'orateur du genre humain, de Campe et Pestalozzi, les instituteurs de la jeunesse. Ce décret, rendu le 26 août, au moment même où les armées de la coalition envahissaient nos frontières, montre que notre seconde Assemblée nationale n'avait pas compris moins bien que la première le vrai génie de la Révolution française. Et les électeurs de Paris, répondant à sa pensée, nommèrent aussitôt membres de la Convention plusieurs de leurs nouveaux concitoyens. Robespierre fut assez mal inspiré pour combattre la candidature de Priestley et pour lui préférer celle de Marat.

Le 30 août, sur la proposition d'Aubert Dubayet, l'Assemblée législative reconnut le principe du divorce, et, sur celle de Grangeneuve, elle chargea un comité d'étudier la question de l'adoption.

A part ces quelques actes, qui rappellent, par leur caractère, les beaux temps de la Constituante, les jours qui s'écoulèrent entre le 10 août et la clôture de l'Assemblée furent remplis par des luttes incessantes contre l'envahissement de la commune insurrectionnelle dans le domaine du gouvernement. La commune s'efforçait de conserver le pouvoir qu'elle avait exercé pendant l'action. Son rôle n'était pas, elle le sentait bien, d'administrer la cité, mais d'y entretenir le brasier révolutionnaire : elle siégeait en armes, en permanence et en public; le président, quelquefois, consultait les tribunes et les faisait voter; une menace de soulèvement dans Paris appuyait chaque exigence de l'Hôtel de ville; l'Hôtel de ville prétendait étendre son autorité sur les départements, et dans l'Hôtel de ville même chacun affectait de se conduire en

dictateur. C'était un modèle de tyrannie anarchique.

L'Assemblée législative tenta vainement de former un nouveau Directoire pour le département, puis de modifier le personnel de la municipalité par une élection régulière. Soumise tour à tour à des influences diverses, il lui fallut revenir sur ses propres décisions. Cependant, elle résista au projet d'instituer une Cour martiale, exceptionnelle, pour juger les crimes du 10 août; elle résista aussi lorsque Robespierre, à la tête d'une députation de la commune, vint réclamer contre les lenteurs du double degré de juridiction établi par la loi. Enfin, après avoir repoussé la création d'une haute Cour choisie par les sections de Paris et par les fédérés, elle enleva au Tribunal criminel, que les révolutionnaires tenaient en suspicion, la connaissance des faits du 10 août, et décida que d'autres juges seraient nommés, selon le mode électif à deux degrés prescrit par la Constitution. Cela se passait le 17, et le nouveau Tribunal entra immédiatement en fonctions. Ce n'est pas encore le fameux Tribunal révolutionnaire; c'en est un avant-goût : il prononça de nombreuses condamnations.

Mais cette situation pénible devait se terminer autrement que par l'action de la justice.

CHAPITRE XII

INVASION DES ÉTRANGERS. — MASSACRES DE SEPTEMBRE. VICTOIRE DE VALMY. — FIN DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le 26 août 1792, à l'ouverture de la séance du soir, le ministre de la guerre communiqua une lettre du maréchal Luckner, qui annonçait la capitulation de Longwy : la garnison, encore en état de se défendre, avait cédé aux sollicitations d'une bourgeoisie effarée. Cette nouvelle fut accueillie avec indignation; l'Assemblée décréta que les habitants de la ville seraient privés pendant dix ans des droits de citoyens français, et que leurs maisons seraient détruites aussitôt que la nation en aurait chassé l'ennemi. Elle décréta la peine de mort contre quiconque, dans une place assiégée, parlerait de se rendre. On vota une levée de trente mille hommes dans Paris et les départements voisins, et l'on fit distribuer aux frontières les fusils de l'intérieur. Une émulation de patriotisme s'empara de tout le monde : la garde nationale parisienne offrit vingt-quatre pièces de canon et des artilleurs pour les servir; chaque section se mit en quête des hommes en état de marcher et les pressa de s'engager, fournissant au besoin leur équipement. La moyenne des départs, en septembre, fut de dix-huit cents volontaires

par jour. Les femmes se réunissaient dans les églises pour y travailler aux effets de campement.

Les offrandes affluaient : tel amenait son cheval ou sa voiture, tel autre donnait des vêtements; un soldat venait déposer une partie de sa paye, un écolier le montant de ses prix; des bijoux de femme, apportés en abondance, dénotaient par leur simplicité une origine démocratique. Le président Vergniaud proposa que l'Assemblée nationale, « dans ce moment plutôt un grand comité militaire qu'un Corps législatif, » envoyât des commissaires au camp, non pour exhorter les citoyens à travailler, mais pour donner l'exemple en piochant eux-mêmes.

Les sections et la commune renchérirent encore sur ces résolutions : elles doublèrent le contingent de Paris, et le portèrent à soixante mille hommes; elles ordonnèrent de convertir le fer des grilles en piques, le bronze des statues en canons, et jusqu'au plomb des cercueils en balles.

Mais, au milieu de ces généreux élancements, vient s'enregistrer l'acte le plus détestable; un acte dont les ennemis de la Révolution ont cent fois évoqué le souvenir pour calomnier ses principes : le massacre des prisonniers au 2 septembre.

Quiconque a tant soit peu étudié la nature humaine et l'histoire s'explique sans peine les fureurs du peuple en ce fatal moment. Les revers de la France, que l'on attribuait à des trahisons, la joie du parti royaliste à l'annonce de ces malheurs, et l'imminence des dangers publics, avaient jeté les âmes dans un accès de fièvre. Il existe, d'ailleurs, dans les recoins de la société la plus saine et la mieux organisée, certains groupes qui demeurent étrangers au progrès, qui conservent les mœurs de l'état barbare, et qui n'apparaissent que pour assouvir leurs mauvais instincts à la faveur du désordre.

D'immenses responsabilités pèsent néanmoins sur la tête de quelques hommes : les discours, le journal, les placards de Marat ne cessaient de provoquer aux meurtres. Les fougueuses excitations de Danton avant le massacre, son inaction volontaire pendant qu'il s'exécutait, prouvent qu'au moins il ne condamnait pas les égorgeurs. Quant à Robespierre, s'il n'avait pris aucune part au combat incertain du 10 août, il reparut aussitôt après pour solliciter des rigueurs contre les vaincus. Il attaqua les Girondins, l'Assemblée, les ministres, et proposa à la commune de *remettre au peuple le pouvoir*. C'est le 1er septembre qu'il tenait ce langage : le sang coula le lendemain. On ne saurait accuser personnellement Robespierre d'y avoir contribué, mais « il laissa tout faire »; c'est l'expression de Louis Blanc, son panégyriste.

Une fête en l'honneur des morts du 10 août avait été célébrée le 27, fête lugubre, propre à inspirer des sentiments de haine et de vengeance. La commune y présidait.

Le 28, Danton vint à la barre de l'Assemblée, comme ministre de la justice, demander l'autorisation de faire faire des visites domiciliaires pour arrêter les gens suspects, s'emparer de leurs armes et relever le nombre des chevaux et des chariots qui pourraient servir à la guerre : « Tout appartient à la patrie, dit-il, quand la patrie est en danger. »

Ces mesures, justifiées peut-être par une situation qui semblait désespérée, furent mises à exécution dans la nuit du 29 au 30. Elles eurent des conséquences funestes.

A l'heure du sommeil, les rues, tout à coup, sont cernées et les maisons envahies *au nom de la loi*. La ville entière est frappée de stupeur. Des hommes armés protègent les perquisitions, souvent suivies d'arrestations; nul moyen de s'y soustraire : les barrières sont fermées, la Seine même est gardée. Bien-

tôt, près de trois mille prisonniers encombrent les lieux de détention, comme si l'on eût voulu y faire un approvisionnement de victimes. C'est un pêle-mêle : des émigrés rentrés pour servir la contre-révolution, des prêtres réfractaires, des hommes que leur position, leurs rapports de famille et d'amitié, quelques imprudences peut-être, ont désignés aux soupçons. Beaucoup furent mis en liberté le lendemain sans jugement. Mais il n'en resta que trop.

Soudain, le bruit se répand que ces malheureux profitent de leur réunion pour conspirer; qu'aussitôt après le départ des volontaires, les cachots s'ouvriront; que Paris, ce foyer de la Révolution, sera livré à l'ennemi; on assure avoir entendu les prisonniers du Châtelet crier : « *Vive les Autrichiens! vive Condé! à bas la nation!* » Les nouvelles des frontières deviennent d'ailleurs à chaque instant plus désolantes : Thionville et Verdun sont assiégés; Verdun même, dit-on, est déjà au pouvoir des coalisés; ceux-ci touchent à Châlons, s'avancent à marches forcées vers Paris; des députations de royalistes, le drapeau blanc déployé, sont allées au-devant des Prussiens. Ces rumeurs exaltent les imaginations : elles enfantent des soldats, elles suscitent aussi des meurtriers.

« Citoyens, crie la commune dans une adresse proclamée à son de trompe, l'ennemi est aux portes de Paris; qu'aujourd'hui même, à l'instant, tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux; allons nous réunir au Champ de Mars; qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans délai; et marchons aussitôt à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres. »

Le corps municipal annonce à l'Assemblée que, par ses ordres, le tocsin va sonner, et que le canon d'alarme sera tiré pour inviter les citoyens à la réunion du Champ de Mars.

Danton ajoute : « Le tocsin que vous allez entendre n'est point un signal d'alarme; c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. »

Mais quels ennemis entend désigner Danton? Il l'a dit : « Il faut faire peur aux royalistes! »

On tua dans les prisons : pendant deux jours à l'Abbaye, pendant quatre jours à Bicêtre.

« Qu'il ne reste pas derrière nous, à Paris, un seul de nos ennemis vivant pour se réjouir de nos revers et frapper en notre absence nos femmes et nos enfants! » Cet appel sanglant avait retenti.

Les armes destinées à combattre l'étranger auraient-elles donc servi d'abord à cette sanguinaire précaution? Peur engendre férocité! mais cette supposition perd toute vraisemblance devant le très petit nombre des bourreaux. Ceux-ci, au contraire, agissaient-ils par ordre, ministres d'un calcul imaginé pour sauver la révolution par la terreur, imaginé peut-être aussi pour la perdre par ses excès? Il y a des hommes qui se croient de grands politiques, parce qu'ils savent violer les lois de la justice et de l'humanité. Quel que soit le motif du forfait, qu'il soit voué à l'exécration publique!

Les assassins n'étaient pas quinze à l'Abbaye, dit Mme Roland, qui eut l'occasion de se renseigner pendant qu'elle attendait la mort dans cette prison. On ne peut guère évaluer à plus de deux cents en totalité ceux qui prirent part à ces affreuses expéditions. Ils se multiplièrent en se transportant d'un lieu à l'autre, et gagnèrent bien leur détestable salaire, les malheureux, car on estime à onze cents le chiffre des victimes. Les détenus politiques en formaient un tiers à peine; il y avait beaucoup de voleurs au Châtelet, soixante forçats aux Bernardins, des malades et des

pauvres à Bicêtre et à la Salpétrière. Rien de honteux comme l'aveuglement de ces tueurs, si ce n'est peut-être la stupidité de quelques spectateurs ahuris qui les contemplaient à l'ouvrage.

Comme par dérision, mais plutôt encore par un besoin de rendre hommage à l'ordre, même dans la perpétration du crime, on avait entouré la sanglante besogne d'un simulacre de justice. Les égorgeurs avaient improvisé au greffe de l'Abbaye un semblant de tribunal. Les registres d'écrou étaient consultés; on interrogeait sommairement les détenus; et ces *juges du peuple*, comme ils s'intitulaient, prononçaient des condamnations et des acquittements. Oui, des acquittements : il y en eut plus de quatre-vingts aux prisons du Châtelet et de l'Abbaye; il y en eut même au profit de certains hommes qui s'avouaient hautement royalistes. Et lorsqu'un accusé était proclamé non coupable, les bourreaux témoignaient leur joie et le conduisaient en triomphe loin du champ de carnage.

Parmi ces singuliers magistrats figurait comme président l'huissier Maillard, un héros du siège de la Bastille, celui qui avait mené les femmes à Versailles, le 5 octobre 1789; il y avait aussi le journaliste Hébert, le fameux *père Duchène*, qui plus tard donna son nom à une secte politique; — parmi leurs victimes, la princesse de Lamballe, parente et confidente de la reine, égorgée à la Force, — parmi les acquittés, l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, et Journiac de Saint-Méard, rédacteur des *Actes des Apôtres*, feuille dévote et monarchique.

Une réaction des sentiments d'humanité suivit de près ces abominables scènes : la France protesta contre une souillure de sa noble Révolution. L'armée protesta en repoussant, en sabrant même un des assassins qui avait osé prendre place dans ses rangs; et plusieurs des hommes que l'histoire accuse d'avoir

provoqué le crime en témoignèrent leur douleur.

La victoire remportée par le peuple au 10 août ne demandait pas cet odieux complément : la Révolution avait atteint son but en décourageant ses ennemis, en relevant l'esprit national et en suprimant toute action de Louis XVI dans les affaires publiques.

Elle avait aussi changé plusieurs généraux devenus suspects à leurs soldats : Luckner fut remplacé par Kellerman, Lafayette par Dumouriez. Celui-ci n'était aimé, ni même estimé d'aucun parti; et cependant tout le monde le désigna, comme si l'on eût deviné en lui l'homme de la situation : à un âge avancé déjà, il possédait les vives qualités de la jeunesse, jointes à l'expérience de la guerre; et le choix dont on l'honora semble l'avoir élevé à ses propres yeux, assez pour le faire sortir de sa sphère habituelle d'intrigues. Accueilli d'abord avec froideur par une armée que l'abandon de son chef laissait frappée de stupeur, il sut bientôt la séduire par sa pétulance spirituelle, et lui inspirer confiance dans ses talents. Kellermann aussi justifia la flatteuse promotion dont il était l'objet, par un fait militaire unique dans sa vie.

Il y avait eu beaucoup de temps perdu de notre côté; heureusement les coalisés n'en perdirent pas moins. Les émigrés leur avaient promis un triomphe presque sans combat : la trahison des uns, le mécontentement des autres devaient leur ouvrir les portes de la France. « Ce n'est qu'une promenade militaire, » avait-on dit. Et ils s'étaient mis en route d'un pas de promenade, persuadés que les populations allaient apporter les clefs des villes à l'armée libératrice, et semer des fleurs sur son passage. Le vieux généralissime Brunswick ne semble pas avoir partagé cette extrême sécurité. Il procédait avec prudence, et calmait de son mieux les sanguines impatiences du roi Guillaume. Partis de

Coblentz le 31 juillet, les Prussiens arrivèrent devant Longwy le 19 août, moins de 40 lieues en vingt jours; et Longwy capitula après un bombardement insignifiant. Ils se dirigèrent alors sur Verdun avec la même lenteur, et investirent cette place le 31 août. Ici, comme à Longwy, frayeur des habitants et faiblesse du conseil de défense. Le courageux Beaurepaire, chef du bataillon des volontaires de Maine-et-Loire, voyant ce conseil, dont l'autorité dépassait la sienne, résolu à rendre la place, se brûla la cervelle. L'Assemblée nationale décida que son corps serait déposé au Panthéon, parmi ceux des grands hommes.

Partout où les coalisés triomphaient, ils désarmaient les milices civiques, chassaient les prêtres constitutionnels, les remplaçaient par des réfractaires qui suivaient en foule leur armée, et réintégraient les moines dans les biens dont la Révolution les avait dépossédés. A peine entrés à Verdun, ils rétablirent sur son siège l'ancien évêque insermenté.

La France ne pouvait plus avoir de doute sur ce qu'on lui apportait : un retour complet à l'ancien régime ou le démembrement.

Pour déboucher dans les plaines de la Champagne et marcher sur Paris, les Prussiens devaient passer par la forêt de l'Argonne, contrée accidentée, coupée de bois et de montagnes, de cours d'eau et de marais, treize lieues d'étendue. Cinq défilés la traversent. « Voilà les Thermopyles; si j'y arrive avant les Prussiens, tout est sauvé, s'écria Dumouriez; » et, dans un accès d'humeur gasconne, il écrivit à l'Assemblée : « Je serai plus heureux que Léonidas. »

Par une feinte adroite et audacieuse, en effet, il occupa le premier les passages de l'Argonne; mais, ses forces étant peu considérables (25 000 hommes à peine contre 70 000), il avait cru pouvoir négliger un de ces passages, la Croix-au-Bois. Le général autrichien Clair-

fayt vint s'en emparer : s'il eût déployé un peu d'activité, Dumouriez, bloqué entre deux rivières, séparé de ses approvisionnements, était réduit à mettre bas les armes. Mais, aussi prompt qu'ingénieux, celui-ci conjure le danger par le changement de toutes ses dispositions; et, au moment où le duc de Brunswick croit l'avoir enfermé dans l'Argonne, les Français font volte-face, et c'est lui-même qui se trouve entre Paris et une armée devenue menaçante; car Dumouriez avait plus que doublé la sienne en appelant à lui tous les corps disponibles aux environs, et particulièrement celui de Kellermann, composé de 20 000 hommes.

Paris avait tremblé un instant en voyant les ennemis plus près de lui que ses défenseurs.

Le roi de Prusse, reconnaissant l'embarras de sa position, résolut d'en sortir par une attaque. Il eut de la peine à y décider le duc de Brunswick, et trois jours se passèrent en hésitations. Enfin, les deux armées, postées vis-à-vis l'une de l'autre, sur des hauteurs hérissées de canons, immobiles, échangèrent vingt mille boulets, qui tuèrent environ neuf cents hommes de chaque côté; mais les Prussiens durent cesser le feu les premiers : nos conscrits, ouvriers, bourgeois et paysans, sortis de la boutique, de l'atelier ou de la métairie, soutinrent cette épreuve difficile de manière à étonner les soldats les plus expérimentés de l'Europe. La cannonade de Valmy prit son nom d'un moulin élevé, près duquel s'était placé un peu témérairement Kellermann pour foudroyer ses adversaires.

Cette première victoire sur la coalition, quoique peu décisive, eut un effet moral immense; l'œil prophétique du grand poète allemand Gœthe en entrevit toute la portée : « Aujourd'hui, s'écria-t-il, s'ouvre une nouvelle époque de l'histoire du monde. »

Dumouriez aurait pu profiter de son succès; il aima

mieux laisser l'armée de Brunswick en retraite, aux prises avec la dyssenterie et le défaut de vivres, dans les chemins boueux de la Champagne. Et en effet, quand cette armée atteignit la frontière du Luxembourg, le 23 octobre, et qu'elle se compta, elle avait diminué d'un tiers, bien que deux mille hommes au plus fussent tombés sous les coups de l'ennemi. Le Gouvernement de Paris ne voulait pas, d'ailleurs, pousser les choses au pire avec les Prussiens, afin de les détacher de la coalition, pour laquelle ils avaient pris parti sans pensée chevaleresque, et tout simplement par des motifs intéressés. Ils s'empressèrent de restituer Longwy et Verdun, et de traiter pour l'entière évacuation du territoire français. Ils avaient occupé nos provinces pendant deux mois et cinq jours.

Changement de scène. La France, au lieu d'être envahie, prend partout l'offensive : une poignée de conscrits et de gardes nationaux pénètrent en Piémont; le général Anselme, avec quatorze dragons, s'empare de Villefranche, forteresse et port de mer; le comté de Nice devient un département français; les habitants de Chambéry accourent au-devant du général Montesquiou qui s'est présenté seul, et la Savoie demande spontanément sa réunion à la France. Mayence ouvre ses portes à Custine, reçu comme un libérateur. Dumouriez, débarrassé des Prussiens, va chercher au nord les Autrichiens qui ont bombardé Lille en barbares, mais sans succès. La victoire de Jemmapes met le comble à sa renommée militaire, et il fait en quelques jours la conquête de la Belgique. Partout la France est triomphante.

La France vient de donner un grand exemple : par la voix de sa nouvelle assemblée, la Convention nationale, elle a proclamé la République; elle a déclaré que tout peuple qui voudrait être libre trouverait chez elle appui et fraternité.

L'esprit révolutionnaire a présidé aux élections : presque tous les membres des deux précédentes Assemblées, qui ont prouvé leur attachement aux opinions démocratiques, font partie de la Convention. On leur a donné pour collègues beaucoup d'hommes nouveaux : les ouvriers de la première heure ne suffiraient pas à une tâche nouvelle.

La Révolution est désormais accomplie dans les principes; ils sont formulés en lois. Si ces lois régissent le peuple français assez longtemps pour achever son éducation politique, l'avenir de la démocratie est assuré dans l'Europe entière. Mais les vieilles monarchies de l'Europe jugent maintenant la grandeur du péril qui les menace. Les Prussiens, chargés de châtier la France comme un enfant rebelle, ont trouvé un Hercule au berceau : c'est aujourd'hui une coalition de toutes ces monarchies qui va tenter de l'étouffer. Et pendant que la France défendra contre les peuples étrangers une conquête dont ils doivent un jour profiter comme elle, des fils ingrats s'efforceront de paralyser ses membres et de déchirer ses entrailles. Elle sévira contre eux, elle se montrera terrible dans sa juste colère, parfois aveugle : l'excès de ses rigueurs détachera d'elle beaucoup d'anciens amis.

Les uns n'avaient rêvé qu'une réforme : ils se trouvent en présence d'une révolution et refusent les obligations qu'elle impose; d'autres se fatiguent et se découragent; plusieurs s'irritent, prennent en haine la cause qu'ils ont sincèrement servie et cherchent à lui faire obstacle.

Est-ce à dire que nous soyons dégagés de toute reconnaissance envers eux? que nous ne leur tiendrons pas compte des services passés? Il y a des hommes pour chaque journée.

Tout en conservant nos plus vives sympathies politiques pour ceux dont le dévouement ne faillira point

à la Révolution dans ses phases douloureuses, nous n'effacerons pas de son livre d'or ceux qui ont cru devoir s'en séparer plus tôt.

Que parmi eux un certain nombre n'aient pas élevé leurs désirs au delà d'une monarchie constitutionnelle, et se soient contentés de donner à la France les libertés dont jouit l'Angleterre; que l'un ait été troublé par les émotions populaires du siège de la Bastille ou par la visite des Parisiens à Versailles, l'autre par le 20 juin ou le 10 août; que beaucoup aient reculé d'horreur devant le sang du 2 septembre : il n'y a rien là qui doive nous étonner. Je n'en sais pas moins gré à Mounier d'avoir été le secrétaire des états provinciaux du Dauphiné, d'avoir proposé le serment du Jeu-de-Paume (quoiqu'il s'en soit repenti) et rédigé l'un des premiers projets de Constitution; je n'en sais pas moins gré à Barnave et à Duport des services que leurs talents ont rendus à notre cause; je ne puis oublier les efforts de ce dernier pour l'abolition de la peine capitale, ni ceux de Malouet pour établir des institutions charitables qui ont servi de base à notre assistance publique. Je n'en remercie pas moins Lafayette, qui nous a rapporté de la patrie de Washington et de Franklin la déclaration des droits, qui a organisé notre première garde civique, et qui fut toute sa vie un apôtre de la liberté.

Chacun d'eux a mérité sa part de la reconnaissance nationale.

Honneur à ceux qui vont marcher, mais honneur d'abord à ceux qui leur ont frayé la route!

DEUXIÈME PARTIE

PÉRIODE DE DÉFENSE

CONVENTION NATIONALE

CHAPITRE PREMIER

ABOLITION DE LA ROYAUTÉ ET CONDAMNATION DU ROI

L'Assemblée législative, en quittant la scène politique, avait compris que les circonstances extraordinaires qui se préparaient visiblement exigeaient au sommet de l'Etat un pouvoir extraordinaire aussi : elle avait fait appel à une convention nationale.

« Une convention, c'est une assemblée représentant une nation entière, qui, n'ayant pas de gouvernement, veut s'en donner un. »

Cette définition appartient à l'abbé Maury, orateur royaliste de la Constituante, à laquelle il refusait un semblable caractère : « Vous n'êtes pas, lui disait-il, une convention. »

Au fond sa distinction était juste : la mission d'une constituante est spécifiée par son titre; tandis qu'une convention réunit tous les pouvoirs et tous les devoirs : elle résume le peuple, elle est souveraine.

Mais Mirabeau, de son côté, n'avait pas tort, lorsque,

répondant à la pensée de Maury, qui cherchait à diminuer l'autorité de la Constituante, il disait que cette assemblée était devenue une convention par la séance du Jeu de Paume.

Le cercle dans lequel doit se renfermer une législative est encore plus limité. Celle qui venait d'achever sa vacation avait eu le sentiment de son insuffisance après le 10 août : le peuple ayant vaincu le roi, elle approuva simplement un fait accompli, suspendit, sans l'abolir, l'autorité monarchique, et réduisit à l'impuissance, sans le punir, l'homme qui avait abusé de cette autorité ; puis, pour donner à ces actes la sanction populaire, elle invita la nation à revêtir ses nouveaux représentants d'une *confiance illimitée.*

La Convention allait donc posséder la plénitude de la souveraineté; elle allait instituer un gouvernement, et en attendant, gouverner le pays, qui plaçait en elle ses plus hautes espérances.

La Constitution de 1791 avait établi deux degrés d'élection : les assemblées primaires, choisissant dans leur sein des électeurs délégués, à raison de un pour cent, et ceux-ci nommant les députés. C'est ainsi qu'on procéda : les délégués parisiens se réunirent dans la salle de l'archevêché, qui se trouva trop petite, puis se transportèrent le surlendemain dans celle des *Jacobins*, appelés encore *amis de la Constitution*. Collot-d'Herbois devint le président et Robespierre le secrétaire de cette assemblée électorale.

On ne votait pas au scrutin : chaque électeur désignait à haute voix son candidat : mauvaise garantie d'indépendance dans des réunions passionnées.

Robespierre fut le premier député élu; après lui Danton, Collot, Manuel, Billaud-Varennes, Camille Desmoulins, Marat, La Vicomterie, Dussaulx, etc. Philippe Egalité (c'est le nom démocratique qu'avait adopté le duc d'Orléans) arriva le dernier sur la liste

des vingt-quatre représentants de Paris. Deux ou trois exceptés, tous appartenaient à l'opinion la plus véhémente; plusieurs avaient figuré activement dans les derniers troubles.

Les opérations électorales durèrent jusqu'au 19 septembre.

Le lendemain, les membres de la nouvelle assemblée se réunirent dans une salle des Tuileries, au nombre de 371. La presque totalité des suffrages exprimés appela Pétion à la présidence, et la pluralité nomma secrétaires Brissot, Condorcet, Rabaud Saint-Etienne, Vergniaud, Lasource et Camus, choix significatifs, ceux de Pétion et de Brissot surtout : ils venaient d'être les concurrents malheureux de Robespierre et de Danton à l'élection de Paris : les Girondins, qui dominaient dans l'assemblée, prenaient leur revanche. Voici déjà en présence les deux partis qui vont se disputer la direction révolutionnaire.

Le 21 septembre, la Convention nationale étant constituée, l'Assemblée législative vint lui annoncer qu'elle terminait sa mission. Après un échange de paroles solennelles et courtoises entre les deux présidents, paroles couvertes d'acclamations, la Convention alla s'installer dans la salle du manège où elle devait siéger.

Là, le même jour, sur les propositions de Collot d'Herbois et de Grégoire, la royauté fut abolie. Désormais tous les actes dateront du 22 septembre 1792, *an premier de la République française.*

« Pendant plusieurs jours l'excès de la joie m'ôta l'appétit et le sommeil, » s'écrie Grégoire en se glorifiant de son initiative. L'enthousiasme fut universel : des adresses de félicitation arrivèrent de toutes les parties de la France, et le crédit se releva instantanément.

L'établissement républicain était le complément des

progrès précédents : en déclarant la nation souveraine, l'Assemblée constituante avait virtuellement supprimé l'hérédité du pouvoir, c'est-à-dire fondé la république; la Convention ne faisait que donner son véritable nom au nouveau gouvernement.

L'Assemblée constituante, inspirée par les cahiers de 1789, écrivit la charte morale des peuples, les principes de liberté et d'égalité sur lesquels repose la société moderne dans tous les pays civilisés : période de *création*, c'est ainsi que nous avons appelé cette première partie de notre histoire révolutionnaire. La Convention nationale compléta l'œuvre, lorsqu'elle tira des doctrines de liberté et d'égalité leur conclusion : le gouvernement républicain, forme naturelle de la démocratie.

Mais alors, l'ancien régime, représenté par les dynasties souveraines et par les aristocraties, comprenant qu'il s'agissait de son existence dans le monde entier, déclara à la révolution une guerre sans trêve et sans merci. La Convention, chargée de préserver les conquêtes et les créations de la France nouvelle, combattit vaillamment et victorieusement, au dehors toutes les monarchies de l'Europe coalisées, au dedans tous les adversaires du progrès; elle organisa, selon son idéal de liberté et d'égalité, des institutions républicaines, des établissements scientifiques, une éducation nationale : autant de remparts destinés à mettre le trésor de la jeune civilisation à l'abri des efforts réactionnaires. Voilà pourquoi nous avons cru pouvoir nommer période de *défense* et de *conservation* celle du gouvernement conventionnel.

Jamais la souveraineté n'eut une représentation plus légitime et en même temps plus régulière. La Convention se composait de sept cent quarante-neuf députés, ayant des suppléants (un pour trois), selon la règle des assemblées précédentes, empruntée aux états généraux. Elle comptait dans son sein des hommes de loi, des

militaires, des ecclésiastiques, des médecins, des propriétaires et des cultivateurs.

Presque toutes les illustrations de la Constituante et de la Législative y figuraient. De la Constituante : Sieyès, Grégoire, Robespierre, Pétion, Barère, Lanjuinais, Buzot, Rabaud Saint-Etienne, Boissy d'Anglas, Merlin de Douai, etc.; de la Législative : Brissot, Condorcet, Vergniaud, Robert Lindet, Carnot l'aîné, les deux Prieur (de la Marne et de la Côte-d'Or), etc.

Puis des notabilités qui n'avaient encore fait partie d'aucune assemblée politique : le peintre David, le poète Chénier, le jurisconsulte Cambacérès, les savants Guyton de Morveau, Fourcroy, Romme, Daunou.

Enfin des jeunes hommes qui venaient de se distinguer par leur talent et leur ardeur, dans la presse et dans les réunions populaires : Barbaroux, Camille Desmoulins, Carra, Louvet, Saint-Just, Couthon, Tallien.

Les nouveaux venus se dispersèrent d'abord sur les bancs assez indifféremment, beaucoup d'entre eux n'ayant point de parti pris. Au fond, les deux tiers de l'assemblée, républicains sincères, n'étaient ni Jacobins ni Girondins. On se classa peu à peu.

Les Girondins, qui avaient occupé la gauche à l'Assemblée législative, prirent maintenant à droite la place des *Feuillants*, leurs anciens adversaires. La députation de Paris et ses adhérents vinrent siéger sur les bancs supérieurs du côté opposé; de là le nom de *Montagnards* qui leur fut attribué : mouvement analogue à celui qui s'était produit quand la Législative avait succédé à la Constituante.

Au centre, toujours la *plaine*, que bientôt on appellera plus crûment le *marais*; foule expectante, sur laquelle les Girondins comptaient établir leur domination par le talent, et que Robespierre et ses amis gouverneront par le sentiment de la peur. Mais la peur

un jour cessera, et Robespierre alors fera vainement un appel suprême aux bancs du centre. « Hommes purs ! » s'écriera-t-il vainement : ces hommes, toujours les mêmes, n'auront point d'oreilles pour une puissance croulante.

La Convention, investie du gouvernement, partagea l'examen des affaires entre plusieurs comités de législation, de finance, de guerre, de diplomatie; la réunion des ministres formait ce que l'on appelait le conseil exécutif, agissant sous la direction des comités. Une des premières mesures prises par l'Assemblée fut la réélection de tous les tribunaux et de tous les corps administratifs.

Nous savons que l'établissement de la République avait coïncidé avec la victoire de Valmy (20 septembre 1792), et avec la retraite des Prussiens. Le cabinet de Berlin n'osa cependant pas entamer avec elle des négociations de paix : Catherine de Russie aurait pu lui refuser la part qu'il ambitionnait dans les dépouilles de la malheureuse Pologne.

Dumouriez était venu à Paris jouir de sa gloire, se montrer aux Jacobins et concerter avec les ministres une expédition en Belgique, depuis longtemps projetée dans son esprit.

Les Autrichiens, maîtres de ce pays, l'attendaient à Jemmapes, sur des hauteurs fortifiées par plusieurs étages de redoutes, et qu'ils croyaient inexpugnables. On les en délogea. Ce ne fut pas, comme à Valmy, un duel d'artilleries; ce fut une attaque de vive force à la baïonnette, nouvelle preuve du courage de nos jeunes soldats (6 novembre).

Jemmapes nous ouvrit les Pays-Bas impériaux. Les Belges, heureux de secouer le joug séculaire de la maison d'Autriche, sollicitèrent la réunion de leur territoire à la République française; et cette réunion fut votée par la Convention, comme aussi celle de la Savoie,

du comté de Nice et de Monaco, mais après constatation d'un vœu expressément et librement émis par les populations : « La probité politique est un devoir aussi rigoureux que la probité individuelle, » dit Grégoire à cette occasion.

Tandis que les généraux français, Anselme et Montesquiou, étaient acclamés dans les Alpes-Maritimes et dans la Savoie, Custine recevait de pareilles ovations aux bords du Rhin ; ses soldats, entrés à Spire avant que ceux de l'ennemi eussent pu en sortir, avaient ensuite traversé Worms; les patriotes de Mayence, entraînés par ses proclamations démocratiques, lui donnèrent cette importante ville plutôt qu'il ne la prit. Mais Custine, au lieu de profiter de l'élan des populations pour marcher sur Coblentz, accabler les Prussiens et affranchir toute la ligne du grand fleuve, pénétra en Allemagne, s'empara de Francfort et y leva des contributions exorbitantes sur les citoyens. Ceux-ci favorisèrent le retour des Hessois et des Prussiens, et Custine perdit sa conquête. Il paya cher ses fautes, qu'un historien a raison d'appeler *incompréhensibles*, et qui semèrent dans l'esprit du peuple des germes de défiance contre les chefs militaires.

Du côté de l'Espagne, où régnaient des Bourbons, on devait s'attendre aux dispositions les plus hostiles : dès sa seconde séance, la Convention envoya aux Pyrénées six de ses membres pour mettre la frontière en état de défense. L'un d'eux, Carnot, rendit compte de cette mission : les généraux Dugommier, Dagobert et l'héroïque La Tour d'Auvergne étaient désormais en mesure de repousser toute agression; ils ne tardèrent pas à en donner la preuve.

Ce n'était pas assez pour une révolution morale et politique de se montrer forte par ses bataillons : elle devait ambitionner surtout de se concilier la sympathie des peuples. L'un de ses apôtres les plus purs,

Grégoire, formula dans un décret fameux, cette pensée de solidarité : « La Convention nationale déclare, au nom de la nation française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté. » Des instructions aux généraux, sur la conduite à tenir dans les pays occupés par les armées de la République, prescrivirent d'abolir partout les privilèges de l'ancien régime et de mettre les nations à même de choisir leur gouvernement. *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières*, disent ces instructions ; elles disent aux citoyens : *Vous êtes libres ;* elles disent à ceux qui veulent conserver les vieux abus : *Vous êtes nos ennemis.*

Pendant que la République naissante était obligée de faire face à tant d'adversaires extérieurs, ses ennemis du dedans ne demeuraient point inactifs : chacun s'ingéniait à lui tendre des pièges. C'était surtout par l'exagération du mal qu'on voulait la détruire.

« Il faut que le peuple souffre, écrivait le chef des émigrés, le prince de Condé ; c'est le seul moyen de le forcer à désirer l'ancien ordre de choses. — Il n'y a que la misère qu'il comprenne bien, et c'est par elle qu'il faut espérer le retour de la monarchie. »

Et des émigrés, rentrés clandestinement, malgré la rigueur des lois portées contre eux, agitaient les campagnes ; des prêtres réfractaires poussaient à la révolte les masses ignorantes, en leur peignant les dangers dont la religion, disaient-ils, était menacée : il ne s'agissait, en réalité, que de leurs positions personnelles. — Quoique les récoltes n'eussent pas été insuffisantes, le blé était cher ; des agents provocateurs s'emparaient de cette circonstance pour propager des bruits alarmants, et créaient une disette réelle par l'appréhension d'une disette imaginaire. Ils signalaient comme accapareur quiconque possédait la plus modique provision. Des bandes armées allaient contraindre les

fermiers à porter leurs grains au marché, en taxant d'autorité le prix de vente. Aveugles ceux qui n'étaient point pervers; car ces obstacles à la circulation des denrées accroissaient le mal au lieu de l'empêcher. Des commissaires de l'Assemblée, envoyés pour maintenir l'ordre et pour éclairer les esprits, furent insultés, menacés et maltraités.

Eclairer! chose bien nécessaire : plus d'une question, économique ou morale, qui nous semble aujourd'hui résolue par le progrès des idées de liberté, était encore l'objet de grandes incertitudes.

Sur la question des subsistances, par exemple, on se divisait au sein même de l'Assemblée, et tout à fait indépendamment de l'opinion politique : les uns cherchaient un remède dans la liberté, les autres dans la protection. Ces derniers proposaient une limitation du commerce des grains à l'intérieur, des achats considérables à l'étranger et des approvisionnements pour le compte de l'Etat. La société des Jacobins, au contraire, et la commune de Paris, malgré leur disposition à flatter les préjugés populaires, se montraient peu favorables à l'idée d'un *maximum*. Pour sortir de ces perplexités, une grande enquête fut demandée.

Cependant il importait d'agir promptement : à titre d'expédient, on rendit un décret qui maintenait le libre négoce des grains à l'intérieur, mais qui interdisait leur exportation sous les peines les plus rigoureuses.

Sur un autre point, sur les relations de l'Eglise avec l'Etat, les penseurs non plus n'étaient pas d'accord. Ces relations ne furent ni réglées ni rompues définitivement; et la disposition des esprits eût rendu difficile une solution formelle. Lorsque le rapporteur des finances, Cambon, parla de supprimer les fonds affectés au culte et de laisser chacun payer sa messe, des désordres éclatèrent dans quelques localités; et les révolutionnaires les plus hardis, Robespierre et Dan-

ton, et le club des Jacobins, furent les premiers à se prononcer contre cette mesure, alléguant des raisons politiques, morales et financières.

En dehors de ces questions d'avenir, l'Assemblée avait bien assez de causes de division dans les nécessités du moment. L'impatience populaire pressait surtout la mise en accusation de l'ex-roi.

Le 6 novembre 1792, Valazé, au nom d'une Commission spéciale, lut un rapport sur les crimes imputés à Louis XVI. Le lendemain, au nom du comité de législation, Mailhe en apporta un autre sur la question de compétence; et il conclut à la compétence de la Convention : ce grand jury, formé des représentants de la nation, devait connaître d'un attentat commis envers la nation elle-même par son mandataire. « C'est la seule exception au principe que nul ne peut juger dans sa propre cause, » dit un député (Azéma).

Les débats du procès s'ouvrirent le 3 décembre; calmes et solennels en ce qui concernait l'accusé, violents quand les hommes de parti se trouvaient en présence les uns des autres.

Robespierre opina le premier : Louis XVI, dit-il, en conspirant contre la liberté et la sûreté du peuple français, a déchiré la constitution qui lui accordait l'inviolabilité. Décider que l'on fera son procès, c'est poser la question entre le peuple et lui; c'est mettre en doute quel fut le coupable; c'est même présumer l'innocence de l'accusé. Il ne peut en être ainsi : le droit de détrôner un tyran et le droit de le punir, c'est la même chose; nous n'avons pas devant nous un prévenu, mais un criminel, un révolté; nous ne sommes pas des juges, mais des hommes d'Etat, votant une mesure de salut public. Frappons donc sur-le-champ, *en vertu d'une insurrection* : « Louis doit mourir, puisqu'il faut que la patrie vive. »

La Convention n'entra point dans cette voie; elle s'érigea en cour de justice. C'était se créer de grands embarras; mais c'était se défendre elle-même contre les entraînements de la passion.

Le 11 décembre, Louis comparut à la barre de l'Assemblée. Après la lecture de l'acte d'accusation, le président (c'était Barère) procéda à l'interrogatoire et le fit avec les égards dus au malheur. Louis répondit très laconiquement, et presque toujours par des dénégations, aux reproches dont il était l'objet. Il désavoua son écriture sur plusieurs pièces, et déclara même n'avoir aucune connaissance de l'armoire de fer découverte aux Tuileries et qui contenait ses papiers secrets. Ce mensonge produisit l'impression la plus défavorable à l'accusé.

Sa culpabilité n'était douteuse pour personne; elle l'est moins que jamais aujourd'hui, les révélations de l'histoire étant venues confirmer pleinement le verdict de la Convention. Louis XVI avait secrètement protesté contre ses serments publics; il avait entretenu des intelligences avec l'ennemi par ses lettres et par ses agents; il avait conspiré la ruine de l'Etat confié à sa fidélité; il avait provoqué l'invasion armée du territoire national, crime si grand que son défenseur s'écriait lui-même : « il embrasse tous les autres; il suppose, dans les combinaisons qui le préparent, toutes les perfidies; il suppose, dans ses effets, toutes les horreurs, tous les fléaux, toutes les calamités. »

La seule excuse de l'ancien roi était dans l'éducation absolutiste et dévote qu'il avait reçue : on lui avait enseigné qu'un souverain héréditaire a droit de propriété sur le peuple qu'il gouverne, et que toute restriction imposée à son pouvoir est une usurpation : ne devait-il pas en conclure que tout lui était permis pour rentrer dans ses droits? D'un autre côté, les maximes jésuitiques dont on l'avait imbu ne lui inter-

disaient aucun moyen : sa conscience religieuse couvrait sa conscience politique.

Certes, le sentiment populaire aurait difficilement compris que des croyances hostiles à la révolution, quelque sincères qu'on les supposât, fussent invoquées comme circonstances atténuantes en faveur d'un ennemi. Et pourtant, en dehors de ce mode de justification, aucun subterfuge ne pouvait sauver la personne de l'accusé dans le présent, ni recommander sa mémoire à l'avenir.

Louis XVI avait choisi pour défenseurs son ancien ministre M. de Malesherbes, et M. Desèze, jeune avocat de Bordeaux. Ce dernier prit la parole dans la séance du 26 décembre.

Après sa plaidoirie, une discussion s'engagea. Les Girondins partageaient l'opinion générale sur la culpabilité de l'ex-roi; mais ils désiraient préserver sa vie. Quelques-uns proposèrent de soumettre aux assemblées primaires la sentence qui serait rendue par la Convention; d'autres de renvoyer simplement au peuple le choix de la peine à infliger.

Robespierre combattit ces diverses opinions par des arguments politiques : convoquer les quarante-quatre mille sections entre lesquelles se partage la population française, et les former en tribunaux de villages pour juger un homme, ce serait, disait-il, ouvrir autant de lices, où l'on remettrait en question la monarchie et la république : une guerre civile en permanence.

Son discours produisit une impression que ne parvint pas à détruire l'éloquente harangue de Vergniaud, soutenant la doctrine de l'appel au peuple. D'ailleurs le peuple lui-même repoussait d'instinct cette doctrine complexe dont il sentait le danger.

Trois questions furent soumises à l'Assemblée, et sur chacune d'elles chaque député dut se prononcer à haute voix, par un vote simple ou par un vote mo-

tivé; quelques-uns s'expliquèrent assez longuement.

1° Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et la sûreté générale de l'Etat?

Question résolue affirmativement à la presque unanimité. Il y eut quelques récusations, pas un seul *non*.

2° La décision, quelle qu'elle soit, sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?

Question résolue négativement par une majorité de 423 voix contre 281.

3° Quelle peine Louis a-t-il encourue?

Sur 721 votants, 387 opinèrent pour la mort et 334 pour des peines diverses, comme le bannissement, les fers ou la détention.

Vergniaud, qui présidait cette séance, donna lecture de l'arrêt avec une douloureuse émotion, quoiqu'il eût voté lui-même pour la peine capitale.

Un sursis avait été demandé; une majorité de 70 voix le refusa.

La sentence fut exécutée le 21 janvier 1793. Louis mourut avec une résignation toute chrétienne. La population, très agitée et très menaçante pendant le procès, se calma dès qu'elle en eut vu le dénouement.

On s'explique les haines dont Louis XVI fut l'objet, malgré certaines qualités privées qui le recommandaient : non seulement le dernier représentant de l'ancienne monarchie héritait fatalement de griefs accumulés depuis des siècles ; mais c'était en son nom, et avec son assentiment bien connu, que les émigrés, unis aux soldats étrangers, envahissaient nos frontières, annonçant l'intention de rétablir cette ancienne monarchie avec tous ses abus, et de livrer aux supplices quiconque avait pris part à la révolution.

On s'explique aussi les votes de la Convention. Unanime sur ce point : Louis est coupable, elle se partageait sur cet autre : Louis doit-il être puni de mort? une question d'équité d'abord, une question politique

ensuite. La postérité pensera comme les juges; elle hésitera comme les hommes d'Etat. Mais, l'arrêt prononcé, fallait-il user de clémence envers le condamné ou laisser la justice suivre son cours? La clémence n'eût pas désarmé les ennemis de la révolution : préoccupés du rétablissement de la royauté, ils se montraient assez indifférents pour la personne du roi; témoin le peu d'efforts des Prussiens pour le sauver; quant à ses partisans à l'intérieur, ils n'en firent aucun.

L'Assemblée reçut des adresses de félicitation de tous les départements, qui voulaient s'associer à sa juste sévérité. Quant à l'armée, dans la prévision d'un redoublement d'attaques de la part des ennemis, elle s'exprima en ces termes : « Nous vous remercions de nous avoir imposé la nécessité de vaincre. » Ces manifestations du sentiment national eurent un caractère d'universalité qui frappa vivement Joseph de Maistre; il lança aux Français cet anathème plein d'amertume : « Jamais un si grand crime n'eut tant de complices. »

Peu de jours après la mort de Louis XVI, les princes ses frères reconnurent pour héritier de la couronne l'enfant qu'il avait laissé dans la prison du Temple; le comte de Provence prit le titre de régent, le comte d'Artois celui de lieutenant général du royaume; et Marie-Antoinette rendit à son fils les hommages réservés aux rois : autant de protestations du droit divin contre la souveraineté nationale.

Huit mois plus tard, l'épouse et la sœur de Louis XVI furent immolées à leur tour. L'une et l'autre l'avaient encouragé dans ses résistances et dans ses trahisons. Marie-Antoinette était abhorrée du peuple : elle périt au temps où les étrangers, qu'elle avait ameutés contre la France, témoignaient le plus d'acharnement. Cependant on aurait dû tenir compte à ces malheureuses femmes de leur éducation pre-

mière et du milieu dans lequel elles avaient vécu. Quelle inquiétude politique pouvaient d'ailleurs inspirer deux prisonnières? Si leur condamnation ne fut pas une injustice, leur supplice fut certainement une cruauté.

CHAPITRE II

LES GIRONDINS ET LES MONTAGNARDS

La révolution française, en dressant un échafaud pour le dernier roi, venait de rompre avec tous les vieux gouvernements de l'Europe; et le combat engagé entre les deux principes opposés ne pouvait se terminer que par la victoire définitive de l'un ou de l'autre. Cette suprême conviction s'exhale d'un appel aux armes, où les républicains, sans dissimuler aucun danger, glorifient noblement la grandeur morale de leur mission; jamais un tel langage n'avait été parlé aux masses populaires :

« Vainqueurs de Valmy, de Spire et de Jemmapes, vous ne laisserez point périr une patrie que vous avez sauvée. Votre défaite couvrirait la terre de deuil et de larmes; la liberté fuirait de l'Europe, et avec elle s'évanouirait l'espérance de l'univers. Mais si vous triomphez, les peuples s'embrassent, vous proclament les régénérateurs du monde, et l'histoire ne trouve plus dans ses fastes rien qui ressemble à vos succès. »

Le courroux des cabinets étrangers ne causa donc aucune surprise à la Convention. Celui de Londres signifia à notre ambassadeur l'ordre de quitter l'Angleterre sous huit jours; la Hollande insulta nos

nationaux; Catherine de Russie expulsa ceux qui refusaient d'abjurer les principes républicains; les Bourbons d'Espagne ne nous ménagèrent point leurs témoignages de haine. Harcelée par tant de provocations, qui équivalaient à des déclarations de guerre, la République française déclara la guerre elle-même, à l'Angleterre d'abord, à la Hollande ensuite, puis à l'Espagne, après avoir exposé ses griefs publiquement, pour éclairer les esprits sur la justice de sa résolution. Un assassinat avait été commis à Rome, dès le 13 janvier, sur notre secrétaire de légation Basseville, au moment où il substituait l'écusson républicain au blason royal : la Convention ordonna qu'une éclatante vengeance fût tirée de cette insulte.

Nous n'avions pourtant que 200 000 soldats à opposer à près du double, et 66 vaisseaux de ligne à mettre en face des 158 de l'Angleterre, renforcés par toute la marine hollandaise. « La machine désorganisée de la coalition était remontée, » suivant l'expression du ministre prussien Hardenberg; sept traités d'alliance avaient été conclus, et six traités de subsides, par lesquels l'Angleterre s'engageait envers les princes allemands qui prendraient part à la guerre.

L'infériorité de nos ressources militaires et financières ne fit pas hésiter l'Assemblée. On eut recours à une nouvelle émission d'assignats : il en fut créé pour huit cents millions. Leur gage s'accroissait par les biens qu'abandonnait chaque jour l'émigration et qui devenaient domaines nationaux; mais cet accroissement même en rendait la vente presque impossible et en faisait un capital mort. Une nouvelle organisation de l'armée fut décrétée, avec une levée immédiate de 300 000 hommes; tous les Français de dix-huit à quarante ans furent déclarés en état de réquisition permanente.

Le Stathouder, sous l'influence du ministère anglais,

s'était particulièrement signalé par ses démonstrations hostiles. C'est contre lui que les premiers coups furent dirigés : on résolut l'envahissement de la Hollande. Dumouriez, trop impatient de succès (il en avait besoin pour ses vues personnelles), entreprit l'expédition avec des forces insuffisantes. Le 17 février, il s'aventura sur le territoire batave, en se faisant accompagner de proclamations rassurantes pour les populations. Mais bientôt quelques échecs éprouvés par ses lieutenants l'obligèrent de revenir vers la Meuse ; et lui-même, le 18 mars, fut complètement défait à Nerwinde.

On le vit alors s'en prendre à tout le monde de ses revers : aux généraux qui l'avaient mal secondé; aux commissaires de la Convention, qui, par leurs procédés révolutionnaires, lui avaient aliéné les sympathies du pays; au gouvernement lui-même, qui n'avait pas mis à sa disposition des moyens assez grands. Il se lança éperdûment dans des projets d'ambition coupable qui semblent l'avoir préoccupé avant même l'ouverture de la campagne : il rêva de réunir dans ses mains toutes les forces des Pays-Bas et d'être le chef d'une nouvelle république; il rêva de se faire l'arbitre de la situation par un concert avec les coalisés, de marcher sur Paris pour y écraser les partis, dissoudre la Convention nationale, et rétablir la monarchie de 1791, au profit du duc de Chartres, fils aîné de Philippe-Egalité.

La Convention, avertie de ces trahisons, chargea cinq de ses membres de se rendre au camp de Dumouriez, pour le sommer de venir se justifier ou le suspendre de son commandement. Le général les fit arrêter et les livra aux Autrichiens. Mais il avait espéré trouver des prétoriens dans ses soldats, il trouva en eux des citoyens : ce chef, naguère idolâtré, eut peine à échapper à leur indignation. Il rejoignit les Impériaux, fut froidement accueilli, et alla terminer dans

l'indifférence et le mépris une vie qui avait débuté par d'éclatants services.

L'un des commissaires de la Convention, Carnot, retardé par une mission dans les places fortes du nord, n'avait pas éprouvé le sort de ses collègues. Il profita de sa liberté pour prendre d'urgence des mesures de salut, et fit donner le commandement de l'armée à Dampierre, un des lieutenants de Dumouriez, qui s'était énergiquement prononcé contre sa défection, mais qu'une mort héroïque devait bientôt enlever à la France.

Que se passait-il à Paris pendant les événements que nous venons de raconter?

Le procès de Louis XVI étant terminé, la Convention rentra immédiatement dans l'ordre de ses travaux; mais elle rentra aussi dans le cours de ses orageuses dissensions.

La commune insurrectionelle du 10 août, après s'être emparée du pouvoir dans Paris, avait tâché d'étendre le pouvoir de la capitale sur toute la France. Des commissaires, envoyés par elle dans les départements, y pratiquaient toutes sortes d'irrégularités politiques, administratives et financières; de nombreuses arrestations avaient été faites par leurs ordres. — La plupart des départements, réagissant contre ces abus, avaient donné à leurs représentants le mandat d'y faire opposition, et généralement de résister à certaines tendances dictatoriales, que les imaginations personnifiaient dans un triumvirat fictif, composé de Danton, Robespierre et Marat.

Les Montagnards s'empressèrent d'aller au-devant des inculpations dont ils prévoyaient devoir être l'objet. Dès le début de l'Assemblée, Couthon, Bazire, Danton prirent la parole pour vouer à l'exécration et à la mort « quiconque oserait attenter à la liberté et à la souveraineté du peuple; quiconque, triumvir, dicta-

teur ou protecteur, sous quelque nom que ce fût, tendrait à restreindre les droits du peuple. » Danton y ajouta la proposition de déclarer « l'éternel maintien de toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles. » C'était une réponse à certaines affiches menaçantes, dictées par des émissaires de la commune.

L'inévitable arriva : les hostilités éclatèrent entre Girondins et Montagnards. Il faut le reconnaître, ce furent les Girondins qui donnèrent l'exemple dans leurs journaux et à la tribune : ils blessèrent leurs adversaires par des sarcasmes et par un orgueilleux esprit d'exclusion; ils commirent surtout la grande faute de se faire les organes d'une rivalité des provinces contre la capitale, d'élever drapeau contre drapeau.

Dès le 25 septembre, trois jours après l'ouverture de l'Assemblée, l'impatient Lasource, un pasteur protestant des Cévennes, qui portait dans le domaine politique la fièvre des querelles religieuses, vint signaler les projets de domination de quelques-uns de ses collègues. Puis il s'écria : « Je crains le despotisme de Paris. Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence. » Comme si Paris, la ville des initiatives, résumé de la population française, ne résumait pas aussi en quelque sorte la vie morale des départements.

Succédant à Lasource, un autre impatient, Rebecqui, de Marseille, nomme aussitôt Robespierre comme le chef du parti qu'on vient de dénoncer; et Barbaroux, Marseillais également, se présente pour signer, dit-il, l'accusation.

Danton monte à la tribune; c'est accepter pour lui-même les imputations. Il les réfute avec force, et dévoue à la mort tout partisan de la dictature. Puis, prenant à son tour le rôle offensif, sans violence toutefois, il parle d'un bruit public qui attribue à certains

membres de l'Assemblée le plan de diviser la France en fédérations partielles, et demande également la mort pour quiconque chercherait à rompre le faisceau national. Sur sa motion ce décret est rendu : « La République française est une et indivisible. »

Danton a soin, d'ailleurs, de séparer sa cause de celle de Marat, être *acariâtre* et *insociable*, mais en attribuant ses excentricités aux vexations qu'il a subies.

Robespierre prend à son tour la parole. Bien qu'il n'ait été désigné que dans une exclamation de Rébecqui, il transforme la question générale en question personnelle; il s'étale complaisamment dans une apologie de ses services.

Barbaroux précise les reproches de dictature, aux applaudissements des Girondins.

On voit apparaître Marat; des murmures l'accueillent : « J'ai dans cette assemblée, dit-il, un grand nombre d'ennemis. — Tous! tous! s'écrie-t-on. — Je les rappelle à la pudeur. » (C'est une locution à son usage). Puis il revendique comme sienne l'idée de dictature : « J'ai proposé un dictateur sous le nom de tribun du peuple. Mais, afin de l'enchaîner à la patrie, je demandais qu'on lui mît un boulet au pied, et qu'il n'eût d'autorité que pour abattre les têtes criminelles. »

L'audace et l'étrangeté de cet homme commandent l'attention et détournent sur lui la colère des Girondins. « A la prison de l'Abbaye ! » répéte-t-on de toutes parts. Marat tire de sa poche un pistolet et l'applique à son front, en s'écriant : « Je me brûlais la cervelle, si le décret d'accusation demandé contre moi eût été adopté. » — Il le sera bientôt, par la faute des Girondins et pour leur malheur.

A quelque temps de là, Buzot, d'accord avec ses amis, proposa de donner à la Convention une garde recrutée dans les quatre-vingt-trois départements et choisie par les conseils généraux. Cette garde aurait

veillé à la sûreté de l'Assemblée et à celle des dépôts publics : témoignage imprudent de défiance envers la population de Paris. Les sections parisiennes chargèrent leurs délégués de protester contre cette motion; plusieurs départements, au contraire, envoyèrent des adresses pour l'appuyer.

La querelle s'envenima : on se jetait réciproquement les épithètes de *niveleurs* et de *désorganisateurs*, d'*aristocrates* et de *fédéralistes;* on y ajoutait celles de *septembriseurs* et de *royalistes*. Marat crut dépasser toutes les formules de l'injure en appliquant ironiquement aux Girondins le nom de faction des *hommes d'Etat*.

Le 27 octobre, Buzot fait un discours à la Convention sur les *provocateurs au meurtre;* le lendemain, Robespierre y répond aux Jacobins par une harangue sur la calomnie.

Le 29, Roland présente un tableau de la situation de Paris depuis le 10 août. Il y renouvelle contre la commune le reproche d'usurpation anarchique des pouvoirs, contre Robespierre l'imputation d'aspirer à la dictature; et celui-ci de recommencer aussitôt sa propre apologie. Au moment où il disait : « il n'est pas un homme ici qui osât monter à cette tribune et m'accuser en face, » plusieurs voix s'élevèrent pour lui donner un démenti. « Je demande la parole pour accuser Robespierre, » s'écria Louvet. C'était un petit homme, sans apparence, mais pétillant d'esprit et de courage, moins connu jusqu'alors par ses écrits politiques que par le roman de *Faublas*, peinture des mœurs relâchées du temps qui précéda la révolution.

Cette attaque, préparée de longue main, ne fut qu'un réquisitoire brillant, mais vide de faits précis, contre la commune de Paris, contre Robespierre, Danton et Marat.

Robespierre demanda un délai de huitaine pour sa

défense; elle fut habile, très supérieure à l'attaque, provoqua des applaudissements et fonda l'influence de l'orateur dans la Convention. Le reproche d'aspirer à la dictature n'était pas pour lui déplaire, affirmant en quelque sorte qu'il pouvait y prétendre et le grandissant aux yeux. Il faut reconnaître que la lutte de cet homme contre une majorité mal disposée, tenant tête seul à la Gironde entière, si puissante, si éloquente, avait un caractère héroïque; elle lui valut naturellement une popularité extrême dans la ville de Paris, dont il se déclarait le champion. A l'Assemblée, où ses futurs auxiliaires Couthon et Saint-Just ne comptaient pas encore, Robespierre était à peine soutenu par quelques exclamations de Danton; son armée résidait ailleurs, au club des Jacobins.

Tous ces hommes, qui allaient se déchirer les uns les autres, sous les noms de Montagnards et de Girondins, avaient d'abord siégé pêle-mêle à la *Société des Amis de la Constitution;* on les a vus voter ensemble au début de la Législative.

Les Girondins, entrés triomphants dans la révolution, brillants par le talent, organes des idées nouvelles, étaient devenus les maîtres de cette assemblée et avaient envahi les ministères.

Mais ils ne tardèrent pas à reconnaître l'impossibilité de réaliser leurs vœux de réforme avec un prince élevé dans les maximes du droit divin; et ils prirent alors l'initiative des agressions contre la cour : ils le firent même avec emportement. Le 14 janvier 1792, un an avant le procès de Louis XVI, Guadet, sous le poids de la défiance qu'inspiraient ses rapports avec l'étranger, s'était écrié : « Marquons d'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud. »

C'est sur la proposition de Buzot que la Convention décréta le bannissement à perpétuité de tous les émigrés, et la mort pour ceux qui mettraient le pied sur

le territoire français. « Il n'est pas besoin de preuves contre ces misérables Pygmées, parodiant l'entreprise des Titans, » dit Vergniaud; et Isnard de répéter: « Il ne faut pas de preuves. » — « La colère du peuple, comme celle de Dieu. n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois, » s'écriait le même Isnard, applaudi par Marat.

Enfin, le 2 septembre au matin, Lasource disait : « Il faut battre la générale dans l'opinion publique; » et Vergniaud : « Il n'est plus temps de discourir; il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre. »

Pour que de tels hommes se soient exprimés ainsi, dans des termes qui devaient révolter leurs instincts d'humanité, comme ils révoltent les nôtres, il faut que les dangers du pays aient présenté à leurs yeux des proportions que l'éloignement ne nous permet plus de mesurer.

Quand les alarmes patriotiques s'affaiblirent, la clémence reprit le dessus : beaucoup de députés apportèrent ce sentiment de leurs provinces; et les Girondins voulurent alors rendre leurs collègues de Paris responsables du sang versé.

Cependant, si nous cherchons l'explication de tant d'animosité, nous trouvons des rivalités de personnes bien plus qu'une opposition de principes. La fameuse discussion de Robespierre et de Brissot sur la guerre, discussion qui peut être considérée comme l'origine de la rupture générale entre les Girondins et les Montagnards, n'avait pas mis en présence deux doctrines, mais des appréciations politiques diverses.

Une fois pourtant, la querelle prit une forme doctrinale; c'est le jour où Robespierre, dans la rédaction d'une adresse des Jacobins aux sociétés affiliées, parut invoquer la Providence en faveur de la révolution française. Guadet s'éleva contre l'idée de cette inter-

vention divine. L'un se montra déiste et spiritualiste, l'autre sceptique, et disons-le, sceptique intolérant. Il reprocha à Robespierre de vouloir remplacer l'esclavage politique par celui de la superstition, et ses amis de la Gironde battirent des mains.

Les disciples de Voltaire et ceux de Rousseau se trouvaient ici vis-à-vis les uns des autres; mais il ne faudrait pas conclure de leur dissentiment que les uns plus que les autres fussent étrangers à la pensée de l'existence de Dieu. On le verra quand viendra l'heure suprême des Girondins.

Pendant le procès du roi, des orages éclataient à chaque séance : on se menaçait de la voix et du geste, les deux partis semblaient près d'en venir aux mains. Les Girondins, abusant de leur supériorité, interrompaient leurs adversaires par des cris et des injures; ils s'attirèrent un jour cette plainte de Marat : « Ces gens-là parlent de liberté d'opinion, et ils ne veulent pas me laisser la mienne. » Une fois la majorité alla jusqu'à rejeter une proposition du même Marat, en se fondant sur le mépris que sa personne inspirait. Ces violences éloignèrent d'eux plusieurs députés des plus honorables, tels que Cambon, Lindet, Jean-Bon Saint-André, qu'ils avaient eus d'abord pour alliés. Voyant s'affaiblir leur influence, ils firent pour la regagner des efforts exagérés, et cédèrent à un esprit de réaction qui les entraîna souvent en dehors de leur propre cercle d'idées. Après chaque combat, victorieux au sein de l'Assemblée, ils se trouvaient avoir perdu du terrain dans l'opinion. Exemples :

Les Girondins appellent de leurs départements des fédérés pour se créer un appui dans Paris; et la plupart de ces fédérés font cause commune avec les Parisiens;

Ils provoquent des adresses où l'on demande le bannissement du duc d'Orléans, en faveur auprès des

Montagnards; ce bannissement est prononcé par un décret, mais une contre-manifestation de la commune le fait ajourner;

On renouvelle le comité de sûreté générale, et les Girondins y sont remplacés par des Montagnards; Pache, un ennemi déclaré, est élu maire de Paris au lieu de Chambon, dévoué à leur cause;

Les procédures sur les massacres de septembre, ordonnées d'après leur demande le 20 janvier, sont suspendues le 8 février.

En ce temps redoublèrent les agitations causées par la crise des subsistances; le renchérissement s'étendit du pain à toutes les denrées. Des attroupements se formèrent dans Paris, autour des magasins d'épicerie particulièrement; on soumit à des taxes forcées le sucre, le café, le savon, la chandelle; on pilla.

Marat, toujours en proie à ses instincts perturbateurs, publia un article odieux : « On ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse justice lui-même. Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin à ces malversations. »

Ces paroles, lues à la Convention, y soulevèrent une tempête d'indignation. Des poursuites furent demandées contre leur auteur et votées par une grande majorité; mais cette fois encore non suivies d'effet.

En même temps, les Girondins repoussaient avec énergie et courage la taxe des grains, dont l'opinion vulgaire attribuait le prix élevé à un accaparement systématique organisé par les ennemis de la Révolution. Le *maximum* était devenu chez le populaire une idée fixe; et lorsque Ducos la combattit, les tribunes proférèrent des cris et des menaces.

Les excitations frénétiques de Marat venaient en

aide aux agents du royalisme et de l'étranger, parmi lesquels furent reconnus des ecclésiastiques déguisés, des domestiques de grandes maisons et d'anciens valets du roi. Ils distribuaient gratis les cahiers les plus incendiaires de son journal, et prêchaient la loi agraire dans les sections. Faire haïr la République en la rendant effrayante, c'est la tactique employée contre elle à toutes les époques. « Il faut ne rien laisser faire de solide à ces gens-là, » écrivait un émigré.

Robespierre lui-même finit par s'irriter; il accusa ceux qui gourmandaient « la mollesse des Jacobins », d'être stipendiés par l'étranger, pour « pousser le peuple à détruire son propre gouvernement ».

Energumènes de patriotisme et conspirateurs contre la patrie figuraient côte à côte dans les *Comités d'insurrection*. Deux complots semblaient se croiser; l'un ayant pour but de se débarrasser des modérés qui gênaient la marche ultra-révolutionnaire, l'autre qui voulait profiter du désordre en faveur de la royauté.

Il y eut un moment où les auteurs de ces détestables menées crurent toucher au succès.

Des écrits prêchant la guerre civile et la dissolution de l'Assemblée circulaient à profusion, ainsi que des médailles à l'effigie de Louis XVI. Un jour, des volontaires qui défilaient sous les yeux de la Convention, avant de partir pour l'armée, s'aperçurent qu'une main perfide avait décoré leur drapeau de fleurs de lys et d'une cravate blanche. Ils foulèrent aux pieds ces emblèmes et les remplacèrent par le bonnet de la liberté; puis ils réclamèrent à grands cris un tribunal exceptionnel pour punir les factieux.

Le désordre fut à son comble pendant les journées des 9 et 10 mars 1793, qui furent pour la Gironde ce qu'avait été le 20 juin 1792 pour la royauté. Une inquiétude fébrile tourmentait les esprits; la commune, les sections, les clubs siégeaient en permanence; on y était

en armes; on pétitionnait, on dénonçait à tort et à travers; l'Assemblée fut envahie par des furieux demandant la tête de Brissot et de ses amis. Déplorable précédent! ces invasions populaires ont ouvert la porte aux invasions militaires sous lesquelles a succombé la liberté. Les journalistes Gorsas et Fiévée virent briser leurs presses. Tambours dans les rues, certificats de civisme exigés des passants, visites domiciliaires : tel fut le tableau de Paris. Les braves étaient sur pied, les timides se cachaient.

C'est alors que Vergniaud prononça cette phrase souvent répétée : « Il est permis de craindre que la révolution, comme Saturne, dévorant successivement ses enfants, n'engendre le despotisme avec les calamités qui l'accompagnent. »

Pour faire face au danger, le parti montagnard dans la Convention accentua son mouvement plus encore.

Il proposa l'établissement d'un *tribunal criminel extraordinaire,* jugeant sans appel les conspirateurs.

« C'est une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise, » s'écria Vergniaud.

La proposition, rapportée par Lindet avec répugnance, appuyée par Robespierre, Cambacérès, Thuriot, Isnard, combattue par Barère et Cambon, allait être ajournée. Danton s'élance à la tribune, et de sa voix foudroyante : « Je somme les bons citoyens de ne pas quitter leur poste. » Tout le monde se rassoit.

Il ose rappeler les journées de septembre : « Les bons citoyens en ont gémi, dit-il, mais nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale. Profitons des fautes de nos prédécesseurs : soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être. »

Le tribunal fut décrété à l'unanimité et organisé le lendemain (11 mars 1793). C'est plus tard qu'on lui donna son vrai nom : *tribunal révolutionnaire.*

Suivirent une série de mesures rigoureuses, disons furieuses :

Formation dans chaque commune d'un comité de surveillance des étrangers. C'est le point de départ des *comités révolutionnaires;*

Désarmement des gens suspects, avec ordre d'afficher aux portes des maisons les noms de leurs habitants;

Exécution dans les vingt-quatre heures de tout émigré ou déporté qui rentrera en France;

Peine de mort contre quiconque proposera une loi agraire ou toute mesure subversive des propriétés territoriales, commerciales ou industrielles;

Peine de mort contre les auteurs d'écrits tendant au rétablissement d'un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple;

Mise hors la loi des aristocrates et de *tous les ennemis de la révolution.*

Dans la plupart de ces mesures on reconnaît le génie révolutionnaire de Danton, qui semblait croître en proportion des périls : pendant ces jours de convulsion, il personnifia la fièvre populaire.

Car c'est bien du peuple que vinrent alors les initiatives : le 28 mars, les sections de Paris s'étant présentées à la barre de la Convention, lui avaient tenu ce langage : « Au 10 août, l'Assemblée législative eut le courage de déclarer qu'elle ne pouvait sauver la patrie; le peuple se leva et la patrie fut sauvée. Nous vous demandons si, dans les circonstances présentes, la Convention se sent capable de sauver la patrie, ou si elle accepte le nouvel effort du peuple que nous venons lui offrir? »

Les nouvelles de la guerre n'étaient pas plus rassurantes que la situation intérieure. Dans les premiers jours de mars, le bruit se répandit que notre armée de Belgique était gravement compromise : on dut faire appel aux moyens suprêmes de défense. Carnot pro-

posa et fit décréter par l'Assemblée l'envoi de quatre-vingt-deux de ses membres dans les départements, pour y accélérer le recrutement et pousser la nation aux frontières.

« Faites partir vos commissaires, s'écria Danton, soutenez-les par votre énergie; qu'ils partent cette nuit même. Voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent. Quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde! »

L'entraînement de ces paroles fut immense ; l'orateur les termina par un appel à la concorde : « Point de débats, point de querelles, et la patrie est sauvée. »

Danton était sincère : il se prêta à des tentatives de rapprochement, qui échouèrent devant la défiance et l'orgueil des antagonistes. Durant toute la lutte, on le vit partagé entre l'irritation que lui causaient les attaques des Girondins et le sentiment du salut public qui le disposait aux réconciliations. Un jour, poussé à bout, il s'écrie : « Plus de trêve entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés dans la France! » — et deux jours après, sous une inspiration plus politique et plus généreuse : « Quelle qu'ait été la différence des opinions, il n'en est pas moins vrai que la majorité de la Convention veut la république. (Tous la veulent, dit l'Assemblée.) Rapprochons-nous fraternellement; il y va du salut commun. »

La Convention aurait obéi volontiers à cette pensée d'union; mais l'inquiétude des dangers publics l'amena par degrés aux mesures d'exclusion.

Deux nouvelles alarmantes lui parviennent à la fois : celles de la déroute de Nerwinde et des premiers mouvements insurrectionnels dans la Vendée : — un *Comité de défense générale* est établi, où Danton et Ro-

bespierre siègent à côté de Vergniaud, Pétion, Buzot et Gensonné.

Bientôt la trahison de Dumouriez fait sentir le besoin d'un pouvoir plus concentré : — au lieu de vingt-cinq membres, neuf seulement composeront le *Comité de salut public*. Ce n'est pas le grand comité, que nous verrons à l'œuvre dans un temps plus difficile encore, mais il est déjà investi du même mandat : « Surveiller et accélérer l'action ministérielle; prendre, en cas d'urgence, des mesures de défense générale, extérieure et intérieure. »

Montagnards et Girondins avaient entretenu des relations avec Dumouriez; tous l'avaient au moins ménagé comme un précieux chef militaire. Après sa défection, ils s'adressèrent mutuellement à son sujet les reproches les plus amers. Quant à Robespierre, trop défiant et trop implacable pour avoir éprouvé les nobles hésitations de Danton, on le voit dénoncer les généraux, provoquer l'expulsion de tous les Bourbons demeurés en France, demander la mise en accusation de Marie-Antoinette; surtout on le voit attaquer sans relâche Brissot à la Convention et aux Jacobins. Enfin, le 10 avril, il paraît à la tribune avec un réquisitoire longuement et artificieusement préparé, réquisitoire historique dans lequel est tracé le tableau de la conduite du parti girondin depuis son arrivée sur la scène de la révolution. L'auteur y montre ce parti plein d'ardeur dans les sociétés populaires quand il s'agit de conquérir le pouvoir, plein de modération affectée dès qu'il le possède; se servant du peuple comme d'un marchepied, employant l'émeute pour intimider la cour, puis négociant avec elle; trompant la France et l'Europe sur le caractère de la révolution; accusant les autres de viser à la dictature afin de se l'assurer lui-même; aujourd'hui soufflant le feu de la discorde entre les départements et la capitale. Il rejette sur les

Girondins la responsabilité morale des journées de septembre; il leur reproche l'appel au peuple comme un appel à la guerre civile; il leur reproche d'avoir engagé la France dans un conflit avec l'Europe. Robespierre enfin conclut à l'envoi devant le tribunal révolutionnaire de tous les membres de lá famille d'Orléans et de la ci-devant reine. Quant aux *illustres* députés dont il vient d'exposer les faits et gestes, il s'en rapporte à la sagesse de la Convention.

Cette harangue était un chef-d'œuvre de perfidie : il fallut l'une des plus éloquentes improvisations de Vergniaud pour en détruire l'échafaudage.

Dans une autre réplique à Robespierre, Guadet, avec son âpreté accoutumée, souvent compromettante pour ses amis, lança des accusations contre Danton et contre Marat; il donna lecture d'une pièce signée de ce dernier, où la Convention était signalée comme gouvernée par une « cabale vendue à l'Angleterre ».

Des cris s'élèvent : « Marat à l'Abbaye ! qu'il soit décrété d'accusation. » Et cette fois le décret est rendu, malgré l'avertissement prophétique de Danton : « N'entamez pas la Convention ! »

Marat était le premier qui eût proposé d'enlever aux députés « le talisman funeste de l'inviolabilité »; les Girondins s'étaient emparés de cette pensée, se croyant les maîtres de l'Assemblée.

Sa mise en accusation fut une grande faute : elle ouvrit carrière à toutes les mutilations de la représentation nationale, et ne donna pas même à ses auteurs la satisfaction d'un succès momentané : en élevant leur victime sur le piédestal de la persécution, ils s'étaient eux-mêmes signalés aux haines populaires.

Dès le lendemain, trente-cinq sections de Paris (sur quarante-huit) envoyaient une adresse pour demander l'expulsion des principaux Girondins, au nombre de vingt-deux; et Marat, acquitté à l'unanimité par le tri-

bunal révolutionnaire, fut rapporté en triomphe dans la salle, une couronne de laurier sur sa vilaine tête. De ce moment Marat ne lâchera plus ses adversaires qu'il ne soit vengé.

Guadet demande hardiment, témérairement, la cassation des autorités parisiennes; puis la réunion immédiate des membres suppléants de la Convention dans la ville de Bourges, où leur liberté sera mieux assurée qu'à Paris. — Rumeurs aux bancs de la gauche : « Voici la conspiration découverte ! » s'écrie Collot-d'Herbois. Barère conjure la tempête, en substituant à cette proposition irritante celle de créer une commission de douze membres chargée d'examiner les actes de la commune.

La *commission des douze*, composée par les Girondins, exclusivement de leurs amis, ordonne quelques arrestations, entre autres celle d'Hébert, substitut du procureur de la commune; et quand celle-ci vient réclamer, Isnard, qui préside l'Assemblée, se laissant emporter par sa véhémence, profère cette menace imprudente : « Si une insurrection portait atteinte à la représentation nationale, la France tirerait vengeance de cet attentat, et bientôt on chercherait sur les rives de la Seine, si Paris a existé. »

La commission déclare qu'elle poursuivra les traîtres « jusque sur la montagne »; et elle entoure la Convention de trois sections dévouées à la cause girondine. Paris s'émeut; son aspect devient formidable. La commission, profondément impopulaire, est tour à tour supprimée et rétablie; les hostilités deviennent plus vives que jamais.

Le jeudi 31 mai, les délégués des sections, rassemblés à l'évêché, et munis de pleins pouvoirs révolutionnaires, se déclarent « en insurrection contre les factions aristocratiques et oppressives de la liberté »; *insurrection morale*, disent-ils, qui respecte les per-

sonnes et les propriétés. Ce sont, comme au 10 août, des hommes obscurs, agissant en dehors de la montagne, des jacobins et de la commune; ils reçoivent l'influence de Marat. Et les choses se passent un peu comme au 10 août : ces délégués vont signifier au conseil municipal qu'ils annulent ses pouvoirs au nom de peuple, et le conseil se le tient pour dit. Puis un moment après ils le rétablissent dans ses fonctions, la première cérémonie ayant eu seulement pour objet de lui donner une investiture révolutionnaire. Un commandant général provisoire de la force armée est désigné, Henriot, dont l'audace contribuera beaucoup au succès de la journée.

Le tocsin sonne, la générale bat, on tire le canon d'alarme. Des députations se présentent à l'Assemblée. L'une d'elles annonce la découverte d'un grand complot révolutionnaire, et Guadet répond courageusement : « C'est vous qui cherchez à l'exécuter. » Une autre demande vengeance contre Isnard, le calomniateur de Paris, et contre tous les fauteurs de royalisme, désignant en masse les membres du côté droit. Cette députation va se confondre, sur les bancs de l'Assemblée, avec les membres du côté gauche, qui lui font place.

Robespierre entreprend un discours à l'appui de ces réclamations. Comme il semble chercher des détours, Vergniaud lui crie : « Concluez donc. »

« Oui, je vais conclure, et contre vous, » dit froidement Robespierre; puis il propose la mise en accusation de « tous ceux qui viennent d'être marqués par les pétitionnaires ».

Ce coup de hache n'eut pas l'effet immédiat que son auteur en attendait : on se contenta ce jour-là (31 mai, de décréter la suppression de la *commission des douze* et l'examen de ses dossiers.

La victoire néanmoins était aux ardents, qui pour la

première fois avaient entamé la plaine et conquis une majorité. Ils résolurent de mettre cet avantage à profit le lendemain pour achever la défaite de leurs adversaires.

Quelques tacticiens politiques songèrent à prévenir les dernières conséquences de ce duel à mort par l'ostracisme volontaire des chefs des deux partis. La nuit se passa en négociations. Danton accueillit l'idée, Robespierre la repoussa. Même diversité parmi les Girondins : Isnard abdique; Lanjuinais s'écrie au contraire : « N'attendez de moi ni démission, ni suspension; les sacrifices doivent être faits librement, et vous n'êtes pas libres. » Puis, répondant à une injure de l'ex-prêtre Chabot : « Dans l'antiquité, on ornait les victimes de fleurs, mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas. »

Des rumeurs se font entendre aux abords de la salle; on annonce que la force armée qui l'entoure interdit toute circulation. « La France désavouerait des lois émanées d'une Assemblée asservie, » dit Barère; et il propose à ses collègues de se rendre au milieu du peuple, qui sans doute protègera la Convention. Danton aussi s'écrie « qu'il faut venger la majesté nationale outragée ».

L'Assemblée, précédée de son président Hérault de Séchelles, et suivie de Marat qui l'accable d'injures, parcourt les environs du palais cerné de baïonnettes. Henriot commande. Il reçoit les députés le chapeau sur la tête et le sabre hors du fourreau; à leur aspect il se tourne vers ses canonniers et crie : « A vos pièces! »

Les législateurs rentrent dans la salle de leurs délibérations, après cette accablante épreuve d'impuissance. Couthon prend la parole : « Citoyens, dit-il avec ironie, les membres de la Convention doivent maintenant être rassurés sur leur liberté : ils ont

trouvé le peuple bon et généreux, mais indigné contre les conspirateurs. Je demande que les membres de la commission des douze et les députés dénoncés soient mis en arrestation dans leurs domiciles. »

Telle fut la journée du 2 juin : pas une goutte de sang n'avait coulé, mais un odieux attentat politique avait été commis et le parti girondin n'existait plus.

Le décret reçut son exécution dans la nuit même. Trente-deux députés se trouvaient mis en interdit. Les uns subirent volontairement la détention à domicile, conservant peut-être l'espoir que leur malheur soulèverait l'indignation populaire; d'autres, s'y étant soustraits, allèrent organiser la guerre civile dans les départements et compromirent davantage la situation de leurs amis.

Ainsi fut dispersée cette vaillante phalange d'hommes, qui faisaient honneur à la République par de grands talents et de grandes vertus. Ceux qui les frappaient semblaient détourner la tête, et, le coup porté, ils eurent un moment de stupéfaction. Danton lui-même paraissait honteux et inquiet. « Je ne pourrai pas les sauver, » s'écriait-il avec douleur. « Malheureux! c'est moi qui les ai perdus, » dira plus tard Camille Desmoulins désespéré.

Que serait-il arrivé pourtant si les Girondins étaient sortis vainqueurs de la bataille dont nous venons de raconter les péripéties? Demeurés responsables du salut de la République, à laquelle ils ne portaient pas un amour moins passionné que leurs adversaires, devons-nous croire qu'au milieu des périls qui l'ont menacée ils auraient déployé la même puissance révolutionnaire? Un historien éminent, leur ami, exprime son doute en ces termes : « Comment auraient-ils fait avec des lois justes ce que les Montagnards firent avec des lois violentes? Comment auraient-ils vaincu les ennemis étrangers sans fanatisme, comprimé les partis

sans épouvante, nourri la multitude sans *maximum*, alimenté les armées sans réquisition? » (Mignet.) Ajoutons à cette clairvoyante appréciation le témoignage d'un Girondin qui a survécu à presque tout son parti : « Nous avions des talents, dit Ch. Bailleul, et pas une tête en état de conduire une si vaste machine. »

Les Girondins se trouvèrent dans la situation où s'étaient trouvés successivement Mirabeau, Mounier, Lafayette, hors d'état de continuer leur propre ouvrage. La bourgeoisie n'y suffisait plus. Rien ne pouvait s'accomplir sans ces masses profondes dont l'ébranlement leur inspirait de vives appréhensions, grand inconnu dont le pressentiment arrachait à Claude Fauchet ce cri de désespoir : « Nous touchons à l'extrémité des choses humaines. »

L'alliance des Girondins et des Montagnards eût assuré le triomphe de la révolution. Mais, la lutte une fois engagée entre eux, s'il fallait absolument qu'un seul des deux partis survécût, l'historien homme d'Etat est obligé de se prononcer en faveur des derniers : l'esprit de rivalité avait entraîné leurs compétiteurs dans une voie déplorable; et déjà les réactionnaires se tenaient derrière eux prêts à profiter de leur victoire pour faire dévier la révolution et la conduire à une impasse.

L'attitude des députés du centre à leur égard est pleine d'enseignement : d'abord acquis aux Girondins, on les vit s'en éloigner peu à peu. Ce n'est pas que le tempérament des Montagnards leur fût plus sympathique. Mais le centre de toute assemblée est habité, nous l'avons déjà dit, par des conservateurs de ce qui existe; et ceux-ci, conservateurs de la République, comprenaient instinctivement que le côté gauche seul pourrait fournir au vaisseau de l'Etat des pilotes assez audacieux pour le gouverner au milieu des tempêtes.

Après avoir tracé avec douleur le tableau de ces

mortelles inimitiés, entre des hommes qui voulaient servir la même cause et qu'animait le même courage, nous avons du moins la consolation orgueilleuse de répéter avec un illustre écrivain (Michelet) : « Il n'y a pas eu un traître dans toute la Convention. »

CHAPITRE III

LES CONSTITUTIONS ET LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Au milieu de tant de batailles, où les coups s'échangeaient incessamment et où toutes les existences étaient en jeu, ces lutteurs acharnés, si peu sûrs de leur lendemain, ne perdaient pas de vue la mission civilisatrice que leur avait confiée le génie de la France; ils travaillaient à jeter les bases d'une Constitution, à organiser l'instruction publique : « Nous avons paru divisés entre nous, disait Danton, mais au moment où nous nous occupons du bonheur des hommes, nous sommes tous d'accord. »

La vérité de cette parole est empreinte dans les diverses chartes constitutionnelles que la révolution nous a léguées, et mieux encore peut-être dans les plans d'éducation populaire tracés par nos trois grandes assemblées.

La première, pour affirmer l'importance qu'elle attachait aux questions de ce genre, en avait solennellement attribué l'étude à son comité de Constitution.

Nous avons cité le rapport de Talleyrand. Terminé au moment où l'Assemblée allait se séparer, il fut simplement approuvé et renvoyé à la législature sui-

vante. Celle-ci en fit faire un nouveau par Condorcet, qui eut le même sort : déposé trop tard pour venir à discussion, il fut légué à la Convention, laquelle accepta l'héritage. On peut regarder ces deux documents comme ayant servi de base à tout ce qui a été fait chez nous en matière d'instruction publique.

Une des dispositions de la Constitution de 1791 établit ce principe, que les autres ont adopté : « Il sera créé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes. » Mais l'instruction élémentaire n'est pas seule utile; et comme la société est intéressée à ce que ceux qui possèdent des facultés exceptionnelles puissent les développer, elle affecte des bourses nombreuses aux enfants des familles pauvres.

Condorcet divisait l'enseignement en quatre degrés, qui ont été conservés sous d'autres dénominations.

1° Pour chaque groupe de maisons renfermant 400 habitants, il demandait une école primaire capable de préparer aux fonctions civiques les plus simples, celles de juré ou d'officier municipal; et, grande innovation, une institutrice de jeunes filles dans toute ville de 1 500 âmes.

2° Pour chaque district ou ville de 4 000 habitants, une école secondaire, ayant comme annexes une petite bibliothèque, une collection d'histoire naturelle, un cabinet d'instruments météorologiques et des modèles de machines et de métiers.

3° Dans chaque département un institut (collège) consacré à des études plus approfondies.

4° Neuf lycées, correspondant à ce que nous appelons des facultés, et sous quelques rapports aux universités de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie; établissements ouverts à ceux qui font de la culture de l'esprit l'occupation de leur vie.

Le recrutement du corps enseignant devait donner satisfaction à l'intérêt général, sans compromettre le principe de liberté : pour chaque degré, un tableau de capacité formé par le degré supérieur, aurait offert de nombreux ca didats au choix des municipalités.

Enfin, au sommet de la hiérarchie, Condorcet, comme Talleyrand, voulait placer une *Société nationale des Sciences et des Arts*, ayant pour mission de gouverner l'ensemble de l'éducation, en même temps que de perfectionner les connaissances humaines et d'encourager les découvertes et les inventions. Les membres de cette société, résidant moitié à Paris, moitié dans les départements, eussent joui d'une indépendance complète de position et d'opinion. Cette idée, modifiée, a donné plus tard naissance à l'*Institut*.

Condorcet n'isolait point sa loi dans le cadre des institutions nationales; elle en faisait partie essentielle. Cette large et haute manière d'envisager l'éducation publique distingue tous les projets de la période révolutionnaire.

Ni Talleyrand ni Condorcet n'avaient osé déclarer l'instruction obligatoire : ils craignaient d'empiéter sur les droits du père de famille. Mirabeau s'était montré plus décisif encore : dans son discours *sur l'Education nationale*, il avait préconisé une entière liberté. Lepéletier de Saint-Fargeau n'eut pas les mêmes scrupules ; son *Plan d'éducation nationale*, posthume comme celui de Mirabeau, est tout lacédémonien : il veut que de cinq à douze ans pour les garçons, de cinq à onze pour les filles, l'éducation soit commune, et faite aux dépens de la République. Tous ces enfants soumis à la sainte loi de l'égalité, ayant mêmes vêtements, même nourriture, mêmes soins, devaient être développés physiquement par des travaux manuels, surtout agricoles, et recevoir l'enseignement de la morale universelle.

Ces idées eurent peu de succès, quoique les retours vers l'antiquité fussent une tendance de l'époque.

Saint-Just renchérit encore sur Lepéletier dans un chapitre de ses *Institutions républicaines.* Mais avant eux déjà le girondin Ducos avait parlé d'une instruction commune obligatoire. Cette idée n'est donc point particulière aux Jacobins.

A plusieurs reprises, la Convention s'occupa de l'éducation publique. Ce sujet tenait tant de place dans son esprit qu'après la fin des grandes crises, elle décida que trois séances sur dix y seraient consacrées.

Aussitôt que la république eût été proclamée, un comité fut chargé d'en écrire la constitution. Ce comité, composé de neuf membres, Sieyès, Thomas Payne, Brissot, Pétion, Vergniaud, Gensonné, Barère, Danton, ayant Condorcet pour rapporteur, déclara vouloir interroger partout le génie de la liberté; il fit appel « dans la Convention, dans la France, dans l'Europe, dans le monde entier, à quiconque pourrait fournir un contingent d'idées; » et lorsqu'au bout de quatre mois, le travail se trouva assez avancé, nouvelle invitation fut adressée à chacun des membres de l'Assemblée d'apporter le tribut de ses réflexions. Ces appels furent entendus et déterminèrent un grand mouvement dans les esprits : au milieu de tant de troubles, chacun voyait un apaisement et un espoir d'avenir dans la constitution promise.

Mais le plan rédigé par Condorcet, étant principalement l'œuvre des Girondins, souleva de nombreuses et vives oppositions de la part de leurs adversaires. Les Jacobins se mirent à préparer un contre-projet qui devait être achevé sous quinzaine; puis, devenus vainqueurs par la catastrophe du 31 mai, ils formèrent un nouveau comité de constitution; celui-ci fit sa besogne en quelques séances; le comité de salut public n'en employa qu'une seule à le revoir, et, le 10 juin,

Hérault de Séchelles apporta sa rédaction à l'Assemblée.

Nous avons donc entre les mains le travail de Condorcet et celui de Hérault; nous avons en outre un *Essai de constitution* lu précédemment par Saint-Just à la Convention (le 24 avril), et de plus la *Déclaration des droits* de Robespierre, souvent citée comme une profession de foi du parti montagnard. Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur ces divers documents, surtout si l'on en rapproche la Constitution de 1791 : l'unité de la révolution française en ressort avec évidence.

Girondins et Jacobins définissent l'association politique presque dans les mêmes termes, employés déjà par les constitutionnels : « Son but est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. »

Leurs définitions de la liberté, de l'égalité et de la propriété, sont plus ou moins précises, plus ou moins complètes, mais d'accord sur l'essentiel.

Aussi les différents législateurs, y compris ceux de 1791, arrivent-ils à des résultats identiques : souveraineté nationale, mêmes lois pour tous les citoyens, liberté de la pensée et de ses manifestations individuelles ou collectives, résistance à l'oppression.

Condorcet, Robespierre, Saint-Just, Hérault de Séchelles aboutissent également à la république une et indivisible. Si le législateur de 1791 n'avait pas tiré pareille conclusion, c'est que son œuvre devait servir de transition entre un passé qui venait de durer plusieurs siècles et le régime de la liberté.

Mais que l'on veuille bien se reporter à la courte analyse que nous en avons faite : L'autorité du roi subsiste à côté d'une Assemblée qui a le dernier mot en cas de conflit; il ne la peut dissoudre; elle se renouvelle de plein droit, fixe le chiffre de l'impôt et celui des soldats, décide de la paix et de la guerre : sauf

l'hérédité du titre royal, cela ressemble bien à une république : on a même prévu les cas de déchéance.

Les principes de 93, comme les principes de 91, sont ceux que le génie révolutionnaire de la France avait écrits dans ces fameux cahiers de 89 qui résumaient le travail de nos philosophes et de nos publicistes : tout le monde a puisé à la même source.

Les réformes dont nos pères ont donné le signal ne se limitent pas d'ailleurs au domaine de la politique proprement dite : elles s'étendent à la condition sociale des peuples et des personnes.

La pensée d'une fraternité des nations se retrouve dans tous leurs manifestes : les constituants déclarent que « la nation française n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ». Les conventionnels donnent à cette formule un caractère actif, en y ajoutant la promesse de secourir ceux qui voudront conquérir leur liberté; et le chrétien Grégoire écrit dans son projet d'une déclaration du droit des gens : « Ce qu'un homme doit à un autre homme, un peuple le doit aux autres peuples. » Condorcet enfin demande la convocation d'une diète européenne pour jeter les bases de la paix universelle.

Nos constitutions ne négligent pas plus le point de vue individuel que le point de vue collectif : l'instruction est proclamée par elles une dette sacrée envers chaque citoyen; l'assistance publique également. La loi de 91 et celle de 93 garantissent des secours aux infirmes et du travail aux indigents valides : la nourriture de l'âme et celle du corps. Barère, dans un beau rapport sur les moyens d'extirper la mendicité, exprime ce sentiment de solidarité : « N'oublions jamais que le citoyen d'une république ne peut faire un pas sans marcher sur son territoire, sur sa propriété. »

Le socialisme, dans la grande acception de ce mot, est donc un fils légitime de la révolution française; et

l'école saint-simonienne, qui se proposait pour idéal l'*association universelle*, a trouvé le programme de ses réformes dans une pensée de ce même Condorcet que nous avons tant de fois cité : « Toutes les institutions doivent avoir pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre; » belle formule, qui établit un lien entre les doctrines de perfectibilité du XVIIIe siècle et les efforts du socialisme moderne.

Quant au sens étroit que l'esprit de secte a plus tard imposé à ce mot de socialisme, il ne trouve sa justification ni dans le langage ni dans les actes d'aucun des partis révolutionnaires; on n'a pu lui former une généalogie, chez les Jacobins, qu'en rapprochant les uns des autres quelques lambeaux d'écrits et de discours, qui ne témoignent rien de plus que les échappées utopiques de tant de philosophes, depuis Platon jusqu'à Fénelon. Aucun projet de transformation de la propriété, soit dans une pensée de communisme, soit dans le but d'une égalité de partages, n'est émanée de la Montagne. Le droit d'hérédité était même alors si peu mis en doute que la première application qu'on en ait fait à la propriété littéraire est l'œuvre de la Convention (la loi du 19 juillet 1793). La Révolution a fait de la possession individuelle la base de l'ordre social nouveau. Son intérêt politique était d'ailleurs en plein accord avec ses doctrines, puisqu'il lui fallait mettre en crédit les biens des corporations pour les placer aux mains des particuliers. Danton fit déclarer l'inviolabitité *perpétuelle* des propriétés; et Robespierre dit à cette occasion : « Cela n'était pas nécessaire pour attester les principes de Danton : tout le monde sait que les défenseurs de la liberté n'ont jamais prêché la loi agraire; c'est un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles. » Enfin, quand le domaine public hérita des émigrés et

du clergé, l'occasion était belle pour faire l'essai d'un système quelconque de socialisme; cependant les Jacobins, comme Mirabeau, comme tout le monde, ne songèrent qu'à vendre ces biens en parcelles, afin de multiplier le nombre des propriétaires et de fournir des ressources au trésor national.

C'est la Convention qui a réglé le partage des communaux, quand les habitants de la commune désirent ce partage, à la réserve des bois dans l'intérêt général.

La Révolution pourtant a changé profondément le régime de la propriété, comme elle a changé toutes choses; mais cette réforme ne porte le cachet d'aucune secte : c'est le courant général des idées qui l'a déterminée. Le jour où l'on supprima les droits féodaux et le servage *sans indemnité*, la propriété fut transformée : l'homme et la terre, affranchis à la fois, purent contracter une libre union. Le jour où l'on proclama l'abolition du droit d'aînesse, la famille fut transformée. L'entrée des femmes dans l'égalité des partages n'en devait pas être la seule conséquence : l'égalité absolue des sexes se trouvait posée en principe. Dès le début de la crise, les femmes du tiers état l'avaient réclamée dans une pétition; et nous voyons Condorcet, toujours Condorcet, le philosophe de la révolution, soulever hardiment la question qui émeut aujourd'hui des esprits très distingués, l'admission des femmes à l'exercice des droits politiques. C'est Chaumette, l'apôtre des exagérations, cette fois conservateur, qui affirme l'infériorité de la femme, en faisant exclure de l'Hôtel de ville les citoyennes qui se présentent en bonnet rouge à la barre du Conseil général.

Les écoles socialistes accusent souvent la révolution de n'avoir fait que des réformes politiques, et les publicistes libéraux lui reprochent de n'avoir fait que des réformes sociales : double imputation d'où nous osons conclure qu'elle a fait les unes et les autres, ou

plutôt qu'en faisant les unes elle a fait les autres; car il n'y a pas un progrès politique qui n'ait pour conséquence une amélioration dans les conditions de la vie humaine. Ne nous écartons pas des larges voies tracées par la Révolution; elles suffisent pour nous conduire au but : à la liberté qui est la force et la noblesse de l'homme, à l'égalité de droits qui est la justice, à la fraternité qui érige le droit en fait.

Nous avons vu avec quelle promptitude les Montagnards avaient écrit leur constitution. C'est qu'ils s'étaient bornés à revoir et corriger le projet girondin. Lanjuinais affirme qu'ils l'ont mutilé; cependant il reconnaît à leur ouvrage certaines qualités : « A défaut de clarté et de précision, dit-il, ni l'élégance ni la brièveté ne lui manquent. » Robespierre trouvait, lui, qu'on y avait trop conservé les doctrines de la Gironde.

Cette constitution semblait devoir offrir dans la pratique des embarras insurmontables : poussant jusqu'à l'excès le principe que la souveraineté est inaliénable et ne peut même être déléguée, elle érigeait en système un mode de législation directe par le peuple, qui pouvait paralyser l'action du gouvernement au milieu des périls les plus pressants.

Mais il s'agissait bien alors de donner la préférence à telle ou telle constitution! A peine celle des Montagnards fut-elle décrétée que les dangers publics en exigèrent la suspension, afin que le pouvoir eût toute latitude dans ses mesures de défense. On déclara que le gouvernement de la France serait *révolutionnaire* jusqu'à la paix. C'était une proclamation de l'état de siège. Jamais dictature ne fut plus franchement avouée.

Cette dictature échut au *Comité de salut public*, dont le nom caractérisait bien le pouvoir qu'on entendait constituer.

Créé par une loi du 18 mars 1793, organisé le 6 avril suivant, après la trahison de Dumouriez, son personnel avait été remanié plusieurs fois. Robespierre y fut introduit le 27 juillet : « Le comité voulut s'associer cette grande popularité, » dit Barère dans ses *Mémoires*. Il ne s'y trouvait pas de militaires : on y appela le 14 août Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or). Enfin, le 6 septembre, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes vinrent compléter le nombre de onze membres, qui ne fut point dépassé, si ce n'est après le 9 thermidor : on le porta alors à douze, et même jusqu'à seize.

La Convention pouvait renouveler chaque mois trois membres du comité; mais, pendant une année entière, par des élections mensuelles, elle réitéra aux mêmes hommes le témoignage de sa confiance.

Le comité de salut public avait seul la pensée politique et toute la responsabilité du gouvernement. Il soumettait les mesures majeures à l'Assemblée, mais prononçait lui-même dans les cas d'urgence. Après une expérience de quelques mois, il reconnut la nécessité de rendre son action plus rapide et plus directe encore, de « resserrer le faisceau de la République, » selon l'expression de Carnot, rapporteur de cette proposition : les ministères furent supprimés et remplacés par des commissions exécutives, composées chacune de deux membres et d'un adjoint, à la nomination du comité, et révocables à son gré; chacune de ces commissions recevant l'impulsion d'un des membres du comité.

Car le travail s'était divisé entre eux selon les aptitudes, sans aucune intervention de l'Assemblée.

Saint-Just et Robespierre s'occupaient de la législation constitutionnelle et de la surveillance de l'esprit public; d'accord avec leur ami Couthon, ils avaient créé et dirigeaient un bureau de haute police.

Billaud et Collot correspondaient avec les autorités

civiles et avec les représentants en mission dans les départements : ils étaient, à proprement parler, les ministres de l'intérieur.

Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or) et Robert Lindet avaient tout ce qui concerne la guerre ; Carnot, le personnel et le mouvement des armées; Prieur, le matériel et le service des hôpitaux militaires; Lindet, les subsistances, l'habillement et les transports.

Jean-Bon-Saint-André, chargé de l'administration de la marine, était le plus souvent dans les ports.

Prieur (de la Marne), qui présidait aux affaires commerciales, s'absentait aussi beaucoup; de sorte qu'il y eut rarement à Paris plus de neuf membres du gouvernement.

Barère dirigeait les relations étrangères, prenant l'avis du comité réuni sur toute question grave; il y joignait l'administration des beaux-arts et des monuments publics; mais sa fonction spéciale était celle de rapporteur du comité auprès de l'Assemblée.

Ce gouvernement était une dictature collective, anonyme en ce sens qu'aucun des dictateurs ne faisait œuvre distincte et personnelle, les ordres devant être signés par les deux tiers au moins des membres délibérants. Ils habitaient leurs domiciles particuliers, et venaient travailler aux Tuileries avec leurs employés, prenant à peine le temps d'aller chercher leurs repas dans un restaurant du voisinage. Ils recevaient le traitement le plus modeste, n'avaient aucune représentation extérieure; en un mot, tous les soucis, toutes les responsabilités du pouvoir suprême pesaient sur eux, sans qu'ils se fussent réservé aucune des orgueilleuses satisfactions qui en font le prix pour les âmes vulgaires.

Deux services avaient été mis en dehors de la sphère d'action du comité : 1° La trésorerie nationale. — « Elle demeurera sous la surveillance immédiate de la Convention, » dit le décret d'institution. 2° La jus-

tice. — Ce même décret interdit au comité de « décerner des mandats d'amener ou d'arrêt, si ce n'est contre ses propres agents d'exécution. »

La police judiciaire appartenait au *Comité de sûreté générale*, rouage inférieur du pouvoir exécutif, dont les principaux membres étaient Amar, Vadier, Lebas, Rhul, David, Moïse Bayle. Mais le bureau de police organisé par Robespierre envahit peu à peu les attributions de ce comité, et provoqua des conflits qui aboutirent au 9 thermidor.

Les administrations départementales demeuraient confiées aux deux corps électifs créés par la Constituante : le conseil général et un directoire choisi par ce conseil.

Ajoutez à cet ensemble les représentants en mission, qui portaient aux armées et dans les départements la pensée de l'Assemblée; ajoutez-y l'action incessante et fiévreuse des clubs et des sections de Paris, dont la commune était le foyer.

Telle est la machine gouvernementale qui fonctionna pendant les heures suprêmes de la république.

Elle a été admirée par tous les admirateurs du despotisme, par Napoléon surtout et par Joseph de Maistre : « Il faut toujours, dit celui-ci, remonter au comité de salut public, qui fut un miracle, et dont l'esprit gagne encore des batailles. »

Ce n'est pas à l'école de ces deux hommes que nous demanderons des conseils sur le choix d'un gouvernement. Mais il faut reconnaître que celui du comité n'aurait pas triomphé de si grands obstacles s'il n'eût été merveilleusement organisé pour sa mission.

Un célèbre orateur contemporain, élevé par le sentiment patriotique au-dessus des dissidences d'opinion et des haines de parti, Berryer, poussa un jour ce cri de l'âme : « Je n'oublierai jamais que la Convention a sauvé mon pays ! »

CHAPITRE IV

LA CAMPAGNE DE DIX-SEPT MOIS

Au moment où le comité de salut public entra en fonction, nos armées étaient désorganisées ou forcées à la retraite ; la place de Condé était occupée par les Autrichiens, celle de Valenciennes par les Anglais, celle de Mayence par les Prussiens ; les coalisés assiégeaient Maubeuge, notre dernier rempart peut-être ; ils avaient établi un camp entre Péronne et Saint-Quentin. D'un autre côté l'insurrection gagnait du terrain en Provence, dans la Gironde, la Vendée, la Normandie ; elle n'avait que peu de distance à franchir pour donner la main aux étrangers : somme toute, soixante départements en proie à l'invasion ou à la guerre civile. « Jamais Etat ne se trouva dans une situation plus alarmante et ne parut si près de sa ruine, » dit un historien militaire (Jomini).

Frappés de ces dangers imminents, les commissaires des assemblées primaires de toute la France, réunis à Paris pour l'acceptation de la constitution nouvelle, demandèrent une levée générale des citoyens en état de porter les armes. Devant la hardiesse d'une pareille mesure, la Convention hésitait ; elle en renvoya l'examen au comité de salut public. C'est alors que Carnot

y fut appelé; et deux jours après était rendu le décret de la levée en masse. « Il a sauvé la France, » s'écriait cinq ans plus tard le général Jourdan. Et Durand de Maillane, un écrivain ennemi de toute exagération : « Les suites de cette loi furent prodigieuses ; la république lui dut sa conservation et ses victoires. »

Les trois membres du comité de salut public spécialement chargés des services militaires, Carnot, Robert Lindet et Prieur (de la Côte-d'Or) se mirent aussitôt à l'œuvre. Il fallait unifier les éléments les plus divers, amalgamer les conscrits du jour avec les conscrits de toutes les dates et de toutes les origines. Carnot donna de l'homogénéité à ce chaos ; il fouilla les rangs pour en faire émerger les supériorités, composa d'excellents états-majors, et mit à la tête de nos bataillons républicains ces généraux inconnus la veille, qui ont jeté tant d'éclat et assuré l'indépendance de la patrie.

A ces jeunes chefs, à ces soldats improvisés, l'ancienne tactique ne convenait plus : elle les eût placés dans une condition d'infériorité, devant les vétérans de la Prusse et de l'Autriche. Il leur fallait un mode de combat inusité, qui déroutât de tels adversaires et qui donnât carrière à l'impétuosité de notre jeunesse; il fallait à celle-ci de prompts succès pour lui inspirer confiance dans ses forces.

La France va présenter un spectacle unique dans l'histoire : la nation formera une seule armée, ayant son quartier général à Paris ; l'impulsion partira du palais des Tuileries où siège le comité de salut public ; et les quatorze phalanges guerrières chargées de défendre le sol national agiront seules ou combinées, comme autant de régiments sur un champ de bataille.

La science dirigeant l'enthousiasme : tel est le caractère de l'œuvre militaire qui sauva le territoire. Un exemple en quelque sorte plus beau fut donné :

c'est celui des citoyens qui formèrent entre eux des syndicats et cultivèrent les champs délaissés par les laboureurs absents pour le service de la patrie.

L'effectif de nos soldats était en février 1793 de 228, 000; il alla croissant jusqu'à un million vingt-six mille, en septembre 1794. C'était insuffisant pour faire face à la multitude des assaillants sur toutes les frontières à la fois. Il fallut doubler, tripler ces forces par la rapidité des évolutions, en fusionnant promptement plusieurs armées dans une seule main, de manière à se trouver tout à coup supérieur à l'ennemi, dans l'endroit où l'on voulait triompher.

Les grands capitaines ont souvent pratiqué la méthode de concentrer leurs forces sur un point du champ de bataille, pour s'y assurer une victoire complète, et rendre insignifiants les avantages partiels obtenus ailleurs par l'adversaire. — La nouvelle stratégie, c'est son mérite, transporta cette méthode sur un théâtre immense, embrassant le pays tout entier.

Ce qui lui donna une valeur formidable, c'est l'unité; unité à laquelle les généraux de la coalition opposaient des volontés isolées, souvent rivales; c'est la confiance enthousiaste que cette manière de combattre en masse inspirait aux soldats : ils se croyaient invincibles.

L'intérieur de la France ne déployait pas moins d'activité que ses frontières : nos savants les plus illustres, Monge, Berthollet, Guyton de Morveau, enseignaient la fabrication de la poudre et des canons; Prieur montrait comment on lessive les caves pour en extraire le salpêtre; et les citoyens apportaient triomphalement à la Convention le fruit de leur travail. Une manufacture générale d'armes s'était établie sur l'esplanade des Invalides, dans le jardin du Luxembourg et sur d'autres emplacements; 258 forges y fonctionnaient, dirigées par les plus habiles ouvriers de Paris;

elles produisaient mille canons de fusils par jour. Les chevaux, les bêtes de somme, les armes de guerre et de luxe, tout était offert spontanément.

Voilà les moyens matériels. Quant aux moyens moraux, les voici : un décret de *bien mérité de la Patrie* pour le corps qui s'était distingué; un sabre d'honneur pour les braves; l'inscription au Panthéon pour le nom de l'homme, général ou soldat, qui avait héroïquement succombé. Des rapports lus à la Convention, des articles imprimés dans le *Défenseur de la Patrie,* faisaient connaître les actions d'éclat et entretenaient la noble émulation du civisme et du dévouement; les représentants auprès des armées, par l'étendue de leurs pouvoirs sur les chefs les plus élevés, prévenaient les abus du militarisme, et par leur empressement à partager les fatigues et les périls de la guerre, savaient maintenir haut le prestige de l'Assemblée nationale.

« Ces forces immenses et les moyens employés pour les mettre en mouvement sont la conception la plus étonnante et la plus hardie que nous ait transmise l'histoire des nations, » dit un écrivain royaliste (Fantin Désodoars).

Voyons les résultats :

Les Anglais assiégeaient Dunkerque, place de guerre maritime, qu'ils s'étaient d'avance réservée comme leur quote-part de nos dépouilles. Sa perte aurait eu des suites incalculables et un effet moral terrifiant. Un brave général, mais de talent médiocre, Houchard y commandait, heureusement secondé par deux jeunes officiers sortant à peine des rangs inférieurs, Hoche et Jourdan. Douze mille hommes détachés des armées du Rhin et de la Moselle vinrent leur rendre possible la victoire d'Hondschoote (8 septembre 1793) : le siège de Dunkerque fut levé.

Une autre forteresse, bien autrement importante encore, était également menacée : si Maubeuge tom-

bait dans les mains des Autrichiens, rien n'arrêtait leur marche vers Paris. Carnot, témoin des services rendus par Jourdan à Hondschoote, le désigna pour commander en chef les armées réunies du Nord et des Ardennes; et il alla porter lui-même au jeune général l'aide de son expérience. Le prince de Cobourg investissait Maubeuge par des positions qu'il croyait inexpugnables: « Les Français sont de fiers républicains, disait-il; s'ils me chassent d'ici, je me fais républicain moi-même. » Nos soldats essayent d'enlever les retranchements de l'ennemi, ils sont repoussés plusieurs fois; la nuit vient, l'armée française en profite pour changer son plan d'attaque : toutes les forces sont portées sur un même point. Le lendemain, au jour naissant, les Autrichiens se voient assaillis par une colonne, ayant à sa tête, avec le général Jourdan, les deux représentants du peuple, Carnot et Duquesnoy, revêtus de leurs écharpes tricolores et leurs chapeaux sur la pointe du sabre. Rien n'arrête l'élan des républicains : ils envahissent le plateau de Wattignies, qui va donner son nom à leur victoire; les Impériaux en sont chassés; Cobourg est obligé de mettre la Sambre entre lui et ses vainqueurs, en se donnant la consolation de les qualifier d'*enragés*. « C'étaient autant de héros ! » dit Jourdan. La délivrance de Maubeuge (16 et 17 octobre 1793) souleva des transports d'enthousiasme.

L'autre héros d'Hondschoote, Hoche, nommé à 25 ans général en chef des armées réunies du Rhin et de la Moselle, entre en scène à son tour.

Plein d'une ardeur exubérante, il fait une imprudence, et éprouve à Kaiserslautern une perte d'hommes assez considérable. Carnot lui écrit : « Un revers n'est pas un crime, lorsqu'on a tout fait pour mériter la victoire. » Et le jeune général rachète sa faute par de brillants faits d'armes.

Les lignes de Wissembourg avaient été forcées. On

donne ce nom aux fortifications qui longent le cours de la Lauter et qui, protégeant la frontière, sont considérées comme le boulevard de l'Alsace. Haguenau et le fort Vauban étaient tombés dans les mains de l'ennemi; seule, la forteresse de Landau résistait encore, mais investie à la suite d'un bombardement. Hoche reprit victorieusement les lignes, dégagea Landau (26 décembre 1793) et contraignit l'ennemi de repasser le Rhin. Ses mouvements militaires avaient été puissamment secondés par la présence de plusieurs commissaires de la Convention. Saint-Just particulièrement déploya dans cette circonstance une activité et une habileté qui ne furent égalées que par son implacable énergie.

Ces trois grandes opérations, la délivrance de Dunkerque, celles de Maubeuge et de Landau, permirent à la France de respirer. Barère, en les annonçant à la Convention, dit que l'armée s'était constituée en victoire permanente.

Il n'en était pas de même aux Alpes et aux Pyrénées, où les succès étaient mêlés de quelques revers. Mais les grands dangers ne venaient pas de ce côté; et l'on peut dire que, dès le commencement de 1794, la République était partout triomphante dans sa défense.

Si l'émigration de beaucoup d'officiers avait désorganisé les états-majors de l'armée de terre, elle avait affaibli plus sensiblement le corps de la marine, où les nobles servaient en grand nombre. Son matériel aussi avait subi des pertes considérables, une trahison ayant livré aux Anglais la flotte et l'arsenal de Toulon. Nous ne pouvions donc pas espérer des succès sur mer. Du moins la valeur républicaine s'y témoigna glorieusement dans la bataille navale du 1er juin 1794, l'une des plus terribles dont l'Océan ait jamais été le théâtre. Il s'y accomplit un de ces actes d'héroïsme qui retentissent au loin dans l'histoire : les marins du *Vengeur*,

voyant couler le navire, refusèrent d'amener leur pavillon et descendirent dans les flots au cri de : *Vive la République !* Une partie des naufragés fut heureusement recueillie par des embarcations de l'ennemi. Nous perdîmes six vaisseaux, ou plutôt six carcasses de vaisseaux, selon l'expression de Jean-Bon-Saint-André dans son rapport à la Convention. Mais les bâtiments vainqueurs s'éloignèrent presque aussi désemparés que les nôtres; et le but du combat fut atteint, car il s'agissait de protéger un convoi de 200 navires chargés de blés américains, et ce convoi put en effet gagner les ports de France.

Malgré les échecs qu'ils avaient éprouvés sur nos frontières du Nord, les coalisés y occupaient toujours les places de Valenciennes, de Condé et du Quesnoy; ils espéraient au printemps s'élancer de là sur notre seconde ligne de forteresses, puis marcher vers Paris pour y étouffer la révolution. L'empereur d'Allemagne se rendit lui-même sur le théâtre de la guerre afin de prendre part au triomphe.

Mais Carnot, en prévision de ces projets, avait combiné des opérations militaires destinées à les déjouer. Un grand coup fut frappé : l'armée de la Moselle, rapidement jointe à celle du Nord et à celle des Ardennes, remporta dans les champs de Fleurus une victoire complète (26 juin 1794). Jourdan y commandait en chef et Saint-Just y assistait comme représentant du peuple.

L'adversaire de Jourdan, le prince de Cobourg, se retira avec ses soldats découragés derrière la Meuse, et finit par abandonner la partie, que son successeur Clerfayt continua sans espoir de succès. Les Français entrèrent le 6 juillet à Cologne, le 8 à Bonn, puis à Coblentz, quartier général des émigrés.

L'empereur d'Autriche, voyant la fortune tourner contre lui, avait quitté son armée quelques jours

avant la bataille de Fleurus, pour reprendre le chemin de Vienne, où d'autres soins l'appelaient.

Depuis assez longtemps les liens de la coalition s'étaient relâchés; les vautours de la Pologne, acharnés sur leur proie, s'occupaient moins de la France. Pauvre Pologne! destinée à nous aider, même par ses malheurs. Elle fut, sous prétexte de menées démagogiques, envahie de nouveau par la Prusse, d'accord avec la Russie, qui décidèrent ensemble un second partage, sans même en donner connaissance à l'Autriche. Celle-ci poursuivait avec persévérance un ancien projet d'échange des Pays-Bas contre la Bavière, échange rendu très problématique par ses défaites. Elle comptait sur une campagne heureuse et rapide, qui eût permis de faire payer à la France les frais de la guerre. Mais cet espoir fut trompé dès les premières rencontres : la vieille tactique, qui avait encore conservé sa supériorité pendant la campagne de 1793 en Belgique, cédait désormais devant les armes de la Révolution : nos jeunes officiers avaient fait leur apprentissage, nos jeunes soldats avaient acquis de l'expérience, notre organisation militaire s'était complétée; et l'inflexible courage des terroristes, écrasant les résistances intérieures, laissait toutes les forces de la nation se consacrer à la défense des frontières.

Le mécontentement des cabinets se traduisait en colloques diplomatiques assez vifs. La Prusse menaçait de réduire son contingent militaire si on ne lui faisait pas une part suffisante de butin. Tous se disputaient sur l'emploi des troupes subsidées, que chacun prétendait utiliser au mieux de ses intérêts, tel dans les provinces belges, tel autre sur le Rhin; de là les ordres contradictoires que ces troupes recevaient à chaque instant. Le gouvernement anglais lui-même, qui s'était constitué « payeur général de la coalition » (mots de Barère), ne réussissait pas à obtenir que l'on se servît

de son argent pour empêcher la Belgique de devenir française : la Prusse dépensait cet argent à soumettre la Pologne.

Nos adversaires s'accusaient réciproquement de mauvais vouloir, même de perfidie et de trahison. L'Autriche se plaignait de ne point trouver chez les Prussiens l'aide qu'elle était fondée à en attendre; les Prussiens reprochaient à l'Autriche d'abandonner volontairement les Pays-Bas, possession plus embarrassante pour elle qu'avantageuse; car la population s'y montrait fort peu sympathique à ses anciens maîtres, et les officiers impériaux eux-mêmes demandaient la fin de la guerre, dût-on céder ces provinces.

Des deux parts, Prusse et Autriche, on se soupçonnait de secrets arrangements avec la République française, cet objet d'une horreur officielle. Des arrangements eurent lieu en effet; mais qui en prit l'initiative? Les publicistes d'outre-Rhin discutent encore avec vivacité ce problème historique, qui les intéresse plus que nous. Ce qui est certain, c'est le fait de leur désaccord, si grand, dit-on, que la Prusse, dans les négociations, se montra plus jalouse d'écarter l'Autriche des rives du Rhin que de les refuser à la France.

Le cabinet de Berlin paraît s'être déterminé le premier à des relations moins hostiles. On en trouve un témoignage, dès le commencement de juillet 1794, dans un acte d'échange de prisonniers, signé à Landau, et portant cette suscription : « Le roi de Prusse à la République française. » Aussi l'impératrice Catherine, devenue maîtresse absolue des destinées de la Pologne par un affreux triomphe de Suwarow (le massacre de Praga), Catherine qui, l'année précédente, avait favorisé les prétentions de la Prusse, pour punir l'Autriche de sa négligence à défendre la Belgique, fit maintenant tout l'opposé pour punir la Prusse d'avoir conduit

avec mollesse sa guerre contre la France. Elle commença naturellement par s'attribuer à elle-même une double part du gâteau; elle en fit une moindre à l'Autriche, et elle réduisit notablement celle de la Prusse. La politique de l'autocrate, pendant ces conflits d'avidité monarchique, fut constamment de mettre sa faveur à l'enchère, et de faire de la malheureuse Pologne l'enjeu des coups qui nous seraient portés. Dans le traité qui accompagna le nouveau partage, l'Autriche dut s'engager, par une déclaration secrète, à soutenir l'ambition russe en Moldavie, Valachie et Bessarabie, moyennant quoi la Russie promettait de l'aider à se procurer un dédommagement, soit en France, soit en Italie.

Ces projets furent mis à néant par nos succès militaires.

Tandis que Jourdan poussait les Autrichiens jusqu'au Rhin, Pichegru pénétrait en Hollande, occupait Amsterdam; et sa cavalerie, traversant le Zuydersée sur la glace, allait s'emparer de la flotte ennemie.

L'invasion de la Hollande « brisa le noyau de la coalition, » dit Carnot. Le parti démocratique dans ce pays, applaudissant à l'arrivée des Français et profitant de leur présence, renversa le stathouder, et proclama la République des Provinces-Unies, sans exercer aucunes représailles. Bientôt la Belgique demanda hautement son annexion à la France.

Un dernier trait d'audace du comité de salut public acheva de déconcerter nos adversaires.

Les quatre places de Landrecies, Condé, Valenciennes et le Quesnoy, étaient demeurées aux mains des Autrichiens. Munitions et soldats nous manquaient pour les reprendre. Le comité eut une pensée que l'on ne manquerait pas d'appeler téméraire si elle eût échoué dans l'exécution. Comptant sur la terreur inspirée par ses dernières victoires, il fit sommer les garnisons de

se rendre à discrétion sous peine d'être exterminées. « Nos menaces furent d'autant plus violentes que nous étions moins en mesure de les exécuter, » raconte Carnot dans son rapport sur l'événement. Les quatre places furent soumises dans les vingt-quatre heures. C'est pour annoncer la reprise de Condé que l'on fit le premier usage du télégraphe aérien. C'est à Fleurus que pour la première fois on avait employé un ballon captif pour observer les mouvements de l'ennemi.

En traçant un historique rapide de cette grande campagne, qui dura dix-sept mois, contrariée par un des hivers les plus rigoureux dont on ait gardé le souvenir, et pendant lequel nos soldats avaient toujours été sur pied, nous avons seulement cité les faits qui eurent une importance capitale pour le salut de la République : Hondschoote, Wattignies, Landau, Fleurus.

En voici le résumé, extrait du rapport général de Carnot :

Vingt-sept victoires, dont huit en bataille rangée ;
Cent vingt combats de moindre importance ;
Quatre-vingt mille ennemis tués ;
Quatre-vingt-onze mille prisonniers ;
Cent seize places ou villes importantes prises, dont six après siège et blocus ;
Deux cent trente forts ou redoutes ;
Trois mille huit cents bouches à feu ;
Soixante-dix mille fusils ;
Dix-neuf cents milliers de poudre ;
Quatre-vingt-dix drapeaux.

La Convention décréta que ce tableau demeurerait affiché dans le lieu de ses séances, et qu'il serait imprimé en livrets, distribués aux soldats et aux citoyens.

CHAPITRE V

LES GUERRES CIVILES

S'il est vrai, comme nous croyons l'avoir établi, que la doctrine politique des Jacobins et celle des Girondins ne présentent entre elles aucune séparation fondamentale, comment expliquer la guerre acharnée que se livrèrent ces deux partis ? Comment expliquer surtout l'accusation de fédéralisme sous laquelle succombèrent les Girondins? professaient-ils des opinions subversives de l'unité nationale? Point du tout. Personne ne songeait à blâmer l'abolition des anciennes provinces accomplie par la Constituante dans un but d'unification politique. Personne, d'autre part, n'érigeait alors en système la décentralisation; et si ce reproche avait pu peser sur quelqu'un, c'eût été précisément sur Billaud-Varennes, Robespierre et Marat. Condorcet avait même signalé des tendances de ce genre dans la Constitution de 1793. La centralisation, fondée par la monarchie sur les ruines de l'ancienne féodalité et sur celles des franchises municipales, était excessive au moment de la révolution. Les lois nouvelles tendaient à l'affaiblir, en substituant des pouvoirs locaux électifs au gouvernement des intendants nommés par le ministère. Mais elles exigeaient un ensem-

ble d'efforts dont les Girondins ne contestaient pas plus la nécessité que les Jacobins. Leur prétendu fédéralisme ne fut qu'un acte de résistance à la domination de la Commune de Paris. Ils tâchèrent d'abord de lui opposer la Convention elle-même où ils étaient les maîtres; puis, vaincus dans la Convention, ils eurent le tort impardonnable de soulever contre elle les départements où s'exerçait leur influence; levée de boucliers qui fit obstacle à l'organisation régulière du gouvernement républicain. Ils l'aimaient pourtant, ce gouvernement, autant que leurs adversaires; mais chacun des deux partis, dans son orgueil, se croyait *seul* capable de sauver la France : leur haine mutuelle fut au niveau de leur amour pour la République.

L'équitable histoire doit absoudre les Girondins de l'accusation d'avoir voulu démembrer la France; mais elle leur reprochera d'avoir, par d'imprudentes luttes, fourni des prétextes et des armes aux révoltes qui ensanglantèrent notre pays, et qui l'exposèrent à d'immenses périls, en favorisant par contre-coup l'invasion étrangère. Lourde est leur responsabilité dans les événements que nous allons avoir la douleur de raconter.

Dès longtemps il existait à Lyon, dans le parti républicain, des schismes analogues à ceux de Paris : Girondins et Jacobins s'y trouvaient en présence. Les premiers s'appuyaient sur l'administration départementale; leurs rivaux avaient pour centre le Conseil général de la commune, élu sous l'influence du 10 août et du 2 septembre; et ils avaient pour chef, ou plutôt pour apôtre, Châlier, président du tribunal du district, espèce de tribun mystique, capable des plus grandes extravagances et des plus grands dévouements. Les Girondins ralliaient la bourgeoisie républicaine; mais derrière elle se dissimulaient un nombre considérable de royalistes, des prêtres réfractaires et des agents de l'étranger. La position de Lyon, à proximité de la fron-

tière, faisait de cette ville un rendez-vous commode pour les émigrés en rupture de ban. Peut-être aussi son insoumission à l'égard de la capitale était-elle entretenue par un certain esprit de rivalité.

Au mois de février 1793, pendant les querelles de la Convention, les plus ardents du parti politique que nous appellerons fédéraliste pour nous conformer au langage du temps, se portèrent au club central des Jacobins lyonnais et les en chassèrent avec des violences et des dévastations. La Convention envoya trois de ses membres à Lyon pour y rétablir l'ordre, Rovère, Bazire et Legendre. Mais après leur départ les troubles redoublèrent et bientôt dégénérèrent en bataille. Les Girondins triomphèrent le 29 mai, la veille du jour où leurs amis succombaient à Paris. La municipalité fut dissoute, Châlier arrêté, et des persécutions commencèrent.

Les vainqueurs ne manquèrent pas d'utiliser le tribunal extraordinaire créé par leurs adversaires, et contre lequel ils avaient fulminé; et le tribunal fonctionna pour eux : on ne peut pas attendre une autre conduite des tribunaux politiques. En vain Robert Lindet, nouveau commissaire de la Convention, voulut-il faire juger Châlier à Paris, pour le soustraire à un acte de vengeance judiciaire; l'autorité de l'Assemblée fut méconnue et la tête de Châlier tomba (16 juillet), *brigand désintéressé*, comme le qualifie le journal de Lyon. Lindet faillit lui-même être retenu en otage; et pourtant, avec un grand esprit de modération, dans son rapport sur les événements, il engagea l'Assemblée à ne pas employer la force contre une ville « sincèrement résignée à la République ».

Les insurgés affectaient, en effet, des opinions très républicaines, et déclaraient vouloir seulement délivrer Paris de la tyrannie des anarchistes.

Mais la conspiration se trahit :

Un témoin des faits, fort ennemi de la révolution, l'abbé Guillon de Montléon, avoue que « le royalisme s'était introduit clandestinement dans la *Commission populaire et républicaine de salut public* ».

On peut suivre la progression :

Le 4 juillet, les autorités publient cette proclamation : « Le peuple de Rhône-et-Loire déclare qu'il mourra pour le maintien d'une représentation nationale, républicaine, libre et entière. »

Le 8, ces mêmes autorités accusent la Convention d'être composée d'un reste impur de factieux et de scélérats; elles décident la formation d'une armée départementale, dont le commandement sera donné au *citoyen Perrin, dit Précis*. C'était le comte de Précy, ancien lieutenant-colonel dans la garde de Louis XVI; il devint bientôt maître de la ville.

Deux conventionnels girondins, Biroteau et Chasset, venus à Lyon pour y servir ce qu'ils avaient cru l'intérêt de la République, s'éloignèrent aussitôt. « Mon collègue Biroteau, raconte un autre Girondin, m'a dit peu de jours avant sa mort qu'étant allé à Lyon dans la persuasion que cette ville n'armait que pour la liberté, il ne tarda pas à découvrir que les meneurs avaient d'autres vues. » (*Mémoires de Meillan*). A quelque temps de là, Rebecqui, l'accusateur de Robespierre, se noya de désespoir à Marseille, en voyant tourner au profit du royalisme un mouvement suscité contre la dictature jacobine de Paris.

Il était fort à craindre que ce trouble des esprits ne répandît le découragement parmi les républicains.

La Convention lança des menaces qu'elle était peu en mesure d'exécuter, obligée de faire face aux dangers extérieurs. Dubois Crancé, chargé de réduire les Lyonnais, mais « de les épargner s'ils se soumettaient, » commença par leur adresser des proclamations conciliantes, où il distinguait loyalement les

contre-révolutionnaires déguisés, des républicains égarés par leurs insinuations. Il lui fut répondu sur un ton de hauteur et de bravade.

L'insurrection organisée dans les montagnes de la Lozère ne cachait pas ses intentions : 30 000 hommes, guidés par un ancien constituant, nommé Charrier, et par plus de cinquante prêtres réfractaires, abattaient les drapeaux tricolores et les arbres de la liberté, pillaient les caisses publiques, ouvraient les prisons et rétablissaient les couvents, agissant pour le compte de *Monsieur, régent de France.*

A Toulon c'était pis encore : on y faisait alliance avec l'étranger. L'arsenal était livré aux Anglais par les royalistes, avec tous les magasins et la flotte. L'amiral Hood en prenait possession au nom de Louis XVII et arborait le drapeau blanc.

La Convention, lorsqu'elle apprit cette fatale nouvelle, commanda les mesures les plus énergiques. Lyon en fut le premier objet : l'armée des Alpes envoya des renforts, l'ancienne garnison de Valenciennes vint s'y joindre; les arsenaux de Grenoble et de Besançon fournirent cent bouches à feu; Couthon souleva l'Auvergne; Doppet, un montagnard plein d'énergie, reçut l'ordre d'en finir promptement avec la ville rebelle, et il réussit : elle se rendit le 9 octobre 1793. Deux mille insurgés, Précy à leur tête, avaient traversé les lignes des assiégeants; vivement attaqués, la plupart périrent, les autres se dispersèrent dans les bois.

L'Assemblée rendit alors ce terrible décret : la ville de Lyon sera détruite. Couthon n'en fit pourtant que la démonstration, en frappant avec un petit marteau d'argent un des édifices de la place Bellecour; mais les deux proconsuls qui lui succédèrent, Collot-d'Herbois et Fouché, exercèrent de telles représailles que le Comité de salut public dut les rappeler.

Pareille révocation atteignit les conventionnels en-

voyés en Provence, Barras et Fréron, pour avoir outrepassé les rigueurs commandées et appliqué des mesures *archi-révolutionnaires*, selon leur propre expression. Au reste, la trahison de Toulon fut punie par ceux qui en avaient profité : lorsque les Anglais se virent menacés par l'artillerie française, ils s'éloignèrent, après avoir incendié les arsenaux et la flotte, ou du moins tout ce qu'ils ne pouvaient s'approprier ; et en partant, ils refusèrent de recevoir sur leurs vaisseaux les gens compromis dans le soulèvement. Leur occupation avait duré cinq mois ; les royalistes en avaient profité pour exercer d'affreuses cruautés sur les patriotes. Le nom de Toulon fut supprimé comme celui de Lyon : Lyon s'appela *Commune affranchie* et Toulon *Port-de-la-Montagne*. La reprise de cette dernière ville avait été l'œuvre du général Dugommier, et particulièrement celle du jeune chef de bataillon Bonaparte, dont le nom figure ici pour la première fois dans l'histoire.

D'autres insurrections avaient éclaté sur plusieurs points de la France, et leur presque simultanéité semblerait attester l'existence d'un grand complot. Quoi qu'il en soit, l'entente se maintint mal entre des éléments incompatibles : là où les royalistes, éblouis par quelques succès, avaient cru pouvoir se passer d'un déguisement, à Lyon et surtout à Toulon, ils furent peu soutenus par les Girondins ; là où les Girondins dominaient, à Caen et à Bordeaux, lieux de refuge pour un grand nombre des proscrits du 31 mai, les royalistes leur firent défaut : ceux-ci pouvaient-ils marcher longtemps sous un gouvernement provisoire qui parlait au nom de la *République une et indivisible*, et qui arborait le même drapeau que la Convention nationale ?

Rien ne légitimait une révolte pareille ; aussi fut-elle promptement réprimée.

Mais le mouvement du Calvados inspira l'un de ces crimes faits pour dérouter la conscience publique par l'intérêt irrésistible qui s'attache à leurs auteurs. Une jeune fille, républicaine bien que de naissance noble, Charlotte de Corday, exaltée par la présence dans son pays de quelques illustres Girondins, crut naïvement qu'il suffirait de supprimer leur persécuteur le plus acharné pour assurer la victoire au parti politique qu'elle admirait. Elle résolut de frapper Marat, l'homme qui personnifiait à ses yeux la Montagne. Erreur profonde : cet homme ne doit pas même être inscrit par les amis de la Révolution dans leur calendrier, car il n'en a pas soutenu les principes et ne lui a fait que du mal. Robespierre et Danton en avaient le sentiment et ils l'ont désavoué très haut. Charlotte se rendit à Paris, chez Marat qui était au bain, lui plongea un couteau dans le sein et se laissa arrêter. Quelques jours après, elle montait sur l'échafaud, tandis qu'on demandait les *honneurs de l'apothéose* pour sa victime : Marat devint l'objet d'un culte aux Cordeliers. Plus tard les *restes précieux d'un dieu* (langage du club) furent arrachés du Panthéon où ils avaient pris la place de Mirabeau.

Le meurtre de Marat augmenta peut-être contre les Girondins l'animosité de leurs adversaires. Toutefois il est du 13 juillet, et, dès le 8, Saint-Just avait donné à la Convention lecture d'un rapport, ou plutôt d'un acte d'accusation, très perfide, sous une apparence de modération qui étonna, dit-on, même le côté droit.

Ce rapport contenait des reproches légitimes et des imputations parfaitement fausses. Certains accusés y étaient appelés *imprudents plutôt que coupables*; mais on y mentionnait, comme établi contre eux, le fait d'avoir conspiré pour la royauté du fils de Capet avec régence de sa mère, et aussi celui d'avoir tendu la main aux Vendéens : calomnies absurdes. Avec de

telles inculpations, cependant, on était bien sûr de les perdre, même en ménageant les termes. Le rapporteur sollicitait une déclaration de trahison à l'égard de ceux qui poursuivaient la guerre civile ; ce n'était que juste. Mais il demandait également, et c'était le comble de l'iniquité, la mise en accusation de ceux qui n'avaient pas quitté Paris, Vergniaud, Guadet et les autres. Chabot y fit ajouter Condorcet, pour une brochure contre la constitution montagnarde. Condorcet avait pourtant bien le droit de donner la préférence à celle des Girondins, puisqu'elle était son propre ouvrage, et il reprochait aux nouveaux législateurs de l'avoir gâtée en la copiant.

Le rapport de Saint-Just eut tout le succès désiré. Au moment où la Convention était obligée de faire assiéger Lyon, la seconde ville de la République, au moment où les Autrichiens serraient de près Maubeuge, quand les dangers de la France tenaient les esprits dans l'anxiété et les disposaient à toutes les colères, le 3 octobre, Amar, au nom du Comité de sûreté générale, produisit une longue liste d'accusés dont il demandait le renvoi devant le tribunal révolutionnaire; ayant eu soin, avant d'en donner lecture, de faire fermer les portes de la salle, afin de s'assurer qu'aucune victime n'échapperait. Car la liste d'Amar ne comprenait pas seulement les Girondins détenus depuis le 2 juin, mais un certain nombre d'autres députés, total 61. Et, comme il proposait en outre l'arrestation de soixante-quatorze conventionnels, signataires de protestations contre la journée du 2 juin, le chiffre des membres qui devaient se trouver éliminés de l'Assemblée y déplaçait la majorité.

Robespierre prononça dans cette occasion une triste parole, qui ne montre pas seulement son mépris pour le tribunal révolutionnaire, mais un grand mépris pour la justice elle-même, et surtout la haine profonde

qu'il portait aux accusés : « Ce tribunal est assez bon pour eux. »

Le procès des Girondins, commencé le 24 octobre, se termina le 31 par la mort de vingt et un représentants du peuple, courageux et fidèles, qui tous avaient figuré parmi les fondateurs de la République. Ils marchèrent à l'échafaud en chantant la *Marseillaise;* elle n'était jamais sortie de plus nobles bouches. On peut essayer de justifier le coup d'Etat du 31 mai, et même celui du 2 juin, qui avait frappé ces hommes d'interdiction politique, comme se justifient les coups d'Etat, par une affirmation de leur nécessité. Mais la catastrophe d'octobre, écrasant des vaincus après une longue captivité qui les avait réduits à l'impuissance, ne mérite pas d'autre nom que celui de meurtre judiciaire.

Ce n'est pas à Paris seulement que l'échafaud se dressa pour les Girondins : Barbaroux et Guadet y montèrent à Bordeaux; Pétion et Buzot, fugitifs, n'échappèrent au même sort que par le suicide; Condorcet aussi s'empoisonna; Mme Roland avait suivi de près ses amis et Roland ne voulut point lui survivre. « O liberté! que de crimes on commet en ton nom! » s'était écrié la vaillante femme. Peu de jours auparavant, voyant approcher la mort, elle avait écrit : « Nature, ouvre-moi ton sein. Dieu juste, reçois-moi. » — Salles, à la veille de paraître au tribunal, adressait à sa femme cette parole de consolation : « Espère en celui qui peut tout; » — et Buzot à la sienne : « Je t'attends au séjour des justes; » — et Barbaroux à sa mère : « Je me livre à la providence de Dieu. » Ces citations ont pour objet de montrer que les Girondins, les plus voltairiens parmi nos révolutionnaires, et portés à la raillerie, étaient au fond déistes comme les Jacobins.

L'insurrection de la Vendée n'offre aucune trace du girondinisme : il n'avait pas fait de progrès dans

l'Ouest. Mais gardons-nous de considérer cette insurrection comme une croisade populaire en faveur de la monarchie : quelques chefs seulement furent animés d'une pareille pensée.

La Vendée, avant la Révolution, était une contrée presque ignorée de la France et ignorant la France : point d'industrie propre à la mettre en relation d'intérêt avec la mère-patrie, peu d'agriculture, une population éparse, pas de routes pour la relier, pas de centres où les intelligences pussent s'animer par le contact. Ce tableau était également applicable aux deux territoires que l'on nomme le *Marais* et le *Bocage*, caractérisés d'ailleurs comme aujourd'hui, par la différence de leur aspect physique. L'un était couvert de flaques d'eau, auxquelles le travail des hommes a creusé d'innombrables canaux, de sorte qu'il forme une immense marqueterie de parties solides et liquides : c'est le Marais. Le Bocage est un océan de verdure peu élevée, genêts et bruyères, un pays inégal coupé de chemins creux que bordent des buissons épais.

Une lutte continuelle avec un sol sauvage crée des hommes de fer; elle les attache aussi d'autant plus jalousement à ce sol qu'ils ont plus de peine à le dompter. Toute nouveauté froissait les habitudes ou les croyances traditionnelles du paysan vendéen; il la repoussait avec défiance et violence. C'est ainsi qu'il repoussa les réformes de la Révolution, faute d'en comprendre l'avantage pour lui-même. Un écrivain qui a raconté d'une manière fort intéressante cette histoire locale, M. Eugène Bonnemère, appelle la guerre de la Vendée « une lutte de la barbarie contre la civilisation ». Une telle lutte, si déplorable qu'elle soit, peut être héroïque dans ses épisodes; celle-ci le fut des deux côtés.

Le premier soulèvement populaire fut provoqué par le décret du 24 février 1793, qui ordonnait une levée

de 300 000 soldats. Il eut lieu le 10 mars dans le bourg de Saint-Florent, au bord de la Loire, à l'occasion du tirage; pas un des jeunes gens ne répondit à l'appel de son nom : les bons prêtres l'avaient défendu. Les bons prêtres, c'est-à-dire les réfractaires; quant aux assermentés, on les qualifiait d'intrus, d'athées, de païens. Le clergé, recruté dans la campagne, ne recevait que la chétive instruction des séminaires, juste assez pour s'approprier les directions de ses supérieurs et pour les communiquer aux villageois. Or depuis 1790, plusieurs évêques, qui refusaient le serment civique, avaient lancé des mandements insurrectionnels contre ceux qu'ils déclaraient les ennemis de la religion.

La noblesse, de son côté, n'avait pas attendu l'explosion de Saint-Florent pour faire ses préparatifs de guerre civile, et pour les relier à la grande action contre-révolutionnaire organisée dans presque toute la France. Deux hommes étaient parvenus à grouper autour d'eux les éléments de résistance; c'étaient le comte de Puisaye dans le Maine, et le marquis de la Rouërie en Bretagne et en Vendée. Ce dernier se rendit à Coblentz, auprès des frères du roi, et leur fit agréer un plan de confédération, qu'ils signèrent le 5 décembre 1791. Ce plan comprenait dans ses prévisions l'appel au secours de l'étranger, en argent, armes et soldats, et son but avoué était « le retour de la monarchie dans toute sa pureté ».

Les agitations antérieures au 10 mars avaient eu pour cause exclusive les intérêts du clergé et de la noblesse, qui ne négligeaient rien pour détourner du payement de l'impôt et pour incriminer l'achat des biens nationaux.

C'est, du reste, aux instigations des prêtres qu'il faut attribuer avant tout les guerres de la Vendée : ils exerçaient dans les campagnes une influence sans

borne. Là où ils acceptèrent l'ordre de choses nouveau, la tranquillité fut maintenue.

On les voyait parcourant la campagne, accompagnés de religieuses ambulantes, distribuant des amulettes, des crucifix, qui devaient rendre les combattants invulnérables, faisant appel au fanatisme, prodiguant les faux miracles, employant à leurs fins les sorciers si nombreux et si puissants sur ces imaginations grossières. C'est une guerre de religion qu'ils suscitaient.

La noblesse, elle, ne reculait pas devant une guerre sociale, une jacquerie au besoin : elle soulevait les pauvres contre les *Messieurs des villes,* généralement républicains. Son influence politique ne semble pas pourtant avoir été prépondérante, puisque plusieurs des chefs principaux furent choisis parmi les plébéiens : le généralissime Cathelineau, le saint d'Anjou, était un voiturier-colporteur; Stofflet, un garde-chasse; Cottereau, un contrebandier. Des comités royalistes arboraient la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. Par quelle duperie des serfs insurgés étaient-ils amenés à combattre pour le maintien du servage ?

Suivons rapidement dans les faits l'historique de ce sanglant malentendu.

Le soulèvement du 10 mars était préparé, du moins prévu par les conspirateurs : ils l'attendaient comme un signal. Aucune paroisse ne se soumit au recrutement; partout on s'arma et l'on se mit en marche; les caisses municipales furent pillées, les archives des districts brûlées. Cathelineau, premier chef de cette insurrection, qui comptait près de vingt mille hommes, dit-on, s'empara de Chollet. Bientôt les nobles sortirent de leurs châteaux, les prêtres de leurs églises; on officia religieusement en plein champ, on bénit les fusils, les sabres et les bâtons des révoltés. Charette, un ancien officier de marine, dirigea le mouvement du Marais, faisant de l'île de Noirmoutiers sa place d'ar-

mes. Dans le Bocage commandaient Lescure, Larochejacquelein, Delbée; puis Bonchamps sur les limites de l'Anjou. Ils donnèrent à leurs bandes le nom d'*Armée catholique et royale.*

La Convention, croyant d'abord n'avoir devant elle que des paysans égarés, leur envoya simplement des commissaires pour les éclairer, en promettant amnistie à ceux qui rentreraient dans leurs foyers. Les premières colonnes républicaines qui parcoururent la contrée, formées de gardes nationaux des départements limitrophes, n'exercèrent aucunes violences. Mais elles eurent beaucoup à souffrir dans ce pays configuré pour la guerre civile : attaquées à la manière vendéenne, du haut des escarpements, par des fusillades à travers les haies et les genêts, elles voyaient leurs assaillants se réunir et se disperser avec une égale promptitude, grâce à une parfaite connaissance des localités; ou disparaître complètement au besoin, chacun d'eux étant sûr de trouver un abri, une retraite et des secours dans quelque habitation isolée. Les compagnies républicaines, au contraire, obligées de tout porter avec elles, et perdues dans le dédale des profonds sentiers, ne pouvaient se séparer un moment sans s'exposer à être exterminées : guerre de broussailles, effrayante et meurtrière pour ces hommes dépaysés. Les bandes d'insurgés faisaient la *chasse aux bleus*, comme ils disaient, se livraient aux actes les plus féroces sur leurs prisonniers, mettant à la torture les fonctionnaires républicains et tout particulièrement les prêtres constitutionnels. Une femme s'était munie de deux sacs; on lui demanda pourquoi : « L'un pour l'argent que je trouverai, l'autre pour emporter la tête des *messieurs.* »

C'est alors seulement et poussée à bout, que la Convention fulmina ses décrets de représailles; ils furent à la hauteur de sa colère; et de ce jour les deux partis

rivalisèrent d'acharnement. L'Assemblée eut le tort de précipiter sur la Vendée une foule d'aventuriers recrutés dans la rue, dont elle était bien aise de se débarrasser, en leur donnant pour chefs des hommes à cerveaux brûlés, sans expérience de ce genre de guerre ni d'aucune autre. De là tant de désordre et tant d'actes de violence plutôt que de force.

Aussi l'avantage demeurait-il le plus souvent aux Vendéens : ils s'emparèrent successivement de Bressuire, de Thouars, de Saumur, d'Angers, et marchèrent sur Nantes qu'ils attaquèrent. Tours était menacé. Moment plein d'alarmes : Paris même ne fut pas sans inquiétude.

Mais la scène devait bientôt changer. La capitulation de Mayence (23 juillet) venait de rendre disponible la brave garnison de cette place, qui avait dû s'engager à ne pas combattre pendant une année les coalisés. La Convention ordonne qu'elle sera transportée en poste dans la Vendée, avec ses habiles chefs, Aubert-Dubayet, Kléber, Haxo, Beaupuy. La guerre alors prend une autre tournure : confiée à des capitaines expérimentés, à des soldats disciplinés, et à cause de cela maîtres d'eux-mêmes, les succès pourront être encore chèrement achetés, mais ils sont assurés.

Les phalanges vendéennes succombent l'une après l'autre.

La Convention a fixé une date pour la destruction de la Vendée, le 20 octobre; nous sommes au 17, et sous les murs de Chollet les révoltés éprouvent un échec, qui semble devoir être définitif.

« La Vendée n'est plus, » écrivent les représentants à l'Assemblée. Pas encore! un grand coup est nécessaire. Il sera porté par Marceau, un général de vingt-quatre ans, qui vient de faire son apparition sur les champs de bataille. Au Mans le 12 décembre, à Savenay le 23, avec les débris des Mayençais, décimés au

milieu de leurs triomphes, il écrase enfin l'armée insurrectionnelle.

Après cette défaite, il y eut encore de la *chouannerie*, c'est-à-dire des vols à main armée; il n'y eut plus de Vendée militaire.

Dans ses heures d'emportement, la Convention avait créé les *colonnes infernales* de Turreau, pour en finir par la dévastation du pays. Mieux inspirée, elle y envoya le général Hoche avec des instructions très différentes. « La voie de la persuasion et des lumières est partout préférable à celle de la violence, » écrit Carnot du Comité de salut public; et Hoche dit à ses lieutenants : « Ne perdons pas de vue que la politique doit avoir beaucoup de part à cette guerre. Employons tour à tour l'humanité, la vertu, la probité, la force, la ruse, et toujours la dignité qui convient à des républicains. »

Il y eut un semblant de paix, en février 1795 ; puis les soulèvements recommencèrent. Enfin, le gouvernement qui succéda à la Convention, le Directoire, donna de nouveau au général Hoche la mission de rétablir l'ordre dans ces malheureuses contrées. Il s'en acquitta avec une fermeté et une générosité qui lui valurent la reconnaissance nationale et le beau titre de pacificateur.

Ce fait est postérieur à l'époque dont nous faisons l'histoire; si nous le mentionnons ici, c'est afin de grouper tout ce qui est relatif à l'un des plus cruels épisodes de la Révolution.

CHAPITRE VI

LES ÉTABLISSEMENTS RÉPUBLICAINS

Après la crise du 31 mai et du 2 juin 1793, la Convention se remit au travail législatif, et déploya bientôt une extraordinaire activité. Elle renouvela d'abord tous ses comités, hormis celui de salut public, pouvoir exécutif, chargé de veiller à la sécurité du pays pendant qu'elle-même allait développer des institutions conservatrices. C'est un phénomène qui s'est reproduit, dans la vie de cette assemblée, à la suite de chaque convulsion politique : dès qu'il lui était permis de respirer, elle reprenait avec courage son œuvre d'avenir, traduisant en lois et en établissements d'utilité générale les principes établis depuis 89.

Son premier soin fut de hâter la rédaction d'un code civil en harmonie avec les idées républicaines. Le 9 août, Cambacérès déposa sur le bureau un projet dont la discussion fut aussitôt mise à l'ordre du jour.

Ici se rencontre une nouvelle preuve de cette unité de la Révolution que nous avons affirmée tant de fois. Le travail de la Convention est un développement, souvent une simple continuation de ceux des deux assemblées précédentes. Constitutionnels, Girondins, Montagnards, ces frères ennemis, ont collaboré aux

mêmes articles et dans le même esprit; ils nous ont donné les dispositions légales qui règlent aujourd'hui nos intérêts de famille. Au milieu des tempêtes, le sentiment du droit et la calme raison dictaient des lois pour la société future.

La Convention, présidée successivement par Hérault de Séchelles, Robespierre, Billaud-Varennes, consacra soixante séances à voter les dispositions générales du Code civil, les titres relatifs à l'état des personnes, au mariage, aux enfants, à l'adoption, à la tutelle. Et dans ce même temps elle était obligée de bombarder les insurgés de Lyon et de Toulon, elle perdait et reprenait les lignes de Wissembourg, elle livrait la bataille d'Hondschoote et celle de Wattignies, elle luttait contre la Vendée, faisait le procès des Girondins, établissait le gouvernement révolutionnaire. Si le dénombrement de ses œuvres d'utilité publique a quelque droit de nous toucher, notre émotion doit redoubler à la pensée des orages au milieu desquels ces œuvres se sont accomplies, orages qui remettaient sans cesse en question l'existence même de la patrie. Une recrudescence de labeur dans ce qu'on nomme les affaires avait suivi la chute des Girondins et suivit celle des Montagnards. Aussi, beaucoup des travaux de la Convention sont-ils postérieurs au 9 thermidor. Mais il serait injuste de les attribuer seulement aux vainqueurs : malgré leurs dissentiments et leurs luttes, tous les partis y avaient contribué, parce que tous étaient d'accord sur le but, et animés d'une même ardeur pour consolider la République. L'équité veut donc que l'on ne prive pas les vaincus de leur part dans la reconnaissance du pays.

Moins de huit jours après le dépôt du projet de Code civil, Cambon, le financier de la Révolution, apporta le *grand-livre de la dette publique,* création aussi simple qu'habile, aussi féconde en résultats pour le

crédit de la France que pour sa politique. Les créanciers de l'ancienne monarchie et ceux de la Révolution, les possesseurs d'obligations de tout genre et de toute origine, inscrits sur ce livre au même titre, étaient également intéressés au maintien de l'ordre nouveau. Cambon avait-il tort de dire que son opération *républicanisait la dette ?*

Cambon fit aussi décréter la mesure hardie d'un emprunt d'un milliard en assignats, remboursables en biens nationaux. C'était faciliter la vente de ces biens, et ramener au Trésor une quantité de papier-monnaie pour le détruire. La Révolution a certainement fait abus de l'assignat, qui d'ailleurs avait un gage sérieux ; mais certainement aussi, sans l'assignat, elle n'eût pas accompli ses prodiges.

Le soin des pauvres tient une place importante dans l'histoire de ce temps. L'Assemblée constituante, par sa loi du 25 mai 1791, en avait chargé, pour Paris, la municipalité de cette ville, et la terrible Commune elle-même ne se montra pas infidèle à son devoir : on lui doit la réunion du palais de l'archevêché à l'Hôtel-Dieu, qui permit d'affecter un lit à chaque malade; jusque-là on les avait entassés par groupes de quatre, et même de six, sur un seul matelas. C'est le Directoire qui institua les bureaux de bienfaisance tels qu'ils existent encore aujourd'hui. Nous avons mentionné le rapport de Barère à la Convention sur l'extinction du paupérisme, rapport à la suite duquel fut adopté un système de secours à domicile. « Les malheureux sont les puissances de la terre, avait dit le Comité de salut public; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent. »

Mais aucun des comités de la Convention ne fonctionna avec plus d'ardeur que le Comité d'instruction publique : il se sentait responsable envers l'avenir. Nous avons parlé avec quelque détail du plan général

de Condorcet. Un autre conventionnel, Lanthénas, en détacha la partie relative à l'organisation des écoles primaires, pour la formuler en une loi qui établissait la liberté de l'enseignement et l'instruction obligatoire. Il voulait imposer, en outre, comme un devoir aux jeunes gens que n'occupe point le travail de la terre, l'apprentissage d'une science, d'un art ou d'un métier utiles à la société.

L'instruction secondaire ne fut pas négligée. La commission chargée de préparer un projet de loi sur ce sujet, choisit pour son rapporteur un homme qui avait appartenu au corps enseignant sous l'ancien régime, comme membre de la congrégation de l'Oratoire, et qui joignait une haute expérience à l'intelligence des besoins nouveaux. Le plan présenté par Daunou comprenait trois divisions : lettres et arts, sciences physiques et mathématiques, sciences morales. C'était un progrès notable sur les anciennes études, presque exclusivement confinées dans les langues classiques.

Au lieu des collèges on organisa les *Ecoles centrales*, qui ne recevaient que des externes. Ces écoles n'ont pas subsisté assez longtemps pour que l'on puisse apprécier leurs avantages et leurs défauts. Quand Bonaparte eut usurpé le pouvoir, il se hâta de rétablir dans ses *lycées* l'internat, plus commode pour habituer la jeunesse au régime disciplinaire.

L'un des plus actifs collaborateurs de Daunou dans la rédaction de cette loi, Joseph Lakanal, fut à son tour le rapporteur d'une autre loi qui n'avait pas moins d'importance, celle qui créa les *Ecoles normales*. « Dans ces écoles, dit-il, ce n'est pas les sciences qu'on enseignera, mais l'art de les enseigner. » Les élèves admis à suivre les cours devaient en effet posséder déjà une instruction complète. L'école ouverte à Paris eut pour professeurs les hommes les plus illustres dans toutes les branches des connaissances hu-

maines : Laplace, Lagrange, Volney, Berthollet, etc.

L'*Ecole polytechnique*, nommée d'abord *Ecole centrale des travaux publics*, sortit de l'initiative du Comité de gouvernement, où Carnot et Prieur avaient eu souvent l'occasion de constater la pénurie des jeunes capacités dans les services civils et militaires. Cette école inaugura l'application des études scientifiques aux besoins de l'Etat. On l'avait rendue abordable à tous par un traitement de douze cents francs alloué aux élèves, qui n'étaient point casernés. Eux aussi eurent de savants maîtres : Monge, Prony, Vauquelin, Fourcroy et tant d'autres.

Le Comité d'instruction publique embrassait, dans ses treize sections, toutes les parties de l'éducation physique et morale ; et aussi l'enseignement des aveugles et des sourds-muets. Jusqu'alors les fondations consacrées à ces jeunes infirmes n'avaient été soutenues que par la charité privée : elles devinrent des établissements nationaux, dirigés l'un par Valentin Haüy, qui avait créé, sous les auspices de la société philanthropique, en 1784, une maison pour les aveugles ; l'autre par Sicard, le successeur du célèbre abbé de l'Epée ; ces deux hommes appartenaient, par leur robe ecclésiastique et par leurs opinions, à l'ancien régime.

Que d'établissements divers ont dû leur existence, leur résurrection ou leur transformation aux soins de ce comité ! La nonchalance eût d'ailleurs été difficile, aiguillonné comme il l'était par l'infatigable comité de salut public :

Cinq *Ecoles de navigation*, ajoutées aux trente-quatre de 1791 ; l'*Ecole du génie* transférée à Metz, celle *d'artillerie* à Châlons-sur-Marne, toutes deux reconstituées ; l'*Ecole des géographes*, l'*Ecole des mines*, l'*Ecole spéciale des langues orientales*, fondée dans les intérêts de la politique extérieure et du commerce.

L'industrie, la grande activité de l'époque moderne, eut son école dans le *Conservatoire des arts et métiers*. On y facilita l'enseignement pratique en réunissant un choix de modèles, de machines, d'instruments et d'outils. Cette création fut provoquée par les comités réunis de l'agriculture, des arts et de l'instruction publique, ayant pour rapporteur Grégoire. Un peu plus tard, sous le Directoire, eut lieu, au champ de Mars, la première *exposition des produits de l'industrie*, initiative qui appartient encore à la Révolution.

L'enseignement officiel de la médecine fut réorganisé. Il en était besoin, au dire de Fourcroy, qui déclare dans un rapport que sur dix-huit facultés existant en France, la moitié n'avaient plus qu'*un vain nom*. Trois *écoles de santé* furent fondées à Paris, à Strasbourg et à Montpellier; celle de Paris acquit immédiatement une grande renommée par les cours de Chaussier, Dubois, Corvisart, Hallé, Pelletan, Pinel.

Les *Ecoles vétérinaires* d'Alfort et de Lyon furent améliorées, leurs professeurs et leurs élèves exemptés du recrutement.

Le *Jardin du roi* existait avant la Révolution. Buffon y avait fondé trois chaires; la Convention, par son décret du 10 juin 1793, en établit douze, pour « l'enseignement de l'histoire naturelle dans toute son étendue, particulièrement pour l'avancement de l'agriculture et des arts, » la pratique à côté de la science. Ces chaires furent occupées par Daubenton, Lamark, de Jussieu, Thouin, Geoffroy Saint-Hilaire. Il n'y avait pas de collection d'animaux vivants : on créa la ménagerie. Ainsi constitués, le *Muséum d'histoire naturelle* et le *Jardin des Plantes* formèrent un établissement que l'Europe nous envie, et qu'elle nous envierait davantage si les projets d'agrandissement décidés par le comité

de salut public n'avaient pas été arrêtés sous le Consulat. Lakanal en fut encore le principal promoteur.

Il existait aussi, avant la Révolution, une *Ecole de musique de la garde parisienne* et une *Ecole de chant et de déclamation*. De ces deux embryons on fit naître le *Conservatoire de musique*, dirigé par Gossec, Méhul, Grétry, Lesueur, Cherubini.

Le *Cabinet du roi* à Versailles était une admirable collection d'œuvres d'art, appartenant à la France, mais dont la France ne jouissait pas. Pour la première fois, en 1793, la France fut mise en possession de ces richesses, dont les galeries du Louvre devinrent le dépôt central; le public put y former son goût, en même temps que les artistes y trouvèrent des modèles pour le perfectionnement de leurs talents.

La galerie Médicis fut ramenée de Versailles au Palais du Luxembourg, pour lequel Rubens l'avait peinte.

A côté du musée des arts s'éleva un musée historique, celui des *Monuments français*, idée toute nouvelle. La Convention ayant défendu, soit de détruire les monuments, soit de les mutiler, sous prétexte d'en effacer les signes de la monarchie ou de la féodalité, un artiste archéologue, M. Lenoir, obtint les fonds nécessaires pour rassembler dans le couvent désert des Petits-Augustins une riche collection de nos antiquités nationales.

Une autre collection intéressante, celle des armes et armures de toutes les époques, forma le *Musée d'artillerie*.

C'est ici l'occasion de donner un éclaircissement à ceux qui parlent du *vandalisme* révolutionnaire. Oui, sans doute, la haine qu'inspirait l'ancien régime a fait anéantir des documents historiques et de précieux monuments. Mais, outre que le nombre de ces actes déplorables a été fort exagéré (beaucoup d'objets que

l'on croyait détruits s'étant retrouvés plus tard), la rancune et l'ignorance ont accusé l'époque révolutionnaire de dévastations dont elle est parfaitement innocente : bien des chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse ou féodale avaient été ruinés depuis longtemps, soit par les guerres de religion, soit par Richelieu, le grand démolisseur des manoirs seigneuriaux; sans parler des mutilations accomplies par le mauvais goût, un autre genre de vandalisme plus malfaisant, qui avait précédé et qui a suivi la Révolution.

La Convention rendit au contraire des décrets pour préserver les monuments de l'art. Cette assemblée de Vandales vota la peine de deux années de fers contre ceux qui les dégraderaient; elle voulut qu'aucun atelier d'armes ou de munitions, aucun magasin de fourrages ou matières combustibles ne fût établi dans le voisinage des musées, bibliothèques ou collections précieuses; on la vit s'occuper d'un tableau de Rubens qui s'était trouvé au fond d'un grenier, et exempter de la fonte l'argenterie de Penthièvre comme un chef-d'œuvre de l'industrie française.

Elle forma une commission spéciale chargée de dresser l'inventaire des objets intéressants provenant des confiscations. C'est ainsi que les musées et bibliothèques de Paris et des départements s'enrichirent aux dépens des monastères fermés et des châteaux abandonnés. Championnet était fidèle à ces traditions, lorsque, envoyé en Italie pour y fonder une république, il s'occupa de Pompeï, et donna l'impulsion aux travaux de déblayement qui ont révélé cette ville antique au monde moderne.

Dans sa grande détresse financière, la Convention trouva moyen d'allouer aux artistes, savants et littérateurs, une somme de 605 500 francs. Louis XIV, dans sa grande splendeur, ne dépassa jamais celle de 112 000 livres. Elle consacra, nous l'avons dit, la pro-

priété littéraire par sa loi du 19 juillet 1793 : le *droit du génie*, s'était écrié Lakanal.

Si l'*Institut national* n'a pas été compris dans notre revue des établissements d'instruction publique fondés par la Révolution, c'est parce que le caractère de corps enseignant, qu'avaient entendu lui donner Talleyrand et Condorcet, ne lui fut pas définitivement attribué.

Son décret d'institution le destine simplement « à perfectionner les sciences et les arts et à suivre les travaux qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République ». L'Institut remplaçait donc les anciennes académies; mais ce qui constituait sa supériorité sur ces corporations isolées entre elles, c'est qu'il reliait par une pensée encyclopédique les diverses branches de l'activité intellectuelle. « Ce sera en quelque sorte l'abrégé du monde savant, » écrivait Daunou. L'Institut se composa de 144 membres, distribués en trois classes : sciences physiques et mathématiques, sciences morales et politiques, littérature et beaux-arts, répondant aux trois divisions admises dans l'enseignement. Tout ce que la France savante possédait d'hommes éminents y trouva place. Son organisation et son personnel furent complétés par le gouvernement qui succéda à la Convention nationale. On semble avoir trop oublié cette origine de l'Institut; du moins on n'en parle jamais, tandis que l'Académie française ne néglige pas une occasion de rendre hommage à son fondateur, le fameux cardinal.

Citons encore trois actes importants de l'Assemblée conventionnelle : la création du *Bureau des longitudes*, l'introduction d'un nouveau système de mesures et celle d'un nouveau calendrier.

Le bureau des longitudes, ayant dans sa dépendance l'observatoire de Paris, fut établi sur la proposition des comités réunis de l'instruction publique, de

la marine et des finances; on lui confia la rédaction de la *connaissance des temps*.

L'uniformité des poids et mesures avait fait l'objet d'un vœu dans les cahiers de 89, et d'un travail commandé par l'Assemblée constituante à l'Académie des sciences. Pour en montrer la nécéssité, il suffit de rappeler que dans une seule province, l'Anjou, on employait 98 mesures différentes pour le grain. Ce vœu fut réalisé par l'adoption du système métrique, que la Convention espérait rendre universel en lui donnant pour base la mesure du globe terrestre. Aujourd'hui notre système est admis en principe dans toute l'Europe, et l'introduction de notre unité monétaire elle-même ne rencontre plus guère d'autre résistance que celle des prétentions nationales.

Ce qu'on peut au contraire reprocher au *calendrier républicain*, c'est d'avoir été trop exclusivement national. Au moment où tout se régénérait dans le monde, on voulut « qu'une division créée par la Révolution même marquât l'ère nouvelle » ; ce sont les termes de l'exposé des motifs, rédigé par Romme. L'année dut commencer le 22 septembre, jour de la fondation de la République française : c'était confisquer l'histoire des autres peuples au profit de la nôtre. Le nouveau cycle annuel se composait de douze mois égaux, très harmonieusement dénommés d'après les attributs de la saison et les travaux qu'elle amène : vendémiaire, brumaire, frimaire pour l'automne, nivôse, pluviôse, ventôse pour l'hiver, germinal, floréal, prairial pour le printemps, messidor, thermidor, fructidor, pour l'été. Mais ces noms correspondaient à des états du ciel et de la terre qui ne sont pas ceux des autres climats : jamais notre calendrier n'eût pu acquérir un caractère d'universalité.

L'acte de navigation du 21 septembre 1793 fut mieux inspiré sous ce rapport : « Ce n'est pas assez pour vous, dit Barère à la Convention, d'avoir fondé

la République politique; il vous reste à fonder la politique commerciale, cette langue universelle qui doit amener un jour la paix du monde et le bonheur des hommes. L'acte de navigation anglais porte l'empreinte du despote qui le créa (Cromwell); l'acte de navigation française aura le caractère de la liberté et de l'égalité qui l'ont produit. »

Abrégeons, au risque de faire des omissions.

L'initiative individuelle avait fondé le *Moniteur* sous la Constituante. C'est la Convention qui fonda le *Bulletin des Lois*, son unique journal officiel. — Pour étendre le bienfait des établissements scientifiques, elle attacha une publication particulière à chacun d'eux : l'école polytechnique eut son journal, l'école normale eut le sien, le bureau des longitudes eut son *Annuaire*. — Elle mit au concours la composition de livres élémentaires pour l'instruction de l'enfance, celle d'une grammaire et d'un vocabulaire nouveau pour universaliser en France l'usage de la langue française, et détruire les patois, ce *fédéralisme du langage*, selon son expression; elle fit rédiger les *Annales du civisme* pour encourager les vertus par leur histoire. Tout cela fut décrété sur les rapports de notre illustre et bienfaisant Grégoire.

La Convention étendit sa sollicitude depuis les plus hautes spéculations philosophiques jusqu'aux détails pratiques de l'agriculture et de l'industrie : elle commanda l'impression d'une traduction des ouvrages de Bacon, et, sur un rapport de Chénier, au plus fort de la Terreur, en octobre 1793, elle fit placer au Panthéon le buste de Descartes, le père de la philosophie française. Elle décida que des voyages scientifiques seraient accomplis et que les artistes envoyés à Rome y seraient entretenus aux frais de la République. — Elle chargea Daubenton, le collaborateur de Buffon, de dresser un inventaire général des

richesses naturelles de la France. Le même Daubenton rédigea par ses ordres une *Instruction pour les bergers*, qui demeure un modèle en son genre. Dans un temps de disette, elle adressa *aux citoyens cultivateurs* des conseils sur les *semailles d'automne;* elle s'occupa d'établir des jardins botaniques et des fermes expérimentales; elle s'occupa du défrichement des marais; elle s'occupa de l'éducation des abeilles, et recommanda un système économique, auquel on donna le nom de *ruche villageoise.*

Nous avons raconté l'application des aérostats et du télégraphe au service de la guerre; nous avons raconté comment fut organisée la production rapide des armes à feu et de la poudre; « les opérations délicates et difficiles des sciences, dit Fourcroy, sont converties en procédés domestiques et simples; le mouvement donné à toutes les âmes se communique à tous les bras. » — « On montrera la terre salpêtrée aujourd'hui, disaient Monge et Berthollet; dans trois jours on en chargera le canon. »

Par des offres de récompense, et plus souvent encore par de simples appels au patriotisme, la Convention provoqua des découvertes importantes.

Ainsi fut renouvelée l'industrie du tannage des cuirs et créée celle des crayons noirs, dits *de Conté*, d'après le nom de l'inventeur; ainsi fut perfectionnée l'aciérie, et des manufactures furent établies dans des lieux où cet art était inconnu.

Deux chimistes, Carny et Leblanc, auteurs de procédés nouveaux pour la décomposition du sel marin et la fabrication de la soude, étaient en possession de brevets qui leur promettaient la richesse; ils en firent le sacrifice et livrèrent leurs découvertes au pays, qui en avait besoin.

Un élan général des esprits favorisait alors le progrès dans toutes les directions. Les sciences exactes

et les sciences naturelles s'enrichirent d'importants travaux ; l'atelier de David fut le berceau d'une renaissance des arts, et les grandes éditions de Didot signalèrent celle des lettres. L'illustre amiral Bougainville porta témoignage de ce beau mouvement, lorsqu'il dit un jour à Napoléon dans une séance du conseil d'Etat : « Sire, l'époque de 1789 à 1800, en même temps qu'elle sera, pour les événements politiques et militaires, une des plus mémorables dans les fastes des peuples, sera aussi une des plus brillantes dans les annales du monde savant [1]. »

1. Le nombre des décrets rendus par la Convention dans l'espace de trois années peut donner l'idée de l'incroyable activité de ce temps : il s'élève à onze mille deux cents.

CHAPITRE VII

LA TERREUR

Nous repoussons avec énergie toute pensée de solidarité entre les principes de la Révolution et les actes de violence qui ont mérité à une période de son histoire le nom de régime de là Terreur. Nous n'admettons pas même que ces actes puissent être qualifiés d'exagérations révolutionnaires, car ce serait reconnaître un lien logique qui n'existe pas. Toute croyance politique ou religieuse, passionnée par la contradiction, peut entraîner aux excès ; mais les excès ne trouvent leur justification dans aucune.

Après cette déclaration qui donne liberté entière à nos jugements, voyons ce que fut la Terreur. Expliquer le mal, ce n'est pas en faire l'apologie.

Une société qui se renouvelle, comme le faisait la société française en 1789, blesse nécessairement les idées anciennes, les vieux intérêts : elle doit rencontrer de formidables oppositions. Et quand cette société est obligée de compter avec des adversaires intérieurs, qu'elle est entourée de gouvernements ennemis, déterminés à empêcher son développement, à ne respecter même ni son territoire ni sa personnalité nationale; quand une question d'existence se dresse incessamment

devant elle, placée entre la victoire et la mort, lui demanderez-vous de la modération dans ses alarmes et dans ses colères? Elle fera des actes d'héroïsme, mais elle aura d'inévitables accès d'emportement. Pourquoi donc s'évertuer à chercher la raison des nôtres dans l'application d'un prétendu système de violence, lorsque chaque coup porté par la nation française semble plutôt une représaille, tant il correspond à un coup de l'ennemi? On croirait entendre, dans un duel meurtrier, le cliquetis alternatif des deux épées sur les deux armures.

Dès le début de la Révolution ce spectacle nous apparaît :

Louis XVI casse l'arrêté du tiers état qui s'est constitué en Assemblée nationale. — Le peuple détruit la Bastille (14 juillet 89).

Marie-Antoinette assiste au banquet où l'on outrage la cocarde tricolore. — Le peuple assiège la cour à Versailles (5 octobre 89).

Louis XVI refuse de sanctionner les décrets de l'Assemblée contre les émigrés et les prêtres réfractaires. — Le peuple envahit les Tuileries (20 juin 92).

Le duc de Brunswick somme la ville de Paris, sous peine de destruction, de se soumettre au roi. — Le peuple de Paris chasse le roi de son palais, et l'Assemblée prononce sa déchéance (10 août 92).

Les coalisés s'avancent pour donner la main aux royalistes. — Exaspération populaire et massacre dans les prisons (2 septembre 92).

Les menaces et les dangers redoublent. — Supplice de Louis XVI (21 janvier 93).

Dumouriez trahit; les guerres civiles éclatent. — Procès de Philippe-Egalité; chute des Girondins (31 mai 93).

Le duc de Brunswick avait commencé les hostilités contre nous par le bombardement de Verdun; une

sœur de Marie-Antoinette avait dirigé celui de Lille, affectant de pointer elle-même les pièces meurtrières; Wurmser avait publié cet ordre du jour : « On ne fera de prisonniers que quand l'ennemi sera complètement en déroute; » les Anglais avaient incendié la flotte de Toulon et l'arsenal d'Huningue; leur gouvernement avait déclaré les ports français en état de blocus, prononcé la confiscation des bâtiments qui voulaient y porter des vivres, interdit aux neutres toute relation commerciale avec la France, tandis que l'empereur d'Allemagne condamnait à mort tout propagateur des idées françaises; les agents de l'étranger s'étaient unis à ceux du royalisme pour provoquer et soudoyer l'insurrection; la contrefaçon de nos assignats se pratiquait par millions, et cette fausse monnaie inondait notre marché; l'humanité et le droit des gens, dans leurs règles les plus vulgaires, avaient été violés à notre égard, et l'on annonçait hautement l'intention de rayer la France de la carte du monde.

Comprend-on maintenant que le ministre Pitt ait été solennellement déclaré par le gouvernement français *ennemi du genre humain?* Comprend-on les décrets meurtriers lancés contre les soldats de la coalition, et les comités de surveillance, et l'arrestation des étrangers dont le pays était en guerre avec la République? Comprend-on la loi des suspects contre les conspirateurs, et le tribunal révolutionnaire et les *armées révolutionnaires,* et les *colonnes infernales* dans la Vendée? Les menaces de mort aux accapareurs de grains avaient pour but de rassurer les esprits égarés par la crainte de la famine; la confiscation des biens des condamnés ou des personnes mises hors la loi était une arme enlevée aux mains de l'ennemi et tournée contre lui. L'interdiction de placer des fonds sur les banques étrangères, sous peine d'être déclaré traître à la patrie, la création excessive des assignats,

cette monnaie révolutionnaire, et leur cours forcé, et le maximum; tant d'expédients que les économistes ont le droit de blâmer, il faut bien que les hommes d'État y applaudissent, puisqu'ils ont préservé la France d'une banqueroute et assuré la subsistance du peuple.

Les moyens employés alors par le gouvernement ne sont pas la mise en pratique des doctrines avouées par les républicains : une garnison assiégée délivre la place à force d'énergie, sans souci des règles de l'art. Le général Foy s'écria un jour à la tribune de la Restauration : « Le salut public ne s'inscrit pas dans les lois : au jour du danger on sauve la patrie aussitôt qu'on le peut et comme on le peut. »

Ainsi cette France, qui par son exemple venait d'appeler tous les peuples à conquérir leur liberté, était obligée de défendre la sienne, de défendre son existence même contre leurs attaques ; et tandis qu'elle aurait voulu gagner l'affection et l'estime de tous, elle se voyait condamnée à des efforts immodérés qui menaçaient de compromettre son caractère d'humanité. Fut-il jamais situation aussi tragique dans les destinées d'une nation?

La lutte et les dangers avaient jeté le peuple dans une sorte de fièvre, comme une bataille exaspère la fureur des soldats, enivrés par l'odeur de la poudre. Tant de trahisons avaient engendré la défiance et la peur, qui rendent féroce; enfin l'habitude de voir couler le sang inspirait à tous une singulière indifférence de la vie. Les Girondins s'amusaient à parodier le tribunal qui allait les condamner; et des femmes du monde avaient imaginé dans leurs prisons un horrible jeu, la pantomime de l'échafaud, s'étudiant à mourir avec grâce, comme les gladiateurs devant César.

On a besoin d'évoquer ces souvenirs pour comprendre comment le peuple laissa marcher au supplice des

généraux qui l'avaient conduit à la victoire : Custine, Houchard, Biron; des patriotes qui avaient été ses idoles : Bailly, le président du Jeu de paume, Hérault de Séchelles, le législateur des Montagnards, Philippe Egalité, le prince démocrate; et plus tard les patriotes les plus populaires : Danton, Camille Desmoulins.

Il n'y eut pas d'ailleurs, dans cette affreuse mêlée, la moindre apparence d'une lutte de castes : nobles et vilains, bourgeois, artisans, laboureurs, figurent également sur les listes fatales; et le nombre des victimes fut relativement considérable dans la classe peu aisée, parmi les paysans, les ouvriers et les petits rentiers.

Il ne faut pas croire non plus que l'influence d'une minorité produisit la Terreur : c'est au contraire l'immense majorité qui l'imposa dans presque toutes les occasions décisives. La création du tribunal, des commissions et des armées révolutionnaires fut accordée aux vœux formels des citoyens; et lorsque huit mille représentants des municipalités, réunis à Paris pour l'acceptation de la Constitution, demandèrent qu'on arrêtât tous les suspects, Danton put s'écrier : « Les députés des assemblées primaires viennent d'exercer parmi vous l'initiative de la terreur. »

La Convention, le Comité de salut public surtout, agissaient en modérateurs, tempérant dans la pratique la sévérité des lois révolutionnaires, et résistant souvent aux passions excessives. Voilà ce que nous apprend l'étude sérieuse de ce temps. Le rôle de modérateur s'impose d'ailleurs de lui-même à tout gouvernement.

Celui-là eut des agents qui plus d'une fois transformèrent en barbaries les rigueurs de la justice. Il y eut aussi des hommes turbulents ou pervers qui, sans être guidés par l'intérêt d'aucune opinion, profitèrent du désordre pour se livrer à leurs emportements ou pour assouvir leurs vengeances. L'humanité doit gémir

de ces crimes. Mais bannissons de l'histoire les hideuses exagérations : tel chroniqueur a vu la Loire rouler des flots de sang; tel autre se plaît à décrire le mécanisme d'une guillotine collective à l'usage des terroristes; tel autre encore raconte que l'on avait établi dans le château de Meudon une tannerie de peaux humaines. Ces absurdes légendes, inventées par la haine et propagées par l'ignorance, nous sont venues surtout de l'émigration et des officines étrangères; elles avaient la même intention que les faux assignats, les *Moniteurs* apocryphes et les libelles calomnieux, de pareille origine : elles infectent l'histoire. Le relevé des mensonges répandus sur la Révolution française remplirait un volume. Le mal est assez grand, les crimes sont assez nombreux, sans que l'imagination y ajoute ses fables.

Les Montagnards et la Commune de Paris, qui s'étaient alliés pour abattre la Gironde, demeurés seuls face à face, ne tardèrent pas à se disputer la direction du mouvement révolutionnaire. A la Commune dominait une secte, fort étrangère, certes, aux Girondins, par le cynisme de son langage, de ses habitudes et de son costume, mais légèrement apparentée avec eux par des opinions négatives en matière religieuse. L'homme qui a baptisé cette secte de son nom, Hébert, en journalisme *le père Duchêne*, n'avait rien qui le recommandât, ni talent, ni caractère, ni courage, ni moralité.

Les Hébertistes demandaient la clôture de toutes les églises et leur transformation en magasins, la destruction des jardins publics, que l'on cultiverait en champs de pommes de terre. Ils décidèrent l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, et ses vicaires, à venir abdiquer leur croyance, ou du moins se démettre de leurs fonctions à la barre de la Convention nationale. Des démarches dans le même but ayant été faites auprès de

Grégoire, évêque constitutionnel de Blois : « J'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse, répondit ce chrétien sincère et courageux, je reste évêque pour en faire encore. »

Ces sectaires s'emparèrent de Notre-Dame pour y installer le *culte de la Raison*. Une actrice coiffée du bonnet rouge, révêtue d'un manteau bleu de ciel, et s'appuyant sur une pique, figurait la Déesse. On la porta sur un palanquin jusque dans l'assemblée. Bientôt la mascarade, imitée dans les autres églises de Paris, le fut aussi en province, où des orgies l'accompagnèrent. La Convention avait subi cette pression; mais le Comité de salut public y résista : son blâme fut formel.

Cependant les directeurs de la secte avaient d'autres ambitions que celle de fonder un culte grotesque : ils visaient à supprimer la Convention, pour usurper ses pouvoirs au profit de la Commune de Paris. Et véritablement l'influence des Hébertistes grandissait, malgré la mort de Marat, leur véritable chef : ils dominaient au club des Cordeliers et dans celui de l'Archevêché; ils avaient donné un président aux Jacobins (Anacharsis Clootz); le ministre de la guerre Bouchotte et son secrétaire général peuplaient d'affidés les états-majors; l'armée révolutionnaire leur appartenait par son commandant (Ronsin); ils avaient droit de compter sur plusieurs députés en mission, tels que Fouché, Tallien, Carrier; enfin ils étaient en force au Comité de sûreté générale et siégeaient même dans le Comité de salut public avec Collot d'Herbois.

Mais un œil défiant les suivait : dans un grand discours sur la situation de la République, discours calculé pour réhabiliter devant l'opinion de l'Europe la France compromise par ces déplorables théories, Robespierre ouvrit le feu contre les Hébertistes, en les désignant vaguement encore : « Fuyez à la fois, disait-

il, le cruel modérantisme et l'exagération systématique des faux patriotes — le pleuple hait tous les excès — il veut qu'on le défende en l'honorant. »

Aux Jacobins, le même orateur les combattit en face et courageusement : il les accusa de « troubler la liberté des cultes au nom de la liberté, d'attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau, et de faire dégénérer les hommages rendus à la vérité pure en des farces ridicules ».

Danton aussi s'écria : « Nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir l'athéisme. »

Et la Convention interdit « toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes ».

La lutte dura plusieurs mois, avec des péripéties diverses : on vit Robespierre et Danton, tantôt poursuivre tantôt ménager leurs adversaires. Ils auraient pu se placer avec avantage sur le terrain légal, puisque la Commune de Paris ne devait son pouvoir qu'à l'insurrection; mais ses états de services révolutionnaires lui donnaient sur l'opinion un crédit avec lequel il était difficile de ne pas compter. D'ailleurs les Jacobins pouvaient se trouver gênés par leurs propres doctrines dans une querelle avec les Hébertistes. Que prétendaient ceux-ci, en effet? connaître mieux que le peuple les institutions qui lui convenaient, et lui imposer leur gouvernement jusqu'à ce qu'ils le jugeassent capable d'être relevé de minorité. C'est la prétention de toutes les dictatures. N'était-ce pas celle du Jacobinisme et particulièrement celle de Robespierre?

Il chercha donc ses armes dans un autre arsenal, et lança contre ceux qu'il voulait perdre une accusation souvent fatale aux meilleurs citoyens, celle d'intelligence avec l'étranger. Cette accusation tombait bien à faux sur le pauvre Anacharsis Clootz, baron prussien, mais élevé en France et dévoué à la France, qui s'était affilié philosophiquement aux Hébertistes sans parta-

ger leurs sentiments haineux et le désordre de leurs manières.

Dans un moment où la fortune tournait contre eux, les chefs spirituels de la secte, Hébert et Chaumette, l'un procureur de la commune et l'autre son substitut, avaient d'abord fait une palinodie publique, niant formellement toute intention de fonder l'athéisme, et recommandant aux campagnes la lecture de l'Evangile. Mais un peu plus tard, la guerre de la Vendée ayant suspendu l'envoi du bétail de boucherie, grande ressource à Paris, la disette augmentant, et avec elle l'agitation des esprits dans la classe indigente, l'occasion parut favorable aux Hébertistes. Une insurrection fut préparée au moyen de l'armée révolutionnaire, que Ronsin mettait à leur disposition; c'est lui qui devait y jouer le rôle actif. Après le triomphe, un dictateur eût été intronisé sons le nom de *grand juge*, et Pache semble avoir été désigné pour ce rôle par les organisateurs du complot.

Déjà dans les clubs on parlait hautement d'une *sainte insurrection*. Carrier, arrivé de Nantes, prononça ce mot, qui fut accueilli par des applaudissements frénétiques.

Cette fois c'est Saint-Just qui prit en main la cause du gouvernement. Il s'exprima d'abord en termes vagues, et sans nommer personne, suivant une habitude qui contraste singulièrement avec cette époque de hardiesse. Ce n'était qu'une préface menaçante. Un second discours porta coup : les Hébertistes furent arrêtés, conduits au tribunal, et de là à l'échafaud; et Fouquier-Tinville, l'accusateur public, dans son réquisitoire, prétendit qu'ils avaient conspiré pour donner un tyran à l'Etat.

Le discours de Saint-Just contenait de terribles obscurités; c'était une lame à deux tranchants : en frappant ceux qu'il appelait les *exagérés*, il n'avait pas mé-

nagé les *indulgents* et les *corrompus*. Qui donc ces mots désignaient-ils ?

La chute des Hébertistes avait laissé en présence deux partis qu'il faut désigner par les noms de leurs chefs, faute de voir entre eux une opposition de doctrines. Danton, avec les ardeurs de son tempérament, s'était montré partisan des mesures les plus terribles quand il les jugeait nécessaires au triomphe de la Révolution : « Il avait fallu avant tout, disait-il, que la République s'assurât du champ de bataille. » Mais les résistances vaincues et les soulèvements comprimés, Danton songeait que le temps était venu de supprimer la dictature du Comité de salut public, et de rendre à la Convention toute sa prépondérance.

Saint-Just et Robespierre, implacables dans leurs haines, invariables dans leur idée de faire de l'intimidation un moyen de gouvernement, blâmaient Danton de son penchant à la clémence : « Ce qui constitue la République, disait Saint-Just, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé. On est coupable contre elle parce que l'on s'apitoie sur les détenus ; on est coupable parce qu'on ne veut point la vertu ; on est coupable parce qu'on ne veut point la terreur. »

Tous deux, sévères dans leur conduite comme dans leurs principes, étaient offusqués par les mœurs relâchées de Danton, et par celles de son entourage surtout. Danton pardonnait aisément les écarts, et jusqu'à l'improbité, à ceux qui se montraient révolutionnaires. Robespierre voulait que la liberté demeurât vertueuse. « Il a peur de l'argent, » disait Danton de Robespierre avec dédain. « Il lui faut les vices de Persépolis, » disait Robespierre de Danton avec colère. Robespierre ne songeait qu'à faire des épurations. « Il ne trouvait pas dix hommes purs dans la Convention, » déclare Billaud-Varennes.

C'est cette opposition morale entre les deux hommes

qui assura le triomphe de Robespierre. Son rival était beaucoup plus apte que lui à conquérir la popularité : une éloquence audacieuse, servie par une voix de stentor, la liberté de ses propos, et jusqu'au débraillé de ses habitudes lui rendaient la chose aisée. Mais Robespierre jouissait d'une renommée d'honnêteté; on disait Robespierre *l'incorruptible*, et l'on n'eût pas osé joindre la même épithète au nom de Danton. C'est elle qui gagna l'opinion à Robespierre. Gloire au peuple capable de telles préférences !

Nous savons maintenant à qui s'appliquaient les mots de Saint-Just : les *indulgents* et les *corrompus*.

Une autre cause militait en faveur de Robespierre, explicable également par notre caractère national : chez un peuple théoricien, amoureux de la règle et de la maxime, un rhéteur sentencieux, pédant, disposé à sacrifier la réalité aux paroles, devait l'emporter sur l'homme passionné qui marchait au but sans se soucier des préceptes, et qui s'était écrié : « En révolution il faut bâcler et non réglementer. »

Depuis quelque temps Danton, soit indolence naturelle soit mécontentement, s'était tenu sur la réserve, et n'intervenait guère que pour blâmer ce qui se faisait. Il avait même quitté Paris pour goûter dans son pays natal, à Arcis-sur-Aube, les douceurs de la vie de famille. S'il eût eu des pensées suivies de dictature, et non des bouffées intermittentes d'ambition, il n'aurait pas laissé le champ libre à ses adversaires. Ceux-ci avaient grandi pendant que son éloignement éveillait contre lui des préventions et des défiances. De retour, il fut obligé de se défendre aux Jacobins, où Robespierre, très habilement, se fit son protecteur plutôt que son champion, afin de le diminuer dans l'opinion et de préparer sa perte.

Danton avait communiqué à ses amis ses dispositions à l'indulgence et à la réconciliation. L'un deux,

Philippeaux, revenant de la Vendée où il avait rempli une mission, censura hautement les généraux révolutionnaires et leur manière de conduire la guerre dans ce pays. Un autre, Camille Desmoulins, publia un journal, *le Vieux Cordelier*, chef-d'œuvre étincelant de verve et d'un esprit voltairien nourri de fines études classiques. Ses premiers numéros, dirigés contre les Hébertistes, furent approuvés par Robespierre. Mais le succès l'enhardissant (sa feuille se vendit à 50 000 exemplaires) sous prétexte de peindre d'après l'antique, il fit, avec les couleurs les plus vives, un tableau satirique du présent. Le jour même où Robespierre voulait faire établir un *comité de justice*, refusé par la Convention, il demandait, lui, l'institution d'un *comité de clémence*.

Robespierre, qui voyait à la fois dans ce mot un reproche de sa conduite et une arme que la réaction pouvait utiliser, se plaignit à Danton de ses amis, et Danton prit leur défense. Il y eut entre eux un repas tête à tête, où des paroles assez amères furent échangées; ils se quittèrent brouillés, Robespierre convaincu que Danton était un homme dangereux pour la République, dangereux au moins pour lui-même.

« Défendez-vous, disaient à Danton ses partisans. — J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. — Eloignez-vous. — Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers ? — Ils vous arrêteront — Ils n'oseraient. »

Ils osèrent. Saint-Just vint aux comités réunis de salut public et de sûreté générale dénoncer Danton comme auteur de complots contre la sûreté de l'Etat, et il obtint contre lui un mandat d'arrêt. Sa maison fut investie pendant la nuit; on le mena à la prison du Luxembourg, ainsi que Philippeaux, Camille Desmoulins, le général Westermann et un député, Lacroix. « Messieurs, dit-il aux détenus en entrant, j'espérais

vous faire sortir d'ici, mais m'y voilà moi-même. Je ne sais pas comment cela finira. »

Cela finit comme la plupart des tragédies qui se jouaient devant le tribunal révolutionnaire, par l'échafaud. Saint-Just, ayant pour guide des notes de Robespierre, fit un long rapport sur une prétendue conspiration, ourdie depuis plusieurs années par des factions criminelles, pour absorber la Révolution; et il poussa le courage de l'imposture jusqu'à nommer ceux qu'il poursuivait avec tant d'acharnement *les derniers partisans du royalisme.* Des hommes étrangers les uns aux autres, ennemis même, se trouvaient perfidement rapprochés et confondus dans une inculpation collective. A côté de Danton, de Philippeaux, de Desmoulins (les indulgents), étaient placés Fabre d'Eglantine et Chabot, compromis par des délits privés, et Hérault de Séchelles, un ami de Robespierre, qu'une simple indiscrétion avait fait passer pour affilié à l'étranger.

Tous comparurent devant le tribunal. Leur défense, puissante mais théâtrale chez Danton, digne et ferme de la part de Philippeaux, pleine de traits sarcastiques dans la bouche de Camille, commençait à agiter l'esprit du peuple, que l'arrestation du grand tribun avait jeté dans la consternation. Pour en finir, les accusés furent mis hors des débats, sous prétexte qu'ils manquaient de respect à la justice. Ils allèrent à l'échafaud avec assurance. « J'entraîne Robespierre, Robespierre me suit. » Cette prophétie fut une des dernières paroles de Danton.

Deux membres du Comité de salut public avaient fait vainement opposition au mandat d'arrêt lancé contre lui; c'étaient Lindet et Carnot, sans aucune amitié pour l'homme, mais afin de préserver dans sa personne l'intégrité de la représentation nationale; et le soir même de la mort de Danton, sur la proposition de Carnot, le Comité de salut public prit l'engagement

de respecter désormais cette intégrité. Plus tard, en effet, Robespierre fut éconduit, lorsqu'il revint à la charge, en demandant des poursuites contre 18 autres conventionnels. Lui-même ne pouvait méconnaître l'impression générale de stupeur et de douleur produite par la condamnation de Danton; il sentait qu'un état aussi violent ne pouvait se prolonger sans fatiguer l'opinion publique, et il aurait volontiers détendu la situation; mais ses vues ambitieuses l'entraînaient sur une pente fatale : pour les satisfaire, il n'eût pas suffi de dégager la Révolution de ses éléments anarchiques et d'en régulariser les mouvements : il fallait passer sur le corps des républicains, qui avaient accepté la dictature collective du Comité de salut public, mais qui s'opposeraient résolûment à toute dictature personnelle.

La dictature personnelle, c'était son rêve; depuis longtemps il le poursuivait. Ne l'accusons pas d'une vulgaire avidité de richesses, d'honneurs, ou même de pouvoir. Voyons simplement en lui un disciple de Rousseau, voulant comme son maître « forcer l'homme d'être libre », un disciple de Turgot, qui désirait « cinq années de despotisme pour établir la liberté. » Despotes bienfaisants, libéraux autoritaires, semblent avoir étudié dans la même bible.

Placez cette bible entre les mains d'un homme ivre d'orgueil, qui se croit seul dépositaire de la vérité, et seul en état de la faire triompher : résistera-t-il au désir de briser les obstacles à tout prix, même au prix de la justice et de l'humanité?

On pourrait dire de Robespierre qu'il ne croyait pas à la souveraineté du peuple, bien que ce mot vînt fréquemment sur ses lèvres, mais à la souveraineté de la raison, pourvu que cette raison fût la sienne. Il se plaisait à répéter sa phrase fameuse : « La vertu est la minorité sur la terre, » comme pour en faire une justi-

tication du despotisme. De plus il appliquait à la politique la théorie pénale qui domine notre code : l'intimidation était à ses yeux le meilleur moyen de gouvernement.

En expliquant ainsi Robespierre, nous croyons être plus voisins de la vérité que ceux qui font de cet homme un monstre d'iniquité ou un martyr de dévouement.

Robespierre s'abusait à la fois et sur la valeur de sa personne et sur la valeur de son système. Son système était faux, car un peuple qui n'est point capable de fonder sa liberté n'est pas capable non plus de la pratiquer. Quant à l'homme lui-même, soit qu'on le juge d'après ses discours, dans lesquels la déclamation l'emporte sur la solidité, ou d'après sa conduite, irrésolue dans les occasions décisives; soit que l'on écoute l'avis de plusieurs de ses contemporains, fort compétents pour l'apprécier, l'homme n'était nullement proportionné au rôle qu'il ambitionnait : les grandes qualités politiques et celles de l'administrateur lui faisaient défaut.

Il crut s'avancer vers son but en prenant l'initiative d'une restauration religieuse, et proposa à la Convention de reconnaître solennellement l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. On a tourné cette idée en ridicule; c'est à tort. Les catholiques, du moins, n'en avaient pas le droit, puisqu'ils ont donné le nom de *grand* à l'empereur Théodose qui en fit autant. La proclamation de l'Etre suprême fut certainement un acte considérable, bien qu'inspiré par des sentiments assez complexes : acte religieux en ce sens qu'il exprimait une conviction sincère de son auteur; acte politique en ce qu'il apaisait les esprits et les rassurait sur les tendances anarchiques d'une secte que l'on n'avait pas cessé de redouter; mais acte personnel, parce que Robespierre espérait donner à son autorité un cachet mystique propre à séduire le vulgaire.

La tentative avait un côté de parodie théocratique, que Robespierre fit encore ressortir par les allures pontificales qu'il affecta pendant la fête organisée à cette occasion.

Elle avait surtout un caractère rétrograde : imbu du *Contrat social*, Robespierre fondait une sorte de religion d'Etat : il ouvrit la voie sur laquelle Napoléon devait un jour trouver le concordat.

Le discours qui accompagna sa proposition était plein d'attaques contre les ministres du culte catholique; mais il s'y montrait exclusif autant qu'eux : il dénonçait l'athéisme comme « lié à un système de conspiration contre la République »; c'était déclarer cette opinion criminelle et punissable. De quel droit avait-il donc reproché aux Hébertistes de vouloir remplacer un fanatisme par un autre fanatisme?

Malgré de justes reproches, et malgré les sarcasmes dont l'entreprise de Robespierre fut l'objet, il faut dire que la reconnaissance de l'Etre suprême répondait à un besoin religieux laissé en souffrance, et qu'elle fut suivie d'un véritable soulagement. On l'interpréta aussi comme devant amener la cessation de la Terreur. Les cabinets européens semblent même avoir cru que Robespierre pourrait se prêter à des tentatives de réaction, car ils s'empressèrent d'envoyer auprès de lui des émissaires. Rien ne permet de supposer qu'il les ait écoutés; mais il paraît certain que des espérances politiques furent fondées sur l'éventualité de son succès.

Robespierre à ce moment avait fait des progrès notables dans l'opinion. Il se les exagéra et crut l'occasion bonne pour porter un coup décisif aux hommes qui lui barraient la route du pouvoir. Il voulut pousser la terreur à outrance, afin d'abattre à la fois les terroristes et les contre-révolutionnaires.

La fête de l'Être suprême avait été célébrée le 20 prairial, jour correspondant à celui de la Pente-

côte (8 juin 1794). Cette coïncidence était-elle fortuite? Le surlendemain (22 prairial), Robespierre fit présenter par Couthon un projet de loi qui changeait l'organisation et les pouvoirs du Tribunal révolutionnaire, et qui, privant les accusés des formes protectrices de l'innocence, enlevait aussi à la Convention le droit de traduire ses propres membres en justice, pour l'attribuer aux comités. Or, comme le bureau de police dirigé par Robespierre, Saint-Just et Couthon, avait empiété sur les fonctions du Comité de sûreté générale, c'était lui qui préparait les mandats d'accusation.

Les trois associés, d'ailleurs, ne cachaient aucunement leur dessein d'épurer la représentation nationale.

Ce projet de loi n'avait pas été communiqué par ses auteurs au Comité de salut public. Il fut apporté à la Convention par Couthon, sans avis préalable, et voté séance tenante, sur la demande de Robespierre, qui présidait l'assemblée. Mais l'article relatif aux députés avait jeté de l'inquiétude parmi ceux qui se croyaient menacés : le lendemain, par un ordre du jour motivé, ils firent déclarer que la représentation nationale seule aurait le droit de provoquer la mise en accusation de ses membres. Robespierre et Couthon protestèrent contre l'intention d'avoir voulu donner à leur loi la portée qu'on lui prêtait; puis ils continuèrent leur système de dénonciations à la tribune des Jacobins. Robespierre, ne dissimulant pas son désappointement de l'échec qu'il avait éprouvé, affecta de s'isoler du Comité de salut public : il cessa de prendre part aux délibérations communes et se confina dans son bureau de police.

La loi du 22 prairial ne fonctionna que trop entre les mains du Tribunal révolutionnaire; elle donna une accélération au mouvement et produisit ce qu'on a nommé *la grande Terreur :* en six semaines, il tomba plus de victimes que n'en avait fait toute une année,

sans que les auteurs de cette détestable loi arrivassent au seul but que peut-être ils se fussent proposé, la suppression de leurs ennemis dans l'assemblée.

Robespierre, en ce temps-là, ne cessait de répéter que tout était perdu, « qu'il ne voyait plus personne pour sauver la patrie »; et ses amis, de leur côté, disaient que lui seul pouvait la sauver.

Ces ambitions mal déguisées avaient plusieurs fois donné lieu à des scènes très vives dans le Comité de salut public. Peu de jours après la mort de Danton, une de ces scènes ayant éclaté entre Saint-Just et Carnot, celui-ci blessa profondément l'orgueil des triumvirs, en leur disant : « Vous êtes des dictateurs ridicules. »

Ils firent cependant encore une tentative pour réaliser leur plan sans avoir recours à l'insurrection. Dans une séance des comités réunis, vers la fin de messidor, Saint-Just présenta un tableau sombre de la position, parla beaucoup de l'anarchie qui régnait, de la difficulté de marcher avec la Convention, en traînant un lourd bagage de lois; il attaqua particulièrement les représentants en mission, et conclut à la nécessité d'une dictature, qu'il faudrait placer dans les mains de Robespierre. Les comités passèrent assez dédaigneusement à l'ordre du jour sur cette proposition; et de ce moment on se prépara au combat des deux côtés.

Robespierre hésitait à tenter une *journée,* bien qu'il y fût encouragé par ses amis. Henriot lui promettait la garde nationale; Lescot-Fleuriot, maire de Paris, lui promettait la Commune. Il hésitait; nous verrons même que ce César hésita encore après avoir passé le Rubicon.

Le Comité de salut public ne voulait pas prendre l'initiative d'une rupture. Il fit même un acte de conciliation en chargeant Saint-Just de rédiger un exposé

de la situation de la République, exposé que l'auteur transforma en un réquisitoire contre ses collègues, afin de gagner dans l'assemblée le procès qu'il avait perdu devant les comités.

Robespierre fit, le 8 thermidor, une préface au rapport de Saint-Just. La séance avait été annoncée comme devant être décisive; on sentait que des existences étaient en jeu. Une foule innombrable environnait la salle déjà remplie.

« Je me présente pour dissiper des erreurs et non pour intenter des accusations, » dit Robespierre; mais c'était, comme toujours, pour faire sa propre apologie. Il repoussa avec éloquence le reproche d'aspirer à la dictature et se peignit comme une victime de la calomnie : de la calomnie des étrangers d'abord, puis de tous les partis opposés au sien; comme si l'Europe n'eût pu songer à autre chose qu'à comploter contre lui. « Je conçois qu'il est facile à la ligue des tyrans de ce monde d'accabler un seul homme, s'écriait-il; mais je sais aussi quels sont les devoirs d'un homme qui peut mourir en défendant le genre humain. »

Ce discours est empreint d'un sentiment funèbre qui touche à la grandeur et d'une vanité qui touche au ridicule. Après avoir dénoncé les comités de gouvernement comme des foyers de conspiration, l'orateur termine ainsi :

« Quel est le remède à ce mal? punir les traîtres, renouveler les bureaux du Comité de sûreté générale, épurer ce comité et le subordonner au Comité de salut public; épurer le Comité de salut public lui-même, constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté : tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans

passer pour un ambitieux, j'en conclurai que les principes sont proscrits et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive le taire; car que peut-on objecter à un homme qui a raison, et qui sait mourir pour son pays ?

« Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. »

« Nommez ceux que vous accusez! » cria-t-on à Robespierre. Il demeura muet; et la menace qu'il continuait à vouloir faire peser sur tous, retomba de tous sur lui-même.

Le soir il fit aux Jacobins une seconde lecture de son discours, en ajoutant : « Ce que vous venez d'entendre est mon testament de mort. La ligue des méchants est tellement forte que je ne puis espérer de lui échapper. »

Et comme il disait : « Je boirai la ciguë! » David, le célèbre peintre, dans son exaltation, s'écria : « Je la boirai avec toi! »

Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, présents à cette séance, y furent injuriés et presque maltraités dans leurs personnes. L'assemblée était en proie à un fanatisme délirant, qui s'exhalait en menaces contre les comités de gouvernement. Les amis de Robespierre le pressaient de mettre à profit cette disposition pour accomplir un nouveau 31 mai. Il refusa de se mettre en révolte contre la Convention, seul pouvoir légitime dans l'Etat.

La nuit du 8 au 9 thermidor fut très agitée. Les rapports les plus alarmants arrivaient aux comités, qui recevaient aussi des offres de service de la part de quelques hommes courageux.

On y travaillait cependant comme à l'ordinaire. Saint-Just rédigeait son rapport pour le lendemain. Interpellé à ce sujet, il promit de le communiquer à ses collègues avant d'en faire lecture à la Convention,

et même de le supprimer s'ils l'exigeaient. Mais vers le matin Saint-Just disparut, et c'est au moment où la séance allait commencer, vers midi, qu'il écrivit ces mots par un huissier : « L'injustice a flétri mon cœur; je vais l'ouvrir tout entier à la Convention nationale. » Phrase empruntée au discours qu'il avait préparé.

Sans attendre ceux qu'il vient accuser, il monte à la tribune.

« Je ne suis d'aucune faction. » Ces mots, par lesquels il débute, Tallien, son adversaire, les répétera tout à l'heure : aussi peu vrais dans une bouche que dans l'autre.

L'heure est critique, le triomphe balancé. Tout dépend de l'attitude que vont prendre les députés du centre; et ceux-ci ont répondu par la voix cynique de l'un d'entre eux à Billaud-Varennes, qui lui demandait si les comités pouvaient compter sur leur appui : « Oui, si vous êtes les plus forts. » Le centre est donc l'enjeu que l'on se dispute : « O les braves gens, » leur dit Bourdon de l'Oise. « Hommes purs, c'est à vous que je m'adresse, » leur dit Robespierre.

Tallien et Billaud interrompent Saint-Just dès les premiers paragraphes de sa lecture; l'un demande « que le voile soit entièrement déchiré »; l'autre s'écrie: « Je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran. » Des applaudissements ébranlent la salle et ce mot retentit : « Périssent les tyrans ! »

Robespierre se lève. — « A bas le tyran! » — Les orateurs se succèdent, et chaque fois que Robespierre veut parler, cette clameur de malédiction couvre sa voix. Il se tourne vers la montagne, vers la plaine : partout des visages ennemis. Il s'épuise en efforts; son gosier se dessèche : « Le sang de Danton l'étouffe, » dit Garnier de l'Aube.

On demande l'arrestation d'Henriot, commandant de la garde nationale. D'autres noms obscurs sont prononcés ; enfin celui de Robespierre. — Hésitation : — aucun huissier n'ose se présenter pour faire descendre à la barre celui que, la veille encore, sa popularité rendait tout-puissant. « Ah ! qu'un tyran est dur à abattre ! » s'écrie Fréron.

« Il n'y a cependant qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne. » Mirabeau l'avait dit.

Le décret d'arrestation est rendu contre les deux frères Robespierre, contre Saint-Just, Couthon et Lebas, *au nom de la République*. — « La République ! elle est perdue, car les brigands triomphent. » C'est le dernier mot de Robespierre.

Avant même de connaître les résultats de la séance, le conseil général de la commune, réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence du maire Lescot-Fleuriot, rédigeait une proclamation terminée par cet appel à la révolte : « Peuple, lève-toi. Ne perdons pas le fruit du 10 août et du 31 mai. Précipitons au tombeau tous les traîtres. »

Il convoqua les sections de Paris. Mais la majorité d'entre elles tint pour la Convention, particulièrement celles qui avoisinaient l'Hôtel de ville ; la section de la Cité refusa de faire sonner le bourdon de Notre-Dame en faveur de la révolte.

La Commune avait pour elle le chef de la force armée, Henriot. Celui-ci fit investir le local de la Convention. Collot d'Herbois, qui la présidait, fut averti que des canons étaient pointés sur les Tuileries. Dans ce moment solennel, il fut héroïque : « Citoyens, dit-il, voici l'instant de mourir à notre poste. » Et l'assemblée attendit, assise et calme, tandis que les tribunes s'évacuaient rapidement.

Cette attitude paralysa Henriot. Il s'arrêta tout à coup, puis tourna bride avec son état-major et rega-

gna l'Hôtel de ville, tant le grand nom de la Convention et l'autorité de la loi inspiraient de respect, même à ce soldat brutal. Plus roué, peut-être eût-il écarté ces scrupules et fait triompher les Jacobins.

L'autorité de la loi devait s'imposer davantage à Robespierre, qui était un homme politique et un légiste.

Robespierre et les quatre autres réprésentants mis en arrestation avaient été conduits dans des prisons différentes ; puis délivrés par ordre de la Commune et amenés à l'Hôtel de ville, où leurs partisans étaient rassemblés. Ceux-ci avaient formé un comité d'exécution de neuf membres, dont le premier acte fut un arrêté en ces termes : « La Commune révolutionnaire ordonne, au nom du salut du peuple, à tous les citoyens, de ne reconnaître d'autre autorité qu'elle. » Les voilà donc en pleine rébellion.

On fit de nouvelles instances auprès de Robespierre pour l'y entraîner; il hésitait toujours, répétant : « Je ne veux pas être un Cromwell. » Lorsque Couthon lui proposa d'écrire aux armées : « Au nom de qui ? » s'écria-t-il. — « Au nom de la Convention. N'est-elle pas où nous sommes? Le reste n'est qu'une poignée de factieux. » — « Mon avis, dit Robespierre après quelque réflexion, c'est qu'on écrive *au nom du peuple français.* » Ces hésitations du chef faisaient perdre beaucoup de temps et décourageaient ses soldats.

La Convention, à laquelle on vint annoncer que les députés, soustraits au mandat d'arrestation, siégeaient à l'Hôtel de ville, au milieu des officiers municipaux arborant l'étendard de la révolte, déclara hors la loi les cinq députés et la Commune. Ces mots *hors la loi* produisirent un effet magique : le vide se fit autour d'eux ; les canonniers même d'Henriot désertèrent un à un et passèrent de la place de Grève au Carrousel.

Un conventionnel militaire, Barras, avait été choisi

pour diriger la défense de l'assemblée. Il fit marcher deux colonnes fidèles vers l'Hôtel de ville dégarni de sa principale force. Avant qu'on y fût arrivé, un gendarme nommé Méda était parvenu à pénétrer jusque dans la salle où le conseil des insurgés était réuni ; il tira un coup de pistolet à Robespierre qui eut la mâchoire fracassée. Son frère, au désespoir, s'élança par une fenêtre et fut relevé dangereusement blessé ; Lebas se brûla la cervelle ; Saint-Just et Couthon furent arrêtés sans résistance.

Robespierre, transporté aux Tuileries et déposé dans la salle d'audience du Comité de salut public, y passa le reste de la nuit, pour être le matin conduit à la Conciergerie et de là au Tribunal révolutionnaire. On se borna à constater l'identité des prisonniers, mis hors la loi. Dans l'après-midi du 10 thermidor, ceux qui vivaient encore subirent le dernier supplice : ils moururent en silence. Rien de la terrible énergie de Danton, rien du tragique enthousiasme des Girondins.

CHAPITRE VIII

LA RÉACTION

Les mesures de défense prises par la Convention et par les comités de gouvernement, en prévision de l'attaque qui éclata le 9 thermidor, ont été qualifiées de complot contre Robespierre. Singulier renversement d'idées : comme si Robespierre eût été un monarque de droit divin; comme si la Convention n'eût pas tenu de la nation elle-même un pouvoir légitime et légal; et comme si les comités de gouvernement n'eussent pas été chargés du pouvoir exécutif, directement et régulièrement, par cette assemblée souveraine. Robespierre avait jugé la chose plus sainement quand sa main s'était arrêtée au moment de signer l'acte d'insurrection. Restons dans le vrai : Robespierre est tombé en attaquant la République.

Mais les républicains, qui repoussaient ses prétentions à la dictature, ne furent pas les seuls auteurs de sa perte. Les factions diverses qu'il avait abattues voulaient se venger; les hommes tarés qu'il menaçait au nom de la morale publique voulaient prévenir ses coups; les contre-révolutionnaires excitaient la rancune des partis afin de triompher sur leurs ruines. Tous ces efforts eurent leur part dans le renverse-

ment de Robespierre, dont la disparition fut un grand soulagement pour la masse, fatiguée d'agitations et d'alarmes, et qui lui attribuait tout l'odieux de la Terreur. Ce grief manque pourtant de justesse : la Terreur ne fut l'œuvre de personne en particulier; elle naissait de la situation. Peut-être Robespierre l'eût-il volontiers enrayée; peut-être même, dans sa pensée, la loi du 22 prairial avait-elle été destinée à écraser les terroristes, tandis qu'elle avait au contraire porté la Terreur à son comble.

Qu'arriva-t-il? en voyant tomber Robespierre, on crut que le calme allait renaître. On se hâta de rapporter la monstrueuse loi de prairial, de renouveler le personnel du Tribunal révolutionnaire, de réorganiser les comités de gouvernement en restreignant leur autorité.

Mais ce qu'il n'était pas possible de réformer par des décrets, c'était l'habitude de la violence, le mépris de la vie humaine. Après les excès dans le sens de la Révolution, vinrent les excès en sens contraire; la forme seule changea : au lieu de l'échafaud, l'assassinat; au lieu de la guillotine, le poignard. Une Saint-Barthélemy politique s'étendit sur la France : triste page de notre histoire, que l'humanité voudrait effacer. Nos mœurs publiques furent plus gravement atteintes par la *Terreur blanche* qu'elles ne l'avaient été par la *Terreur rouge*; car celle-ci trouvait un prétexte dans les dangers du pays et les nécessités de son salut; l'autre n'eut d'inspiration que le désir de la vengeance. Aussi l'une chercha le moyen de tuer vite, l'autre de faire mourir avec douleur.

Un moment d'étrange indécision signala le passage de l'une à l'autre. Aux imprécations furibondes dont les anciens terroristes étaient l'objet vint se mêler la glorification de Marat : on porta son corps au Panthéon. *Mon divin maître*, ainsi l'appelait Fréron dans son

journal *l'Orateur du peuple*, ce Fréron qui s'était signalé par ses barbaries, comme plusieurs autres proconsuls, et qui mettait aujourd'hui les abus de son tempérament au service d'une nouvelle cause.

Aussitôt après le 9 thermidor on avait réintégré dans leurs fonctions législatives soixante-treize députés signataires d'une protestation contre le 31 mai. C'était justice, puisqu'ils n'avaient fait que revendiquer courageusement l'inviolabilité de la représentation nationale. Mais on rappela aussi vingt-deux Girondins qui avaient pris part aux soulèvements contre la Convention; c'était presque une amende honorable de la part de l'assemblée, dont ils avaient été repoussés comme rebelles, et dans laquelle la plupart rentraient avec des sentiments d'hostilité.

Le royalisme n'osait pas dérouler son drapeau; mais les émigrés, s'introduisant sous de faux noms et avec de faux passe-ports, venaient former les rangs de son armée. Ils établirent à Paris une agence, à peine dissimulée, qui entretenait des relations avec l'étranger, soufflait le feu de la guerre civile, poussait aux réactions sanguinaires.

« Ce fut un long 2 septembre, tous les jours renouvelé, » a dit un écrivain (Charles Nodier).

Les massacres de prisonniers furent, en effet, nombreux à Lyon, à Roanne, à Aix, à Marseille, à Tarascon, où l'on y joignit l'odieux divertissement d'une farandole; il y eut des noyades, des fusillades collectives. Les *Enfants du Soleil* et les *Compagnons de Jéhu*, bandes d'égorgeurs enrôlés comme pour une croisade, parcoururent le Midi, faisant leur atroce besogne en hurlant le *Réveil du peuple*, une méchante contre-partie de la *Marseillaise*, que la Convention eut la faiblesse de laisser chanter à sa barre.

Au déchaînement des mauvaises passions correspondit la dépravation des mœurs. On se livra sans frein

aux plaisirs : le libertinage, la frivolité d'esprit, l'affectation d'un langage amolli, remplacèrent l'austérité républicaine, sans diminuer les habitudes de violence. La *jeunesse dorée*, les *muscadins*, les *merveilleux*, les *messieurs*, comme ils s'appelaient eux-mêmes par opposition au titre de *citoyens*, les *jacobins blancs*, car ils prenaient aussi ce nom, portaient des gourdins plombés (leur *pouvoir exécutif*, disaient-ils), pour aller à la *chasse aux gens sans poudre*.

Les fournisseurs, ayant cessé de craindre la sévérité du Comité de salut public, étalaient dans leurs salons un luxe insultant pour la misère générale; à la négligence du costume succéda une fausse élégance; l'invasion des goûts du paganisme amena pour les femmes l'imitation de la draperie et de la tunique grecques. Partout se produisit la réaction, même sous des formes qui auraient dû blesser la plus élémentaire délicatesse de sentiment : on organisa des *bals à la victime*, où n'étaient admis que ceux qui avaient eu des proches parents guillotinés, et l'on y dansait avec une toilette analogue à celle qu'ils avaient dû porter sur l'échafaud.

La *jeunesse dorée* assiégea le club des Jacobins, les en chassa en maltraitant beaucoup de monde, et forma le *club de Clichy* qui devint le rendez-vous des royalistes. Nous le verrons à l'œuvre sous le Directoire.

Quelques ultra-révolutionnaires s'étaient désignés à la colère publique par leurs excès. Le trop fameux Fouquier-Tinville était du nombre, ainsi que Carrier, le proconsul de Nantes. Ces deux hommes furent poursuivis et condamnés, sans que personne prît leur défense. Mais la punition de ces coupables ne satisfaisait pas les réactionnaires : ce qu'ils voulaient obtenir, c'était la condamnation de la Révolution elle-même. Ils s'attaquèrent d'abord à certains membres du gou-

vernement conventionnel contre lesquels pouvaient s'élever des récriminations fondées : Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barère, Vadier, Amar, Voulland, David. Une première dénonciation, repoussée comme calomnieuse, fut suivie d'une seconde, limitée aux quatre premiers; et cette fois l'assemblée décida qu'il y avait lieu à examen de leur conduite.

Alors trois anciens membres du Comité de salut public, qui avaient partagé avec eux les soins du gouvernement, mais que la modération de leur caractère et de leurs actes avait préservés de tout reproche, Lindet, Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or), demandèrent la parole pour les défendre. Couvrant les prévenus par leur renommée intacte, ils signalèrent hautement chez les royalistes l'intention de faire le procès à la République dans la personne de ses chefs, de faire le procès à la représentation nationale qui les avait approuvés et maintenus au pouvoir, de faire le procès à la France elle-même qui, par ses adresses encourageantes, avait provoqué les mesures nécessaires au salut de la patrie. « Quant aux accusés, dit Carnot, un seul fait répondra à toutes les inculpations; c'est que la France était aux abois lorsqu'ils sont entrés au Comité de salut public, et qu'elle était sauvée lorsqu'ils en sont sortis. » — C'est le mot de Scipion : « Montons au Capitole et rendons grâces aux dieux. » — « Il n'est qu'un seul moyen de sortir de cette crise, ajoutait Carnot, c'est l'intégrité de la représentation nationale. Serrez-vous, citoyens, il en est temps, pour résister à nos ennemis communs. Cessez de vous mutiler vous-mêmes, pour complaire à des furieux qui n'attendent que ce dernier déchirement de la République. »

L'Assemblée paraissait ébranlée, effrayée par les conséquences de l'acte qu'on lui demandait; les prévenus se croyaient sauvés. Mais le 12 germinal (1er avril) un tumulte populaire, occasionné par la pénurie des sub-

sistances, autant que par l'irritation et l'inquiétude qu'entretenaient les réactionnaires, vint servir à souhait ceux-ci. La salle fut envahie à ce cri : « Du pain ! et la constitution de 93 ! » Ce fut un prétexte pour raviver la peur et pour lui arracher, contre les accusés, un décret de déportation immédiate par mesure de sûreté publique. Quelques autres députés montagnards furent mis en état d'arrestation.

Durant ces luttes intérieures, notre action militaire ne s'était point ralentie : plusieurs des succès que nous avons enregistrés au chapitre IV, afin de ne point séparer les faits de même nature, sont postérieurs à la chute de Robespierre, par exemple l'occupation de la Hollande et la reprise des quatre places du Nord.

Jourdan et Kléber complétèrent la victoire de Fleurus, l'un en rejetant les Autrichiens au delà du Rhin, l'autre en s'emparant de Maestricht. Les Prussiens refoulés s'empressèrent d'évacuer le Palatinat. Du côté de l'Italie, la défaite du général autrichien Colloredo à Savone nous rendit maîtres de la chaîne des Alpes. Du côté des Pyrénées, aux deux extrémités de leur ligne, la guerre nous avait également favorisés : à l'est, la bataille de la Montagne-Noire, la prise de Bellegarde, de Figuières et de Roses ; à l'ouest, celles de Fontarabie, de Saint-Sébastien, de Tolosa, ouvraient les portes de l'Espagne.

Lorsque les trois membres du Comité de salut public qui avaient dirigé les opérations militaires, Carnot, Prieur et Lindet, sortirent régulièrement de fonctions, la délivrance du territoire national était achevée et les soldats républicains occupaient partout une position menaçante. Les peuples européens n'étaient pas seulement fatigués de ces longues guerres, dont ils demandaient la cessation : ils ouvraient les yeux sur le rôle de dupes qu'on leur avait fait jouer et commençaient à murmurer. Un découragement général et des

divisions croissantes régnaient parmi les coalisés; c'était à qui se retirerait de la lutte. « Terminons une guerre ruineuse, » disait la Diète germanique, répétant une parole prudente de Fox à la tribune anglaise.

Mais le gouvernement des Tuileries voulait désorganiser tout à fait la coalition : au lieu d'entrer dans la voie des négociations générales, il profita de la disposition morale des peuples, qui pesait sur les cabinets, et des rivalités égoïstes de ceux-ci, pour les amener à des traités séparés.

Le grand-duc de Toscane donna l'exemple; puis la Prusse qui proposa ses services officieux auprès des petits Etats allemands. Quand la paix conclue à Bâle avec cette puissance fut annoncée à la Convention, les applaudissements et les cris de *Vive la République!* retentirent, au grand désappointement des royalistes : ils voyaient leur cause abandonnée par le gouvernement qui avait pris l'initiative des hostilités contre la Révolution.

L'Autriche, devancée, montra une mauvaise humeur qui retarda les arrangements de ce côté. L'Espagne, gouvernée par des Bourbons, eut le bon sens de faire passer l'intérêt national avant les attaches dynastiques : elle offrit sa médiation pour disposer à la paix Naples, Rome et Turin.

Le cabinet britannique avait fait vainement obstacle à ces résultats. Il finit par demeurer seul dans son hostilité persévérante. Le 21 janvier 1795, Fox, à la chambre des Communes, tirait cette moralité : « On a voulu forcer la France à changer le système qu'elle a adopté. L'épreuve s'est terminée en sa faveur; et certes elle a duré assez longtemps pour convaincre tous les membres de la coalition, l'Angleterre exceptée, de l'inutilité de toute tentative ultérieure. »

L'œuvre révolutionnaire avait réussi; la République

française, par le traité de Bâle, s'était fait place dans l'ordre européen.

Revenons aux incidents de l'intérieur.

Un des premiers soins de la réaction avait été de révoquer les lois sur le *maximum*. Le maximum constituait un mauvais état économique, sans doute; mais en l'abolissant tout à coup, on produisit une crise douloureuse. Le maximum soutenait l'assignat, demeuré jusqu'alors au pair; et l'assignat tomba avec lui. Pour remédier à la dépréciation de ce papier-monnaie, on en créa de nouveau; et la dépréciation, accélérée par la surabondance, devint effrayante. La marchandise se cachait devant les assignats, qui n'étaient plus que des chiffons de papier; les denrées de première nécessité furent bientôt hors de prix pour les pauvres, et même pour les riches : « Les rentiers de dix mille livres ne peuvent subsister, » dit un écrivain du temps. Les distributions de charité durent être réduites jusqu'à deux onces de pain par tête. Point d'arrivages : les accapareurs retenaient les grains ou les affamés les pillaient en route. Ajoutez à cela que le froid fut exceptionnel dans l'hiver de 1794 à 1795; les fontaines gelèrent, et l'on manqua d'eau à Paris en même temps que de pain. L'agiotage, profitant des circonstances, réunissait des masses d'assignats pour acheter des domaines nationaux, dont la vente ne rapportait presque plus rien à l'Etat.

« Rendez-nous le maximum ! » criaient les malheureux.

Un nouveau mouvement populaire éclata, plus redoutable que celui du 12 germinal.

Le premier prairial, une multitude, hommes et femmes, exaspérée par la faim et le désespoir, poussant des cris de menace, pénètre dans le local de la Convention. Quelques députés veulent faire respecter la représentation nationale. L'un deux se distingue par son

activité. C'est Féraud, un homme de grand courage. Il se nomme. Au lieu de *Féraud*, la foule bruyante croit entendre *Fréron :* elle s'imagine avoir devant elle l'un des chefs les plus détestés de la réaction. Féraud est abattu d'un coup de pistolet; sa tête est mise au bout d'une pique et présentée sanglante au président de l'Assemblée, Boissy-d'Anglas.

Puis les envahisseurs prennent place sur les gradins au milieu des députés, et déclarent qu'ils ne désempareront pas avant qu'on ait fait droit à leurs réclamations.

Il y avait dans l'Assemblée un groupe d'hommes, jeunes, ardents, déterminés montagnards, qui approuvaient une partie de ces réclamations et qui vinrent les appuyer. Cédèrent-ils à l'espoir que la Convention délivrée ratifierait ce qu'une pression populaire aurait obtenu? Ne songèrent-ils, au contraire, qu'à sauver la représentation nationale menacée? Ce qui est certain c'est que leurs collègues de la droite les supplièrent de prendre la parole. Ils semblent eux-mêmes avoir eu conscience du danger auquel les exposait leur intervention, car l'un deux, Goujon, en montant à la tribune, s'écria :

« Marchons à la mort! »

Goujon et ses amis convertirent en motions ces demandes apportées par les pétitionnaires :

Les citoyens arrêtés pour cause d'opinion depuis le 9 thermidor seront mis en liberté;

Les comités de gouvernement seront renouvelés;

Les sections de Paris seront convoquées et prendront des mesures pour assurer la subsistance du peuple; des visites domiciliaires auront lieu pour rechercher les farines.

Puis, l'un des députés montagnards couronna ces vœux par celui de l'abolition de la peine de mort, qui fut votée, votée comme les autres décrets, chapeaux en l'air.

Mais tout à coup la salle est envahie de nouveau. Cette fois ce sont des bataillons armés qui entrent au pas de charge, conduits par le commandant de la garde nationale, Raffet, et par quelques représentants. L'insurrection est balayée; les membres de la droite regagnent leurs places, et la réaction reprend son rôle, avec un détestable emportement.

Les décrets sont annulés et leurs minutes brûlées; les députés qui, par leurs motions, ont aidé les séditieux, sont arrêtés.

L'Assemblée était dans son droit, lorsqu'elle faisait table rase de décisions arrachées par la contrainte; mais on ne saurait voir qu'ingratitude et vengeance dans sa conduite envers des hommes qui venaient de la couvrir de leur popularité.

Ces hommes, Goujon, Bourbotte, Soubrany, Romme, Duroy, Duquesnoy, jugés par une commission militaire, furent tous condamnés. Romme se frappa d'un couteau, qui passa de main en main; il ne resta que trois corps à peine vivants à porter à l'échafaud. Ces hommes forts et pleins de foi méritèrent le nom que l'histoire leur a donné : *les derniers Montagnards*.

Après leur chute, les condamnations et les déportations redoublèrent.

Enhardis par cette triste victoire, les royalistes avaient levé le masque : ils ne se bornèrent pas à poursuivre les membres de l'ancien gouvernement qui s'étaient compromis par leur conduite personnelle; ils attaquèrent aussi ceux auxquels on ne pouvait reprocher que des services rendus à la République. « La perte de la République se tramait ouvertement, » raconte Napoléon dans ses souvenirs de Sainte-Hélène.

La rage des contre-révolutionnaires ne s'arrêta ni devant Jean-Bon Saint-André, ni devant Robert Lindet, ni devant Carnot. Par le plus injuste et le plus ingrat aveuglement, les deux premiers furent décré-

tés d'accusation. Quand vint le tour de Carnot, une voix dans l'Assemblée s'écria : « Oserez-vous toucher à celui qui a organisé la victoire dans nos armées? » et les accusateurs confondus gardèrent le silence.

Au 1er prairial comme au 12 germinal, les insurgés avaient écrit sur leurs chapeaux : « Du pain et la constitution de 93. » L'Assemblée, défiant l'opinion populaire, déclara cette constitution « impraticable »; et la commission qui avait été chargée d'en préparer les *lois organiques* mit aussitôt la main à une constitution nouvelle.

Ce fut la Constitution dite *de l'an III*, bien qu'elle ait été promulguée le 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795), jour anniversaire de la fondation de la République.

Voici ses bases principales :

La République française est une et indivisible.

L'universalité des citoyens français est le souverain. — Mais un article restrictif n'accorde le titre de citoyen français qu'à ceux qui payent une contribution directe, foncière ou personnelle.

La France est divisée en départements, cantons et communes. — Point d'arrondissements.

Tout citoyen âgé de 21 ans vote dans les assemblées primaires (au moins une par canton).

Ces assemblées choisissent les juges de paix et les officiers municipaux. Elles nomment un électeur à raison de 200 citoyens.

Les électeurs réunis en une assemblée par département, nomment à leur tour les membres du Corps législatif, ceux du tribunal de cassation, les juges des tribunaux civils et les administrateurs départementaux.

Il n'existe plus, comme dans les constitutions précédentes, un corps législatif unique; mais deux conseils, l'un de 250 membres âgés de plus de quarante

ans, le *Conseil des anciens;* l'autre de 500 membres, et désigné, d'après ce chiffre, sous le nom de *Conseil des Cinq-Cents;* ce dernier ayant l'initiative des lois, le premier un droit d'acceptation ou de veto.

Le gouvernement est confié à cinq *Directeurs*, choisis par le conseil des Anciens, sur une liste de 50 candidats présentés par le conseil des Cinq-Cents.

Plusieurs de ces dispositions mériteront d'être étudiées par les législateurs futurs. Mais, au point de vue politique surtout, elles ne sont pas exemptes de reproche.

Les deux assemblées, issues de la même origine, formées d'éléments identiques, ne se distinguant que par l'âge et le nombre de leurs membres, ne représentaient ni des intérêts ni des points de vue différents, et ne composaient qu'un double laminoir législatif.

Le Directoire n'était pas une dictature de salut public, comme celle qui venait de rendre tant de services à la France révolutionnaire. Le pouvoir législatif et l'exécutif se trouvaient placés vis-à-vis l'un de l'autre dans des relations qui devaient presque inévitablement créer entre eux un antagonisme.

Enfin l'acte constitutionnel, bien qu'un esprit libéral l'eût inspiré dans son ensemble, portait malheureusement des traces de la pensée de réaction qui s'était attachée surtout à briser l'unité précédente. On pouvait craindre qu'un changement aussi subit dans l'organisation des pouvoirs ne favorisât des entreprises contre-révolutionnaires.

La Convention eut le pressentiment de ce danger : elle voulut aplanir le passage d'un régime à l'autre, en prescrivant, par ses décrets des 5 et 19 fructidor, que les deux tiers de ses membres fussent maintenus dans les nouveaux conseils : les fondateurs de la République devaient présider à sa transformation.

Ces décrets prudents soulevèrent de nombreuses critiques : on accusa la Convention de se défier du pays, et les conventionnels de vouloir se perpétuer. Grand mécontentement chez les ambitions qui voyaient la porte se rétrécir devant elles.

Cependant les assemblées primaires, consultées sur l'acte constitutionnel de l'an III et sur les décrets transitoires, se prononcèrent d'une manière approbative.

Les royalistes furent exaspérés. Ils n'attendirent pas la réunion du corps électoral, convoqué pour le 20 vendémiaire an IV. Le 13 (5 octobre 1795), ils soulevèrent quelques sections de Paris où leur opinion dominait. En présence de cette agression, jugée assez redoutable pour que la Convention se fît apporter des armes au lieu de ses séances, elle déféra le commandement militaire de ses forces au général du 9 thermidor, Barras. Celui-ci prit pour second le chef de brigade Bonaparte, alors en disponibilité à Paris. Tous deux déployèrent autant de promptitude que d'énergie. Les sectionnaires s'étaient emparé de l'église Saint-Roch, dont ils avaient fait une place forte ; ils en furent délogés par les conventionnels. Les canons de Bonaparte balayèrent la rue Saint-Honoré, les quais et le pont Royal. On évalue à deux cents à peu près le nombre des morts de part et d'autre.

La Convention tint sa dernière séance le 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV), après trois années de session non interrompue.

Son adieu à la France fut une *loi d'amnistie* portant abolition de la peine de mort à dater de la paix générale : la place de la Révolution devait s'appeler désormais place de la *Concorde*. Puis la grande assemblée se sépara en poussant le cri qui avait retenti le jour de son installation : *Vive la République !*

DIRECTOIRE

CHAPITRE IX

LE DIRECTOIRE CONSTITUTIONNEL

La pensée réactionnaire avait triomphé dans les élections. En vertu des décrets des 5 et 13 fructidor, deux tiers des membres du corps législatif devaient être choisis parmi les conventionnels : l'opinion préféra généralement les Thermidoriens aux Jacobins; cependant les républicains qui avaient su se préserver de tous les genres d'exagération, furent l'objet d'une faveur spéciale : plusieurs d'entre eux furent élus dans un grand nombre de départements. Quant au *nouveau tiers*, comme on l'appelait, il se composa, en majeure partie, d'hommes à tendance monarchique, et de quelques royalistes conspirateurs.

Après qu'aux termes de la loi, un triage eût été fait entre les députés, pour la formation des deux conseils, ceux-ci se séparèrent : le conseil des Anciens occupa aux Tuileries le local de la Convention; celui des Cinq-Cents alla siéger dans la salle du Manège, qui avait servi à la Constituante et à la Législative.

La vérification des pouvoirs donna lieu à quelques récriminations entre des hommes politiques qui avaient

marqué en sens divers pendant la Terreur et pendant la réaction.

Puis on procéda à l'élection du pouvoir exécutif; les anciens conventionnels demeurés fidèles à leurs croyances républicaines, s'étaient entendus pour ne pas égarer leurs suffrages; ils l'emportèrent : les cinq directeurs définitivement élus furent La Revellière-Lépaux, Barras, Carnot, Rewbell et Le Tourneur.

Quand ceux-ci prirent possession du palais du Luxembourg, qui leur était affecté comme résidence, ils n'y trouvèrent pas une table pour écrire. « L'Etat n'était pas plus en ordre que le palais, dit Mme de Staël; le papier monnaie était réduit presque au millième de sa valeur nominale; il n'y avait pas 100,000 fr. en espèces au trésor public; les subsistances étaient encore si rares que l'on contenait à peine le mécontentement du peuple à cet égard; l'insurrection de la Vendée durait toujours; les troubles civils avaient fait naître des bandes de brigands, connus sous le nom de chauffeurs, qui commettaient d'horribles excès dans les campagnes; enfin presque toutes les armées étaient désorganisées. » (*Considérations sur la Révolution française.*)

Puis elle ajoute : « En six mois le Directoire releva la France de sa déplorable situation. »

La besogne était immense. On se la partagea. Chacun des Directeurs exerçait à son tour la présidence pendant trois mois, signant les pièces officielles et portant la parole dans les cérémonies publiques, mais n'ayant aucune autorité particulière.

Ce que demandait avant tout la nation, fatiguée de tant de troubles, c'était le repos : elle voulait respirer à l'abri de la paix, se remettre au travail et revoir l'abondance.

Ces vœux furent en partie réalisés durant la période qui s'ouvrit avec l'établissement du Directoire et se

ferma au 18 fructidor, cette période que Mme de Staël définit ainsi : « Les vingt mois pendant lesquels la République a existé en France. » Ce qui avait précédé, en effet, c'était la guerre; ce qui suivit, c'est l'anarchie, puis le despotisme.

Vingt mois n'étaient pas assez pour calmer tant de colères, cicatriser tant de blessures, consolider un ordre nouveau. Mais de grandes expériences furent faites, avec un plein succès. Nous en citerons une, dont l'autorité sera certainement invoquée plus tard, la séparation de l'Etat et de l'Eglise. Ce problème, dont la solution nous paraît si dangereuse, fut alors résolu sans dommage pour personne, sans dommage non plus pour le catholicisme, qui put rallier ses fidèles et rouvrir ses temples. Dans plus de trente-quatre mille églises, le culte était pratiqué; ainsi le témoignent les statistiques officielles. La liberté religieuse la plus complète régna. Les libertés politiques ne furent pas moins respectées.

La Révolution n'avait pas eu le temps de se créer une science et une littérature : la poésie avait jeté seulement des cris héroïques comme la *Marseillaise*, et les savants avaient fait des *cours révolutionnaires* sur la fabrication des poudres et des canons. Une période plus calme permit des études plus suivies. La Convention, après le 9 thermidor, voulant donner un corps à la belle et féconde pensée de Condorcet, avait décidé la fondation d'un *Institut national;* mais ce fut le Directoire qui l'organisa. Une littérature apparut avec Cabanis, Garat, de Tracy, Volney, Ginguené, Daunou, Chénier, Bernardin de Saint-Pierre, Népomucène Lemercier, Benjamin Constant, Mme de Staël, littérature sobre, ferme, abstraite plutôt qu'imagée, portant le caractère sérieux de son origine.

Que devinrent ces promesses d'avenir?

Le Directoire, en annonçant aux Français son instal-

lation, fit appel à leur sagesse, et déclara vouloir s'attacher « au prompt établissement du bonheur public ». Il marqua sa position entre les partis extrêmes. C'était un rôle de juste milieu, le seul possible, peut-être; car il ne s'agissait plus, comme au temps de la Convention, de sauver l'indépendance du territoire et la liberté. Le nouveau gouvernement, sorti des tempêtes, avait pour mandat de les apaiser. Obligé de repousser tour à tour les agressions des partis contraires, il devait s'appuyer tour à tour sur l'un et sur l'autre, afin de trouver des soutiens.

Dès le début, en effet, nous voyons le Directoire aux prises avec le royalisme, en minorité dans les conseils, mais ayant l'avantage d'être assaillant. Le royalisme pourtant n'osait pas s'avouer, déçu qu'il était dans ses espérances en voyant le pouvoir exécutif entre les mains de cinq conventionnels : il se faisait représenter par des hommes d'opinions intermédiaires, appartenant aux diverses nuances du constitutionalisme monarchique et républicain : au conseil des Anciens, Barbé-Marbois, Tronçon du Coudray, Portalis, Dupont de Nemours, Mathieu Dumas; au conseil des Cinq-Cents, Pastoret, Boissy d'Anglas, Camille Jordan, Royer-Collard, Lanjuinais, Siméon; et ces hommes faisaient surtout une guerre de chicanes au nouveau gouvernement. Ils se rassemblaient chez l'un d'entre eux, Gilbert-des-Molières. La réaction publiait des journaux plus hardis dans leur allure que les députés : le *Messager*, la *Quotidienne;* elle tenait son quartier général à l'hôtel de Clichy, d'où ce nom, les *Clichiens*.

L'extrême opinion contraire avait pour organes le *Tribun du peuple*, l'*Eclaireur du peuple*, l'*Ami du peuple*, le *Journal des hommes libres;* elle siégeait à la *Société du Panthéon*, dont les réunions publiques couvraient d'autres réunions secrètes.

Aux vivacités de langage succédèrent bientôt les

injures, les menaces, les appels à la révolte; le Directoire se vit obligé de fermer les cercles les plus violents, comme la Constitution le lui permettait, et même le lui ordonnait expressément (art. 361, 362).

La parole leur étant interdite, les ultras de toutes couleurs essayèrent de l'action. Il se prépara deux conspirations contre le Directoire. Celle des révolutionnaires éclata d'abord.

Elle était menée par Babeuf, rédacteur du *Tribun du peuple*, chef d'une secte dite des *égaux*, greffée sur l'hébertisme, qui professait la négation de la propriété individuelle, l'égale répartition des travaux et des jouissances. Pour rallier les Montagnards à ses projets insurrectionnels, elle prétextait un but tout politique, le rétablissement de la Constitution de 93; elle citait comme ses apôtres Saint-Just et Robespierre, bien que ceux-ci, nous le savons, fort opposés au communisme et aux mesures agraires, eussent fait condamner les doctrines qu'on voulait aujourd'hui abriter sous leur patronage. Aussi les Montagnards que Babeuf avait enrôlés, sans leur faire une entière confidence, s'empressèrent-ils de désavouer toute solidarité avec ces doctrines.

Pour tromper également la masse populaire et la mettre dans leurs intérêts, les chefs du complot la leurraient de promesses dont la réalisation devait être immédiate, telles que :

Une distribution de vivres sur les places publiques;

La restitution des effets déposés au Mont-de-Piété;

Un partage entre les pauvres des biens confisqués sur les émigrés et les ennemis du peuple;

L'adoption par l'Etat des parents ou des enfants des citoyens qui périraient dans l'insurrection.

Les conjurés furent arrêtés, et la publicité donnée à leurs papiers provoqua contre eux une réprobation universelle. On y lisait des instructions comme celle-

ci : « Toute opposition sera vaincue par la force; les opposants seront exterminés. »

Une haute cour de justice dut être réunie, parce qu'un représentant du peuple (Drouet) se trouvait parmi les accusés; elle prononça la sentence de mort contre les deux chefs principaux de la conspiration, Babeuf et Darthé.

A peine sorti de ce danger, le Directoire eut besoin de se défendre contre une attaque en sens opposé. Un nouveau complot fut découvert, dont les auteurs (un abbé, un officier de marine, émigré rentré, et un ancien maître des requêtes) avaient de pleins pouvoirs signés à Vérone par le comte de Provence, le futur Louis XVIII. Cette fois il s'agissait du rétablissement des Bourbons; et la réaction pesa si bien sur l'esprit des juges qu'après avoir condamné les accusés à la peine capitale, ils convertirent eux-mêmes cette peine en simple réclusion.

Les royalistes, renonçant pour le moment aux moyens de surprise, tournèrent leurs efforts d'un autre côté : ils travaillèrent les prochaines élections, afin d'augmenter le nombre de leurs amis dans le Corps législatif.

Devant les difficultés qui allaient naître, il eût été bien nécessaire que le personnel du pouvoir exécutif resserrât son. union. Ce fut précisément le contraire qui arriva. Nous en dirons la cause après avoir jeté un coup d'œil sur la situation de nos armées et sur nos relations extérieures.

Pendant les six derniers mois de la Convention, Carnot ne faisant plus partie du Comité de salut public, la direction militaire avait plusieurs fois changé de mains : après Dubois-Crancé Aubry, après Aubry Pontécoulant, puis Le Tourneur (de la Manche); et tout avait souffert de cette instabilité : administration et discipline, énergie morale et succès. Nous étions sur

la défensive en Italie et en Allemagne, les seuls points où se continuait la guerre extérieure ; quant à la guerre civile, elle se ravivait et s'étendait dans l'Ouest.

Lorsque Carnot fut appelé au Directoire, les services militaires lui furent de nouveau confiés. Il réduisit l'armée dans des proportions considérables, et la mit cependant en état d'entreprendre une campagne aussi importante que l'avait été celle de 1794. Un général en chef s'était rendu suspect, l'insuffisance d'un autre était notoire : ils furent remplacés, Pichegru par Moreau, Schérer par Bonaparte ; Jourdan continua à commander l'armée de Sambre-et-Meuse, Hoche celle de la Vendée.

Le plan de la nouvelle campagne fut audacieux et grandiose ; Carnot le résume en ces mots dans une lettre fameuse : « Accabler l'empereur, affranchir l'Italie. »

Trois armées devaient y concourir. A peine le jeune et impétueux Bonaparte se trouva-t-il à la tête de celle d'Italie qu'il lui fit faire des prodiges. Battus coup sur coup à Montenotte, à Millesimo, à Dégo, les Autrichiens et les Piémontais sont séparés ; la cour de Turin abandonne la coalition, demande une trêve en livrant ses places principales, puis la paix en cédant Nice et la Savoie. L'armée française passe le Pô à Plaisance, l'Adda à Lodi, s'empare de Crémone et de Milan, franchit le Mincio et fait le siège de Mantoue. La Lombardie est conquise, les Autrichiens sont rejetés dans le Tyrol ; les petits princes italiens se hâtent de faire des avances pacifiques ; la cour de Naples elle-même, effrayée, signe un armistice.

L'inquiétude gagne jusqu'à Vienne. Le maréchal Wurmser est détaché avec 30 000 hommes de l'armée du prince Charles et s'avance à travers le Tyrol contre Bonaparte. Mais il n'est pas de taille à se mesurer avec un tel adversaire : il perd la bataille de Casti-

glione, et après plusieurs autres défaites, il s'enferme dans Mantoue pour y finir par une capitulation.

Cependant les Autrichiens ne se sont renforcés en Italie qu'aux dépens de leur armée d'Allemagne. Le prince Charles est obligé de reculer devant les Français. Mais il profite habilement d'une faute de Jourdan, qui s'est écarté de Moreau pour agir seul, et lui fait éprouver un grave échec. Moreau, arrêté au milieu de ses succès, maintient la situation par une retraite savante et triomphante, qui a contribué à sa renommée autant que ses plus belles victoires. Les petits souverains allemands se détachent successivement de la coalition.

L'Autriche seule combattait avec opiniâtreté. Elle opposa un nouvel adversaire à Bonaparte, le feld-maréchal Alvinczy; et l'on put croire un moment à Vienne que celui-ci vengerait ses prédécesseurs. Mais son armée fut détruite à Rivoli ; c'était la troisième. Les Autrichiens ne songèrent plus qu'à défendre les routes du Tyrol, de la Carinthie et de la Carniole; ils y furent poursuivis, de position en position, par les Français, jusqu'à vingt-cinq lieues de leur capitale, à Léoben. Là, le général victorieux signa d'abord un armistice, puis des préliminaires de paix, avec les plénipotentiaires de l'empereur. Il était temps : à Vienne on avait déjà emballé les archives et les trésors de la couronne.

Bonaparte dit à Léoben un mot fameux : les négociateurs autrichiens ayant écrit dans l'article premier du traité que leur souverain reconnaissait la République française : « Effacez cela, s'écria le général, la République est comme le soleil; tant pis pour qui ne veut pas le voir ! »

A cet aperçu rapide des faits, nous devons joindre une observation importante : La lutte de la France révolutionnaire contre l'Europe monarchique

avait eu un caractère marqué de désintéressement; la République ne songeait pas à s'agrandir. L'occupation par nos soldats des territoires étrangers avait sa justification dans les nécessités de la défense, et aucune annexion de province ne fut décrétée que sur la demande formelle des habitants eux-mêmes. Lutte héroïque par son but et par ses sentiments! On avait vu les républicains, manquant de tout, entrer dans les capitales les plus opulentes, dans Amsterdam par exemple, sans y commettre un désordre. Moreau, à l'armée du Rhin, conservait les mêmes principes de sévère discipline. Bonaparte inaugura en Italie la guerre de conquête : il promit à ses soldats l'abondance, la *richesse* (ce mot apparaît alors pour la première fois dans une proclamation); les habitudes de maraude s'introduisirent et les généraux amoncelèrent l'or. Les proclamations de Bonaparte parlaient de gloire sans doute; mais de celle-là seulement qui éblouit par son éclat menteur, non de la gloire que l'on mérite en répandant la liberté et la civilisation. Il démoralisa la guerre.

Quoi qu'il en soit, l'Europe vaincue demandait merci. Le pape traitait avec la République française, ratifiait sa prise de possession du comtat Venaissin, cédait les Légations et la Romagne. Le cabinet de Madrid se montrait disposé à concerter avec le Directoire une campagne maritime contre l'Angleterre. Même celui de Londres, pour donner satisfaction aux vœux pacifiques qui se manifestaient, envoyait un négociateur à Paris.

En France, la majorité dans les conseils législatifs était favorable à la paix; mais la minorité seulement dans le Directoire: Carnot et Le Tourneur avaient dû arracher à leurs collègues des traités avec la Sardaigne et avec Naples; ils avaient aussi fait triompher leur politique dans les négociations entamées avec

l'Autriche. Les autres membres du pouvoir exécutif, que l'on commençait à nommer les *triumvirs*, s'en montrèrent fort irrités.

La mésintelligence qui éclata vers cette époque entre les membres du gouvernement durait d'ailleurs depuis longtemps : elle avait son origine dans l'opposition de leurs caractères personnels et dans la diversité de leur conduite pendant la Révolution.

Barras était un ancien noble, ruiné par ses désordres, lancé par ses passions dans les agitations révolutionnaires, qui avait joué comme proconsul un rôle odieux; homme corrompu, peu scrupuleux en toute matière.

Rewbell n'avait pas non plus une bonne renommée en ce qui touchait à l'argent ; du moins était-il avare, et de plus grossier, chicanier ; mais il avait des mœurs, du caractère et des connaissances. Ennemi de Robespierre autrefois, comme dantoniste, il affectait aujourd'hui de dire que Robespierre n'avait pas assez terrorisé.

Ces deux hommes pouvaient-ils s'accorder avec Carnot et Le Tourneur, républicains austères dans leur vie, qui s'étaient abstenus de tous les emportements?

Il semblait que le cinquième directeur ne pût pas hésiter dans son choix entre ces deux groupes : c'était La Revellière, simple, honnête, l'un des Girondins rappelés après Thermidor. Pendant quelque temps, en effet, il marcha avec Le Tourneur et Carnot. Puis des incompatibilités d'humeur le rejetèrent de l'autre côté. L'unité se maintient difficilement parmi les hommes qui exercent un pouvoir collectif, quand les dangers de l'Etat ne leur imposent pas une préoccupation absorbante, ainsi que le Comité de salut public en avait donné l'exemple.

L'époque des élections était arrivée. Le corps législatif, on le sait, devait se renouveler chaque année par tiers, et ce premier renouvellement portait tout

entier sur les anciens conventionnels. Les royalistes déployèrent une immense activité pour leur barrer le chemin du retour dans l'Assemblée. Leurs propres candidats, toutefois, ne pouvaient espérer de se faire agréer que sous un déguisement : ils prirent la qualification de républicains modérés. La manœuvre réussit : elle donna assez de force aux réactionnaires dans les conseils pour faire élever à la présidence des Cinq-Cents le général Pichegru, à celle des Anciens Barbé-Marbois.

L'un des cinq membres du Directoire devait aussi quitter ses fonctions. Le sort désigna Le Tourneur. Les conseils le remplacèrent par Barthélemy, le négociateur du traité de Bâle, auquel ce traité venait de faire une renommée. Fonctionnaire de l'ancien régime, son origine et ses relations le rendaient suspect; esprit timide, sans initiative, il n'apportait aucune force à Carnot dans ses démêlés avec le triumvirat.

Les royalistes, encouragés par leur succès, redoublèrent d'efforts; tous les masques leur étaient bons pour conspirer, même celui de la bienfaisance : ils donnèrent à leur agence le nom d'*Institut philanthropique*. C'était un foyer d'intrigues, où l'on embauchait des consciences faibles pour la trahison, et des soldats pour la guerre civile.

Au lieu de déjouer ces cabales par une intelligente fermeté, les triumvirs s'abandonnèrent à l'irritation. Ils renvoyèrent des ministres qui avaient le tort d'être agréables aux constitutionnels, pour les remplacer par des hommes qu'aucun scrupule ne retiendrait devant l'exécution d'un coup d'Etat; car il semble que dès ce moment le projet de faire un coup d'Etat fût arrêté dans leur esprit.

Carnot n'avait pas vu avec moins de déplaisir que ses collègues le renfort que les élections de l'an V avaient apporté aux contre-révolutionnaires. Il n'était

pas moins résolu à repousser leurs tentatives; mais il différait sur l'emploi des moyens. Les craintes, d'ailleurs, lui paraissaient exagérées; voici ce qu'il en dit dans un récit des événements :

« Il y avait bien, dans le Corps législatif, deux cents membres hostiles aux Directeurs, mais non pas à la République; et quant aux meneurs royalistes, il n'y en avait pas plus de quinze. »

La véritable politique du Directoire, suivant lui, était de bien gouverner la France, afin d'amener aux élections suivantes une majorité républicaine. *On pouvait sauver la Constitution par elle-même,* telle était son opinion; la paix au dehors et la prospérité au dedans, tel était son programme. Il repoussait de toutes les forces de sa conscience et de sa raison la pensée d'un coup d'Etat, persuadé que si les chefs du gouvernement donnaient eux-mêmes l'exemple de la violation des lois, la République serait à la merci du premier audacieux qui les violerait à son tour.

Les triumvirs, ne pouvant pas obtenir le concours de Carnot à leurs projets, résolurent de le comprendre lui-même dans la mesure de proscription qu'ils méditaient contre les adversaires de la République. Ceux-ci, de leur côté, cherchèrent vainement à circonvenir Carnot : « Votre tableau est séduisant, leur dit-il, mais je vois les royalistes derrière la toile; » et comme on le pressait d'employer son ascendant sur les soldats pour prévenir l'attaque, et de mettre lui-même ses collègues hors la loi, il répondit : « Je périrai plutôt que de laisser entamer la Constitution, ou déshonorer les pouvoirs qu'elle a institués. »

Deux conspirations étaient donc en présence : la faction du Directoire provoquait de la part des armées des paroles menaçantes contre le Corps législatif; et la faction du Corps législatif organisait, dans la commission des *Inspecteurs de la salle*, une sorte de pouvoir

exécutif. Ces inspecteurs (cinq pour chaque conseil) exerçaient des fonctions correspondantes à celles des questeurs de nos assemblées. Ils avaient des généraux : Pichegru, Willot et Ramel, ce dernier commandant la garde du corps législatif.

La crise paraissait imminente; mais l'anxiété, en se prolongeant, devint une habitude qui endormit les précautions. Les triumvirs, ayant préparé leur criminelle entreprise, attendaient, pour la mettre à exécution, que la présidence trimestrielle de Carnot fût expirée, afin d'avoir les coudées plus franches.

Il leur fallait un général. Kléber avait répondu brutalement à leurs ouvertures : « Je tirerai sur vos ennemis, s'ils vous attaquent, mais en leur faisant face, je vous tournerai le dos. » Ils craignaient Hoche, trop sincère démocrate, qu'ils avaient un moment abusé; Moreau, à cause de sa modération; Bonaparte, à cause de son ambition. Celui-ci leur envoya l'homme qui leur convenait, Augereau, un véritable condottiere, fougueux révolutionnaire, qui disait hautement : « Je suis envoyé pour tuer les royalistes. » On le nomma commandant de Paris.

Dans la nuit du 17 au 18 fructidor (4 septembre 1797), le lieu des séances des deux conseils ayant été militairement investi, les députés qui s'y présentèrent furent repoussés par des baïonnettes; plusieurs officiers généraux, dont on redoutait l'influence sur l'armée, furent mis en arrestation. Carnot, désigné au même sort, parvint à s'échapper. Il n'en fut pas de même de Barthélemy. Augereau avait fait occuper les principaux points de Paris; des proclamations du Directoire, affichées sur les murs, annonçaient la découverte d'un grand complot en faveur de Louis XVIII, et menaçaient de mort quiconque tenterait une restauration de la royauté, ou quiconque voudrait rappeler la Constitution de 1793; la soldatesque, excitée par ses chefs

et par des distributions de vin, portait partout la terreur.

Les deux Conseils, moins ceux de leurs membres qu'on avait arrêtés, furent réunis hors de leurs locaux habituels, les Anciens dans l'amphithéâtre de l'Ecole de santé, les Cinq-Cents à l'Odéon.

Là, on leur fit annuler les opérations électorales de quarante-huit départements, et décréter l'incapacité politique de ces départements, où, pendant six mois, le pouvoir exécutif nommerait aux fonctions réservées par les lois à l'élection. On leur fit voter la suspension de la liberté de la presse, la faculté au Directoire de mettre les communes en état de siège, de dissoudre les sociétés politiques et d'ajourner toute organisation de garde nationale; on leur fit voter la déportation des deux directeurs Carnot et Barthélemy, de 53 membres du Corps législatif, des propriétaires et rédacteurs de 42 journaux et d'un certain nombre d'autres citoyens. « Le sang n'a pas coulé ! » s'écriaient hypocritement les proscripteurs; comme si Cayenne n'était pas un lent échafaud.

Voilà ce que fut la journée, ou plutôt la nuit du 18 fructidor an V. Elle accabla les royalistes; mais elle fut encore plus nuisible à la République en accoutumant la nation à la violation des lois.

Ici se termine la période *constitutionnelle* du Directoire, puisque lui-même vient de déchirer sa constitution.

CHAPITRE X

DU 18 FRUCTIDOR AU 18 BRUMAIRE

Pour juger un pareil coup d'Etat, ne demandons pas dans quel intérêt il fut accompli; ne demandons pas quels furent les vainqueurs, quels furent les vaincus; écartons des balances de la justice le poids de nos opinions et de nos passions; et n'hésitons pas à dire hautement, comme le dira l'histoire : Quiconque approuve le 18 fructidor a perdu le droit de blâmer les gouvernements insurgés contre les institutions nationales.

La France cependant avait une telle appréhension d'être ramenée à l'ancien régime, qu'en voyant frapper les contre-révolutionnaires elle applaudit, sans songer à quel prix et par quels moyens la victoire était achetée. Mais son instinct moral l'avertit qu'une date pareille ne devait pas être consacrée; et la proposition d'instituer une fête anniversaire du 18 fructidor échoua, bien qu'on la présentât comme une *fête à la modération.*

Le régime légal était anéanti : cette journée ne permettait plus de procéder que par des *journées.*

On avait arbitrairement annulé les élections royalistes de l'an V : en l'an VI il faudra annuler les élections révolutionnaires (coup d'Etat du 22 floréal : le Directoire

contre le Corps législatif). En l'an VII, deux membres du Directoire seront déclarés incapables de gouverner et dépossédés de leurs sièges (coup d'Etat du 30 prairial : le Corps législatif contre le Directoire). Ainsi sera préparée la journée du 18 brumaire, destruction du pouvoir des directeurs par un acte analogue à celui qui l'avait fondé. « Il parut simple alors qu'un chef militaire adoptât une mesure que des magistrats s'étaient permise, » dit Madame de Staël.

Les vainqueurs de fructidor comprenaient si bien qu'ils venaient de faire un pacte avec l'arbitraire, qu'il fut question de suspendre l'action du Corps législatif jusqu'à la paix générale, en investissant le Directoire d'une sorte de dictature temporaire. De fait, les conseils furent entièrement subalternisés, et l'institution parlementaire supprimée pendant plus d'un an.

La remise en vigueur des lois contre les émigrés et les prêtres donna lieu à de sanglantes exécutions, même à Paris; la loi des otages remplit les prisons. Arme dirigée contre la chouannerie, cette loi faisait peser la responsabilité des insurrections sur toute personne que l'on présumait devoir les approuver. Quant à la proposition de bannir les nobles en masse, si elle fut repoussée, c'est parce qu'elle aurait frappé Barras et Bonaparte, tous deux ci-devant nobles, et auteurs plus ou moins directs de la conspiration triomphante.

Pour réparer le délabrement des finances, on imagina de *mobiliser* la dette publique; c'est-à-dire qu'on en remboursa les deux tiers par des billets admissibles en payement de biens nationaux, tandis que le dernier tiers fut, comme on dit alors, *consolidé* par des inscriptions sur le grand-livre. Les nécessités politiques expliquent cette mesure; mais elle ruina une foule de citoyens, et resta longtemps impopulaire, avec l'épithète de Banqueroute.

Puis on augmenta les charges publiques, par une

taxe sur les routes, par un droit de timbre sur les feuilles périodiques, par un nouvel impôt sur le tabac étranger, par le rétablissement des droits d'entrée aux barrières de Paris, dont l'abolition, en 1790, avait inspiré des réjouissances populaires.

Puis on restaura la loterie, cette machine à battre monnaie dont la monarchie avait tant abusé; la Convention l'avait supprimée en l'appelant « une invention du despotisme, destinée à faire taire le peuple sur sa misère ». Nous avons négligé de mentionner cet acte de moralité dans l'énumération de ses bonnes œuvres.

M. Thiers, après avoir tracé un tableau de la France telle qu'elle était à la veille du 18 fructidor, apaisée au dedans, victorieuse au dehors, s'écrie :

« A quelle époque notre patrie fut-elle plus belle et plus grande ? Les orages de la Révolution paraissaient calmés; les murmures des partis retentissaient comme les derniers bruits de la tempête : on regardait ces restes d'agitation comme la vie même d'un Etat libre. Le commerce et les finances sortaient d'une crise épouvantable; le sol entier, restitué à des mains industrieuses, allait être fécondé. Un gouvernement composé de bourgeois, nos égaux, régissait la République avec modération; les meilleurs étaient appelés à leur succéder. Toutes les voix étaient libres. La France, au comble de la puissance, était maîtresse de tout le sol qui s'étend du Rhin aux Pyrénées, de la mer aux Alpes. Elle était resplendissante d'une gloire immortelle. — Ce ne fut là qu'un moment; mais il n'y a que des moments dans la vie des peuples, comme dans celle des individus. »

Et Madame de Staël résumant son opinion : « Les vingt premiers mois qui succédèrent à l'établissement du Directoire présentent une période d'administration singulièrement remarquable. — La dernière moitié de l'existence de ce gouvernement a été si misérable, sous

tous les rapports, qu'on a pu facilement attribuer le mal aux institutions elles-mêmes. — L'histoire impartiale mettra sur deux lignes très différentes la République avant le 18 fructidor et la République après cette époque ». (*Considérations sur la Révolution française.*)

Après cette époque, en effet, presque tous les avantages acquis avaient été reperdus; des insurrections éclatèrent dans les départements du Midi et des bandes de chauffeurs reparurent. On jugea nécessaire de proclamer l'état de siège dans la commune de Lyon, ainsi que dans celles de Montpellier, Béziers, Périgueux, Limoges, etc. Des clubs furent fermés, des journaux supprimés. Partout le gouvernement crut devoir se mettre sur la défensive à outrance.

Une politique turbulente plutôt que révolutionnaire faillit compromettre la paix extérieure à laquelle tout se préparait. Elle fut signée; mais, aussitôt après, le Directoire fit envahir la Suisse, sous le prétexte qu'elle faisait des préparatifs hostiles dans les cantons de Berne et de Fribourg. « C'étaient les millions de Berne qu'il convoitait, » dit Bonaparte, qui lui-même avait poussé à la violation de l'indépendance helvétique. Plusieurs fois déjà Carnot s'était opposé avec succès à cet acte d'iniquité, contraire à notre politique nationale.

Presque en même temps, le Directoire fit occuper Rome pour venger un assassinat commis par les dragons pontificaux sur un général français (Duphot). Cette représaille du moins était justifiée.

Quelques mois plus tard, pendant que les Viennois célébraient un de leurs anniversaires patriotiques, notre ambassadeur, le général Bernadotte, ayant fait arborer à son hôtel un drapeau tricolore, la population l'en arracha et brisa les carreaux à coups de pierres. Les directeurs ne virent pas sans plaisir une

occasion de rompre la paix qui s'était faite malgré eux; néanmoins, ils jugèrent prudent de dissimuler cet affront.

Car ils avaient perdu l'autorité qu'un gouvernement doit exercer sur ses commandants militaires. Bonaparte surtout leur échappait, les victoires éblouissantes de l'Italie, et plus encore peut-être la paix qu'il avait conclue, et dont on n'épluchait pas trop les conditions, lui ayant fait une immense popularité. Quand il vint à Paris, apportant lui-même le traité de Campo Formio, et passant par Rastadt où s'engageaient d'autres négociations pacifiques avec l'Allemagne, de grandes démonstrations de reconnaissance lui furent prodiguées. Le Directoire le reçut au palais du Luxembourg avec une pompe inusitée et fort théâtrale. Pourtant ses relations avec les chefs du pouvoir exécutif demeurèrent peu bienveillantes. Il semble dès ce moment avoir préparé un coup de main pour les renverser; mais, au moment d'agir : « la poire n'est pas mûre, » dit-il à ses amis. Il sentait le besoin de grandir encore avant de démasquer son ambition.

Le jour même où le traité dé Campo Formio était publié dans Paris, Bonaparte reçut le titre de général en chef de l'*armée d'Angleterre*, et il accepta avec satisfaction ce titre qui le plaçait en évidence; mais, après examen des possibilités qu'offrait une descente chez nos voisins d'outre-Manche, surtout une prise de possession sérieuse, il trouva que c'était un *coup de dé trop chanceux*.

Sa pensée se fixa de préférence sur une autre entreprise qui l'avait déjà préoccupé, celle de ruiner la puissance anglaise dans les Indes, en l'attaquant par l'Egypte. Le Portugais Albuquerque avait autrefois proposé de faire de ce pays un désert impraticable en détournant le cours du Nil, ce qui aurait assuré la conservation de la route du cap de Bonne-Espérance,

tout à l'avantage de ses compatriotes. Leibnitz au contraire avait soumis à Louis XIV, et le duc de Choiseul à Louis XV, l'idée de coloniser l'Egypte pour en faire, au profit exclusif de la France, un entrepôt du commerce indien. Ces projets, marqués au coin d'un égoïsme national, qui n'est plus, ou qui ne devrait plus être de notre temps, souriaient par leur hardiesse à l'imagination de Bonaparte, et lui semblaient surtout de nature à frapper celle des peuples : « Les grands noms ne se font qu'en Orient, » disait-il.

De son côté, le Directoire n'était pas fâché d'éloigner un personnage aussi remuant, autour duquel se groupait déjà la foule des ambitieux subalternes.

C'est ainsi que des vues personnelles engagèrent la France dans une campagne de fantaisie, au moment où elle pouvait avoir besoin de toutes ses ressources en hommes et en argent; car une nouvelle coalition européenne la menaçait.

Bonaparte fut autorisé à emmener avec lui toutes les forces qu'il voudrait, pour en faire l'emploi qu'il voudrait; et il se fit accompagner par une élite de généraux : Kléber, Desaix, Cafarelli, Lannes, Andréossy; et par une élite de savants : Monge, Berthollet, Fourier, Geoffroy Saint-Hilaire, etc. Les recherches de ces savants ont fait produire à l'expédition ses seuls résultats véritablement utiles.

La flotte partit de Toulon le 19 mai 1798. Le secret avait été si bien gardé que les Anglais, supposant qu'il s'agissait toujours d'une descente sur leurs côtes, surveillaient avec soin le détroit de Gibraltar. Chemin faisant, nos soldats prirent l'île de Malte, que ses chevaliers ne défendirent pas; puis ils débarquèrent près d'Alexandrie. Une flottille remonta le Nil, tandis que l'armée marchait sur le Caire. Elle s'empara de cette capitale, après avoir livré la bataille des Pyramides, célèbre par la proclamation : « Du haut de ces

monuments, quarante siècles vous contemplent. » Nos adversaires, les Mamelouks, y perdirent 2 000 hommes, tandis que nous en eûmes à peine 150 hors de combat. Mais, peu de jours après, Bonaparte s'étant éloigné, poursuivant du côté de la Syrie les débris de ces Mamelouks, l'amiral anglais Nelson vint surprendre et anéantir notre flotte dans la rade d'Aboukir.

Les Mamelouks, milice formée dans l'origine d'esclaves asiatiques, avaient autrefois gouverné l'Égypte, et ils continuaient à la dominer, le sultan n'y exerçant qu'une autorité nominale. La population souffrait de leur tyrannie et de leurs exactions; mais elle était peu capable de comprendre les manifestes par lesquels le nouveau conquérant l'appelait à l'indépendance, bien qu'il affectât de copier le style oriental, de s'attribuer une mission divine, et qu'il se vantât d'avoir détruit le Pape et les Chevaliers de Malte pour en débarrasser l'Islamisme.

Des insurrections éclatèrent contre lui. Celle du Caire fut préparée avec un mystère qui témoigne assez que l'amitié des nationaux ne nous était nullement gagnée. Pouvait-on d'ailleurs l'espérer? deux civilisations en présence !

La Turquie nous déclara la guerre et leva deux armées, l'une à Rhodes, l'autre en Syrie. Bonaparte marcha au-devant de cette dernière. Arrivé à Jaffa, il y trouva la peste, et à Saint-Jean-d'Acre, selon sa propre expression, *un grain de sable qui fit échouer tous ses projets*. Cette bicoque, fortifiée par un émigré français, ancien officier du génie, défendue par un pacha et protégée par l'amiral anglais Sidney Smith, résista à quatorze assauts et obligea l'assiégeant à faire une pénible retraite à travers le désert.

Une meilleure fortune l'attendait au retour : les Turcs avaient débarqué leur seconde armée; dans la presqu'île d'Aboukir, il remporta sur eux une victoire complète.

Depuis dix mois, toute communication était interrompue entre notre armée d'Egypte et la France. Bonaparte reçut un paquet de journaux et des lettres de ses frères.

Que s'était-il passé depuis dix mois? Le gouvernement du Directoire végétait; la querelle avait recommencé entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, sans que l'opinion publique y prît intérêt; les partis ne se haïssaient pas moins, mais ils n'avaient pas même la vigueur nécessaire pour se combattre autrement que par l'intrigue; la France se démoralisait de plus en plus, et elle s'ennuyait.

A l'extérieur, des guerres se continuaient avec nonchalance et inhabileté, guerres sans but, puisque l'indépendance nationale était assurée, grâce au gouvernement précédent. Mais l'Angleterre avait rallié nos anciens ennemis; notre position était compromise en Italie, en Hollande, en Belgique, sur le Rhin; l'invasion même nous menaçait; les conférences de Rastadt, au lieu d'amener une solution pacifique, s'étaient terminées par l'assassinat des plénipotentiaires français; le mépris et la haine avaient succédé au respect et à la symphatie des peuples pour nous.

Voilà ce qu'apprit à Bonaparte la lecture des gazettes. Son esprit, illuminé par l'ambition, devina qu'un pays tombé aussi bas accueillerait avec transport un sauveur, annonçant le rétablissement de l'ordre. « J'ai trouvé la couronne de France par terre et je l'ai ramassée, » a-t-il dit pour se justifier.

La poire est mûre, cette fois. Bonaparte n'a plus qu'une pensée, il veut la cueillir. Sans songer que ceux qu'il a entraînés en Egypte vont y demeurer dans la détresse, il quitte son armée, laissant sa caisse vide et un arriéré de douze millions, pour aller tenter une fortune personnelle; il traverse la Méditerranée, couverte de navires anglais, parvient à leur échapper, et débarque

à St-Raphaël, près de Fréjus, le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799). Méprisant les lois sanitaires comme toutes les autres, il arrive à Paris cinq jours après.

Rien n'avait changé depuis les dernières nouvelles, si ce n'est la situation militaire, améliorée par les soins du ministre de la guerre Bernadotte, par les victoires de Brune dans le Nord, de Masséna à Zurich, de Championnet en Italie.

Les politiciens, cherchant une épée pour couper les nœuds qu'ils ne savaient défaire, s'étaient adressés à Bernadotte, à Joubert : partout de l'hésitation ou des refus inspirés par des scrupules de probité.

Aucun obstacle de ce genre n'était à craindre chez le nouveau venu.

Reçu par le Directoire en audience solennelle, la main sur la garde de son épée, Bonaparte jure qu'il ne la tirera que *pour la défense de la République et de son gouvernement*. Puis, sans souci du mensonge, sans presque faire un mystère de ses intentions, il se met à chercher des collaborateurs et des complices. Il trouve les uns et les autres : les honnêtes gens sont trompés, les faibles séduits, les corrompus achetés. Quant aux peureux, ils sont effarouchés : on leur a parlé d'une grande conspiration jacobine. Il est vrai qu'en même temps on promet aux Jacobins d'abattre définitivement le royalisme. Parmi les membres du Directoire, deux ont de bonnes intentions, Gohier et Moulins; ils seront joués. Barras est trop déconsidéré pour qu'on puisse le craindre ou l'utiliser. Mais Sieyès a conservé une influence traditionnelle : Bonaparte ne le négligera pas; l'intérêt réunira ces deux natures antipathiques. Moreau deviendra l'auxiliaire aveugle d'un dictateur, après avoir décliné lui-même ce rôle; Murat, Marmont, Berthier serviront de sabres. « C'est une des époques de ma vie où j'ai été le plus habile » dit Bonaparte.

Tout était prêt le 18 brumaire (9 novembre 1799) au matin.

Le conseil des Anciens, usant d'un droit que lui donne la Constitution, transfère à Saint-Cloud le siège du Corps législatif; il outre-passe ses pouvoirs en nommant un chef suprême de la force armée. Mais Bonaparte n'a pas même attendu ce titre : il a convoqué dès la veille les généraux dont le concours lui est assuré. Il se met à leur tête et se rend aux Tuileries. Introduit au conseil des Anciens, il y prête serment à cette Constitution que son épée est en train de déchirer. « Nous voulons, ajoute-t-il, une République fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale... Nous l'aurons, je le jure. »

Trois des directeurs, complices de la révolte, donnent leurs démissions : Sieyès, Roger Ducos et Barras. Les deux autres, Moulins et Gohier, résistent : ils sont retenus prisonniers au Luxembourg.

Le lendemain, le conseil des Cinq-Cents, obéissant de mauvaise humeur au décret de translation, se réunit dans l'orangerie de Saint-Cloud. La majorité de ce conseil était républicaine; elle jura avec enthousiasme fidélité à la Constitution. Les Anciens eux-mêmes, qui siégeaient dans une salle du château, subirent l'influence de cette fermeté; et lorsque Bonaparte se présenta devant eux, après avoir dit tout haut à ses compagnons qu'il *allait en finir*, l'attitude sévère de l'assemblée l'intimida : Il balbutia. — Une interruption le rendit éloquent : « Et la Constitution! s'écriait un député. — La Constitution! Vous sied-il de l'invoquer? Vous l'avez violée au 18 fructidor; vous l'avez violée au 22 floréal; vous l'avez violée au 30 prairial. La Constitution! Elle est invoquée par toutes les factions, et elle a été violée par toutes; elle ne peut être pour nous un moyen de salut, parce qu'elle n'obtient plus le respect de personne. » Cela n'était que trop

vrai ; mais cela ne le justifiait pas, lui surtout qui avait été le complice, ou du moins l'approbateur du 18 fructidor ; cela condamnait seulement ceux qui lui avaient donné l'exemple.

La scène fut bien plus vive au conseil des Cinq-Cents, où le général insurgé avait pénétré, suivi de grenadiers en armes : « Que faites-vous, téméraire ? Vous violez le sanctuaire des lois ! » lui dit Bigonnet ; et une foule de voix s'écrièrent : « Hors la loi le dictateur ! » Il se sentit défaillir et tomba dans les bras d'un député, qui le passa à ses soldats. Si le décret de mise hors la loi eût été rendu sur-le-champ, peut-être aurait-il exercé la même influence qu'au 9 thermidor, malgré l'affaissement universel de la conscience civique. Lucien Bonaparte, qui présidait l'assemblée, en eut le pressentiment : il quitta son siège, sortit, s'écria qu'on avait voulu poignarder son frère, monta à cheval, harangua les soldats, les exhorta à délivrer le Conseil d'une minorité d'assassins qui l'opprimait. « Quant à moi, dit-il, je jure de percer le cœur de mon propre frère, si jamais il porte atteinte à la liberté des Français. »

Ce ne fut pas sans peine, toutefois, qu'on détermina ces militaires au crime de violer la représentation nationale. Enfin, conduits par Murat, ils envahirent la salle au pas de charge et en chassèrent les députés, dont les protestations furent étouffées par le bruit du tambour.

Le soir même, Lucien Bonaparte réunit dans l'orangerie une trentaine de membres du conseil des Cinq-Cents, qui se dirent la majorité, prononcèrent l'exclusion de cinquante-sept de leurs collègues et suspendirent le Corps législatif pour plus de deux mois (jusqu'au 1er nivôse). Ils chargèrent deux commissions représentant les conseils de réformer la Constitution, et confièrent à un consulat provisoire le gou-

vernement de la France. Ce consulat était composé de Bonaparte, de Sieyès et de Roger Ducos. Après sa première séance, Sieyès dit : « Nous avons un maître [1]. »

1. Il lui aurait été difficile de s'y tromper. Voici quel était le rôle des deux collaborateurs de Bonaparte. « Ils signent le registre des actes du gouvernement, pour constater leur présence, et s'ils le veulent, ils y consignent leurs opinions; après quoi la décision du premier consul suffit. »

CONSULAT

CHAPITRE XI

LA PRÉFACE DE L'EMPIRE

M. Thiers dit quelque part, à l'occasion du 18 brumaire, que, dans la manière de prendre le pouvoir, il y a en germe la manière de l'exercer.

L'usurpation violente de Bonaparte était peu faite pour donner des espérances aux amis de la liberté; et pourtant plusieurs de ceux que nous aimons à citer parmi les plus honorables, Grégoire et Lafayette, Cabanis et Volney, Andrieux et Ducis, applaudirent à la chute du Directoire. C'est que ce gouvernement avili avait fini par lasser tout le monde; c'est aussi qu'on lui reprochait une origine pire encore que celle du Consulat : Bonaparte n'était qu'un général ambitieux, insurgé contre le pouvoir légal; Barras et ses complices, en violant le dépôt des lois, donné en garde à leur loyauté, avaient commis un odieux abus de confiance.

Le gouvernement *consulaire* débuta d'ailleurs par des mesures de réparation : il rappela les proscrits, ouvrit les prisons politiques, abolit la loi des otages et le décret sur l'emprunt forcé, remit de l'ordre dans les finances de l'Etat et créa dans la *Banque de France*

un grand établissement de crédit. Il eut le bon goût de supprimer les réjouissances publiques qui tendaient à perpétuer la division des partis, et décida qu'on fêterait seulement, à leurs jours anniversaires, la destruction de la Bastille et la fondation de la République.

Quant à l'organisation politique, au lieu des simples modifications que devaient y introduire deux commissions législatives, d'accord avec les consuls, elle subit une métamorphose complète : ce fut une Charte nouvelle, la *Constitution de l'an VIII*, qui sortit de la collaboration de Sieyès et de Bonaparte. Celui-ci accepta, des théories symétriques de l'autre, ce qui devait le mieux servir un pouvoir absolu, et se fit attribuer personnellement ce pouvoir, pour dix ans, sous le nom de *premier consul*, par la Constitution elle-même. Puis on lui adjoignit, selon son gré, un second consul, Cambacérès, et un troisième consul, Lebrun, ayant voix consultative seulement, instruments expérimentés et dociles, aidant à déguiser le nouvel établissement monarchique, par une division apparente de l'autorité. Quant à Sieyès, il fut renvoyé, comblé de richesses.

Les ministres travaillaient directement et isolément avec les consuls, sans former un cabinet uni par la solidarité d'action.

Le pouvoir exécutif avait seul l'initiative des lois. Un tribunat, composé de cent membres, les discutait sans les voter; un Corps législatif, composé de trois cents membres, les votait sans les discuter, après avoir entendu les conseillers d'Etat, organes du gouvernement : conception étrange, due à Sieyès.

Le Sénat, investi d'une double charge, jugeait les questions constitutionnelles et choisissait, sur une liste appelée *nationale*, les tribuns, les législateurs, les juges de cassation, les commissaires à la comptabilité; il

devait nommer les consuls eux-mêmes (à l'exception de Bonaparte et de ses collègues qui, nous l'avons vu, s'étaient fait une position statutaire).

La *liste nationale*, à peu près tout ce qui restait des droits du peuple, était le produit d'un triple vote : les citoyens de chaque arrondissement communal choisissaient un dixième d'entre eux pour établir une première « liste de confiance », dite *liste communale;* ceux-ci désignaient un dixième aussi d'entre eux pour composer la *liste départementale*, et ces derniers encore un dixième pour la *liste nationale*. Chacun de ces trois catalogues devait offrir une pépinière spéciale à certains emplois publics. Le dernier comprenait cinq à six mille noms seulement, parmi lesquels se recrutaient les fonctionnaires d'ordre supérieur. Le génie de Sieyès apparaît encore dans cette pyramide électorale.

On comprend qu'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen eût été déplacée en tête d'un pareil réglement. Aussi n'en fut-il pas question.

Tout se développa de plus en plus monarchiquement. Les dépenses de l'Etat conservèrent cependant encore, durant la période consulaire, une modestie républicaine : elles ne s'élevaient en 1801 qu'à cinq cent cinquante millions. Après deux années d'empire, en 1806, le chiffre d'un milliard fut presque atteint; il fut dépassé en 1811 de deux cent mille francs.

L'organisation administrative et judiciaire subit des changements conformes aux desseins du chef. La Convention, par sa constitutiton de l'an III, avait placé les municipalités sous la tutelle d'un conseil cantonal désigné par l'élection des citoyens. Bonaparte, copiant l'ancien régime des intendants, qui avait laissé de si tristes souvenirs, créa le gouvernement des préfets : « Autant de premiers consuls », disait-il. — « Je ne veux pas qu'on puisse en France construire un pont

ni une fontaine, sans ma signature ou celle d'un de mes préfets. » Tous les fonctionnaires locaux, agents d'une centralisation excessive, furent à son choix ou au choix de ses délégués. Complète hiérarchie des dictatures.

La justice subit une altération analogue : au lieu du principe électif, par lequel l'Assemblée constituante avait voulu assurer l'indépendance des magistrats, on établit entre eux des degrés, en attribuant au pouvoir exécutif nominations et promotions.

Mais Bonaparte comptait avant tout, pour favoriser ses plans ambitieux, sur le prestige militaire. « Une victoire me laissera maître d'exécuter tout ce que je voudrai, » disait-il à son frère Joseph.

Le nouveau chef de l'Etat, en arrivant au pouvoir, avait eu le soin habile de feindre un grand empressement à négocier la paix générale. On ne pouvait manquer de louer sa modération; et si ses ouvertures étaient repoussées, chose à prévoir, le pays ne marchanderait pas les dépenses d'une guerre entreprise au nom de la justice et de la nationalité.

C'est ce qui arriva : l'Angleterre et l'Autriche fournirent les prétextes désirés, et l'on put lire dans la proclamation de Bonaparte :

« Le premier consul a promis la paix; il ira la conquérir à la tête de ses guerriers; il jure de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde. »

Tous les jeunes gens de vingt ans furent appelés sous les drapeaux, et l'on annonça que celui des départements qui payerait d'avance la plus forte quotité de ses contributions, donnerait son nom à une place de Paris. Le département des Vosges obtint cet honneur.

« Que le premier Consul de la République revienne vainqueur et pacificateur ! » tel fut le vœu exprimé par le Tribunat et répété par le Corps législatif.

Le premier consul partit (le 6 mai 1800), sous prétexte d'aller passer en revue à Dijon l'armée de réserve; puis il gagna promptement Genève et Lausanne. La campagne fut brillante, foudroyante, mais empreinte d'une audace théâtrale, où se trahit la pensée d'éblouir à tout prix l'imagination populaire.

Le mont Saint-Bernard fut franchi avec un succès qui vint heureusement justifier la témérité de l'entreprise; mais ce succès obtenu, tout faillit échouer par la résistance imprévue d'un petit fort commandant un étroit passage à l'issue de la vallée d'Aoste. Un nouveau *grain de sable*, comme Saint-Jean d'Acre.

L'armée descend dans les plaines de l'Italie; elle est rejointe par d'autres armées qui ont également traversé les Alpes au Saint-Gothard, au petit Saint-Bernard, au Mont-Cenis. La fortune de l'Europe se joue auprès du village piémontais de Marengo; elle demeure chancelante pendant la plus grande partie du jour; le général autrichien annonce même à son gouvernement une victoire; mais tout à coup notre situation est rétablie par l'intervention du général Desaix, frappé d'une balle mortelle au milieu de sa gloire, et par une charge impétueuse des dragons de Kellermann. Le triomphe de Marengo est complet (14 juin 1800).

Dès le lendemain un armistice est conclu avec les Autrichiens, et Bonaparte écrit : « J'espère que le peuple français sera content de son armée. » Rien de la paix. Le Tribunat lui répond par un nouveau vœu interprétatif de celui du pays : « Puisse l'armistice de Marengo être le prélude du repos et du bonheur de la France! »

Mais Bonaparte dit à l'un de ses familiers, Miot de Mélito : « Mon intention n'est pas d'en finir si promptement avec l'Autriche : *la paix n'est pas dans mon intérêt.* »

L'armée du Rhin rivalisait d'ardeur avec celle

d'Italie, et ses victoires se succédaient rapidement; mais elle était entretenue par son chef dans un esprit bien différent. « Mes amis, nous venons de conquérir la paix! » disait Moreau à ses lieutenants, après la grande journée d'Hohenlinden (3 décembre 1800).

Quelques mois plus tard, en effet, la paix fut signée à Lunéville (9 février 1801) : la Belgique et la rive gauche du Rhin étaient acquises à la France. L'Angleterre seule continua la lutte pendant une année encore, jusqu'au traité d'Amiens, dont nous aurons à parler dans son temps.

Les paroles échangées entre le premier consul et le Tribunat nous montrent que le style officiel gardait une apparence républicaine. On ne s'était pas non plus encore déshabitué de glorifier notre Révolution. L'anniversaire de la fondation de la République fut célébré avec beaucoup d'éclat le 1er vendémiaire an IX. On conserva même cette fête, jusqu'à une époque où elle ne pouvait plus être qu'une comédie : le 1er vendémiaire an X eut lieu l'ouverture de l'exposition des produits de l'industrie dans la cour du Louvre; le 1er vendémiaire an XI fut inauguré le bassin du canal de l'Ourcq.

Ces démonstrations extérieures ne ralentissaient point, toutefois, la restauration monarchique entreprise par Bonaparte. Il voulut lui donner l'appui d'une restauration cléricale.

Le projet de lier la France avec Rome par un concordat le préoccupait depuis longtemps. Après la bataille de Marengo, on l'avait vu assister, dans la cathédrale de Milàn, à un *Te Deum* chanté en l'honneur de l'armée française; de retour à Paris, il avait fait dire à Notre-Dame une messe solennelle, en action de grâces de ses victoires. Ces avances au clergé catholique contrastaient singulièrement avec le langage tenu par lui naguère aux musulmans d'Egypte. C'est

qu'au fond la religion n'était à ses yeux qu'un moyen politique : « J'ai organisé la religion, écrivait-il; — avec mes préfets, mes gendarmes et mes prêtres, je ferai tout ce que je voudrai, » dit-il en plein conseil d'Etat; — et au cardinal Consalvi, représentant du pape : « Prenez garde ! je me ferai protestant et la France avec moi. »

Au reste, si Bonaparte favorisa le clergé ultramontain par politique, c'est par politique aussi que le clergé l'a surnommé « le restaurateur des autels ». Les autels avaient été relevés, grâce à la liberté religieuse, bien avant le concordat, par les soins des prêtres constitutionnels, demeurés à leur poste pendant la tourmente révolutionnaire.

Bonaparte rendit à l'Eglise une position dans l'Etat, et par suite une influence. C'est de cela qu'elle est reconnaissante envers lui ; et c'est cela même que nous lui reprochons, car il pouvait rendre définitive l'indépendance réciproque, proclamée en droit par la Révolution et déjà mise en pratique par le Directoire.

Des avantages furent stipulés de part et d'autre : si les dignitaires cléricaux en obtinrent d'honorifiques et de palpables, le gouvernement mit les ecclésiastiques sous sa coupe par un serment plus strict que celui qu'avait imposé la fameuse *constitution civile*. Aussi l'orateur du conseil d'Etat, Portalis, n'hésitait-il pas à déclarer que les affaires religieuses appartenaient essentiellement « à la haute police ». Le nouveau concordat, afin de mieux assurer la subordination du clergé, enlevait aux citoyens le choix des ministres du culte, qui devait leur appartenir, selon le principe démocratique de 1790; leur nomination fut attribuée au premier consul, et leur institution canonique réservée au pape.

C'est l'acte le plus rétrogade du Consulat. Bonaparte s'en rendait parfaitement compte : « maintenant la

Révolution française est finie, » dit-il en revenant de Notre-Dame.

Aussi le concordat fut-il accueilli avec une tiédeur significative par tous les hommes qui n'avaient pas abjuré les idées de la Révolution. Le mécontentement se fit jour, bien qu'avec une extrême timidité, jusque dans les corps officiels : comme pour en témoigner, au temps des négociations, le Corps législatif choisit pour son président un très libre penseur, Dupuis, auteur de *l'Origine des cultes*, et pour orateur, un évêque constitutionnel, le célèbre Grégoire. Un peu plus tard, le Sénat lui-même appela Grégoire dans son sein, à la grande colère du premier consul.

Quant au clergé, dès qu'il avait cru voir chez Bonaparte une disposition à s'appuyer sur lui, il s'était empressé d'abandonner l'ancienne dynastie pour celle qui semblait près de se fonder. Sous l'influence de ses conseils, plusieurs des chefs de l'insurrection vendéenne désarmèrent, se soumirent au nouveau pouvoir, et devinrent ses serviteurs plus ou moins fidèles, comme M. de Bourmont et l'abbé Bernier, récompensés, l'un par son admission dans l'armée, l'autre par l'évêché d'Orléans. Il en est qui n'abjurèrent point leur culte politique ; et ceux-là furent impitoyablement poursuivis : fusillés, comme le comte de Frotté, ou obligés de quitter la France, comme Georges Cadoudal, que nous y verrons bientôt reparaître pour une autre entreprise.

Beaucoup de royalistes furent attirés à Saint-Cloud, par le spectacle d'une cour où l'on tâchait d'imiter les us et les mœurs de Versailles, où l'on créait des charges de palais, des chambellans et des dames d'honneur. « Il n'y a que ces gens-là qui sachent servir, » disait Bonaparte. Quant à ceux qui avaient eu la naïveté de croire qu'il se contenterait d'un rôle de Monk, ceux-là furent bientôt détrompés : son ambition se

démasquait; il marchait au but sans scrupule, sur la ruine de tout homme et de toute chose.

Les différents partis formèrent des conspirations contre lui.

Celle des républicains éclata la première. Aréna, Ceracchi, Topino Lebrun, Demerville, accusés d'un projet de meurtre sur la personne du premier consul, furent mis en prison. Ils y attendaient leur procès, lorsque Bonaparte échappa à un autre danger : une machine infernale fit explosion sur le passage de sa voiture. C'était l'œuvre des royalistes. Mais l'occasion parut bonne pour se débarrasser des républicains, considérés comme plus redoutables : on dressa une liste de proscription de deux cent trente citoyens, choisis dans les rangs des anciens Montagnards, contre lesquels il était impossible d'invoquer aucun grief, si ce n'est l'ardeur de leurs opinions : « Tous n'ont pas été pris le poignard à la main, dit le ministre de la police, mais tous sont connus pour capables de l'aiguiser. » Et le Sénat déclara cette mesure « conservatrice de la Constitution ». C'est le premier *sénatus-consulte* qui ait été rendu. Le mot était nouveau : c'était mal l'inaugurer.

Aréna et ses coaccusés furent promptement jugés, condamnés et suppliciés; deux mois après, les auteurs de la machine infernale montèrent à leur tour sur l'échafaud.

Comme toujours, ces tentatives criminelles excitèrent un intérêt enthousiaste pour l'homme qu'elles avaient menacé. Il en profita pour se rapprocher encore de son but.

Le Consulat est le vestibule de l'Empire. Bonaparte a son idéal dans le passé; il veut reconstruire pièce à pièce, à son profit, une monarchie entourée d'institutions féodales. Il emploie à détruire les effets de la Révolution les forces immenses que la Révolution a

mises entre ses mains; son habilité lui dicte tout ce qu'une pareille entreprise exige d'artifices, et tout ce que l'esprit nouveau impose de concessions. Cette entreprise, Mme de Stael la caractérise d'un mot : « la restauration consulaire. »

On cite avec raison le code civil comme une des œuvres capitales de ce temps : il a consacré sur beaucoup de points les acquisitions faites par la Révolution; en progrès sur presque toutes les législations de l'Europe, il a pénétré dans presque toutes. L'intelligence avec laquelle Bonaparte prit part à sa discussion, et la persévérance avec laquelle il fit achever ce travail, tant de fois entamé et suspendu par nos assemblées, lui font grand honneur. A bien des égards cependant, le code préparé par la Convention est supérieur à celui que l'on a baptisé du nom de Napoléon ; et comme plusieurs des jurisconsultes qui avaient travaillé au premier ont aussi travaillé au second, il faut croire que les inspirations du maître n'ont pas toujours exercé sur eux une influence heureuse. Au lieu d'un livre ayant une grande valeur doctrinale, nous possédons un savant compromis entre les institutions de l'ancien régime et les idées réformatrices de la Révolution.

Le chef de l'Etat nouveau ne voulut pas accepter non plus le noble testament de la Convention, l'abolition de la peine de mort, qu'il était en mesure de proclamer, puisque la condition mise à ce bienfait était remplie : la signature de la paix générale. Non seulement il laissa debout l'échafaud, mais il rétablit la marque, cette flétrissure indélébile que l'Assemblée constituante avait déclarée immorale.

Si, en matière de législation, le Consulat, et l'Empire à sa suite, ont trouvé dans les travaux de nos assemblées révolutionnaires les éléments de ceux dont on leur a trop exclusivement attribué l'honneur, cela est

ncore plus vrai en matière d'enseignement. Les rapports de Talleyrand, Condorcet, Lakanal, Daunou, irent amplement mis à contribution, lorsqu'on organisa nos beaux établissements d'instruction publique. 'e qui appartient en propre à Napoléon, c'est le ıonopole universitaire. Ce qui lui appartient aussi, 'est, nous l'avons déjà dit, le rétablissement de l'interat, non pas à titre de ressource pour les familles qui e peuvent garder leurs enfants près d'elles, mais omme une règle normale, tenant du couvent et de la aserne. Les maîtres se trouvaient liés à l'Université ›ar une sorte de vœu religieux, et les élèves à l'Etat ›ar une discipline presque militaire. « Mon but prin:ipal, dans l'établissement d'un corps enseignant, c'est l'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et norales, » disait Napoléon à son conseil d'Etat.

Or, comme il existait à l'Institut une classe des *sciences morales et politiques*, anneau qui, dans ce corps savant, unissait l'art de gouverner avec l'ensemble des connaissances humaines, cette classe fut naturellement supprimée, ainsi que l'enseignement des principes de législation. La Révolution avait une belle formule : liberté, égalité, fraternité ; la génération nouvelle ne dut plus connaître ces mots, même par l'histoire : l'histoire pour elle dut s'arrêter à 1789, comme si la vie de la France avait été interrompue alors par une catastrophe, comme si Bonaparte était le successeur immédiat des Capétiens.

Fut-il donc injuste, le philosophe allemand qui dit de Napoléon : « Jamais le moindre sentiment de la destinée morale du genre humain ne vivifia son esprit? » (Fichte.)

Toute critique et toute résistance semblaient intolérables à l'orgueil de cet homme : il lui fallait un silence, au milieu duquel sa voix seule et celle de ses flatteurs pussent se faire entendre. Aussi, l'un de ses premiers

actes, en arrivant au pouvoir, avait-il été de porter à la presse un coup mortel : il avait limité à douze le nombre des journaux politiques. Encore ces feuilles privilégiées étaient-elles soumises à la censure du ministre de la police; leurs propriétaires prêtaient serment et leurs rédacteurs étaient destituables au gré du maître.

Les habitués du salon de Mme de Staël se permettant de ne pas toujours approuver les procédés du pouvoir, Mme de Staël fut exilée à quarante lieues de Paris.

Une velléité d'indépendance du Tribunat fut brutalement réprimée :

Cette assemblée, prenant ses attributions au sérieux, avait discuté quelques articles du nouveau code proposé par le gouvernement. L'un des chapitres même, relatif à la privation des droits civils, avait été rejeté par 61 voix contre 30. Enfin le Tribunat s'était permis aussi d'élever certaines objections sur le terme de *sujets* employé dans un traité diplomatique. Cette ombre d'opposition suffit pour exciter la mauvaise humeur du premier consul. L'époque étant venue d'un renouvellement partiel, au lieu de laisser agir le sort, il fit désigner par son sénat ceux des tribuns et des législateurs qui continueraient leurs fonctions; les autres furent éliminés : c'étaient Chénier, Benjamin Constant, Daunou, Ganilh, Ginguené, etc. Leur arrêt avait été prononcé aux Tuileries, en pleine audience : « Ils sont là douze ou quinze métaphysiciens bons à jeter à l'eau. »

L'ancienne monarchie avait eu ses ordres de chevalerie; Bonaparte voulut en avoir un, lui aussi; il proposa la création d'une *Légion d'honneur*. Rien ne pouvait mieux dévoiler ses tendances; il le comprenait. Aussi procéda-t-il avec les plus grandes précautions. Il présenta la Légion d'honneur comme « une institution auxiliaire de toutes nos lois républicaines »; et les

nouveaux chevaliers durent prêter le serment solennel « de combattre toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal ».

C'est dans l'armée que se manifestaient les résistances les plus vives aux tentatives rétrogrades, l'armée ayant reçu une impulsion républicaine qui survivait à la République.

« C'en est donc fait, écrit Gouvion Saint-Cyr à Lucien Bonaparte, nous n'avons plus, au lieu de chamarrer nos uniformes, qu'à porter le deuil de nos libertés. »

« Les généraux crient qu'ils ne se sont point battus contre les Bourbons pour leur substituer la famille Bonaparte, » avouait la femme du premier consul à l'un de ses confidents.

Toutes les manœuvres de Napoléon n'avaient pourtant pas d'autre but; et dès qu'il crut le terrain suffisamment préparé, ses amis proposèrent une restauration de la monarchie à son profit.

La paix venait d'être conclue avec l'Angleterre (le 25 mars 1802), une paix vivement désirée. Quand le traité d'Amiens fut communiqué au Tribunat par un message des consuls, qui annonçait « le terme des discussions de l'Europe », il y eut une explosion d'enthousiasme. Aussitôt le président, Chabot (de l'Allier), fit la motion, adoptée à l'unanimité, de donner au général Bonaparte un *gage éclatant* de la reconnaissance nationale.

C'était la première ligne du programme convenu. Un sénatus-consulte la traduisit en une réélection du citoyen Napoléon Bonaparte, premier consul de la République, *pour les dix années qui suivront immédiatement les dix ans pour lesquels il a été nommé par l'article 39 de la Constitution.*

Ce n'était pas assez. Sous prétexte qu'il ne se croirait pas assuré de la confiance du peuple si l'acte qui le retiendrait au pouvoir n'était sanctionné par son suf-

frage, Bonaparte fit décider par ses deux collègues, que des registres seraient ouverts dans toutes les mairies pour recevoir les votes sur cette question : « *Napoléon Bonaparte sera-t-il élu consul à vie ?* » Trois millions cinq cent mille suffrages lui imposèrent ce *nouveau sacrifice* (2 août 1802).

Deux jours après il se fit attribuer, par un autre sénatus-consulte, le droit de désigner son successeur. « Quant à l'hérédité de la première magistrature, dit-il à cette occasion devant le conseil d'Etat, elle est absurde et inconciliable avec le principe de la souveraineté du peuple. » — Vers le même temps, sa femme lui ayant demandé en riant : « Quand me fais-tu impératrice des Gaules ? » il répondit encore : « C'est absurde. »

Puis il continua à élever ce trône où il voulait s'asseoir sur la ruine des institutions libérales et démocratiques. Il était tellement infatué de ses idées de despotisme, qu'il accusait les anciens constituants d'avoir détruit la monarchie en voulant la limiter; et tous ses efforts tendaient à la reconstruire.

Le traité d'Amiens avait restitué à la France ses colonies, perdues dans le courant de la guerre. Une loi de Bonaparte y rétablit aussitôt l'esclavage et la traite des nègres, « conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789 ». Le retour à l'ancien régime est ici nettement formulé. L'île de Saint-Domingue tâchait alors de se constituer en république indépendante, sans abjurer la tutelle de la métropole : le drapeau tricolore continuait d'y flotter. Cela ne suffit pas à Bonaparte : il y envoya une armée pour « anéantir le gouvernement des noirs ». Ce qui fut anéanti, c'est l'armée française elle-même, par la résistance des noirs et par un climat meurtrier. L'Angleterre nous avait vus, avec défiance sans doute, mais peut-être avec une joie secrète, tenter cette expédition dont elle avait présagé le triste dénouement.

La paix d'Amiens ne contenait aucune stipulation relative aux intérêts commerciaux. Bonaparte annonça bientôt la prétention d'interdire aux marchandises anglaises, non pas seulement les ports de la France mais ceux aussi de tous les peuples où s'étendait sa domination. C'était le prélude du fameux blocus continental, qui appartient à l'histoire de l'empire napoléonien. D'autres causes plus immédiates et plus personnelles amenèrent la rupture du traité, après moins d'un an de durée (en mai 1805). Le premier consul, irrité de certaines attaques dirigées contre lui par des journaux publiés en Angleterre, requit le cabinet de Londres d'en faire punir sévèrement les auteurs. Il demandait aussi que les princes de la maison de Bourbon et plusieurs émigrés fussent chassés du territoire britannique. Le ministère anglais, de son côté, se plaignit des armements de la France et de son intervention effective en Hollande, en Suisse, en Italie. Des récriminations s'échangèrent; une lutte de plume, injurieuse, précéda la lutte des armes, qui devait durer aussi longtemps que l'empire lui-même.

Des deux parts on mit embargo sur les bâtiments de l'adversaire, et Bonaparte ordonna l'arrestation de tous les sujets britanniques voyageant en France. Pour se procurer de l'argent, il vendit les immenses possessions françaises de la Louisiane aux États-Unis. L'Angleterre réunit 400 000 volontaires, fit une levée de 40 000 matelots, pour porter à 120 000 le chiffre de ses équipages, mit à flot cent vaisseaux et plus de cent frégates.

Tant de précautions ne semblaient pas superflues contre les menaces de Bonaparte. Il avait réuni à Boulogne une nombreuse flottille de bateaux plats et de chaloupes canonnières, pour jeter d'un seul coup sur le rivage anglais cent cinquante mille envahisseurs

armés; et déjà l'on évoquait hautement le souvenir de Guillaume le Conquérant, comme dans d'autres occasions on avait évoqué ceux de César et de Charlemagne. Il eût fallu rappeler ici celui de Philippe II et de son *invincible Armada*, détruite en quelques jours par la tempête et par les Anglais.

Nos meilleurs marins désapprouvaient l'entreprise; ils en démontraient l'imprudence, sans réussir à ouvrir les yeux du premier consul. Son obstination ne fut vaincue, après des tentatives infructueuses, que par la peur d'un dénouement ridicule.

Mais alors il étonna l'Europe par la fécondité de son imagination et la rapidité de ses résolutions : il entreprit tout à coup une autre partie des plans de conquête que son cerveau sans doute avait médités, et transforma son expédition manquée d'outre-mer en une guerre continentale.

Pendant la tenue du camp de Boulogne, le gouvernement consulaire avait vu éclater un nouveau complot, tramé par des émigrés venus secrètement à Paris. L'arrestation de Georges Cadoudal, qui en était la cheville ouvrière, l'avait fait échouer. Entrait-il dans le plan des conjurés d'assassiner Bonaparte? les partisans de celui-ci l'ont dit; Cadoudal l'a nié. On comptait se servir de Moreau. Avec ce nom une insurrection républicaine devenait possible; il ne s'agissait que de la faire tourner au profit du royalisme. Cadoudal comptait aussi sur la présence de deux princes de la maison de Bourbon, qui ne se montrèrent pas.

La ville de Paris fut fermée comme aux approches du massacre de septembre; on mit la main sur les compagnons de Cadoudal; onze d'entre eux furent exécutés avec lui. Le général Pichegru, le vainqueur de la Hollande, qui avait trahi la République après l'avoir glorieusement servie, également arrêté, mourut

la nuit dans sa prison ; le gouvernement déclara qu'il s'était étranglé de ses propres mains. Quant à Moreau, compromis par ses liaisons avec Pichegru et par des démarches imprudentes (c'est lui-même qui les appelle ainsi), il fut traduit devant un tribunal que l'on avait dépouillé de la garantie du jury. Bonaparte détestait Moreau, son unique rival de gloire militaire, depuis que la phalange des généraux patriotes avait été décimée. Il n'eût peut-être pas été fâché de voir le vainqueur de Hohenlinden condamné à mort, afin de l'amoindrir par une grâce. Moreau n'étant condamné qu'à deux ans de prison, le premier consul convertit cette peine en un exil perpétuel.

Ces tristes succès ne lui suffisaient pas. « Je ne crains pas plus, dit-il, de verser le sang d'un Bourbon que celui du dernier paysan vendéen. »

Mais les Bourbons résidaient presque tous sur la terre hospitalière de l'Angleterre; un seul était à sa portée, retenu au bord du Rhin, dans le duché de Bade, non par des projets de conspiration, dit-on, mais par la chasse et par une liaison amoureuse. Un des colonels de Bonaparte franchit la frontière avec trois cents dragons, investit la petite ville d'Ettenheim où se trouvait le jeune duc d'Enghien, enleva ce prince et le conduisit à Strasbourg, tandis qu'un autre colonel allait porter à la cour de Bade des explications sur cette étrange violation de territoire.

Le duc d'Enghien est expédié à Paris; le premier consul charge une commission militaire de le juger, avec ordre de prononcer la sentence dans la nuit même, et de l'*exécuter* sur-le-champ (c'est le mot). Quelques heures après, le malheureux jeune homme tombe sous les balles meurtrières dans un fossé du château de Vincennes. « On saura de quoi nous sommes capables, » dit Bonaparte le lendemain matin.

Voici Bonaparte maître de la France. Que lui man-

que-t-il encore? le titre d'empereur, qu'il a déclaré absurde, l'hérédité du pouvoir, qu'il a qualifiée de même. Il les veut et il les aura. Il se les fera offrir par les conseils municipaux, par ses fonctionnaires, par ses soldats et par son Sénat, à l'occasion des nombreux complots dont il se prétend menacé. C'est un moyen de calmer les inquiétudes et de « donner au nouvel ordre de choses un plus grand degré de stabilité ». La machine infernale du 3 nivôse ne l'a-t-elle pas déjà fait consul à vie? les prétextes sont toujours les mêmes.

Enfin, pour couronner l'œuvre, un tribun obscur, le nommé Curée, dépose et développe une motion demandant l'établissement de l'empire héréditaire en faveur de Napoléon Bonaparte et de sa famille. Vingt-quatre orateurs appuient la motion de Curée. Un seul la combat.

« Quelques services qu'un citoyen ait pu rendre à sa patrie, dit Carnot, il est des bornes que l'honneur autant que la raison imposent à la reconnaissance nationale. Si ce citoyen a restauré la liberté publique, s'il a opéré le salut de son pays, est-ce une récompense à lui offrir que le sacrifice de cette liberté? et ne serait-ce pas anéantir son propre ouvrage que de faire de ce pays son patrimoine particulier?... La liberté fut-elle donc montrée à l'homme pour qu'il ne pût jamais en jouir? fut-elle sans cesse offerte à ses yeux comme un fruit auquel il ne peut porter la main sans être frappé de mort?... Mon cœur me dit que la liberté est possible, que le régime en est facile et plus stable qu'aucun gouvernement arbitraire, aucune oligarchie... Je votai dans le temps contre le consulat à vie; je voterai de même contre le rétablissement de la monarchie. »

Ce fut le dernier cri de la liberté mourante : Carnot vota seul dans le Tribunat pour le maintien de la Ré-

publique. La dignité impériale fut conférée à Napoléon Bonaparte et à ses descendants de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, selon la formule de l'ancienne monarchie (18 mai 1804).

Qu'importe que cette formule, écrite dans un sénatus-consulte organique, ait été soumise à l'acceptation populaire? L'hérédité du pouvoir, quelle que soit son origine, est la négation de la souveraineté du peuple. La souveraineté du peuple existe au même titre que la liberté de la personne, qu'il ne nous est pas permis d'aliéner pour nous-même, à plus forte raison pour nos enfants; une génération n'a pas le droit d'engager le sort des générations suivantes, de l'engager envers des inconnus.

Napoléon crut sans doute qu'il en avait fini avec la souveraineté du peuple, puisque, à l'exemple des anciens monarques, il se dénomma *Empereur par la grâce de Dieu*. Cependant un poète (les poètes sont prophètes), Népomucène Lemercier, lui avait dit : « Général! si vous refaites le lit des Bourbons, vous n'y coucherez pas dans dix ans. »

De Maistre, qui avait la haine intelligente, se réjouit de l'avénement de Napoléon à l'Empire : il y voyait « le rétablissement de toutes les bases de la monarchie, sans qu'il en coûte la moindre défaveur au prince légitime. »

Le droit divin des Bourbons remplaça le sien en effet; mais de Maistre n'avait pas vu assez loin, car la souveraineté du peuple fit justice de ce droit divin au bout de quinze années (1830).

Une nouvelle dynastie s'installa, à titre de transaction entre les deux principes. Elle succomba dix-huit ans plus tard sous le poids de ses fautes et devant la logique révolutionnaire. Le peuple fit encore acte de présence, et l'hérédité dynastique s'enfuit.

Le triomphe de la vérité, qui avait coûté à nos pères

de si longues souffrances et tant de sang, n'a plus demandé cette fois que trois jours de lutte : il ne demandera désormais qu'un acte de la raison publique éclairée. Regardons l'avenir avec sérénité.

CONCLUSION

Janvier 1872.

Il y a plus d'un an et demi que ces dernières lignes sont écrites. Je les laisse subsister comme un témoignage de la courte vue des hommes dans le livre du destin. Au lieu de la voie paisible et lumineuse par laquelle nous espérions marcher au progrès, il nous a fallu traverser des champs ensanglantés et des villes en flammes.

La Prusse a réalisé, pour le compte de son ambition particulière, ce qu'elle n'avait pu faire autrefois comme avant-garde de la coalition européenne : elle a ruiné et démembré la France. Et l'Europe, peuples et rois, a contemplé ce spectacle avec indifférence : aux yeux des rois, la France n'a pas cessé d'être le foyer des idées révolutionnaires ; aux yeux des peuples, elle était complice d'un gouvernement d'aventure qui menaçait la sécurité du monde.

La philosophie s'était accoutumée à considérer les guerres de races comme appartenant à l'histoire ancienne, et l'antagonisme national lui-même comme un écho des traditions barbares. L'humanité serait-elle condamnée à rétrograder ? ou bien assistons-nous à l'un

de ces égarements funestes, dont les nations peuvent se rendre coupables, ainsi que les individus, dans l'exercice de leur liberté?

Nous-mêmes, hélas! au lendemain de la guerre étrangère, n'avons-nous pas donné l'exemple des discordes civiles, quand la présence de l'ennemi sur notre territoire en augmentait le crime et la déraison? Les haines de sectes n'ont-elles pas eu leur jour après les haines de peuples?

Des idées surannées, que l'on devait croire vaincues par l'évidence ou par la force, font une dernière tentative de retour, au risque de raviver des passions ardentes et de nous faire repasser par le chemin terrible que nos devanciers ont si laborieusement frayé.

Phénomène étrange, et pourtant bien explicable : chaque fois que la Révolution reprend son cours, suspendu par les événements, elle ramène, sous d'autres noms, les mêmes hommes et les mêmes scènes, souvent les mêmes aberrations. Qui de nous n'a pas revu le 18 fructidor et le 18 brumaire, les journées de septembre et les journées de prairial, la montagne et la plaine, la terreur rouge et la terreur blanche, le *Père Duchêne* et les *Actes des Apôtres*, l'*Ami du peuple* et l'*Ami du Roi*, des Feuillants, des Jacobins, des Girondins, des Hébertistes aussi et des Babouvistes? Faut-il donc, pour que nous comprenions les leçons de l'histoire, qu'elle se reproduise sous nos yeux? Les Hébertistes nouveaux, comme ceux d'autrefois, sont restés étrangers au véritable esprit de la Révolution française ; les uns l'ont désavouée, ils ont été sincères ; d'autres ont feint de s'y rattacher pour abuser l'opinion. Ne savons-nous pas que le communisme, qui forme l'essence de leur doctrine, a trouvé des apologistes dans tous les pays, dans tous les temps, dans toutes les écoles, mais partout à l'état d'exception et de protestation? Quand on a le loisir de penser, il surgit

des penseurs (c'est Platon, c'est Thomas Morus, c'est Campanella, c'est Fénelon) qui cherchent dans les utopies communistes un remède aux abus de ce monde. Viennent les heures de trouble, ces grandes utopies se changent en systèmes étroits et inflexibles; autour d'elles s'agitent les passions jalouses, les appétits déréglés, la démence furieuse. L'homme d'Etat, qui abhorre le désordre et punit le crime, sait pourtant, dans leur observation, puiser des avertissements utiles.

Le communisme est en opposition fondamentale avec la Révolution. Il nie tout ce qu'elle affirme : la propriété qu'elle divise dans l'intérêt de sa conservation, la patrie dont elle exalte l'amour jusqu'à l'héroïsme, la liberté qu'elle a fondée au prix de mille souffrances.

Les principes proclamés par cette Révolution n'ont pas porté tous leurs fruits; elle n'a pas atteint son idéal; le programme de 1789 n'a pas été entièrement rempli. Mais qui donc avait pensé qu'après moins d'un siècle aucun des défauts de l'ancienne société ne se perpétuerait dans la nouvelle? que de si nombreux essais n'amèneraient point de mécomptes? Qui donc a rêvé la perfection, un gouvernement sans abus, un peuple sans défauts? Qui rêve tout cela, sinon les esprits absolus, accoutumés à ne faire état ni des traditions, ni des intérêts, ni des passions humaines? Le progrès sans recul possible est l'œuvre de plus d'un âge; sa marche est aussi souvent gênée par les impatients que par les retardataires.

Et pourtant, que de choses accomplies par la Révolution! Quand on compare la France d'aujourd'hui avec la France de l'ancien régime, telle que l'esquisse tracée au début de ce petit livre en peut donner l'idée, combien les deux images se ressemblent peu!

L'*égalité* a remplacé les privilèges de la naissance. Les charges de l'Etat pèsent sur tous les citoyens; la

justice est la même pour tous; tous peuvent aspirer aux positions les plus élevées; et cet ensemble ne tardera pas à être complété par une éducation accessible à tous.

La *liberté* du travail et celle de l'industrie sont entrées dans nos lois; elles pénètrent dans nos mœurs à mesure qu'elles sont mieux comprises; celle des cultes, celle de la discussion et de l'enseignement ne sont plus contestées par les esprits sérieux.

La *fraternité* nationale, fondée par le remaniement du territoire et la suppression des douanes intérieures, est solidement assise sur l'unité de législation et sur l'unité financière. La fraternité des peuples ressort de la condamnation solennelle des guerres de conquête, prononcée par notre Assemblée constituante. La fraternité humaine, qui avait inspiré l'abolition de l'esclavage, enfin réalisée en 1848, avait inspiré aussi l'abolition de l'échafaud, et, en attendant, l'adoucissement graduel de la pénalité; elle a créé l'assistance publique.

Au lieu de ces indications sommaires et générales, que ne nous est-il permis d'énumérer les bienfaits de la Révolution?

Je n'en citerai qu'un : la division de la propriété foncière, que nous avons le droit de regarder comme un de ses actes les plus décisifs.

Avant 1789, avons-nous dit, la bourgeoisie en possédait les deux septièmes; le reste appartenait à la noblesse, au clergé et aux princes. — Huit millions de propriétaires se partagent aujourd'hui le sol; six millions d'entre eux payent moins de 30 francs d'impôts. — Et comme conséquence la production agricole, évaluée par Lavoisier à trois milliards, a plus que quintuplé; depuis trente années seulement, ainsi l'établissent les dernières enquêtes, la valeur des biens ruraux a augmenté de 63 milliards.

De là cette espèce de religion de la propriété, qui règne en France plus que dans aucun autre pays, et qui donne à l'ordre social une si grande force de résistance.

De là peut-être aussi, en même temps que de la nouvelle forme de l'unité nationale, une idée plus juste du patriotisme : au lieu de se confondre avec le dévouement pour une dynastie royale, il est devenu l'amour de la France. Les anciens grands seigneurs faisaient intervenir l'étranger dans leurs querelles, sans aucun souci du pays. Quel Français, depuis la Révolution, a déserté son drapeau, sans que l'opprobre s'attachât à son nom, quels que fussent ses talents et sa gloire passée? Au début, il est vrai, on vit la noblesse, selon ses traditions, s'enrôler dans l'armée de Condé ou dans celle des chefs vendéens, pour travailler, d'accord avec l'ennemi, à renverser le gouvernement national. Mais, en 1870, les fils de cette même noblesse, sous un autre gouvernement national, ont bravement servi la France devant Orléans et ailleurs; une armée de Condé n'aurait pas trouvé à se recruter. N'est-ce pas un témoignage de l'heureux changement opéré dans les esprits?

Et c'est parce que la Révolution a fait tout cela que la France aime sa Révolution : elle l'aime par reconnaissance; elle l'aime aussi parce qu'elle l'a chèrement achetée; elle l'aime comme une mère aime l'enfant sorti de ses entrailles et créé dans la douleur. Chaque fois qu'elle a vu sa Révolution menacée par la violence des partis, par la trahison des gouvernements, ou même par de simples résistances aux réformes, elle s'est levée pour la défendre. Toutes les fois qu'on a voulu écarter le peuple français de sa ligne, il a fait effort pour y rentrer, et l'on n'y a réussi qu'en le trompant, en lui faisant croire qu'on le menait à son but par d'autres chemins.

Il y persistera comme dans un devoir.

Chaque peuple coopère à l'œuvre de la civilisation universelle avec le caractère qui lui est propre; parfois il domine tout un siècle et lui donne son nom.

Cette gloire est échue à la France depuis 1789 et nos revers ne l'effaceront pas.

C'est un Allemand qui a dit de notre pays : « Son histoire moderne est celle de l'Europe. »

C'est un Allemand aussi, et de plus un protestant, qui a dit : « La Réformation de Luther a moins changé l'ensemble des relations sociales que ne l'a fait la Révolution française. »

La France n'abdiquera pas sa mission civilisatrice. Elle est aussi nécessaire au monde qu'elle l'a jamais été. Son absence laisserait un vide que nul autre peuple ne serait apte à combler : elle doit compte d'elle-même à l'humanité.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE TROISIÈME

LES PRINCIPES DE 1789 ÉCRITS DANS LES CAHIERS DES ÉTATS.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

CHAPITRE QUATRIÈME

LES ÉTATS GÉNÉRAUX ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CHAPITRE CINQUIÈME

DE LA PRISE DE LA BASTILLE A LA FÉDÉRATION.

CHAPITRE SIXIÈME

DE LA FÉDÉRATION A LA FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

CHAPITRE SEPTIÈME

LES ŒUVRES ET LES HOMMES DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

CHAPITRE HUITIÈME

PHYSIONOMIE DE L'ASSEMBLÉE. — SES PREMIERS DÉMÊLÉS AVEC LA COUR.

CHAPITRE NEUVIÈME

LA QUESTION DE LA GUERRE. — DÉBUT DES HOSTILITÉS.

CHAPITRE DIXIÈME

CHAPITRE ONZIÈME

CHAPITRE DOUZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

Période de défense

CONVENTION NATIONALE

CHAPITRE PREMIER

ABOLITION DE LA ROYAUTÉ ET CONDAMNATION DU ROI.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES GIRONDINS ET LES MONTAGNARDS.

CHAPITRE TROISIÈME

LES CONSTITUTIONS ET LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

CHAPITRE QUATRIÈME

LA CAMPAGNE DE DIX-SEPT MOIS.

CHAPITRE CINQUIÈME

LES GUERRES CIVILES.

CHAPITRE SIXIÈME

LES ÉTABLISSEMENTS RÉPUBLICAINS.

CHAPITRE SEPTIÈME

LA TERREUR.

CHAPITRE HUITIÈME

LA RÉACTION.

DIRECTOIRE.

CHAPITRE NEUVIÈME

LE DIRECTOIRE CONSTITUTIONNEL.

CHAPITRE DIXIÈME

DU 18 FRUCTIDOR AU 18 BRUMAIRE.

CONSULAT

CHAPITRE ONZIÈME

LA PRÉFACE DE L'EMPIRE

COULOMMIERS. — Typog. PAUL BRODARD et Cie.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-18 à 3 fr. 50. Cartonnés 4 fr. — Volumes in-8 à 5 et à 7 fr. Cartonnés 6 et 8 fr.

EUROPE

Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par H. de Sybel. Traduit de l'allemand par Mlle Dosquet. 3 vol. in-8 ... 21 fr.
Chaque volume séparément ... 7 fr.

FRANCE

Histoire de la Révolution française, par Carlyle, traduit de l'anglais. 3 vol. in-18 ; chaque volume ... 3 fr. 50
Napoléon Ier et son historien M. Thiers, par Barni. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Histoire de la Restauration, par de Rochau. 1 vol. in-18, traduit de l'allemand ... 3 fr. 50
Histoire de dix ans, par Louis Blanc. 5 vol. in-8 ... 25 fr.
Chaque volume séparément ... 5 fr.
Histoire de huit ans (1840-1848), par Elias Regnault. 3 vol. in-8 ... 15 fr.
Chaque volume séparément ... 5 fr.
Histoire du second Empire (1848-1870), par Taxile Delord. 6 vol. in-8 ... 42 fr.
Chaque volume séparément ... 7 fr.
La guerre de 1870-1871, par Boert, d'après le colonel fédéral suisse Rustow. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
La France politique et sociale, par Aug. Laugel. 1 vol. in-8, 1877 ... 5 fr.
Les colonies françaises, par Paul Gaffarel. 1 vol. in-8 (1880) ... 5 fr.
L'Algérie, par M. Wahl. 1 vol. in-8 ... 5 fr.

ANGLETERRE

Histoire gouvernementale de l'Angleterre, depuis 1770 jusqu'à 1830, par sir G. Cornewall Lewis. 1 vol. in-8, traduit de l'anglais ... 7 fr.
Histoire de l'Angleterre depuis la reine Anne jusqu'à nos jours, par H. Reynald. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Les quatre George, par Thackeray, trad. de l'anglais par Lefoyer. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
La Constitution anglaise, par W. Bagehot, trad. de l'anglais. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Lombard-street, le marché financier en Angleterre, par W. Bagehot. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Lord Palmerston et lord Russell, par Aug. Laugel. 1 vol. in-18, 1876 ... 3 fr. 50
Questions constitutionnelles, par Gladstone, traduit et précédé d'une introduction, par A. Gigot. 1 vol. in-8 (1880) ... 5 fr.

ALLEMAGNE

La Prusse contemporaine et ses institutions, par K. Hillebrand. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Histoire de la Prusse, depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa, par Eug. Véron. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Histoire de l'Allemagne, depuis la bataille de Sadowa jusqu'à nos jours, par Eug. Véron. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
L'Allemagne contemporaine, par Ed. Bourloton. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50

AUTRICHE-HONGRIE

Histoire de l'Autriche, depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours, par L. Asseline. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50

ESPAGNE

Histoire de l'Espagne, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours, par H. Reynald. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50

RUSSIE

La Russie contemporaine, par Herbert Barry, trad. de l'anglais. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Histoire contemporaine de la Russie, par M. Créhange. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50

SUISSE

La Suisse contemporaine, par H. Dixon. 1 vol. in-18, traduit de l'anglais ... 3 fr. 50

AMÉRIQUE

Histoire de l'Amérique du Sud, depuis sa conquête jusqu'à nos jours, par Alfred Deberle. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Les États-Unis pendant la guerre 1861-1864. Souvenirs personnels, par Aug. Laugel. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50

Eug. Despois. Le vandalisme révolutionnaire. Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Jules Barni. Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle. 2 volumes in-18, chaque volume ... 3 fr. 50
Jules Barni. Napoléon Ier et son historien M. Thiers. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
— Les moralistes français au XVIIIe siècle. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
Émile Beaussire. La guerre étrangère et la guerre civile. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50
J. Clamageran. La France républicaine. 1 vol. in-18 ... 3 fr. 50

Coulommiers. — Typographie Paul Brodard et Cie.


YB 57
LC 148
C 3
215972

